

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-cinquième séance – Mardi 19 janvier 2010, à 17 h

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Sophie Kuster, MM. Jean Sanchez et Alexandre Wisard.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, MM. Manuel Tornare, Patrice Mugny et Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 8 janvier 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 janvier et mercredi 20 janvier 2010, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, plusieurs d'entre vous m'ont envoyé des textos en tant que président de la Délégation à la coopération, mais c'est M. le maire qui annoncera tout à l'heure ce que le Conseil administratif a fait pour Haïti.

Pour ma part, je voudrais vous rappeler la séance d'information sur l'état des lieux de la petite enfance en Ville de Genève, ce samedi 23 janvier 2010, de 10 h à 12 h, au Palais Eynard; elle sera suivie d'un léger brunch. Il y a pour l'instant 23 inscriptions et je vous remercie, parce que c'est un encouragement pour nous. Cette information sera donnée à la fois par Francine Koch, qui est, depuis le 4 janvier de cette année, la nouvelle déléguée à la petite enfance, et par M^{me} de Tassigny, l'ancienne déléguée à la petite enfance, à qui j'ai confié un mandat et qui a bien préparé cette séance. Je tiens à la remercier ici et, au nom du Conseil administratif, je vous remercie de participer à cette séance, qui permettra de faire la lumière sur beaucoup d'aspects de la politique de la petite enfance en Ville de Genève.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au chapitre des annonces et des agendas, je vous rappelle la possibilité qui vous est offerte de participer, le 10 février 2010, à une visite privée et guidée de l'exposition «Génome – Voyage au cœur du vivant», sur le site de l'île Rousseau. Cette visite donnera l'occasion à mon département de vous présenter la politique générale en matière de gestion du domaine public par rapport aux manifestations.

Une quinzaine d'entre vous ont déjà répondu à l'invitation, mais je ne saurais trop vous encourager à vous inscrire auprès de Marie-Christine Cabussat, d'ici à demain, dernier délai, pour la visite de cette manifestation, le mercredi 10 février 2010 en toute fin d'après-midi.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord, au nom de mes collègues du Conseil administratif et en mon nom, je vous souhaite la bonne année, et une bonne santé à vous et à vos proches! Je crois qu'il est encore temps pour le faire.

Ceci étant, en ce moment, sur notre planète, un peuple subit une catastrophe exceptionnelle. Il s'agit d'être solidaires avec le peuple haïtien. Le Conseil administratif et sa Délégation Genève solidaire a voté comme il se doit un crédit de 100 000 francs destiné à la Croix-Rouge, et je tenais à vous en informer.

Nous avons été sollicités par la Chaîne du bonheur pour tenir, avec des bénévoles, le téléphone pour recevoir les dons le jeudi toute la journée. J'y serai au début de l'après-midi et je vous invite à participer à cette récolte de dons. Nous sommes des gens publics et nous avons aussi notre effort de solidarité à faire avec ce peuple qui subit le martyre depuis des années d'ailleurs. Cette catastrophe est un malheur de plus, mais il est extrêmement difficile à vivre.

Nous avons un collègue conseiller municipal qui a des origines haïtiennes et qui a des proches sur place. C'est M. Roger Michel. Avant de consacrer une minute de silence à la situation en Haïti, en solidarité avec ce peuple meurtri, blessé, je lui passe la parole, si vous le permettez, Madame la présidente...

La présidente. Bien entendu!

M. Roger Michel (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie infiniment pour ce geste de solidarité en faveur du peuple haïtien, un peuple meurtri, un peuple historiquement banni, dans la clandestinité de la misère. Un peuple qui est frappé par toutes sortes de calamités, frappé par son système politique, qui n'a jamais été bien conçu, et aujourd'hui encore meurtri. Je vous demande donc, en cette circonstance, de l'honorer et de nous appuyer dans ces moments difficiles. Comme vous le savez, vous avez vu les images, c'est l'horreur et c'est vraiment inexplicable. Je vous remercie de m'avoir accordé la parole. J'ai beaucoup d'émotion, je ne pourrai pas aller plus loin. Merci beaucoup.

(L'assistance se lève et observe une minute de silence.)

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette session en vous transmettant les vœux du bureau pour une excellente nouvelle année. (*Brouhaha.*) Il sera impossible de commencer... Vous avez tellement de choses à vous raconter, toutes ces retrouvailles sont touchantes... Je vous remercie de regagner vos places tranquillement.

Le bureau du Conseil municipal a pris la décision de traiter des réponses du Conseil administratif aujourd'hui mardi, de 20 h 30 à 20 h 45, et demain mercredi, de 18 h 45 à 19 h, ainsi que de 22 h 45 à 23 h.

Je vous demande de saluer M. Paul Perrin, huissier de l'Etat, qui prendra sa retraite bien méritée le 12 février prochain. (*Applaudissements.*)

Nous souhaitons également un bon rétablissement à M. Jean-Daniel Hercod, qui s'est fait opérer du bras. J'espère qu'il sera bientôt parmi nous.

Nous vous rappelons l'invitation de M. Pierre Maudet à une présentation de la gestion du domaine public... (*M. Paul Perrin entre dans la salle. Il est applaudi.*) Voilà, encore un mois avec la charmante compagnie de M. Perrin.

Je vous rappelle également l'invitation du bureau de la Constituante, qui vous a fait parvenir trois dates par courriel. Si vous pouviez répondre à ce courriel, cela faciliterait l'organisation.

Nous avons reçu trois motions d'ordre demandant d'inscrire à notre ordre du jour les objets urgents suivants:

- le projet d'arrêté PA-100 de M^{mes} Maria Pérez, Ariane Arlotti, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Charlotte Meierhofer, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «RDU et règlement de la GIM»;
- la résolution R-126 de M^{mes} Maria Pérez, Ariane Arlotti, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Charlotte Meierhofer, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «RDU et règlement de la GIM»;
- la résolution R-127 de M^{mes} Salika Wenger, Ariane Arlotti, Charlotte Meierhofer, Sarah Klopmann, Andrienne Soutter, Corinne Goehner-Da Cruz, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Contre l'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg».

Nous faisons photocopier ces textes et nous traiterons les motions d'ordre après les questions orales...

M^{me} Maria Pérez (AGT). Madame la présidente, je voudrais dire que la résolution R-126 et le projet d'arrêté PA-100 sont liés.

La présidente. D'accord, nous les lierons.

3. Questions orales.

M. Alexis Barbey (L). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Patrice Mugny et elle concerne l'Alhambra. Ce dossier émerge et repart en sous-marin régulièrement, et nous avons l'impression d'en avoir un peu perdu la trace. Je voulais juste que M. Mugny nous précise les termes et le lieu dans lequel l'Alhambra pourra exercer son activité lors des projets ou du projet définitif concernant l'Alhambra.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris... Vous dites pendant les travaux ou après les travaux? Si c'est après les travaux, cela dépend en grande partie de ce que la commission des travaux et des constructions décidera concernant l'avenir de l'Alhambra. Vous savez très bien que la position du département et, pour le moment, du Conseil administratif consiste à dire qu'il faut, d'une manière ou d'une autre, que le local au premier étage, donc l'actuel Alhambra, soit partie prenante du projet de l'Alhambra, pour que les spectateurs puissent passer de l'un à l'autre.

Cela pose alors la question de l'ouverture de l'Alhambra. Pour ma part, j'ai toujours dit que si on trouvait un accord qui donne, pendant les spectacles, la priorité aux spectateurs qui vont aux concerts et pas à un public plus large, il n'y avait pas de problème. Simplement, l'Alhambra devrait être fermé à ce public-là les soirs de concerts.

Si, en revanche, la commission des travaux et des constructions décide que l'Alhambra reste autonome, sans lien avec l'Alhambra – peu importe qui le dirigera ensuite, les gens d'aujourd'hui ou d'autres à la suite d'un appel d'offres – l'Alhambra sera indépendant, ce qui à mon avis serait une erreur. Je pense qu'à terme, que ce soit ce Conseil municipal ou le suivant, on sera obligé de réintroduire la notion d'un lien entre les deux.

En revanche, si le lien est confirmé, je n'ai pas d'opposition à ce que les gens actuels de l'Alhambra reprennent l'Alhambra nouveau sous ces conditions évoquées.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Ma question s'adresse à M. Tornare. Lors du vote du budget, nous avons beaucoup discuté des ludothèques et il me semblait que nous avions trouvé un accord en ce sens que nous devons recevoir, pour cette séance plénière, une proposition du Conseil administratif en vue d'achever l'ensemble de la professionnalisation des ludothèques, et non pas juste un petit bout.

J'ai été donc très surprise de constater que cette proposition ne figurait pas à l'ordre du jour, d'autant que, d'après ce que j'avais compris, tous les chiffres étaient connus et qu'il suffisait de la déposer. Voilà, je voulais simplement avoir des explications à ce sujet. Merci beaucoup. (*Remarque de M. Tornare.*)

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. M. Manuel Tornare est pressé de vous répondre.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mais oui... Cela fait six ans que je suis pressé! Je trouve que ce dossier devrait avancer. Mais, Madame la conseillère municipale Moratti Jung, je suis très heureux de voir que, maintenant, vous êtes extrêmement pressée de voir une solution pour ce dossier, comme vous l'avez dit ce matin, et je vous en remercie, dans le journal *Le Courrier*, qui a publié un excellent article à ce sujet.

La proposition est prête. J'ai quand même une bonne mémoire – je n'ai pas Alzheimer, malgré mon grand âge... – et je me souviens qu'avant Noël, lors du débat sur le budget, un certain nombre de conseillères et de conseillers municipaux – ce n'était pas votre cas – disaient qu'il n'y avait pas assez d'informations, de précisions, de détails.

Avec mes collaboratrices et mes collaborateurs, dès le 4 janvier de cette année, nous avons préparé une proposition qui sera soumise au Conseil administratif. J'espérais demain, mais ce sera la semaine prochaine – j'en évoquerai la raison dans un instant – avec un choix pour le Conseil administratif: la version minimale de 790 000 francs ou la version maximale de 1 617 000 francs, si ma mémoire est bonne.

C'est donc le Conseil administratif qui, mercredi prochain, optera pour l'une ou l'autre des options. Je souhaiterais bien évidemment, quant à moi, je le dis à titre personnel, que la proposition maximale soit retenue, et je pense que c'est aussi votre choix.

Pourquoi n'ai-je pas présenté cette proposition au Conseil administratif pour sa séance de demain? Parce que nous aurons une séance un peu spéciale consacrée uniquement à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP), avec l'audition de plusieurs personnes, entre autres M^{me} Wermeille, qui est une grande spécialiste, une actuaire qui viendra de Lausanne pour nous parler de l'avenir de la CAP. C'est l'essentiel de la séance de demain. Il n'y aura que des points urgents à l'ordre du jour, mais pas celui-ci.

Voilà, je vous rassure. Très prochainement, j'en ai fait part aux ludothécaires, le Conseil municipal pourra enfin se prononcer sur la proposition retenue par mes collègues et moi-même.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ma question s'adresse au Conseil administratif, mais plus précisément à M^{me} Salerno. Vous avez vu que le montant du renchérissement s'élève à 0,5% et j'aimerais savoir à quoi cela équivalait pour les salaires du personnel...

Une voix. Trop peu!

M. Jean-Charles Lathion. ... et pourquoi cela n'a-t-il pas été prévu dans le cadre du budget? (*Remarque des conseillers administratifs.*)

La présidente. Le Conseil administratif me dit qu'on n'entend pas très bien. Moi-même j'avoue que je n'ai pas tout compris. Monsieur Lathion, pourriez-vous répéter votre question, s'il vous plaît? Excusez-nous, mais je crois que nous avons un réel problème de son... Puis-je vous demander, s'il vous plaît, ce soir en particulier, de discuter le moins possible dans la salle, parce qu'on ne s'entend pas du tout? Monsieur Lathion, ayez patience!

M. Jean-Charles Lathion. Vous m'entendez bien? Vous le savez, le renchérissement s'élève à 0,5%. J'aimerais connaître la raison pour laquelle il n'a pas été prévu dans le cadre du budget et à quoi il équivaldra sur le total de ce budget.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Lathion, vous savez qu'en Ville de Genève nous calculons l'indice au 31 décembre. Pour nous, l'indice n'est pas à 0,5%, mais à 0,48%, puisque nous allons à deux décimales pour être précis. C'est cette référence-là que nous prenons d'année en année.

Pourquoi ce renchérissement n'est-il pas inclus dans le budget? Parce que la date de référence est le 31 décembre. L'effet du 0,48% sur les salaires de la Ville de Genève est de 1,6 million de francs et il impactera les comptes de l'année 2010.

M^{me} Martine Sumi (S). J'ai eu la chance, dimanche, d'assister à un magnifique concert de la Musique municipale de la Ville de Genève. Vraiment, la barre

était placée très haut, sous la direction de Ferran Gili-Millera. Il y avait dans l'assistance, parmi les autorités, plusieurs de nos représentants à Berne, le Conseil d'Etat, notre Conseil administratif, largement présent. Il y avait des autorités des autres communes et quelques conseillères et conseillers municipaux de la Ville de Genève. Mais où était TV Léman bleu?

Franchement, ce genre de manifestation devrait passer à TV Léman bleu! C'était un moment très chouette et je trouve extrêmement dommage que TV Léman bleu, présent parfois à des endroits pour nous montrer des gens manger des petits fours, ne soit pas là pour un concert comme celui de dimanche. Je pose la question à l'ensemble du Conseil administratif: que faut-il faire pour que TV Léman bleu se déplace dans des moments de cette qualité, à mon avis, pour l'ensemble des habitantes et habitants de notre Ville?

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous, j'apprécie grandement les prestations de la Musique municipale de la Ville de Genève. Il y a déjà eu deux concerts l'année passée, avec un excellent compact-disc que je vous recommande d'ailleurs. Votre collègue M. Guy Dossan étant président de cette Musique municipale, je dois le remercier de la qualité de ces prestations. J'aurais aimé qu'il soit là, mais toujours est-il qu'il faut l'en remercier.

Nos concitoyennes et concitoyens se doivent de participer à ces concerts. Il y avait beaucoup de monde à la Salle communale de Plainpalais, mais il y avait encore de la place dans les tribunes du haut. C'est vrai, ces prestations de début d'année, maintenant traditionnelles, sont remarquables. (*M. Dossan entre dans la salle.*) Voilà M. Dossan... J'en profite pour vous remercier de la qualité de vos prestations et de l'énergie que vous mettez pour faire vivre cette Musique municipale.

Quant aux prestations de TV Léman bleu, j'en appelle à ceux qui sont derrière les manettes du cyclope qui nous regarde, pour que cette prestation soit télévisée. Mais c'est une société indépendante, dans laquelle nous n'avons pas la majorité des actions. Toujours est-il que nous ferons en sorte que cette télévision soit au rendez-vous l'année prochaine. Monsieur Dossan, je prends note de ce rendez-vous et nous devons faire suffisamment d'information pour que la presse se joigne à ce concert du début d'année.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'article 22 du règlement du Conseil d'Etat sur la propriété, la salubrité et la sécurité publiques du 17 juin 1955 stipule, à son alinéa 1: «En cas de chute de neige ou de verglas, les trottoirs doivent être nettoyés le

Questions orales

plus rapidement possible. Ce travail incombe aux propriétaires, aux locataires d'arcades, aux concierges ou, à leur défaut, à toutes autres personnes désignées à cet effet par le régisseur ou par le propriétaire.»

La Ville de Genève est à la fois propriétaire et régisseur d'immeubles. Depuis le 1^{er} janvier 2010, une nouvelle police municipale est entrée en fonction. A la suite des interventions de la Voirie, dues aux récentes chutes de neige, le conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité a décrit la situation comme non satisfaisante.

Aussi M. Maudet peut-il nous renseigner sur les mesures qu'il a prises pour qu'il soit remédié à cette insatisfaction lors de nouvelles chutes de neige ou de verglas, et s'il envisage un rappel de leurs obligations aux régisseurs, sous peine de sanctions? D'autant que les urgences des Hôpitaux universitaires de Genève, selon la *Tribune de Genève*, ont traité, à cause des glissades, deux fois plus de cas de traumatismes qu'en temps normal.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, les services de voirie ont donné des explications que je complète volontiers, car, comme un certain nombre de personnes, j'ai été surpris par la neige, la Voirie également, les détenteurs de véhicules équipés de pneus d'été aussi, et des concierges, ce qui a causé une certaine pagaille.

Vous l'avez dit, j'ai estimé que la situation, notamment lundi matin de la semaine passée, n'était pas satisfaisante. Elle était due à des conditions anormales en raison du climat. On a vu que plusieurs aéroports d'Europe de l'Ouest ont dû fermer, mais indépendamment de cela, on doit être capables de déblayer et de déneiger plus rapidement. Notamment en s'appuyant, et je vous remercie de l'avoir rappelé, parce que ce n'est pas faute de ne pas l'avoir fait durant les années précédentes, sur le règlement cantonal relatif à la salubrité et à la sécurité sur les voies publiques. De ce point de vue là, les propriétaires, les régies, les concierges ont une responsabilité.

Il faut savoir que nous avons, en 2008 notamment, fait passer entre les mains de la Voirie environ 600 concierges, un peu moins durant l'année 2009, les gérants techniques, qui sont les chefs des concierges en quelque sorte. Nous formons également, à travers le Service de la voirie, tous les nouveaux concierges.

Mais ce n'est visiblement pas suffisant, bien que nous ayons constaté une amélioration – un certain nombre de trottoirs étaient quand même bien déblayés – pour faire en sorte que notre ville soit complètement praticable en cas de chutes de neige majeures, comme c'était le cas sur un nombre important de jours successifs.

A toute chose malheur est bon, nous avons quand même pu, çà et là, et plus ou moins bien suivant les quartiers, établir une sorte de recensement des trottoirs nettoyés et de ceux qui ne l'avaient pas été, en vue de prendre contact avec les régies, au nombre desquelles figure évidemment la Gérance immobilière municipale (GIM). Je vous rassure, Monsieur le conseiller municipal, nous avons également inclus, en 2008 et en 2009, la soixantaine de concierges, un peu plus même maintenant, des immeubles de la GIM, pour les responsabiliser et les sensibiliser à cet aspect-là.

J'ai considéré, vu la situation, que nous avons d'autres chats à fouetter, si vous me passez l'expression, que de commencer à délivrer des amendes pour ce genre de comportement ou d'insatisfaction liée à l'activité des privés. En revanche, je peux vous dire, et c'est une des mesures que nous prendrons dès la fin de l'hiver, qu'une nouvelle lettre circulaire partira avec la menace du bâton – il n'y a pas que la carotte – et de la sanction à l'endroit des propriétaires immobiliers et des régies qui n'auraient pas correctement informé leurs concierges.

C'est relativement rarement le cas et notre véritable problème aujourd'hui, Monsieur le conseiller municipal, c'est davantage les sociétés de nettoyage. Elles se voient déléguer un immeuble, sans avoir une présence à demeure, dirais-je, dans le périmètre ou dans les allées, comme les concierges qui, en général, sont directement concernés par ce déblaiement.

Reste la question des espaces du pur domaine public, que nous devons aussi débayer. Vous connaissez la pratique à cet égard: déblayer d'abord les chaussées, ensuite les trottoirs et les points principaux. Je vous signale à cet effet que nous avons, lundi passé, vu l'importance de la neige tombée, mobilisé quelques unités de la protection civile. Parmi ces hommes, l'un de vos collègues, M. Buemi, est intervenu dans son uniforme pour aider à pelleter, notamment dans les endroits particulièrement glissants et fréquentés. Je conclus ici mon intervention en remerciant la Voirie, mais également les pompiers, la protection civile, qui est donc intervenue la semaine passée sur ce théâtre glissant.

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). Je tiens d'abord à remercier le Canton et la Ville de Genève de son aide au moment du drame en Haïti. Je n'en dors pas la nuit. Je suis vraiment touchée, mais je trouve que ce n'est pas assez encore, parce que chaque jour je vois de nouveaux blessés. Il n'y a pas suffisamment de médecins, pas assez d'aides-soignantes. Est-ce que la Ville, ou le Canton, ne pourrait pas faire mieux?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Simplement, comme l'a indiqué le maire tout à l'heure, une somme a été versée et nous estimons que des gens

Questions orales

plus compétents que nous – vous le savez, les petits ruisseaux font les grandes rivières – peuvent collecter ces fonds. La Croix-Rouge, en l'occurrence, dispose de compétences établies et peut résoudre sur place une série de problèmes logistiques.

Vous avez vu l'afflux sur Haïti de ces différentes organisations humanitaires, et nous ne pouvons pas nous substituer à elles. Nous avons marqué notre solidarité par un versement, lequel sera mis à la disposition d'une organisation qui sera mieux à même d'intervenir que des collectivités publiques telles que la nôtre, dans le cadre d'une coopération humanitaire décentralisée pour la reconstruction.

Nous verrons si nous pourrons faire davantage encore. Mais, dans cette phase première d'urgence, je crois vraiment qu'il nous appartient plutôt de donner des fonds et de faire confiance aux organisations qui interviennent immédiatement.

M^{me} Patricia Richard (R). Ma question s'adresse à M. Tornare. J'ai déposé la motion M-880 et, au mois d'octobre 2009, nous avons parlé de la sécurité dans les préaux de nos écoles. A la suite de ce débat, j'ai vu que vous aviez fermé le préau de l'école du Seujet. J'aimerais savoir quels sont les critères qui vous font fermer un préau d'école.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Merci de votre question, Madame la conseillère municipale. Entre parenthèses, je vous ferai remarquer que, contrairement à ce qui a pu se passer il y a quelques années, les préaux étaient dégelés cet hiver... Nous avons même reçu les félicitations des directeurs d'établissement de l'ensemble de la Ville de Genève.

A propos du préau de l'école du Seujet, j'ai pris cette décision, mais il n'est pas encore fermé. La fermeture d'un préau n'est pas si facile que cela et je reviendrai devant vous, parce que nous devons étudier des aménagements techniques avec mes services. C'est vrai, la violence et les incivilités qui existent dans ce périmètre-là m'ont convaincu de fermer ce préau.

Je l'ai dit, pour moi comme pour l'ensemble de ce Conseil municipal, la fermeture d'un préau est une exception. Mais, au Seujet, il y a une cohabitation difficile entre certains dealers, certains toxicomanes, et les enfants, le corps enseignant, les parents, les habitants. Il sera donc nécessaire de fermer ce préau.

Rassurez-vous, si vous désirez des critères plus généraux qui ne concernent pas spécifiquement ce préau du Seujet, je reviendrai devant vous pour expliquer les raisons qui m'ont poussé, avec le Conseil administratif, à aller dans ce sens-là.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif Tornare, ou à M^{me} Salerno, ou au maire M. Pagani... Je ne sais pas qui souhaitera me répondre. Elle concerne la villa La Concorde, qui avait défrayé la chronique cet été. Depuis des années, l'affectation de cette villa, située dans le quartier des Ouches, pose un problème. La Ville de Genève l'avait rénovée à grands frais, mais sans vraiment réfléchir à son affectation future.

Le Conseil administratif s'était laissé jusqu'au 31 décembre 2009 pour prévoir une affectation qui faisait du chiffre, c'est-à-dire pour trouver un locataire qui permettait de rentabiliser cet investissement important de la Ville de Genève. Aujourd'hui, dix-neuf jours après ce délai, êtes-vous parvenus à vos fins? Avez-vous réussi à trouver un locataire pour la villa La Concorde? Et si ce n'est pas le cas, quelle suite comptez-vous donner à l'affectation de cette villa?

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à mon souvenir, nous n'avions pas fixé de délai pour la mise en œuvre de ce que nous avons décidé pour la villa La Concorde. Toujours est-il que nous avons effectivement, comme vous l'avez relevé, rénové à grands frais – et quand je dis grands frais, c'est grands frais – cette villa, d'ailleurs exceptionnelle et très intéressante du point de vue architectural. Certains volumes, dans cette maison, relèvent d'un acquis historique et leur caractère est à préserver.

En fonction de cet investissement pour la villa La Concorde, nous avons donc décidé des rénovations à la ferme Menut-Pellet, située à côté. Cette ferme Menut-Pellet est arrivée, si j'ose dire, dans l'escarcelle de la Ville de Genève grâce à mon collègue Manuel Tornare, mais elle nécessitera en tout cas pour 3,5 millions de francs de travaux – à la louche – avant d'être disponible pour des activités sociales en direction du quartier et des habitants.

Nous avons donc décidé de rentabiliser, si faire se peut, cette villa La Concorde pour mettre en œuvre un programme de rénovations de la ferme Menut-Pellet. Nous avons été contactés par différentes associations. Je vous remercie d'avoir posé cette question et je vous réponds. Une association d'audience internationale s'intéresse à la location de cette villa au prix du marché.

De la sorte, nous pourrions engranger plusieurs centaines de milliers de francs par année pour rénover et vous présenter, dans les délais usuels promis, la rénovation de cette ferme, qui, je le rappelle, doit faire l'objet d'un programme. Nous attendons encore la conclusion des discussions avec les habitants pour boucler le programme et vous soumettre un arrêté qui vise à mettre en œuvre toute cette affaire.

M. Simon Brandt (R). Ma question s'adresse à M. Tornare. Elle concerne plusieurs courriers que nous avons reçus et une problématique que nous connais-

Questions orales

sons depuis plusieurs années: la sécurité au parc Voltaire. J'ai été très surpris de lire récemment dans un courrier que vos services allaient entamer une médiation générale, y compris avec les dealers qui peuplent ce parc.

Ma question est donc la suivante: qu'allez-vous entreprendre en collaboration avec les autres services, notamment cantonaux et municipaux, pour ramener la sécurité dans ce quartier et ce parc? Et, plus particulièrement, est-ce une nouvelle pratique que d'aller négocier avec les dealers?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal Brandt, si mon département a accepté de faire de la médiation, c'est à la demande du Conseil administratif et du Conseil d'Etat. Cela dit, les problèmes que vous relevez à l'heure actuelle, c'est-à-dire nos relations avec les dealers, sont des problèmes de sécurité municipale et de sécurité cantonale.

Je vous propose donc d'adresser cette question à votre excellent magistrat Pierre Maudet et à votre nouvelle conseillère d'Etat chargée de la police et de la sécurité au niveau cantonal, M^{me} Isabel Rochat, membre de l'Entente.

M^{me} Odette Saez (DC). Ma question s'adresse au conseiller administratif M. Manuel Tornare. Au mois de novembre 2009, nous avons déposé la motion urgente M-888, qui a été votée par tout le Conseil municipal. Elle concernait les animateurs du skate-park de Plainpalais et leurs conditions de travail dans les abris où ils sont actuellement.

Jusqu'à présent, à ma connaissance, rien n'a été fait. Alors, Monsieur le conseiller administratif, j'aimerais bien que vous me donniez quelques nouvelles à ce sujet. Je vous remercie.

La présidente. M. Manuel Tornare vous répondra demain.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Je relance ma question, qui était la même que celle de M^{me} Moratti Jung sur les ludothèques. Merci.

M. Christophe Buemi (S). Ma question s'adresse à M. le maire. Il y a quelque temps, nous avons déposé une interpellation au sujet des bureaux de poste en ville de Genève. La direction de La Poste suisse a pris un premier train de mesures pour une centaine d'offices de poste en Suisse.

Or, cette année, une décision sera prise au sujet des trois bureaux de poste concernés de notre ville. Je voulais savoir s'il y a eu une prise de rendez-vous avec la direction générale de La Poste. Etes-vous déjà en négociations, car nous n'avons pas eu de suite ni de nouvelles par rapport à cette question?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de votre excellente question. Si, nous avons déjà donné des informations concernant l'office de poste du Beulet. J'ai signé pour ce bureau, au nom du Conseil administratif, avec le maire, Rémy Pagani, comme nous le faisons d'année en année.

Nous avons diffusé l'information dans le quartier, parce qu'il y avait eu des rumeurs à la suite de propos tenus par le nouveau président de La Poste suisse. Je lui laisse la responsabilité de ses déclarations, qui sont parfois un petit peu difficiles à comprendre, même en français... Nous avons donc rassuré les habitants du quartier de Saint-Jean et nous leur avons dit que l'office du Beulet était reconduit.

En ce qui concerne les deux autres bureaux de poste, j'ai été mandaté par le Conseil administratif pour recevoir avant Noël les responsables de La Poste au niveau suisse romand. Nous devons nous revoir en présence de ma juriste, Marie-Françoise Lücker-Babel, à qui j'ai confié ce dossier. Nous vous donnerons réponse. Je peux vous dire que nous, les cinq conseillers administratifs, nous nous battons pour le maintien des offices postaux en ville de Genève. Nous refuserons certaines propositions, fantaisistes à notre avis, qui nous ont été faites par écrit ces derniers mois.

M. Salvatore Vitanza (R). Ma question s'adresse à M. Patrice Mugny. Lors de la séance du 13 mai 2009, le Conseil municipal a voté un crédit budgétaire supplémentaire de 230 000 francs destiné au soutien du projet «U.ZN», dans le cadre des vingt ans de l'Usine. Pour des raisons que tout le monde connaît mais qui ne sont officiellement toujours pas communiquées, cet événement n'a pas pu avoir lieu en 2009 et, par conséquent, il est repoussé à 2010.

Selon les articles 27 et 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, un crédit budgétaire supplémentaire ou non est une autorisation de dépense annuelle. Elle est donc échue en fin d'exercice.

Ma question est la suivante: allez-vous présenter au Conseil municipal une nouvelle demande de crédit budgétaire supplémentaire pour 2010? Sinon, avez-vous l'autorisation de la Surveillance des communes pour procéder ainsi, auquel cas je vous remercie de nous produire cette autorisation.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Ce crédit a été découpé en deux tranches. Une première tranche a été versée en 2009 pour la préparation; elle est acquise et elle ne pose pas de problème, sous réserve évidemment que la manifestation ait bel et bien lieu. Le retard est notamment imputable à des aspects liés à la sécurité qui avaient été relevés au sein de ce Conseil municipal.

Pour la deuxième partie, nous nous étions adressés non pas à la Surveillance des communes, mais au Contrôle financier. Si vous voulez, je peux vérifier d'ici à demain. Je vous répondrai plus complètement par rapport au délai qui nous a été imparti, Monsieur. Un peu comme avec les saisons dans une institution, on peut jouer sur le délai, si cela se fait. Je crois que ce délai court jusqu'en juin, mais je ne veux pas dire de bêtise et je vous le confirmerai demain.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif et elle commencera par des félicitations. J'ai particulièrement apprécié, en ma qualité de citoyenne, la campagne d'affichage que vous avez menée en faveur de Murad Akincilar, syndicaliste enfermé depuis le 30 septembre dernier en Turquie, pour qui le Canton de Genève, évidemment, s'est aussi mobilisé.

J'aimerais savoir si vous entendez, dans ce même esprit, favoriser d'autres types de campagnes, que je trouve très positives, en faveur des droits humains et des libertés individuelles et collectives.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne crois pas que nous ayons à être félicités en la circonstance. Nous avons manifesté le minimum de solidarité envers un de nos concitoyens qui fait, je le rappelle, un travail tellement ingrat que, parmi les personnes sur la planète qui sont le plus maltraitées, les syndicalistes et les journalistes en l'occurrence, il y a de nombreux morts. Ces personnes sont la seule opposition dans certains pays, la seule flamme de la démocratie, puisque la démocratie se base sur les rapports du partenariat social.

Nous avons fait ce qui était nécessaire en mettant à disposition environ 350 panneaux d'affichage. Lors de la Fête nationale de Turquie, je me suis déplacé tout spécialement chez l'ambassadeur pour lui demander des explications. Nous avons soutenu une délégation qui s'est rendue en Turquie pour demander des explications quant à l'enfermement – je n'ose pas dire arbitraire, mais en tout cas il est au secret – de notre ami et syndicaliste, qui subit toujours les affres de l'emprisonnement.

Nous continuerons, si faire se peut, à être attentifs à la situation de cette personne et à faire valoir les droits humains de manière intransigeante.

La présidente. Nous passons maintenant aux urgences. Nous avons été saisis de trois motions d'ordre, comme je vous l'annonçais. Nous commençons par le projet d'arrêté PA-100 de M^{mes} Maria Pérez, Ariane Arlotti, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Charlotte Meierhofer, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg, intitulé «RDU et règlement de la GIM». Je donne donc la parole à l'une ou l'un des proposant·s afin qu'il défende l'urgence. Madame Maria Pérez.

M^{me} Maria Pérez (AGT). A titre préalable, mon groupe A gauche toute! aimerait quand même dire qu'il déplore que cet arrêté et cette résolution n'aient pas été signés plus largement par l'Alternative. D'habitude, c'est nous qui sommes traités de bloc soviétique, mais je pense que, dans ce cas-ci, nous sommes capables d'autocritique... (*Exclamations.*)

En ce qui concerne l'urgence, la Gérance immobilière municipale (GIM), à la suite d'un couac sur lequel nous nous expliquerons plus tard – enfin, nous saurons si c'est un couac après les explications du Conseil administratif – emploie une méthode de calcul pour la fixation des loyers de ses locataires qui les préterite. Nous aimerions donc revenir au revenu déterminant unifié (RDU), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007.

Vous comprendrez que des hausses sont parties depuis l'entrée en vigueur de ce règlement et qu'il devient urgent pour nous d'arrêter l'hémorragie. C'est le pourquoi de l'urgence de ce projet d'arrêté.

Un arrêté ne peut pas être rétroactif et la résolution R-126 est donc liée au projet d'arrêté, puisqu'elle demande une rétroactivité.

La présidente. Je vois que différents représentants de groupe veulent prendre la parole. Je vous rappelle que vous avez une minute sur l'urgence.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Vous savez combien le Parti démocrate-chrétien s'est inquiété, dès le départ, de la situation des locataires de la GIM. Nous sommes toujours inquiets et nous pensons qu'il est vraiment urgent de traiter ce sujet, et même de prendre une décision ce soir. J'espère que nous ne tournerons pas en rond et que ce plénum sera apte à voter ce soir ce qui nous est présenté. Il ne sert à rien de retourner sans arrêt en commission et, lorsque des décisions sont à prendre, elles doivent l'être au moment où il faut le faire.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Nous, les Verts, nous accepterons aussi l'urgence ce soir afin que nous puissions débattre avec la magistrature. En réponse à

l'attaque de M^{me} Pérez sur l'Alternative qui n'a pas signé avec son groupe, je vous rappelle, vous ferez suivre, Madame la présidente, que nous avons eu un téléphone le 23 décembre à ce sujet et que, depuis, je n'ai plus eu aucune nouvelle. Or, aujourd'hui, j'ai découvert ce projet d'arrêté et cette résolution dans ma boîte. Voilà, quand on veut travailler avec les autres membres de l'Alternative, il suffit simplement de leur écrire ou de les rappeler. S'il n'y a plus rien, c'est normal que les choses ne se fassent pas!

M. Rémy Burri (R). Oui, pour le groupe radical, il est également urgent de faire quelque chose, de protéger les locataires de la GIM contre les velléités de M^{me} Salerno. Je crois que, depuis quelques semaines, nous recevons des témoignages dramatiques de toutes parts et ce Conseil municipal se doit d'intervenir pour rectifier le tir très rapidement.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Sans surprise, le groupe socialiste prendra une position différente de celle de tous nos préopinants. Nous refusons l'urgence et, comme vraisemblablement nous perdrons, vous verrez pourquoi, pour nous, il est surtout urgent de bien peser le pour et le contre des demandes qu'A gauche toute! formule, parce que, en réalité, il y a des effets pervers dans ces demandes et, visiblement, ils n'ont pas été mesurés. Mais, en tout cas, nous refuserons l'urgence.

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral votera bien évidemment cette urgence. Depuis un certain temps, les libéraux, comme tout à l'heure mes préopinants de l'Entente, posent des questions sur les problèmes d'application de ce nouveau règlement, lequel se voulait plus social. Mais voilà que, aujourd'hui, une partie de l'Alternative, majoritaire en Ville de Genève, ne rentre pas en matière lorsqu'on veut faire un pas pour le rendre plus social. Pour nous, c'est le contraire, nous entrerons en matière sur cette urgence et après, évidemment, sur le débat de fond.

M. Jacques Baud (HP). L'urgence, pour moi, se justifie par le fait que cela a une influence importante sur le budget de certaines personnes, qui ont à peine de quoi vivre. Là, il y a eu un dérapage qui n'aurait pas dû avoir lieu. Je pense qu'il est urgent d'en parler rapidement, parce que, pour ces gens-là, c'est d'une importance capitale.

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous entrerons en matière et nous accepterons donc l'urgence. Il nous paraît en effet nécessaire d'aller au fond de ce débat afin

que les choses soient bien claires et que nous sachions de quoi il en retourne vraiment. C'est la raison pour laquelle, comme je vous l'ai dit, nous accepterons cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 50 oui contre 17 non.

La présidente. Nous passons à la deuxième urgence, le projet de résolution R-127 du groupe A gauche toute! soutenu par le groupe socialiste et les Verts, «Contre l'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg». Je donne la parole à une proposante, M^{me} Salika Wenger, afin qu'elle défende l'urgence pendant trois minutes.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Madame et Messieurs les conseillers administratifs, chers collègues, je suis navrée pour la présentation du document, que j'ai dû refaire, et rerefaire, et amender à répétées reprises. Il est un peu chaotique. Néanmoins, il nous a semblé qu'il était important que les collectivités publiques prennent position sur la centrale de Mühleberg.

Comme je l'ai rappelé tout à l'heure à un conseiller municipal libéral, je ne suis pas, d'habitude, de ceux qui défendent le fait de pédaler pour se faire cuire un œuf. Je ne suis donc pas le meilleur défenseur de l'environnement mais, dans le cas particulier qui nous occupe, nous parlons d'une centrale extrêmement vétuste et dangereuse.

Il nous semble important que les collectivités publiques de notre canton suivent les articles de la Constitution qui leur demandent de faire recours quand nous sommes confrontés à ce type de problématique. J'imagine que, tout à l'heure, nous aurons le débat.

Pourquoi l'urgence? Parce qu'il y a des délais de recours, tout simplement, sinon je n'aurais pas déposé cette urgence. Mais là, nous devons demander au Conseil administratif de prendre très rapidement la décision de faire recours pour rester dans les délais. C'est pourquoi je demande l'urgence.

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous accepterons également l'urgence, peut-être pas pour les mêmes motifs que les considérants de la résolution, mais nous l'accepterons pour pouvoir débattre de ce sujet.

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral votera cette urgence, même si nous avons probablement des divergences avec le texte proposé par le groupe A

gauche toute! sur le fond. Il semble que nous sommes dans le délai pour un recours, ou du moins M^{me} Wenger pense que nous avons capacité à faire recours. Nous expliquerons pourquoi, dans le débat de fond, nous ne croyons pas à cela, mais le débat doit avoir lieu aujourd'hui. Pour ces raisons-là, nous accepterons l'urgence.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Quant à nous, également, au sein de ce vaste sujet, nous accepterons l'urgence, principalement pour cette raison de délai à tenir.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Evidemment, les Verts soutiendront cette urgence. C'est un cas emblématique qui risque de se reposer à l'avenir sur la politique énergétique de notre pays. Nous devons donc absolument en débattre.

M. Jacques Baud (HP). Alors, bien sûr, l'urgence est d'une importance capitale. N'oublions pas, dans la discussion qui suivra, que le plus important n'est pas la centrale en elle-même, mais les déchets! Ils sont nocifs pendant des milliers d'années et ils remonteront à la gueule de nos enfants et petits-enfants.

M. Rémy Burri (R). Le groupe radical acceptera également l'entrée en matière sur cette résolution urgente que nos collègues d'A gauche toute! ont déposée.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à l'unanimité (65 oui).

La présidente. Nous passons à la troisième motion d'ordre concernant la résolution urgente R-126 du groupe A gauche toute! intitulée «RDU et règlement de la GIM». Si cette urgence est acceptée, cet objet sera lié au projet d'arrêté PA-100, comme le proposait M^{me} Pérez. Je donne la parole à M^{me} Maria Pérez.

M^{me} Maria Pérez (AGT). Je crois que je me suis expliquée tout à l'heure, puisque cette résolution R-126 est liée au projet d'arrêté PA-100. Simplement, un arrêté ne peut pas être rétroactif et nous avons un certain nombre de demandes que nous avons rédigées sous forme de résolution. Je vous prie de voter également cette urgence.

M. Pascal Rubeli (UDC). Afin d'être cohérents dans toute cette démarche, nous voterons bien sûr également l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 51 oui contre 17 non.

La présidente. Nous débattons de ces trois points après la pause, à la séance de 20 h 30. Je vous rappelle que nous avons décidé de passer aux réponses du Conseil administratif jusqu'à 20 h 45. Si, d'aventure, le débat sur l'initiative IN-2 auquel nous passons à l'instant devait se prolonger, nous le terminerions bien évidemment et nous passerions aux urgences ensuite. Nous commencerons par le projet d'arrêté PA-100 lié à la résolution R-126, puis nous prendrons la résolution R-127 sur la centrale de Mühleberg.

- 4. Prise en considération de l'initiative populaire municipale, déclarée valide par le Conseil municipal le 23 juin 2009, intitulée: «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!» (IN-2)¹.**

¹ Rapport de la commission du règlement, 518.



Initiative municipale : « 200 rues sont à vous » Pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces !

- Pollution de l'air excessive, seuils de bruits constamment dépassés, santé des plus faibles (enfants et aînés) mise en péril, les habitant-es de notre Ville subissent quotidiennement les conséquences du trafic motorisé. Cette initiative vise à leur offrir une qualité de vie améliorée, un plaisir de vivre la ville retrouvé et une sécurité renforcée.
- Des études montrent que les rues piétonnes avantagent le commerce de proximité et font augmenter sensiblement son chiffre d'affaires. Les habitant-es retrouvent le plaisir d'acheter dans leur quartier en toute tranquillité.
- Le stationnement n'est pas un problème insurmontable : de nombreuses places de parc restent inutilisées dans les parkings ou sont utilisées pour le trafic pendulaire. Des solutions seront mises en place pour assurer l'accessibilité à ces zones piétonnes (transports en commun ou individuels)

« Les soussigné-e-s, électrices et électeurs dans la Commune de Genève, en vertu des articles 68A et 68B de la Constitution de la République et Canton de Genève du 24 mai 1847, de l'article 36 lettre b et c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et des articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982,

démandent aux autorités municipales, dans un délai de quatre ans à partir de l'acceptation de l'initiative, la réalisation de travaux fermant 200 rues ou tronçons de rues au trafic motorisé, prioritairement autour des écoles (lieux d'enseignement), des crèches, des EMS, des maisons de quartier et des établissements hospitaliers et médicaux, ceci sans préjudice de la desserte des transports en commun. »

ELECTRICES ET ELECTEURS HABITANT LA VILLE DE GENEVE UNIQUEMENT (Les étrangères et les étrangers domicilié-e-s dans la commune, résidant en Suisse depuis au moins 8 ans, peuvent signer cette initiative)

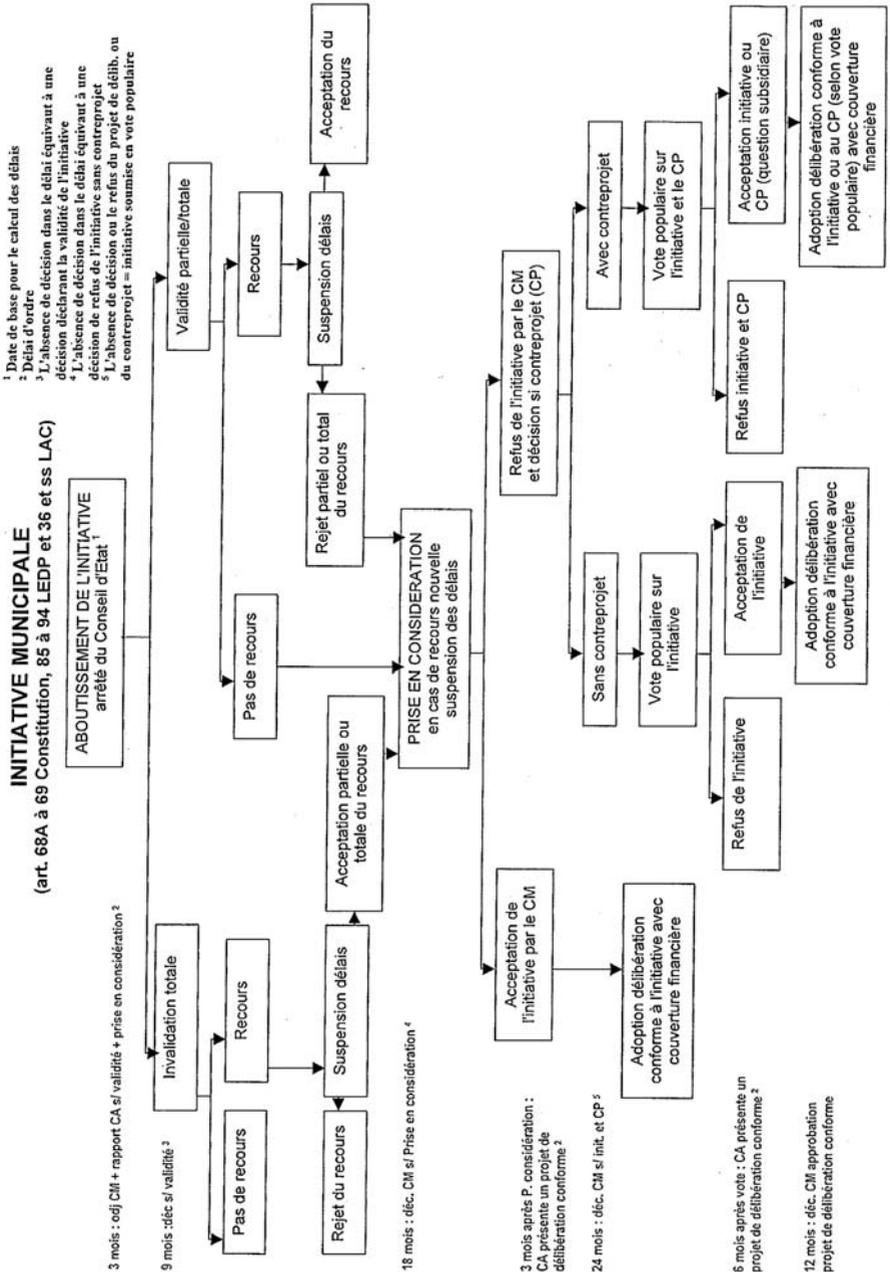
Nom (en majuscule)	Prénom usuel	Année de naissance	Canton d'origine	Domicile (adresse complète)	Signature
1					
2					
3					
4					
5					

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à Fr. 100.--. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b et 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, art. 91).
Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs suivants formant le comité d'initiative: Valérie Bourquin, rue Prévost-Martin 53, 1205 Genève, Roberto Broggin, rue Th.Lissignol 8, 1201 Genève, Marguerite Comtat-Hickel, rue de Bèrme 63, 1201 Genève, Pierre Gautier, rue de l'Est 3, 1207 Genève, Miguel Limpo, av. de Mirémont 8C, 1206 Genève

Le service des votations et élections certifie la validité de _____ signatures. Le contrôleur : _____ Genève, le _____

INITIATIVE MUNICIPALE
(art. 68A à 69 Constitution, 85 à 94 LEDP et 36 et ss LAC)

ABOUTISSEMENT DE L'INITIATIVE
arrêté du Conseil d'Etat¹



¹ Date de base pour le calcul des délais
² Délai d'ordre
³ L'absence de décision dans le délai équivalent à une décision déclarant la validité de l'initiative
⁴ L'absence de décision dans le délai équivalent à une décision de refus de l'initiative sans contreprojet
⁵ L'absence de décision ou le refus du projet de délib. ou de contreprojet = initiative soumise en vote populaire

3 mois : cofj CM + rapport CA s/ validité + prise en considération ?

9 mois : déc s/ validité ?

18 mois : déc. CM s/ Prise en considération⁴

3 mois après P. considération : CA présente un projet de délibération conforme⁵

24 mois : déc. CM s/ Init. et CP⁵

6 mois après vote : CA présente un projet de délibération conforme²

12 mois : déc. CM approbation projet de délibération conforme

La présidente. Vous avez reçu un tableau récapitulatif afin que la procédure soit claire pour toutes et tous.

Préconsultation

M^{me} Valérie Bourquin (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, 200 rues ou tronçons de rues piétonnes, prioritairement autour des écoles, des crèches, des établissements médico-sociaux, des maisons de quartier et des établissements hospitaliers et médicaux, ceci sans porter préjudice à la desserte des transports en commun, voilà ce que propose cette initiative!

Autrement dit, des rues ouvertes aux habitants, ouvertes aux piétons, aux cyclistes, aux petits commerces. Nous voulons y voir des promeneurs, des terrasses, de la verdure, des espaces pour les enfants et des boulevards pour les personnes à mobilité réduite.

Pourquoi 200 rues? Parce que ce chiffre est tout à fait réalisable dans un délai de quatre ans; il correspond au nombre de zones spécifiques précitées et prioritairement concernées. Et ces zones sont bel et bien situées au cœur des quartiers, de tous les quartiers de Genève, et pas seulement au centre-ville, puisqu'il ne s'agit pas ici de réaliser une zone piétonne qui serait un centre commercial à ciel ouvert, un projet au demeurant que les Verts seraient certainement prêts à défendre également, à certaines conditions, bien entendu. Je vous voir sourire, Monsieur le conseiller administratif...

Mais il est plus urgent, à notre avis, de transformer les quartiers de la ville pour en faire des lieux où il fait bon vivre. Aménagement, économie, mobilité, transports, santé, les thèmes qui y sont liés sont multiples et majeurs et les conséquences de cette initiative sont réjouissantes, autant pour les habitants que pour les commerçants des rues et des quartiers qui auront le privilège d'être concernés.

Seuls dans ce combat depuis longtemps, les Verts ont choisi la voie de l'initiative et ils ont constaté avec un immense plaisir qu'une grande majorité de la population soutenait ce projet, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques années. Et, tout comme la population, nos partenaires de l'Alternative soutiennent ce projet. Donc, avec leur soutien, les autorités pourront très prochainement entreprendre sa mise en œuvre à l'issue du vote de ce soir, selon toute vraisemblance.

Si nous sommes nombreux aujourd'hui à plébisciter les rues piétonnes, c'est que les habitudes ont changé, radicalement et rapidement. Or les habitudes vont de pair avec les mentalités qui, elles, se sont adaptées aux problématiques environnementales, ce qui n'est certainement pas tout à fait par hasard. La population

souhaite aujourd'hui se réapproprier l'espace public pour en profiter réellement. Les notions de qualité de vie et de «vivre ensemble», deux des principes de la politique des Verts depuis plus de vingt-six ans, sont aujourd'hui partagées par la majorité des citoyens.

Du côté de la mobilité également, les habitudes ont beaucoup changé, comme le démontrent les études réalisées, notamment celle de l'Observatoire universitaire de la mobilité de Genève, dont on a beaucoup parlé. Ainsi, les Genevois empruntent de plus en plus les transports publics ou utilisent leur vélo et, surtout, ils marchent davantage! Et ils le font volontairement et avec plaisir lorsque les trottoirs sont larges, que le trafic motorisé est – au moins – modéré, que la fluidité du trafic piéton est facilitée, que l'espace est verdi, et ainsi de suite.

Comme le vélo est encouragé par l'aménagement de pistes cyclables, il faut donc poursuivre la réalisation de ces aménagements. Cette initiative va également tout à fait dans ce sens. Pour des raisons écologiques, pour résoudre les problématiques environnementales, il faut que les autorités, et les élus d'une manière générale, facilitent et encouragent les comportements responsables de la part des citoyens. Or, dans ce cas, ce sont les citoyens qui plébiscitent ce projet et demandent aux autorités d'agir. Comment justifierions-nous le refus d'une telle demande? Il n'y a, d'après moi, aucune raison de la rejeter.

Enfin, la validité de cette initiative n'est plus à démontrer, puisque toutes les instances concernées l'ont approuvée. Sa réalisation reste bien entendu soumise à la condition que les propositions de la Ville soient acceptées par les autorités cantonales et, plus précisément, par la Direction générale de la mobilité, dont les objectifs et la politique visent à favoriser la mobilité douce justement.

Cette initiative est donc tout à fait réalisable et c'est avec enthousiasme que nous vous demandons de l'accepter.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je n'aurais pas imaginé qu'il n'y ait pas de demande de parole de la part de la gauche pour ajouter ses concerts de louanges à cette initiative... Pour ma part, je viens d'entendre que les citoyens plébiscitent cette initiative. Je suggérerais aux auteurs de l'initiative d'en faire le test, parce qu'il est vrai que, par définition, une initiative est citoyenne. Et voilà que le politique se l'approprierait...

Parce que, entendons-nous bien, si ce Conseil municipal approuvait cette initiative, le seul effet, c'est qu'elle serait soustraite au plébiscite des citoyens. Donc, nous ne le saurions jamais! Donc, ce que nous avons entendu n'est qu'une hypothèse. Moi, sans combattre l'initiative, mais dans le pur respect des droits politiques, je suggère que ce Conseil municipal confie aux citoyens le sort de

cette initiative. Que le débat soit complet! Que l'ensemble des arguments rejoigne ceux de la population ou les heurte!

Parce que, finalement, c'est de cette confrontation que naîtra le consensus qui, selon la décision du citoyen, permettra la réalisation de ces rues piétonnes. Et je crois que c'est essentiel, d'autant plus que cette réalisation ne peut pas se faire sans rencontrer, ici et là, passablement de réticences qui sont usuelles. Pour que ces rues se réalisent, il est assez bon, précisément au départ, de retrouver ces 80% ou 90% de citoyens rassemblés derrière cette initiative, comme nous venons de l'apprendre par la bouche de la représentante du groupe des Verts.

Donc, sans contester cette initiative – qui sommes-nous pour contester l'opinion citoyenne? – ne convient-il pas de solliciter qu'elle soit soumise au peuple et, pour ce faire, de la refuser, bien sûr sans contreprojet, dans la mesure où la question posée est celle de l'ampleur de ce plébiscite? Lequel plébiscite pourra déterminer la force de l'action politique, ce qui est notre seule responsabilité, laquelle ne consiste pas à usurper les droits des citoyens.

Que l'on soit favorable ou que l'on ne soit pas favorable à cette initiative, ce qui est souhaitable et ce qui est nécessaire, c'est le vote populaire, lequel peut intervenir maintenant très rapidement. En conséquence de quoi, je vous recommande de solliciter l'opinion publique en votant non à cette initiative.

La présidente. Le bureau souhaite saluer à la tribune du public M. Roberto Brogгинi, député au Grand Conseil, ancien président du Conseil municipal... (*Applaudissements.*) M^{me} Jacqueline Roiz, députée au Grand Conseil... (*Applaudissements.*) Et M. Laurent Jimaja, conseiller municipal du Grand-Saconnex. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous le savez, le Parti démocrate-chrétien a été le premier à déposer, en 2007, une motion, la M-717, d'ailleurs refusée par ce plénum sous l'impulsion des initiateurs d'aujourd'hui, laquelle demandait, pour toute nouvelle place de parc supprimée en surface, d'assurer une place en sous-sol.

Le Parti démocrate-chrétien a également proposé, avec l'ensemble des groupes de ce plénum, la motion M-833 «Pour des états généraux de l'aménagement privilégiant le vivre ensemble et une gestion équilibrée de la mobilité». Je crois qu'en citant ces deux motions, nous avons les éléments clefs de la problématique.

Les Verts demandent 200 rues piétonnes. Ils ont le vent en poupe et la proposition plaît. Eh bien, vous l'avez déposée, grand bien vous fasse! Mais que

constatons-nous, nous les démocrates-chrétiens, lorsque nous nous préoccupons de la disparition des places de parking dans les quartiers et que nous demandons la création de places en souterrain? Nous nous heurtons sans arrêt à un refus de la part des Verts.

Aujourd'hui, on peut aller en disant: «Tout le monde est pour des rues piétonnes, ici, en ville de Genève...» Nous sommes les premiers à les vouloir, mais pas n'importe comment. Je dirai que nous ne pouvons pas donner un blanc-seing à ceux-là mêmes qui ne proposent rien d'autre que d'éjecter tout simplement les voitures – même celles des habitants – en dehors de la ceinture, pour que les gens n'aient plus de voiture en ville. Non, nous pensons que ce genre de décision ne peut pas se prendre n'importe comment et n'importe quand. C'est la raison pour laquelle nous serons cohérents et nous nous opposerons à cette initiative.

Je terminerai en illustrant ma prise de position par l'attitude du Conseil administratif, qui vient d'appuyer le projet «Les Clés-de-Rive», avec la création d'un parking souterrain et des zones piétonnes. Qui sont les premiers à rentrer dans le cadre du Conseil administratif? Qui sont les premiers à avoir émis toutes les réticences voulues? Ce sont les Verts!

Alors, Mesdames et Messieurs, faites comme vous l'entendez! Mais nous, les démocrates-chrétiens, nous resterons lucides par rapport à cette problématique et nous ne voterons pas cette initiative.

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour le groupe radical, nous essaierons d'avoir une attitude un peu plus constructive, comme nous l'avions eue au lancement de cette initiative par les Verts. Pourquoi pas 200 rues piétonnes? Mais, pour nous, une place de parking qui tombe en surface, nous la voulons en sous-sol, pour ne pas avoir de perte et permettre aux habitants de la ville de continuer à utiliser leur véhicule privé. Les Verts n'étant pas entrés en matière sur cette question, nous avons été dans l'obligation de refuser de participer à cette initiative.

Nous voyons après coup, avec le nouveau projet du Conseil administratif, en l'espèce les «Clés-de-Rive», la création d'un parking et d'un certain nombre de rues piétonnes adjacentes. Par conséquent, puisque cette initiative IN-2 a abouti, nous pensons qu'il vaut la peine de la faire passer au Conseil administratif, pour qu'il puisse réaliser en partie son projet.

C'est pourquoi, ce soir, les radicaux voteront cette initiative pour 200 rues piétonnes, parce que notre considération première sera respectée, à savoir que la place de parking supprimée en surface est remise en sous-sol. Nous voterons donc l'initiative.

M. Alexis Barbey (L). Quelle belle initiative, dans la mesure où, dans les termes dans lesquels elle a été rédigée et présentée au peuple, nous avons là un côté marketing extrêmement intéressant! N'est-ce pas, 200 rues piétonnes! Alors, pourquoi 200? Pourquoi pas 150, 50, 250? Nous n'en savons rien!

Mais, c'est vrai, c'est un joli chiffre, 200, c'est un peu *Le Cid*... «Nous partîmes 500 et par un prompt renfort nous vîmes 3000 en arrivant au port...» Je ne sais pas s'il y aura 3000 rues piétonnes en ville de Genève à l'aboutissement de cette initiative, néanmoins on ne peut pas douter du fait qu'elle a été rédigée de manière à créer un appel maximal.

Maintenant, comme il a été passablement dit autour de cette enceinte, personne n'est contre des rues piétonnes. Le tout est de savoir quel type de rues piétonnes on veut. D'abord, 200 rues piétonnes, c'est le moyen de bloquer complètement la ville de Genève; 200 rues piétonnes, c'est une rue sur quatre à Genève. Alors, imaginez qu'on choisisse l'avenue du Mail ou la rue de Lausanne... On peut assez facilement faire en sorte que M. Mugny n'ait même plus à se préoccuper de péages, parce qu'il n'y aura simplement plus besoin et plus moyen de rentrer à Genève en ville.

Là aussi, il y a une espèce de fantaisie dans cette initiative, qui nous paraît devoir être quelque peu canalisée. L'autre fantaisie, et j'embouche là une trompette dans laquelle nous sonnons assez régulièrement parmi les libéraux de la Ville: une rue piétonne, c'est bien, mais il ne faut pas qu'elle empêche l'accès aux commerçants, ce qui suppose qu'elle doit être accessible en voiture et que des parkings soient construits à proximité.

En effet, nous voyons, et je prends là le point de mon préopinant radical, que si on agit de manière intelligente et si on cherche comment les gens peuvent accéder à une rue piétonne, on arrive vite à un concept qui est plus celui d'une zone piétonne que d'une rue piétonne, c'est-à-dire d'un ensemble de rues dans lesquelles les gens peuvent se promener et faire leur shopping ou ce que bon leur semble, à pied, mais auxquelles ils auront eu accès grâce à un parking. Pour nous, libéraux, le concept «parking» est lié au concept «rues piétonnes», parce qu'il permet la vie du quartier pendant la journée.

J'en viens à un autre problème. Qu'est-ce qui se passe dans une zone piétonne la nuit? Je ne sais pas si l'un ou l'autre d'entre vous est déjà allé dans des villes où les zones piétonnes sont relativement étendues et répandues. Pour ma part, l'exemple le plus frappant que j'ai vu était celui de la ville d'Amsterdam. A Amsterdam, il y a, non loin de la gare, une zone piétonne assez étendue, dans laquelle il y a un grand commerce. C'est très vivant la journée, mais, la nuit, vous ne vous y promenez pas seul. Pourquoi? Parce que, du fait qu'il y a très peu de circulation à pied et aucune circulation en voiture dans ces rues-là, un sentiment d'insécurité

est renforcé par la présence de beaucoup de mendiants qui y trouvent refuge pour passer la nuit. Vraiment, l'endroit n'est pas fréquentable.

Une zone piétonne, oui, mais une zone piétonne qui soit compatible avec une vie nocturne sans danger pour les gens. Donc, une zone piétonne, à mon avis, qui doit redevenir une zone de circulation routière pendant la nuit.

La raison principale pour laquelle les libéraux vous proposeront de ne pas accepter le renvoi direct de cette initiative au Conseil administratif, c'est qu'elle doit donner lieu à une réflexion plus large, plus approfondie, et qu'elle doit, par conséquent, faire l'objet d'un débat populaire à l'intérieur de la Ville de Genève et, peut-être même, faire l'objet d'un contreprojet.

Si nous acceptons cette initiative en l'état, le Conseil administratif instillera des rues piétonnes ici ou là, alors que, si nous en débattons publiquement, nous arriverons rapidement à un concept dans lequel les Genevois se reconnaîtront. Ils iront à pied là où c'est intelligent, mais ils pourront accéder à ces zones où ils marcheront.

C'est pourquoi les libéraux vous proposent de refuser cette initiative, non pas pour refuser des zones piétonnes, mais pour avancer dans la réflexion, laquelle permettra d'arriver non pas à 200 rues piétonnes, mais à quelques zones piétonnes qui seront vraiment à l'usage des Genevois.

M. Jacques Baud (HP). Enfin une initiative qui va dans le bon sens, parce que notre pauvre ville de Genève est devenue un enfer! Il est temps qu'on la rende à l'être humain! On a fait de Genève un gigantesque parking et c'est devenu monstrueux. Il n'y a plus de place, même sur les trottoirs, pour nos vieux, nos enfants, pour les gens. Quand je me promène dans la rue – quand j'y arrive – je rase les murs le long des immeubles, de peur de me faire renverser par un vélo, par une moto. A 2 m de moi passent des voitures à toute vitesse, dans la pollution, le bruit... l'enfer!

Soyons sérieux! Rendons la ville à l'être humain! Quant à savoir comment... Deux cents, cela me paraît beaucoup... Peu importe! C'est une chose qui se mettra en place, mais au moins que l'on fasse le premier pas! Là est l'important. Quant à Amsterdam, dire que les zones piétonnes deviennent dangereuses la nuit parce qu'il n'y a pas de bagnoles, ça voudrait dire qu'il vaut mieux se faire tuer par des voitures que par des mendiants, comme ils disent si bien... (*Rires.*)

Il est temps de faire quelque chose, ce n'est plus viable! Nos enfants en prennent plein la gueule, et je suis gentil et poli en disant cela. C'est un enfer. On est obligés de les surveiller sur les trottoirs quand ils vont à l'école, de peur qu'ils ne se fassent renverser. Ce n'est plus possible!

La ville doit revenir aux habitants, aux êtres humains, et les bagnoles doivent trouver leur place dans des parkings, je dirais presque en dehors de ville. Mais, à tout le moins, arrêtons ce grand cinéma de la bagnole devenue la déesse devant laquelle tout le monde s'incline et certains baissent leur culotte. Alors, bravo! Enfin une initiative qui va dans le bon sens!

M. Pascal Rubeli (UDC). Sur le fond, on ne peut pas s'opposer à une amélioration de la vie en ville. Il faudra trouver des solutions, mais pas 200 rues piétonnes, comme cette initiative le demande. Alors que – je le rappelle tout de même – le peuple avait accepté la complémentarité des modes de transport il y a quelques années, il nous paraît cohérent, pour des modifications aussi importantes, que le peuple ait le droit de prendre la décision sur ce type d'aménagement. M. Baud a parlé très justement de chaque être humain, or, chaque être humain, ce sont les électeurs.

C'est la raison pour laquelle nous n'accepterons bien sûr pas cette initiative.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Madame et Messieurs les conseillers administratifs, chers collègues, je suis un rat urbain, c'est-à-dire que, moi, j'aime les villes, et je les aime pour de vrai. D'ailleurs, quand je pars en vacances, je pars dans une ville plus grande que Genève. Donc, on ne peut pas me taxer de personne qui n'aimerait pas les villes. Ce n'est pas vrai! J'aime la rue, j'aime les arts urbains, je suis un vrai produit urbain.

Le problème, c'est que les villes ont été construites par et pour les gens, la population, et pas seulement pour les voitures. Cette initiative a une bonne raison. En vingt ans, on a vu Genève se transformer en un supermarché qui ne sert que le jour, et c'est tout. Si le Parti libéral, tout à l'heure, se posait la question de savoir comment seraient les 200 rues piétonnes s'il n'y avait pas d'adaptation, j'ai envie de dire: «Regardez ce que vous avez fait du centre-ville et vous verrez ce qu'il en est si on laisse le libéralisme faire le travail!» Il n'y a plus que des chaînes de grands magasins, fermés à 6 heures et demie du soir; la population n'habite plus les villes; la vie est à l'extérieur des villes et les appartements qui devraient nous servir sont devenus des bureaux.

Et je crois que cette initiative va dans le bon sens, c'est-à-dire qu'effectivement elle rend la ville à ceux à qui elle appartient: aux habitants de cette ville! Et les habitants de cette ville, comme l'a très bien dit tout à l'heure M. Baud, en ont assez de partager cet espace avec les voitures, les scooters, les motos, et j'en passe. Qu'il y ait des parkings, pour moi, peu me chaut. Ce que je veux, c'est que cette ville redevienne une ville où les habitants puissent vivre, avec des terrasses

ouvertes le soir, où l'on puisse rencontrer son voisin l'été et ne pas être obligé de se demander comment se déplacer et traverser une rue si on est au rouge, au vert, ou au violet. Ça suffit!

Il nous faut une ville humaine. Nous avons tous en tête des exemples de villes qui ne le sont pas. Ne faisons pas pareil! Je pense que des adaptations seront à faire, que la politique des bureaux sera peut-être à revoir, comme le fait que les grandes multinationales s'installent dans les rez-de-chaussée de notre centre-ville. Il y a, en effet, plein de choses à revoir. Mais, en tout cas, ce n'est pas l'absence de voitures qui tuera la ville. Pour l'instant, c'est l'inverse! Alors je crois que cette initiative est excellente et nous entrerons en matière avec beaucoup de plaisir.

M. Mathias Buschbeck (Ve). J'ai bien écouté les représentants de la droite et je constate quand même, à l'exception notable des radicaux, une vision extrêmement archaïque de la mobilité à Genève. On continue de défendre aujourd'hui une place de parking par ménage. Mais aujourd'hui, dans les faits, un ménage sur deux n'a plus de voiture en ville de Genève.

Vous invoquiez l'accès aux commerces. Mais, aujourd'hui déjà, la majorité des achats se fait sans véhicule motorisé! Vous n'êtes simplement plus en phase avec la réalité de notre ville. Vous prétendez que cette initiative va bloquer la ville de Genève. Mais elle est déjà bloquée, la ville de Genève! Elle est bloquée, on ne circule plus et vous n'avez aucune autre proposition...

Vous prétendez que vous êtes pour les zones piétonnes sous certaines conditions. Nous venons de réentendre votre discours d'il y a quelques mois sur la validité ou non de cette initiative. Vous cherchez des excuses pour la refuser. Si vous étiez si favorables à des rues piétonnes, pourquoi, depuis des années, n'avez-vous rien proposé dans ce sens-là? Aujourd'hui, vous cherchez une fois de plus des excuses. Nous souhaiterions vous entendre sur le fond de ce sujet, parce que, malheureusement, vous vous cachez toujours derrière des arguments fallacieux.

Effectivement, si nous votons cette initiative ce soir, il n'y aura pas de votation populaire. Et si une majorité se dégage ce soir pour accepter cette initiative, c'est que le Conseil municipal assume pleinement son contenu, qui consiste en une transformation historique de notre ville: 200 rues en quatre ans! Il s'agit donc d'une priorité politique pour les quatre années à venir.

Les Verts n'accepteront pas, dans quatre ans, d'entendre: «Nous n'avons pas réussi.» Si, aujourd'hui, certains votent oui à cette initiative, nous nous donnerons les moyens d'arriver, dans quatre ans, à répondre à cette exigence de 200 rues pié-

tonnes. C'est une transformation historique que nous demandons, mais, de nouveau, comme je le répète, ce n'est pas une proposition révolutionnaire. Il ne s'agit que d'adapter notre ville à la réalité qui en est faite.

Comme il a déjà été dit, la majorité des déplacements en ville de Genève est l'œuvre de piétons que nous sommes tous. Il suffit de se balader en ville, notamment au centre-ville, pour voir que c'est devenu le premier mode de déplacement et il faut simplement adapter la ville à cette nouvelle réalité.

Je vous invite non seulement à accepter cette initiative, mais en plus à l'assumer pendant les quatre années de sa réalisation.

M. Pascal Rubeli (UDC). Vous transmettez à M. Buschbeck, Madame la présidente, que la droite n'est pas archaïque, comme il le croit et le dit, elle est simplement consciente des choses. Vous l'avez très bien dit, Monsieur Buschbeck, c'est quatre ans. Quatre ans, c'est énorme dans une durée d'aménagement du territoire et nous pensons qu'il ne revient pas à notre Conseil municipal de décider du bon ou du pas bon dans ce type de réalisation, qui touche toute la population de notre ville.

Raison pour laquelle nous réitérons notre volonté que la population qui peut voter à Genève se prononce sur cet aménagement et décide de quelle manière il sera fait. Nous continuerons donc de dire que nous refusons cette initiative.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, c'est quand même extraordinaire, cette initiative! Il était une fois un Conseil municipal de l'Alternative de gauche majoritaire depuis dix-huit ans. Il était une fois un groupe qui fait partie de cette majorité et qui décide de déposer une initiative populaire et de défier son propre Conseil administratif sur une des priorités soi-disant de la législature! C'est tout de même extraordinaire de voir ici une initiative qui bloque encore un peu plus le trafic déjà bien bloqué par la même majorité!

On entend certaines absurdités dans ce Conseil municipal, Madame la présidente! Permettez-moi de vous dire qu'il est quand même assez inadmissible de la part d'un groupe majoritaire de venir faire la leçon à l'opposition sur la manière dont est gérée la Ville par sa majorité, défiant son propre Conseil administratif et ses propres magistrats. C'est quand même extraordinaire!

Voilà l'histoire de cette initiative, laquelle est simplement, comme il a été rappelé, un coup de pub, puisque, en fait, elle ne solutionne rien du tout en ville de Genève. Elle provoquera un chaos absolu sur un quart des rues, sans plan d'aménagement réel en matière de zones piétonnes. Je m'étonne aussi, Madame la pré-

sidente, du cliché qui nous est amené par le groupe des Verts avec cette initiative et son discours, qui veut nous faire croire que l'aménagement de réelles zones piétonnes est un débat gauche-droite...

Eh bien non, Mesdames et Messieurs! Il y a un certain nombre de villes en Europe, et notamment en France, où les zones piétonnes et le déplacement doux, pour l'appeler ainsi, ont été instaurés par la droite. Alors, il ne s'agit pas ici de répéter un cliché sur la gauche et sur la droite, mais de savoir quel aménagement nous voulons réellement pour la ville de Genève.

Lorsque nous parlons de zones piétonnes, nous parlons d'aménagements, avec des conditions nécessaires à ces aménagements, par exemple, Madame la présidente, la réalisation de zones piétonnes dans des quartiers pas uniquement commerçants. Il ne s'agit pas de faire un centre commercial géant au centre-ville, mais lorsqu'il y a des quartiers piétons ces mêmes habitants ont des accès dans les parkings à l'entrée et à la sortie de ces quartiers pour accéder à leur logement.

Voilà ce qui se passe notamment en France et, pour être concret, en ville de Bordeaux. Un certain nombre d'entre vous l'ont vu lors d'un voyage de la commission du logement. Je rappelle juste que Bordeaux est une ville – oh mon Dieu! – de droite depuis plus de cinquante ans, pourtant elle a du déplacement doux, elle a des zones piétonnes, des quartiers piétons dans des endroits historiques, comme les quartiers de Saint-Michel ou de Saint-Pierre.

Tout cela pour vous dire qu'au groupe libéral nous ne croyons pas aux clichés, nous croyons aux projets d'aménagement concrets et réels, bien adaptés, et pas à une quelconque initiative qui vient faire un peu rêver en prétendant que tout sera piéton et donc magnifique. Vous transmettez enfin, Madame la présidente, mes félicitations à M^{me} Wenger. Je me réjouis de savoir que le groupe A gauche toute! est aujourd'hui lui aussi favorable à l'ouverture des magasins jusqu'à 22 h... (*Remarques.*)

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Je me permets de rebondir sur quelques arguments que j'ai entendus et d'apporter des compléments d'information. A M. Rubeli, qui a parlé de la complémentarité des transports, vous transmettez, s'il vous plaît, Madame la présidente, que c'est justement ce que cette initiative demande! Elle demande le respect de la complémentarité des transports sur l'ensemble de la ville. Il y a déjà un grand poids du transport motorisé et cette initiative veut concentrer les automobiles sur le réseau primaire et secondaire et que le réseau de quartier soit en majorité réservé à la mobilité douce.

Nous avons beaucoup parlé de convivialité ce soir, mais il y a malheureusement une nécessité de réagir face à des problèmes majeurs dans cette ville, par

exemple en matière de sécurité routière. Dans le canton de Genève, en 2008, il y a eu un total de 1238 accidents avec victimes, et 178 piétons ont été grièvement blessés ou sont morts. En Suisse, un tiers des accidents de la route se produisent à l'intérieur des localités et, dans un accident sur six, des piétons sont grièvement blessés. Il y a presque autant de piétons morts que de pilotes de grandes motos de plus de 125 cm³. Chaque jour, cinq enfants sont blessés dans des accidents. Notre initiative pour 200 rues piétonnes est une réponse à ces problèmes de sécurité.

Il y a aussi le problème de santé publique. Vous savez tous qu'une grande partie des écoles de notre ville se trouvent dans des zones où les pics de pollution de l'air et du bruit sont souvent dépassés. Vous savez également que les enfants et les personnes âgées, particulièrement concernés par cette initiative, sont plus touchés par les problèmes de respiration dus à la pollution. Le bruit est une source de troubles fréquents et en augmentation chez les enfants, comme le manque de concentration, les maux de tête, et les écoles qui sont touchées par le bruit vont aussi être visées par cette initiative.

Finalement, le chemin de l'école est stressant autant pour les enfants que pour les parents, qui ne peuvent pas les laisser aller seuls à l'école à cause des dangers de la circulation. Avec des rues fermées au trafic motorisé autour des écoles, cette source de stress sera atténuée. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je regrette un peu le clivage dans ce débat entre la gauche, la droite, entre les anciens, les modernes, entre les vieux et les jeunes. La droite et le centre auraient des vues archaïques; les Verts, qui sont jeunes, seraient pour la modernité, avec une vision assez romantique des rues piétonnes... On peut en fixer 200, mais, on l'a dit tout à l'heure, pourquoi pas 400, 600? On n'a quand même pas osé aller jusque-là.

Pour ma part, je veux bien, mais je rappelle que, dans le débat, seules les solutions raisonnables peuvent l'emporter, et les solutions raisonnables sont celles qui envisagent la problématique dans son ensemble. On ne peut pas concevoir des rues piétonnes sans poser la problématique des parkings. Une ville qui vit est une ville qui a aussi des activités commerciales auxquelles on peut accéder. Nous avons tout à fait les moyens de le réaliser en ville de Genève.

Le Conseil administratif nous a donné un bon exemple de ce qui peut se faire, puisqu'il est partie prenante du projet «Les Clés-de-Rive», projet qui dégage des rues piétonnes et prévoit un parking souterrain. Tout le monde sera content. C'est ce que j'appelle une bonne gouvernance, des bonnes solutions pour le «vivre ensemble». Nous devons travailler de cette manière, et non pas sur des coups politiques!

A longueur de journée, chacun essaie d'avoir la motion dont le slogan sera le plus percutant. Mais, Mesdames et Messieurs, nous voyons que c'est comme cela que nous sommes sans arrêt en train de nous tirer les uns sur les autres et de bloquer complètement ce parlement et les décisions qui doivent se prendre.

Nous n'entrerons pas dans la démagogie verte et nous dirons non à cette initiative, parce que nous préconisons une vue d'ensemble. Nous savons que le climat est favorable. Vous avez vu que le Touring Club Suisse en appelle à la paix de la mobilité et à des discussions qui vont dans le sens du «vivre ensemble». C'est là que nous devons trouver des solutions et non pas dans des querelles complètement vaines.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Si cette initiative municipale est acceptée ce soir, ce qui sera peut-être le cas, il appartiendra au Conseil administratif de nous faire, dans un délai fixé par un règlement ou peut-être même une loi, des propositions chiffrées pour réaliser en fait l'objectif de cette initiative municipale.

Dans ce cadre-là, le Parti socialiste aimerait émettre deux souhaits qui, nous l'espérons, seront suivis d'effets. Le premier consiste à rendre le Conseil administratif attentif à la qualité des aménagements qui seront prévus. En effet, 200 rues piétonnes, c'est bien, mais nous savons aussi que nos amis Verts ont dit que cela pouvait se faire à bon marché. Si c'est pour faire de l'aménagement à la petite semaine, avec des bornes jaunes et noires, ce genre d'horreurs, non merci! Là, nous ne serons pas d'accord. Nous sommes pour l'aménagement de rues piétonnes, mais pour des aménagements de qualité. C'est là notre premier souhait.

Le second, ce serait que cette mise en œuvre se réalise selon une répartition équitable entre tous les quartiers de la ville, parce que ce n'est pas le cas actuellement. Nous savons très bien que certains quartiers sont plus remuants que d'autres, et ils obtiennent ce qu'ils demandent. Eh bien, nous aimerions, dans le cadre de la future application de cette initiative municipale, que tous les quartiers bénéficient de la mise en œuvre de l'aménagement de rues piétonnes, et pas seulement ceux qui crient le plus fort.

Nous aimerions que ces aménagements soient justement réalisés dans les quartiers, et pas seulement au centre-ville, en fonction de la construction de parkings souterrains dans l'intérêt d'un constructeur privé. Plusieurs préopinants de droite ont dit ce soir que les «Clés-de-Rive» étaient quasiment un projet de la Ville. Ce n'est pas le cas. Il s'agit d'intérêts privés qui sont poussés en avant et la Ville a bien voulu donner un préavis positif, mais elle n'est pas le promoteur du projet et ce n'est pas elle qui le réalisera.

Pour notre part, nous aimerions que, pour ces 200 rues piétonnes, il revienne à la Ville de décider, et non à des promoteurs privés.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Au terme de ce débat, après le caractère enflammé de la première intervention, qui faisait référence à cet enthousiasme, à ce plébiscite populaire, nous sommes quand même bien obligés de constater que, en soi, chacune des interventions des personnes qui soutiennent cette initiative n'avait, en fait, d'autre motif que de dire oui aujourd'hui à cette initiative parce qu'elles savent que, devant le peuple, cette initiative n'a aucune chance.

Mise aux voix, la prise en considération de l'initiative est acceptée par 48 oui contre 24 non.

L'initiative est renvoyée au Conseil administratif, qui est chargé de présenter un projet de délibération conforme dans un délai de trois mois.

(Applaudissements nourris.)

La présidente. Je suis malheureusement contrainte de rappeler aux personnes à la tribune du public que l'article 35 de notre règlement vous interdit toute marque d'approbation ou de désapprobation. Je vous remercie. Au revoir, Monsieur Brogini, à bientôt! Cela nous a fait plaisir de vous revoir.

5. Proposition du Conseil administratif du 18 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 178 000 francs destiné à l'extension du carillon de la cathédrale Saint-Pierre, situé à la cour de Saint-Pierre, bâtiment 429, parcelle 4950, feuille 22 du cadastre, section Cité (PR-754).

Préambule

La Ville de Genève est propriétaire de nombreuses horloges sur le territoire de la commune, notamment celles situées dans les clochers des édifices cultuels. Pour des raisons compréhensibles, ces horloges ont un lien avec diverses cloches et carillons, ce qui explique pour partie le fait que plusieurs objets de ce type sont également propriété de la municipalité. Pour ce qui a trait plus particulièrement au carillon de la cathédrale Saint-Pierre, il a été cédé par le Consistoire de l'Eglise nationale protestante de Genève à la Ville, laquelle participait déjà à son exploitation et à son entretien. Formellement, le Conseil administratif a accepté cette cession en date du 13 septembre 1849.

Notice historique

Le premier carillon de Saint-Pierre fut construit en 1749 par un horloger nommé Louis Simon (qui était en même temps marguillier). Ce carillon était constitué de huit timbres (et non cloches) formant une gamme de mi majeur diatonique partant de la dominante si. Il accompagnait sans doute une nouvelle horloge qui devait sonner chaque quart d'heure et comportait sept airs, un pour chaque jour de la semaine. Il ne semble pas possible de retrouver aujourd'hui quels étaient les airs d'origine; on sait seulement que ces airs étaient empruntés à la musique italienne. A l'époque révolutionnaire, de nouveaux cylindres furent montés pour faire entendre des morceaux alors fort prisés, par exemple la *Car-magnole*.

Vers 1830, pour cause de vétusté, le carillon cessa de jouer et il fallut attendre une vingtaine d'années pour qu'il soit remis en état, grâce à un legs de Gabriel Gallot, négociant en draps. Le legs représentait environ le double de la dépense nécessaire à la réparation. Le Consistoire fit faire les travaux, puis donna à la Ville le reste du legs et lui remit en même temps le carillon, à charge pour elle de l'entretenir. Ainsi restauré, le carillon joue quatre airs: le *Ranz des Vaches*, le *Cé qu'é l'ainô*, un air du *Devin du Village*, de Rousseau, et un air du *Petit Chaperon rouge*, de Boieldieu.

En 1897, une nouvelle réparation sérieuse s'avère nécessaire. Le carillon de Louis Simon cesse définitivement de fonctionner en 1930. Il est alors décidé de le remplacer, et l'on s'arrête à un projet plus ambitieux, ainsi qu'on va le voir.

Le carillon actuel de Saint-Pierre date de 1931. Il a été construit en collaboration par la Fonderie Rüetschi, d'Aarau (Argovie), et la Maison Paccard, d'Annecy-le-Vieux (Haute-Savoie). Les seize cloches qu'il comporte vont du la au ré; dans l'échelle chromatique manquent le si bémol et le mi bémol. Toutes ces cloches sont disposées dans la flèche de la cathédrale autour de la cloche des heures.

Il y a ici deux systèmes différents de frappe. Le premier est celui du carillon automatique régi par l'horloge. A l'extérieur de chaque cloche est fixé un marteau relié à une sorte de boîte à musique géante, elle-même mise en mouvement par ladite horloge. Un gros cylindre en métal est garni de chevilles qui, dans leur mouvement de rotation, agissent sur les marteaux des cloches par des leviers, des tiges métalliques et des renvois d'angle. Chacun des onze cylindres correspond à un air du carillon automatique et pèse environ 50 kg. Les quelques notes des quarts d'heure figurent aussi sur les cylindres. Ces onze mélodies reviennent chaque année à date fixe. Ce sont:

- *Terre des monts neigeux*, Otto Barblan, du 7 janvier au 10 février;
- *Air pour cloches*, Jean-Jacques Rousseau, du 11 février au 15 mars;

Proposition: carillon de Saint-Pierre

- *Prière patriotique*, Emile Jaques-Dalcroze, du 16 mars au 18 avril;
- *Psaume des camisards*, du 19 avril au 22 mai;
- *Ranz des vaches*, du 23 mai au 26 juin;
- *Air du Devin du village*, Jean-Jacques Rousseau, du 27 juin au 30 juillet;
- *Cantique suisse*, Alberich Zwyszig, du 31 juillet au 31 août;
- *Le Petit Chaperon rouge*, François-Adrien Boïeldieu, du 1^{er} au 30 septembre;
- *Ballet des faucheurs*, de la Fête des Vignerons de 1889, Hugo de Senger, du 1^{er} au 31 octobre;
- *Choral de Luther*, du 1^{er} au 30 novembre;
- *Cé qu'é l'ainô* (Celui qui est là-haut), hymne genevois en souvenir de l'Escalade de 1602 du 1^{er} décembre au 6 janvier.

Mais ces seize cloches peuvent aussi être frappées par un carillonneur, qui dispose d'un clavier et d'un pédalier, lequel peut remplacer le clavier pour les six notes basses. De simples fils de fer relient chacune des touches à la cloche correspondante et sont fixés aux battants qui en heurtent la panse. Comme le mécanisme automatique décrit plus haut, le clavier est situé à l'étage inférieur, à quelque 4 m des cloches.

Si rudimentaire soit-il ici, ce système de frappe des cloches permet par le toucher un jeu plus souple et nuancé que celui dicté par la rotation des cylindres.

Ajoutons encore que les seize touches du clavier diffèrent de celles du piano en ce qu'elles sont passablement plus larges, plus profondes... et plus dures à enfoncer. Mais ces contraintes sont saines: impossible de jouer n'importe quoi sur ce carillon!

Deux carillonneurs se sont succédé jusqu'ici à la flèche de Saint-Pierre: Roger Vuataz, compositeur et organiste, de 1931 à 1943, et Pierre Segond, l'organiste de la cathédrale, dès 1944. (Depuis 1995, M. François Delor assume cette charge.)

C'est quatre fois l'an, lors de fêtes commémoratives, que le carillonneur est requis par l'autorité civile, c'est-à-dire la Ville de Genève – propriétaire du carillon et chargée de son entretien – de donner un concert d'une demi-heure dans la flèche de la cathédrale. Ces quatre fêtes sont:

- le 1^{er} Juin (1814, entrée du canton de Genève dans la Confédération suisse);
- le 1^{er} Août (1291, fondation de la Confédération suisse);
- l'Escalade genevoise (11-12 décembre 1602);
- la Restauration genevoise (31 décembre 1813).

Chacune de ces fêtes a sa signification propre; chacune aussi a son «environnement» saisonnier. Le carillonneur en tient compte dans le choix de ses programmes, de même bien sûr que du caractère particulier des cloches. Il aime avant tout interpréter des musiques qui parlent à l'âme de notre peuple: airs religieux, patriotiques, populaires (que chaque enfant a appris en famille ou à l'école), composés par des musiciens de chez nous (Rousseau, Jaques-Dalcroze, etc.). La mélodie sera souvent agrémentée d'un accompagnement inspiré par les cloches elles-mêmes. Le carillon de Saint-Pierre a en outre séduit plus d'un compositeur genevois, qui a écrit une ou plusieurs pièces pour lui. Enfin, il arrivera au carillonneur, pour souligner un anniversaire, par exemple, de faire entendre le thème d'une œuvre connue d'un grand musicien. Les auditeurs – en nombre variable suivant la condition météorologique – s'assemblent autour de la cathédrale, de préférence sur la place de la Taconnerie ou la promenade Agrippa-d'Aubigné, et manifestent parfois leur plaisir par des applaudissements.

Dans l'exercice de son art, tout carillonneur éprouve sans doute un double sentiment. Sentiment de joie, certes: il est exaltant de faire résonner ces cloches, de frapper leur métal, de lancer rythmes et mélodies à travers les espaces! Sentiment de responsabilité aussi, car cette voix des cloches n'est pas seulement la sienne, c'est d'abord celle de la Cité tout entière.

(Texte tiré de *Musique à Saint-Pierre*, Fondation des Clefs de Saint-Pierre, Genève 1984, Pierre Segond, «Le carillon».)

Exposé des motifs

L'actuel mécanisme du carillon date de 1931. L'ensemble des dix-sept cloches qu'il comprend, si l'on compte celle des heures, a fait l'objet de divers compléments depuis lors. En 1986, deux cloches furent rajoutées à l'aigu. En 1990, un douzième rouleau est offert par le Conseil d'Etat en vue d'étendre le répertoire mécanique. En 1991, l'adjonction d'une nouvelle cloche porte à vingt le nombre de ces dernières, jouables depuis le clavier.

Actuellement, les possibilités musicales du carillon s'avèrent réellement restreintes. L'échelle mélodique ne couvre qu'une octave et demie. En outre, le pédalier s'avère difficilement praticable. Afin de permettre une exploitation musicale plus riche de l'instrument, il y a lieu d'étendre l'échelle à l'aigu en ajoutant dix-sept cloches de petite taille. La tessiture serait ainsi portée à trois octaves complètes avec trente-sept cloches. A titre de comparaison, le carillon rénové de l'église Sainte-Croix de Carouge possède trente-six cloches. Il s'agit d'un instrument de taille moyenne, par rapport aux carillons de quatre octaves ou plus comme on en trouve à Annecy, dans le nord de la France, en Belgique ou aux Pays-Bas.

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

L'extension du carillon actuel est prévue en conservant la structure et les cloches existantes, à l'exception de deux d'entre elles qui devraient être remplacées. La charpente métallique qui supporte les cloches doit être prolongée par de nouveaux supports en acier zingué dont la mise en place peut se faire sans modifier la substance de l'édifice. Les nouvelles cloches seront de dimensions décroissantes, la plus grande étant de taille inférieure à la plus petite des pièces existantes. Pour chaque nouvelle cloche, un marteau et une tringle de renvoi sont prévus. Le clavier et le pédalier doivent être reconstruits sur le modèle de l'installation existante, afin de couvrir trois octaves. Il en va de même pour la banquette en bois et le châssis métallique supportant l'ensemble.

Estimation du coût

	Fr.
Fourniture des nouvelles cloches	32 320
Remplacement de deux cloches avec inscriptions	7 120
Fourniture de supports en acier zingué	7 430
Fourniture de marteaux et de tringles de renvoi	20 250
Fourniture d'un clavier, d'un pédalier avec châssis et banquette	31 850
Transport, montage, adaptation des tringles existantes et réglages	<u>36 500</u>
Total hors taxes (T1)	135 470
Autorisations et taxes	2 000
Frais secondaires	7 500
TVA (7,6%) sur T1 et réserves	11 330
Réserves pour imprévus (10%)	<u>13 550</u>
Coût total de la construction	169 850
Prestations du personnel pour les investissements (5%)	8 490
Intérêts intercalaires (PM inf. à 300 000 francs)	0
Fonds d'art contemporain (PM pas de travaux immobilier)	<u>0</u>
Coût général de l'opération	178 340
Arrondi à	<u>178 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de septembre 2008 (date de l'offre de Jakob Muri AG).

Autorisation de construire

Ce projet ne nécessite en principe pas le dépôt d'une requête en autorisation de construire, s'agissant d'un élément mobilier. Cependant, des contacts préa-

lables seront pris, avant d'entreprendre les travaux, avec la conservatrice cantonale des monuments, la cathédrale Saint-Pierre ayant fait l'objet d'un arrêté de classement du Conseil d'Etat le 30 décembre 1921.

Référence au 5^e plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas prévu au 5^e plan financier d'investissement 2010-2021.

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 20 870 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté ci-après.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 178 000 francs destiné à l'extension du carillon de la cathédrale Saint-Pierre situé à la cour de Saint-Pierre, bâtiment 429, parcelle 4950, feuille 22 du cadastre, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 178 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux et des constructions sans débat de préconsultation.

6. Proposition du Conseil administratif du 18 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit net de 166 200 francs, déduction faite de la participation de la commune de Coligny d'un montant identique, soit un montant brut de 332 400 francs, destiné à des travaux d'amélioration de la ventilation naturelle des classes et du bâtiment pour le groupe scolaire de Pré-Picot, sis chemin Frank-Thomas 31 (PR-755).

Préambule

Pendant les années 1990-2000, la Ville de Genève a construit de nombreux groupes scolaires afin de répondre à l'augmentation des effectifs scolaires ainsi qu'aux obligations légales des communes en la matière.

La plupart de ces bâtiments ont été conçus de façon à privilégier l'apport de lumière naturelle et réduire ainsi les besoins en éclairage électrique, grâce à de larges baies vitrées et des verrières en toiture.

Cependant, il a fallu rapidement constater que, dès le printemps, ces écoles sont confrontées à des températures intérieures trop élevées ainsi qu'à des difficultés d'aération.

Le Service de l'énergie a réalisé, à différentes reprises, des mesures de température, révélant que, malgré la bonne gestion des moyens «antisoleil» installés dans ces bâtiments (stores, etc.), les solutions actuelles ne permettent pas de refroidir suffisamment le bâtiment, la meilleure solution consistant à profiter de la fraîcheur nocturne, en créant un «effet cheminée», pour obtenir un résultat significatif.

Exposé des motifs

L'école de Pré-Picot a été réalisée en 1993. Bien que située sur la commune de Coligny, elle a été construite en commun par la commune de Coligny et la

Ville de Genève et elle est gérée par cette dernière. Toutefois, les frais d'entretien et de restauration du bâtiment sont partagés entre les deux entités, selon la convention qui les lie.

Cette construction en béton apparent possède, en toiture, une verrière orientée au sud-ouest, équipée de stores solaires. Malgré des volumes généreux, ce bâtiment se charge rapidement en température, dès que l'ensoleillement augmente, c'est-à-dire dès le début du printemps et jusqu'en automne.

L'aération des classes ne peut s'effectuer qu'au travers des baies vitrées, à ouverture en guillotine, qui restent fermées la nuit. En effet, pour des raisons de sécurité, il est impossible de laisser les fenêtres ouvertes et l'accumulation de la chaleur diurne ne peut pas s'évacuer.

Les conditions de travail peuvent alors devenir difficiles et sont régulièrement dénoncées par le corps enseignant, qui souligne la difficulté de concentration ressentie par les élèves dans les classes où la température est très élevée.

Description des travaux et estimation des coûts

Après avoir essayé différentes solutions qui ne se sont pas révélées satisfaisantes, le Service des écoles et institutions pour l'enfance, en collaboration avec le Service de l'énergie et le Service d'architecture, propose des mesures simples, dont l'efficacité a pu être vérifiée grâce à des tests préalables réalisés dans une classe. La mise en œuvre de ce dispositif nécessite les travaux suivants:

- modification, dans les classes, des vitrages existants afin d'intégrer des vasis-tas;
- pose de crémones sur les portes des classes pour les laisser entrebâillées, hors période scolaire;
- réalisation de larges ouvertures (200 x 60 cm) et pose de fenêtres dans la partie verticale (sheds) de la verrière, afin de créer un «effet cheminée» et ainsi refroidir l'école pendant la nuit. Ces ouvertures serviront également d'exutoires de fumée;
- raccord de la ferblanterie existante sur les nouvelles fenêtres;
- nettoyage de fin de chantier.

Le concept global de ventilation naturelle proposé est conforme aux exigences relatives à la sécurité incendie pour le désenfumage. Il fait l'objet d'une autorisation des services compétents, délivrée le 31 juillet 2009.

La commune de Coligny s'est engagée à participer à hauteur de la moitié du montant des travaux.

Estimation des coûts		Fr. (HT)
CFC 211	Travaux de maçonnerie	
	Ouvertures dans les sheds	21 000
CFC 221.4	Pose de vasistas dans les fenêtres de 17 classes	130 080
	Pose de fenêtres dans les ouvertures des sheds	57 250
CFC 225	Travaux de ferblanterie, étanchéité et isolation	14 000
CFC 231	Pose de motorisation pour les ouvertures des sheds	19 300
CFC 273.0	Pose de crémones sur les portes des classes	24 000
CFC 287	Nettoyage de fin de chantier	4 000
	Total I	269 630
	Divers et imprévus 8% francs, arrondi à	21 570
	Honoraires ingénieur civil	3 000
	Total II	294 200
	TVA 7,6%	22 360
	Total III TTC	316 560
	Prestations des services pour l'investissement (5% de total IV)	15 828
	Total IV, arrondi à TTC	332 400
	Participation de la commune de Cologny à hauteur de 50% du total III, arrondi à TTC	166 200
	Total V, arrondi à TTC	166 200
	<i>Pas d'intérêts intercalaires, la durée des travaux étant inférieure à six mois</i>	
	Total des coûts pour la Ville de Genève TTC	<u>166 200</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de l'année 2009 et ne comportent aucune variation.

Autorisation de construire

Les autorisations de construire nécessaires à l'exécution des travaux ont été délivrées par le Département cantonal des constructions et des technologies de l'information en août 2009.

Délais

Les travaux seront programmés après échéance du délai référendaire et dans le respect des activités scolaires (vacances scolaires d'été).

Référence au 5^e plan financier d'investissement (PFI) (p. 66)

Cet objet est prévu dans le 5^e PFI 2010-2021 sous la référence 030.022.03, pour un montant de 200 000 francs.

Gestion financière – Maîtrise de l'ouvrage

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance est gestionnaire et bénéficiaire du crédit.

Charge financière

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 20 410 francs.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 166 200 francs, déduction faite de la participation de la commune de Cologny de 166 200 francs, soit un montant brut de 332 400 francs, destiné à des travaux d'amélioration de la ventilation naturelle des classes et du bâtiment pour le groupe scolaire de Pré-Picot, sis chemin Frank-Thomas 31.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 332 400 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux et des constructions sans débat de préconsultation.

- 7. Proposition du Conseil administratif du 18 novembre 2009 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant total de 1 187 600 francs destinés à des travaux d'amélioration de la ventilation naturelle du bâtiment, couplés avec une installation photovoltaïque en toiture, pour le groupe scolaire de Cayla, sis chemin William-Lescaze 12, soit:**
- **un crédit de 563 000 francs pour des travaux d'amélioration de la ventilation naturelle dans les classes et les couloirs du groupe scolaire;**
 - **un crédit de 624 600 francs pour la fourniture et la mise en place d'une centrale photovoltaïque de 60 kWp sur la verrière du groupe scolaire (PR-756).**

Préambule

Pendant les années 1990-2000, la Ville de Genève a construit de nombreux groupes scolaires afin de répondre à l'augmentation des effectifs scolaires ainsi qu'aux obligations légales des communes en la matière.

La plupart de ces bâtiments ont été conçus de façon à privilégier l'apport de lumière naturelle et réduire ainsi les besoins en éclairage électrique, grâce à de larges baies vitrées et des verrières en toiture.

Cependant, il a fallu rapidement constater que, dès le printemps, ces écoles sont confrontées à des températures intérieures trop élevées ainsi qu'à des difficultés d'aération.

Les mesures qui sont proposées dans ces crédits permettent à la fois d'améliorer la ventilation naturelle du bâtiment, et donc de le rafraîchir, et d'intégrer parmi ces mesures la mise en place d'une centrale photovoltaïque.

Exposé des motifs

L'école de Cayla construite en 1992 bénéficie d'une verrière courant sur toute la longueur du bâtiment. Si cet élément apporte une grande quantité de lumière, il induit néanmoins un important apport de chaleur.

Les conditions de travail peuvent alors devenir difficiles et sont régulièrement dénoncées par le corps enseignant, qui souligne la difficulté de concentration ressentie par les élèves dans les classes où la température est très élevée.

Le Service de l'énergie a réalisé, à différentes reprises, des mesures de température, révélant que, malgré la bonne gestion des moyens «antisoleil» installés dans ce bâtiment (stores, etc.), les solutions actuelles ne permettent pas de

le refroidir suffisamment. La meilleure solution consisterait à profiter de la fraîcheur nocturne, en créant un «effet cheminée», pour obtenir un résultat significatif.

Aussi, après une étude effectuée conjointement avec le Service d'architecture et celui de l'énergie, le Service des écoles et institutions pour l'enfance propose différentes mesures, afin d'améliorer la ventilation naturelle du bâtiment.

Il s'agit, d'une part, de profiter de la présence de vasistas dans les classes pour créer des ouvertures dans la verrière (servant également d'exutoires de fumées) et générer une circulation d'air nocturne, qui rafraîchirait les classes et l'ensemble du bâtiment. Le concept global de ventilation naturelle proposé est conforme aux exigences relatives à la sécurité incendie pour le désenfumage. Il fait l'objet d'une autorisation des services compétents, délivrée le 8 septembre 2008.

D'autre part, il convient de compléter ces travaux par une protection solaire de la verrière. Aussi, en lieu et place d'une installation traditionnelle de stores solaires électrifiés, le Service de l'énergie propose d'installer une centrale photovoltaïque.

Cette centrale de 60 kWp, pour une production d'environ 63 000 kWh/an, couvrira une surface d'environ 650 m².

Elle sera composée de panneaux posés sur une structure métallique recouvrant la verrière de l'école et permettant ainsi d'ombrager cette dernière.

Cette réalisation solaire complétera les installations existantes en Ville de Genève selon le programme décidé par le Conseil administratif le 20 octobre 2004 pour le développement de l'énergie solaire photovoltaïque, reposant plus particulièrement sur deux principes:

- l'identification systématique des potentiels de création de centrales photovoltaïques dans le cadre des projets de construction ou de rénovation conduits par la Ville, et intégration d'une proposition dans les demandes de crédits de travaux y relatifs;
- la création d'un fonds photovoltaïque, alimenté par les recettes générées par la vente de l'électricité produite par les centrales aux Services industriels de Genève, et dédié au financement de nouvelles installations.

Depuis 2004, quatre centrales ont été réalisées et mises en service: la buvette extérieure de la piscine des Vernets, la salle de gymnastique du chemin de l'Ecu, la crèche de Châteaubriand, l'école des Crêts-de-Champel. Ce qui avec l'école de l'Europe porte le nombre à cinq centrales.

La puissance totale des centrales photovoltaïques réalisées à ce jour est de 107 kWp. Elles produisent environ 102 000 kWh/an. Les recettes générées par ces centrales se montent à environ 82 000 francs/an.

De plus, quatre nouvelles centrales seront réalisées en 2009-2010: Conservatoire et Jardin botaniques, les serres des Bornaches, le centre sportif de Vessy (PR-504) et le Muséum d'histoire naturelle (PR-604).

Enfin, les propositions de construction de centrales proposées dans le cadre des crédits relatifs à l'espace de quartier de Sécheron (PR-636) et de la rénovation du bâtiment à la rue Cité-de-la-Corderie 10 ont été récemment acceptées par le Conseil municipal.

Description des travaux et des coûts

Partie concernant le Service des écoles et institutions pour l'enfance

- Création de vasistas dans les menuiseries métalliques des couloirs.
- Modification des portes de classes avec pose de crémones.
- Réalisation d'ouvertures dans la verrière afin de créer un «effet cheminée» et ainsi refroidir l'école (certaines de ces ouvertures serviront d'exutoire de fumée).
- Pose de stores solaires sur la verrière (en déduction de la centrale photovoltaïque).
- Pose d'une motorisation des stores avec automatisme météo (en déduction de la centrale photovoltaïque).
- Nettoyage de chantier.

Estimation des coûts

	Fr.
CFC 221.3 Création de 8 vasistas dans couloir	40 660
CFC 224.2 Création de 18 ouvrants dans verrière	181 140
CFC 273 Pose de crémones sur portes de classes	27 000
CFC 231 Pose motorisation ouvrants dans verrières	23 930
CFC 287 Nettoyage de fin de chantier	4 000
CFC 228.3 Pose de stores de type «screen» sur la totalité de la verrière	131 700
CFC 234 Motorisation des stores avec automatisme météo	<u>65 500</u>
Total I	473 930
Divers et imprévus 5% arrondi à	<u>23 700</u>
Total II HT	497 630
TVA 7,6%	<u>37 820</u>
Total III TTC	535 450
Prestations des services pour l'investissement (5% de total II)	<u>26 772</u>
Total IV TTC	562 222
Total IV arrondi à TTC	<u>563 000</u>

Pas d'intérêts intercalaires, la durée des travaux étant inférieure à six mois

Le Service de l'énergie pilotera les travaux relatifs à la construction de la centrale photovoltaïque, qui comprendront:

- la réalisation d'une structure métallique posée sur la toiture de l'école, destinée à recevoir l'installation de panneaux solaires;
- la fourniture et la mise en place d'une centrale photovoltaïque de 60 kWp pour une production d'environ 63 000 kWh/an, couvrant une surface d'environ 650 m² sur toute la longueur de la verrière du bâtiment scolaire y compris toutes les installations techniques pour l'injection du courant créé dans le réseau électrique des SIG.

Cette centrale photovoltaïque faisant effet de protection solaire, les stores de type «screen» ainsi que la motorisation prévue sont déduits du montant des travaux.

<u>Estimation des coûts</u>	Fr.
CFC 192 Conseils statiques par ingénieur civil	10 000
CFC 213.2 Création d'une structure métallique	170 000
CFC 247.6 Fourniture et pose d'une centrale photovoltaïque de 60 kWp (coût moyen du Wp (Watt pic) installé est estimé à 9,50 francs)	<u>570 000</u>
Total I	750 000
Déduction du coût des stores «screen» sur verrière	131 700
Déduction de la motorisation des stores	<u>65 500</u>
Total II	552 800
TVA 7,6%	<u>42 013</u>
Total III TTC	594 813
Prestations des services pour l'investissement (5% de total II)	<u>29 741</u>
Total IV TTC	624 554
Total V arrondi à TTC	<u>624 600</u>

Pas d'intérêts intercalaires, la durée des travaux étant inférieure à six mois.

Les recettes prévues pour cette installation sont estimées à 35 000 francs/an, ce qui permet d'assurer, compte tenu des tarifs de rachat en vigueur, un retour sur investissement d'ici à une quinzaine d'années.

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de l'année 2008 et ne comportent aucune variation.

Autorisation de construire

Les autorisations de construire nécessaires à l'exécution des travaux ont été délivrées par le Département cantonal des constructions et des technologies de l'information.

Délais

Les travaux seront programmés après échéance du délai référendaire et dans le respect des activités scolaires (vacances scolaires d'été).

Gestion financière – Maîtrise de l'ouvrage

- Pour le 1^{er} crédit, le Service des écoles et institutions pour l'enfance est gestionnaire et bénéficiaire du crédit.
- Pour le 2^e crédit, le Service de l'énergie est gestionnaire et bénéficiaire du crédit.

Référence au 5^e plan financier d'investissement (PFI) (page 66)

- Le 1^{er} crédit est prévu dans le 5^e PFI 2010-2021 sous la référence 030.025.14 pour un montant de 500 000 francs.
- Le 2^e crédit est prévu dans le 5^e PFI 2010-2021 sous la référence 030.025.16 pour un montant de 726 300 francs.

Charge financière

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à:

- 66 000 francs pour le 1^{er} crédit,
- 73 220 francs pour le 2^e crédit.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 563 000 francs destiné à des travaux d'amélioration de la ventilation naturelle des classes et du bâtiment scolaire de Cayla, sis chemin William-Lescaze 12.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 563 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 624 600 francs destiné à la fourniture et mise en place d'une centrale photovoltaïque de 60 kWp pour une production d'environ 63 000 kWh/an, couvrant une surface d'environ 650 m² sur toute la longueur de la verrière du bâtiment scolaire de Cayla, sis chemin William-Lescaze 12, y compris toutes les installations techniques pour l'injection du courant créé dans le réseau électrique des Services industriels de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 624 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux et des constructions sans débat de préconsultation.

8. Proposition du Conseil administratif du 25 novembre 2009, concernant la parcelle N° 1053, sise à la rue Agasse 38, en vue de l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces requises pour la délivrance de la demande préalable N° 18131 qui prévoit la création d'une villa de deux logements et d'un garage souterrain d'une surface de plancher équivalente à 42% de la surface du terrain (PR-757).

L'objet qui est soumis à votre délibération est situé au numéro 38 de la rue Agasse, sur la parcelle N° 1053 (section Eaux-Vives), régie par les normes de la zone de développement 3. Sur cette parcelle, le Département des constructions et des technologies de l'information a été saisi le 24 septembre 2009 d'une demande préalable, déposée par M. Hofstetter Michel Reto et son mandataire, le bureau d'architectes DLV.

Ce projet nécessite l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, alinéa 4, de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation du sol entre 25% et 40%, ainsi que 27,5% et 44% pour les projets de haut standard énergétique).

Le projet concerné comprend une surface de plancher habitable correspondant à 42% de la surface du terrain.

La parcelle N° 1053 est desservie par la rue Agasse, actuellement occupée par une villa de 217,5 m² de surface brute de plancher ainsi que d'un garage privé de 32 m².

Une demande de démolition pour le garage sera déposée parallèlement à la demande définitive de ce projet, en fonction de l'obtention de la dérogation demandée à présent.

Description de la demande préalable N° 18131

Le projet a fait l'objet d'une première demande préalable (DP 18131-1), préavisée défavorablement par la Ville de Genève (22 octobre 2008). Ce préavis visait en fait l'établissement d'un instrument d'aménagement qui permette de gérer les demandes d'autorisation dans ce secteur aux caractéristiques patrimoniales (architecturales et paysagères) très affirmées.

Le Service d'urbanisme a mis en place une étroite concertation avec le requérant, la Direction cantonale du patrimoine et des sites et la Conservation du patri-

moins architectural. Il a été décidé d'un commun accord que le secteur n'était pas destiné à être développé par un plan localisé de quartier et devait faire l'objet d'un plan de site permettant toutefois certaines constructions.

Le Service d'urbanisme a donc établi un cahier des charges et mandaté un bureau d'architectes afin d'établir un plan de site ménageant des possibilités de bâtir. Le cahier des charges mentionnait qu'une première étape devait définir les règles d'urbanisme du périmètre incluant le projet.

Les requérants ont pu, sur la base des règles définies en juin 2009, déposer un complément à leur demande préalable en septembre. Ce projet remanié a été préavisé favorablement par la Ville de Genève en octobre.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes:

Le projet se développe dans la continuité des maisons construites par l'architecte Louis Vial sur une parcelle de la rue Agasse orienté nord-est/sud-ouest.

Le nouveau bâtiment proposé s'appuie sur une organisation groupée de l'habitat avec un gabarit semblable à celui des villas voisines. Il comporte deux logements en duplex de cinq et six pièces qui sont repartis sur trois étages (rez-de-chaussée et deux étages).

Un sous-sol commun abrite les caves, les différents locaux techniques ainsi qu'un parking de quatre places. Aucune place de stationnement n'est créée en surface.

Ces deux logements comptabilisent un total de 398 m² de surface brute de plancher.

Proposition du Conseil administratif

Sur la base d'un examen détaillé de la requête précitée, la Ville de Genève a émis un préavis favorable sous condition le 3 novembre 2009; ladite condition étant bien évidemment l'octroi par le Conseil municipal de la dérogation au rapport des surfaces.

Ce projet prend place dans le quartier du Clos-Belmont. Le plan directeur cantonal inclut le secteur, en zone 5 de développement 3, dans la couronne suburbaine. Il préconise «d'utiliser les potentiels à bâtir dans les zones de développement de manière diversifiée, selon les indices usuels, pour autant que les impératifs de protection du patrimoine et des sites, d'arborisation et de contraintes parcellaires le permettent». Le plan directeur cantonal précise pour le secteur du Clos-Belmont de n'y pas dépasser la densité de 0,4 (voir annexe).

Proposition: dérogation au rapport des surfaces à la rue Agasse 38

La construction proposée est conçue en respectant les qualités végétales et paysagères du site. Son architecture contemporaine ne prétend pas se comparer avec les maisons mitoyennes construites par l'architecte Louis Vial, mais le projet s'insère dans la continuité des constructions de la rue Agasse.

En outre, suite au dépôt de la demande préalable pour ce projet, le Service d'urbanisme a lancé un avant-projet de plan de site sur le secteur Agasse-Belmont en cours de finalisation.

Le but de l'étude est d'établir un plan de site, de définir les secteurs pouvant admettre certaines constructions ainsi que les critères et principes devant régir ces nouveaux bâtiments préservant les qualités architecturales et patrimoniales du site.

Dans le cas présent, l'octroi d'une dérogation de densité correspondant à un indice d'utilisation du sol de 42% s'avère nécessaire pour permettre au Service cantonal de l'énergie de se déterminer définitivement sur l'attribution du label Minergie qui interviendra avant la délivrance de l'autorisation de construire par le Département des constructions et des technologies de l'information.

En référence à l'entrée en matière favorable faite le 3 novembre 2009 à la demande définitive N° DP 18131 par la Ville de Genève et au fait que cette requête est conforme en tout point aux objectifs de la planification directrice comme aux dispositions particulières de la loi sur les constructions et installations diverses qui encouragent une utilisation rationnelle du sol avec des constructions à haut standard énergétique, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre s), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information relative à l'accord de la dérogation de densité par le Conseil municipal;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Donne son accord à l'application de la lettre b) de l'alinéa 4 de l'article 59 de la loi sur les constructions et installations diverses en

4230

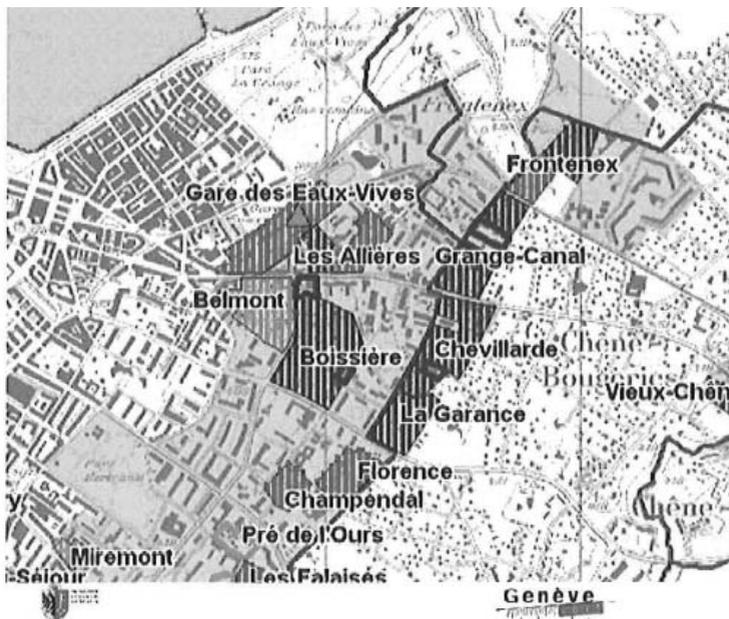
SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)

Proposition: dérogation au rapport des surfaces à la rue Agasse 38

relation avec la demande préalable N° 18131 déposée le 18 septembre 2009 au Département des constructions et des technologies de l'information et qui prévoit la construction d'un petit bâtiment de type «habitat groupé» pour deux logements sur la parcelle N° 1053, sise à la rue Agasse 38.

Annexes: – plan de situation
– extrait du plan directeur cantonal

Proposition: dérogation au rapport des surfaces à la rue Agasse 38

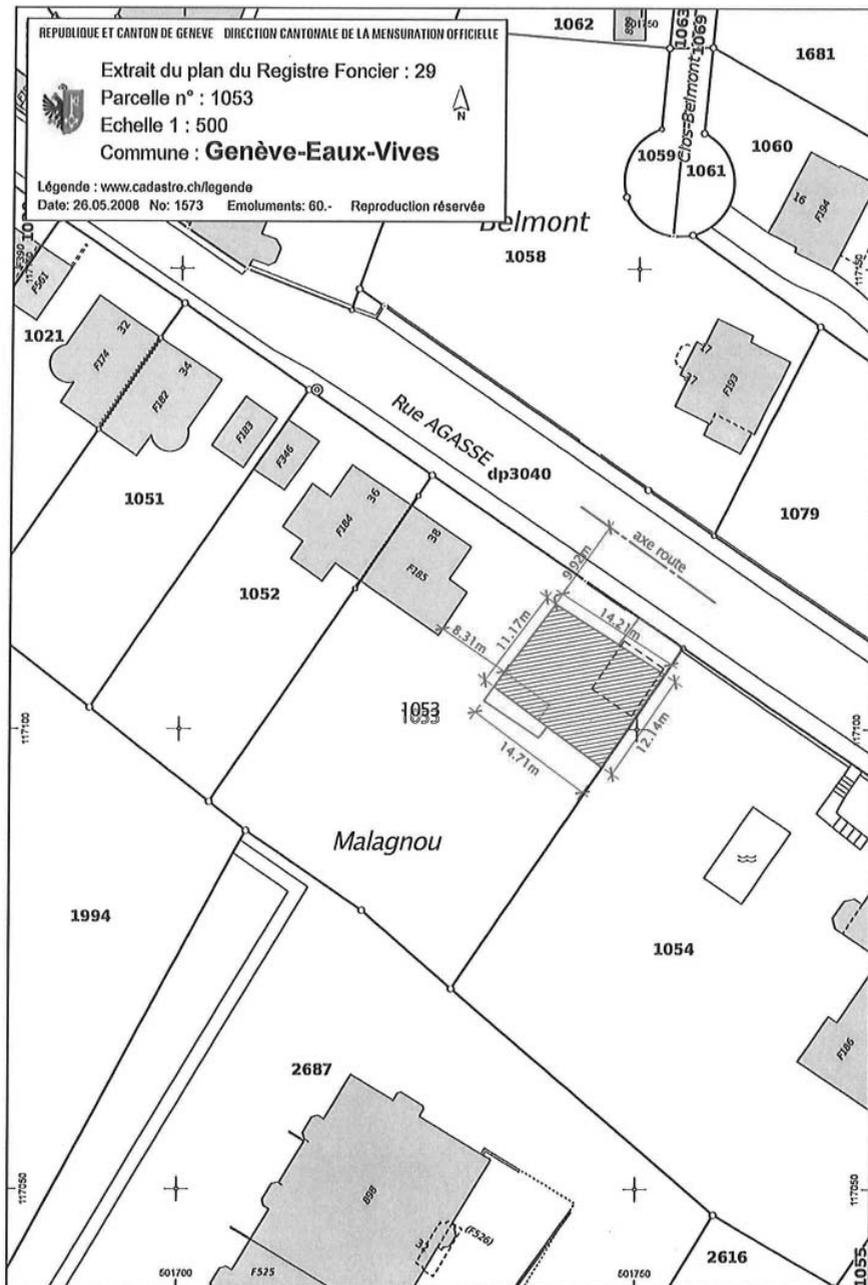


ANNEXE A LA FICHE 2.01

DENSIFICATION DIFFERENCIEE DE LA COURONNE SUBURBAINE

(Zones de développement 3 et 4 A)

		Couronne suburbaine
Mesure proposée*	Mesure réalisée**	
		Densification de type usuel: IUS = 1.2 et plus
		Densification de type intermédiaire: IUS = 0.5 à 1
		Faible densité ou maintien: IUS maximum 0,4
		Cas particuliers (densification sur zone d'activités et sur zone de verdure)
		Limites communales



La proposition est renvoyée à la commission de l'aménagement sans débat de préconsultation.

9. Proposition du Conseil administratif du 25 novembre 2009 en vue de l'approbation des comptes 2008 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (PR-758).

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif vous prie de bien vouloir approuver les comptes de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, arrêtés au 31 décembre 2008.

A l'appui de cette demande, le Conseil administratif soumet à votre appréciation les éléments d'information suivants:

- rapport d'activité 2008;
- rapport de l'organe de contrôle pour l'exercice 2008.

Conformément à l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, nous vous invitons à approuver les comptes 2008, en votant le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Approuve le rapport annuel d'activité 2008, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2008, l'annexe aux comptes 2008 et le rapport de l'organe de contrôle du 18 juin 2009 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

4234

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)

Proposition: comptes 2008 de la Fondation pour le logement social



Genève, le 01.09.2009

Ville de Genève
Direction générale

Reçu le 4 SEP. 2009

Séance CA du 16 SEP. 2009

Décision:

A traiter par:

Copies:

SCA

FONDATION DE LA VILLE DE GENÈVE
POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Aux membres du Conseil municipal
Aux membres du Conseil administratif
de la Ville de Genève

Concerne : Rapport d'activité de l'exercice 2008 de la FVGLS

Madame, Monsieur,

Le Conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social a le plaisir de vous adresser son rapport d'activité 2008.

Vous y trouverez notamment des informations concernant les projets de réalisation de nouveaux logements HBM.

Notre Fondation doit au Conseil municipal et au Conseil administratif de la Ville de pouvoir disposer des fonds et des terrains nécessaires à ces réalisations.

Nous nous félicitons des excellents rapports de confiance et de la collaboration efficace que notre Fondation entretient avec les instances et les services de la Ville.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir et nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le président : Jacques Mino

Proposition: comptes 2008 de la Fondation pour le logement social

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT
A L'ORGANE SUPREME DE LA FONDATION
DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL**

Genève

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de profits et pertes) de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à l'organe suprême de la fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 18 juin 2009



Nicolas DURUZ
Expert-réviseur agréé



Nicolas WENGER
Expert-réviseur agréé
Responsable de la
révision

Annexes:

- Comptes annuels (Bilan et compte de profits et pertes)
- Informations complémentaires
- Détail produits et charges par immeuble

**FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE
POUR LE LOGEMENT SOCIAL**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
<u>ACTIF</u>		
<u>Actif immobilisé</u>		
<u>Immeubles</u>		
Vollandes	7'751'647.65	7'751'647.65
Mouettes	11'477'363.15	11'477'363.15
Charmilles	6'366'119.85	6'366'119.85
Transformations Guye "Charmilles"	177'157.75	5'380.00
	<u>6'543'277.60</u>	<u>6'371'499.85</u>
Grand-Bureau	14'443'215.95	14'443'215.95
Montbrillant	14'195'191.30	14'195'191.30
Fonds d'amortissement groupe Montbrillant	(2'832'700.00)	(2'690'700.00)
	<u>11'362'491.30</u>	<u>11'504'491.30</u>
<u>Foyer Sécheron</u>		
Avoirs en banque	770'998.95	1'879'095.05
Construction	2'229'001.05	1'120'904.95
	<u>3'000'000.00</u>	<u>3'000'000.00</u>
<u>Cendrier 1-3</u>		
Avoirs en banque	415'050.50	777'576.50
Frais d'études	584'949.50	222'423.50
	<u>1'000'000.00</u>	<u>1'000'000.00</u>
Maladière (promesse d'achat)	5'032'500.00	0.00
Total Actif immobilisé	<u><u>60'610'495.65</u></u>	<u><u>55'548'217.90</u></u>
<u>Actif circulant</u>		
Brolliet SA - c/c Fondation	124'455.65	176'442.13
BCGe - c/c	1'587'649.59	748.35
BCGe - c/c Foyer Sécheron	28'089.55	7'264.90
BCGe - c/c Cendrier	9'294.34	589.80
BCGe - c/c Maladière	524.25	0.00
BCGe - c/c Guye	67'935.80	0.00
BCGe - c/réserve PPE Montbrillant dépendances	108'619.65	98'973.25
Dépôt à terme BCGe	0.00	4'465'000.00
Actifs transitoires	2'868.40	2'546.45
Loyers à recevoir	78'391.00	63'097.60
Impôt anticipé à récupérer	49'385.80	35'033.33
Total Actif circulant	<u><u>2'057'214.03</u></u>	<u><u>4'849'695.81</u></u>
Total ACTIF	<u><u>62'667'709.68</u></u>	<u><u>60'397'913.71</u></u>

FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE
 POUR LE LOGEMENT SOCIAL

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
<u>PASSIF</u>		
<u>Fonds propres</u>		
Capital	1'725'000.00	1'725'000.00
Dotation Ville de Genève	6'000'000.00	6'000'000.00
Dotation Ville de Genève (Foyer Sécheron)	3'000'000.00	3'000'000.00
Dotation Ville de Genève (Cendrier 1-3)	1'000'000.00	1'000'000.00
Dotation Ville de Genève (Maladière)	1'100'000.00	0.00
Bénéfice au bilan	<u>24'838'098.33</u>	<u>23'262'205.66</u>
Total Fonds propres	<u>37'663'098.33</u>	<u>34'987'205.66</u>
<u>Fonds étrangers à long terme</u>		
Emprunt Ville de Genève	4'638'071.40	4'638'071.40
<u>Emprunts hypothécaires</u>		
Vollandes	1'467'000.00	1'499'600.00
Mouettes	924'600.00	985'200.00
Charmilles	2'500'000.00	2'560'000.00
Grand-Bureau	4'980'000.00	5'040'000.00
Montbrillant	<u>10'212'330.00</u>	<u>10'343'260.00</u>
Total Fonds étrangers à long terme	<u>24'721'901.40</u>	<u>25'066'131.40</u>
<u>Fonds étrangers à court terme</u>		
Passifs transitoires	111'130.70	97'921.65
Loyers payés d'avance	28'959.60	35'129.30
Intérêts courus s/emprunt hypothécaire Montbrillant	0.00	78'552.45
Provision grands travaux PPE Montbrillant dépendances	108'619.65	98'973.25
Provision pour pertes sur loyers	<u>34'000.00</u>	<u>34'000.00</u>
Total Fonds étrangers à court terme	<u>282'709.95</u>	<u>344'576.65</u>
Total P A S S I F	<u>62'667'709.68</u>	<u>60'397'913.71</u>
<u>Valeur d'assurance immeubles</u>		
Vollandes 24-26	12'444'442.00	11'972'112.00
Caroline 43-45	20'866'273.00	20'074'292.00
Guye 2-4-6	24'154'005.00	23'237'238.00
Grand-Bureau 27-29-31-33-35-37	20'482'643.00	19'705'223.00
Montbrillant 76/78 - 80/82	<u>20'368'655.00</u>	<u>19'595'561.00</u>
	98'316'018.00	94'584'426.00

**FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE
POUR LE LOGEMENT SOCIAL**

COMPTE DE PROFITS ET PERTES 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
<u>PRODUITS</u>		
Loyers	4'353'524.50	4'223'487.65
Produits financiers	140'440.14	98'425.68
Dissol. Provision pour pertes sur loyers	0.00	24'000.00
Total PRODUITS	4'493'964.64	4'345'913.33
<u>CHARGES</u>		
Charges courantes	927'535.38	914'861.70
Entretien-réparations	756'881.20	981'778.60
Impôts	91'457.55	88'856.65
Intérêts financiers	732'553.85	717'782.50
Droit de superficie groupe Montbrillant	110'720.80	110'720.80
Frais d'administration, secrétariat & divers	38'771.54	29'843.78
Jetons de présence & honoraires réviseurs	108'505.25	75'095.30
Attrib. à Provision grands travaux PPE Montbrillant	9'646.40	9'238.45
dépandances		
Amortissement s/groupe Montbrillant	142'000.00	142'000.00
Total CHARGES	2'918'071.97	3'070'177.78
BENEFICE DE L'EXERCICE	1'575'892.67	1'275'735.55
Bénéfice reporté exercice précédent	23'262'205.66	21'986'470.11
Bénéfice de l'exercice	1'575'892.67	1'275'735.55
Bénéfice au bilan	24'838'098.33	23'262'205.66

FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL,

4

Genève

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'EXERCICE 2008

1 - Engagements

	<u>31.12.2008</u>	<u>31.12.2007</u>
	CHF	CHF
Hypothèque légale en faveur de la Ville de Genève	334'011.--	334'011.--
Hypothèque légale en faveur de l'Etat de Genève	2'145'000.--	2'145'000.--
Cédules hypothécaires	23'130'000.--	23'130'000.--
Hypothèques	4'435'000.--	4'435'000.--

2 - Engagements d'immobilisation futurs

Selon la délibération du 15 février 2006 du Conseil Municipal de la ville de Genève, un montant de Frs 20'000'000,- est mis à disposition de votre Fondation pour soutenir la création de logements sociaux. Cette décision a fait également l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat du 12 avril 2006 et d'un échange de correspondance des 12.06.2007 et 25.07.2007 entre le Conseil Administratif de la Ville de Genève et le Département des constructions et des technologies de l'information. Les montants suivants ont été versés à votre Fondation comme suit :

	CHF
<u>Pour le foyer Sécheron :</u>	
Au cours de l'année 2006	1'000'000.--
Au cours de l'année 2007	2'000'000.--
Au cours de l'année 2008	--
Total au 31.12.2008	3'000'000.--
Selon le plan financier initial du 05.04.2008 le coût total s'établi à 30'767'000.--	
<u>Pour le projet Cendrier 1-3 :</u>	
Au cours de l'année 2007	1'000'000.--
Au cours de l'année 2008	--
Total au 31.12.2008	1'000'000.--
Selon le plan financier initial du 08.11.2008 le coût total s'établi à 8'254'568.--	

FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL,

5

GenèveINFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'EXERCICE 2008Pour le projet Maladière

Au cours de l'année 2008	<u>1'100'000.--</u>
Total au 31.12.2008	<u>1'100'000.--</u>
Selon le plan financier initial du 06.06.2008 le coût total s'établi à	10'320'300.--

Il est par ailleurs précisé que selon la lettre du 5 septembre 2007 de la Ville de Genève à votre Fondation, le montant de SFR 20'000'000.-- représente un capital de dotation et qu'il est exonéré d'intérêts.

Le Conseil de fondation, lors de sa réunion du 3 juin 2009, a décidé de ne pas faire figurer dans ses comptes 2008 la somme de Frs. 138'500.--, somme qui figure aux comptes de la Ville au titre d'intérêt sur le capital qu'elle a versé à la Fondation. Le Conseil de fondation écrira ultérieurement au Conseil administratif pour lui suggérer de faire revoir par le Conseil municipal l'arrêté qui fait problème, puisque contradictoire dans sa forme

3 - Divers

- Le groupe d'immeubles de Montbrillant est au bénéfice d'un droit de superficie dès l'année 1988 pour 99 ans.
- Le Foyer Sécheron (Avenue Blanc / Avenue de France) est au bénéfice d'un droit de superficie dès l'année 2006 pour 99 ans selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 12 avril 2006. L'inscription de ce droit au registre foncier sera effectué à la fin des travaux.
- Les parcelles sises rue du Cendrier 1-3 sont au bénéfice d'un droit de superficie dès l'année 2007 pour 99 ans selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 juin 2007. L'inscription de ce droit au registre foncier sera effectué à la fin des travaux.

FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL;

6

Genève

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'EXERCICE 2008

- **Projet Maladière (Rue de la Maladière 2 / Rue de Carouge 108)**

La promesse de vente et d'achat avec droit d'emption intervenue entre Implenla Development AG (promettant-cédant) et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (promettant-acquéreur), signé le 18 juin 2008 indique notamment ce qui suit :

En garantie de la promesse de vente, le promettant-cédant concède au promettant-acquéreur, qui accepte, un droit d'emption sur l'immeuble aux prix, clauses et conditions convenues dans l'acte.

Ce droit d'emption incessible durera jusqu'au trente et un octobre deux mille dix (31.10.2010), et sera annoté au Registre foncier.

Le promettant-cédant requiert d'ores et déjà le Registre foncier d'inscrire le promettant-acquéreur ou ses ayants cause comme propriétaire(s) de l'immeuble, à condition que ceux-ci le requièrent et prouvent avoir exercé en temps utile le droit d'emption par lettre recommandée au promettant-cédant, respectivement au(x) propriétaire(s) de l'immeuble et payé le prix de vente en mains du notaire.

Exclusivement en cas de défaillance avérée ou prévisible du promettant-cédant à ses obligations découlant des présentes et pendant la durée de construction, le promettant-acquéreur pourra exercer son droit d'emption. Il sera alors établi par trois (3) experts, dont un sera nommé par le promettant-cédant, le deuxième sera nommé par le promettant-acquéreur et le troisième par les deux premiers experts, un décompte arrêté au jour de l'exercice de ce droit en fonction de l'avancement des travaux de construction. Le promettant-cédant remboursera aussitôt au promettant-acquéreur la part du prix déjà payée afférente aux travaux de construction non encore réalisés.

Prix :

Le prix de vente s'établit à neuf millions neuf cent septante-cinq mille francs (Frs 9'975'000.--) payable par tranches à différentes échéances convenues dans l'acte. La situation au 31.12.2008 s'établit comme suit :

Libellé	<u>Selon acte</u>	<u>Autres frais</u>	<u>Selon bilan</u>
Prix	9'975'000.--		
Versements au 31.12.2008	(5'006'200.--)		5'006'200.--
Frais de notaires	-.-	(26'300.--)	26'300.--
Solde dû	<u>4'968'800.--</u>		
Total au bilan – Maladière (promesse d'achat)			<u>5'032'500.--</u>

FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL

EXERCICE 2008

DETAIL PRODUITS ET CHARGES PAR IMMEUBLE

LIBELLE	VOLLANDES	MOUETTES	CHARMILLES	GD-BUREAU	MONTBRILLANT	TOTAL
PRODUITS						
Loyers	528'144.00	863'264.00	985'537.00	901'953.50	1'074'626.00	4'353'524.50
TOTAL DES PRODUITS	528'144.00	863'264.00	985'537.00	901'953.50	1'074'626.00	4'353'524.50
CHARGES						
Salaires concierges						
Charges sociales	43'321.70	48'437.20	96'926.90	102'008.15	127'829.65	418'523.60
Services Industriels	21'569.60	32'712.10	49'534.85	52'041.85	57'909.00	213'767.40
Assurances	12'056.15	19'920.40	23'040.30	19'687.70	19'466.95	94'171.50
Honoraires de gestion et frais divers	22'279.60	36'197.50	46'691.53	41'811.95	54'092.30	201'072.88
Charges courantes	99'227.05	137'267.20	216'193.58	215'549.65	259'297.90	927'535.38
Travaux d'entretien	87'060.65	133'428.45	206'331.05	195'810.50	134'250.55	756'881.20
Impôt immobilier complémentaire	12'146.85	19'259.40	22'161.20	20'125.70	17'764.40	91'457.55
Intérêts de financement	53'519.45	36'686.30	128'796.50	202'405.70	311'145.90	732'553.85
Droit de superficie	0.00	0.00	0.00	0.00	110'720.80	110'720.80
TOTAL DES CHARGES	251'954.00	326'641.35	573'482.33	633'891.55	833'179.55	2'619'148.78
RESULTAT NET	276'190.00	536'622.65	412'054.67	268'061.95	241'446.45	1'734'375.72

FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE POUR LE LOGEMENT SOCIAL

EXERCICE 2007

DETAIL PRODUITS ET CHARGES PAR IMMEUBLE

LIBELLE	VOLLANDES	MOUETTES	CHARMILLES	GD-BUREAU	MONTBRILLANT	TOTAL
PRODUITS						
Loyers encaissés	487'602.30	824'298.85	981'198.50	861'178.00	1'069'210.00	4'223'487.65
TOTAL DES PRODUITS	487'602.30	824'298.85	981'198.50	861'178.00	1'069'210.00	4'223'487.65
CHARGES						
Salaires concierges	29'728.45	45'087.25	94'854.10	100'189.00	125'110.35	394'969.15
Charges sociales	22'073.15	32'610.00	57'769.90	53'666.85	63'562.20	229'682.10
Services Industriels	11'620.60	19'191.50	22'196.50	18'971.65	18'756.95	90'737.20
Assurances	27'877.65	38'220.60	45'148.40	39'158.45	49'070.15	199'473.25
Honoraires de gestion et frais divers						
Charges courantes	91'299.85	135'109.35	219'966.90	211'985.95	256'499.65	914'861.70
Travaux d'entretien	211'335.15	231'977.15	249'320.55	181'011.50	108'134.25	981'778.60
Impôt immobilier complémentaire	11'816.05	18'378.40	21'848.05	19'150.40	17'663.75	88'856.65
Intérêts de financement	53'881.20	367'85.90	121'580.80	190'303.65	315'230.95	717'782.50
Droit de superficie	0.00	0.00	0.00	0.00	110'720.80	110'720.80
TOTAL DES CHARGES	368'332.25	422'250.80	612'716.30	602'451.50	808'249.40	2'814'000.25
RESULTAT NET	119'270.05	402'048.05	368'482.20	258'726.50	260'960.60	1'409'487.40

4244

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)

Proposition: comptes 2008 de la Fondation pour le logement social



FONDATION DE LA VILLE DE GENEVE
POUR LE LOGEMENT SOCIAL

**RAPPORT
D'ACTIVITE**

EXERCICE 2008



76-82 rue de Montbrillant (1987) – 64 logements HBM



43-45 rue Caroline (1959) – 63 logements



27-37 rue du Grand-Bureau (1963) – 119 logements



24-26 rue des Vollandes (1958) – 48 logements + Arcades



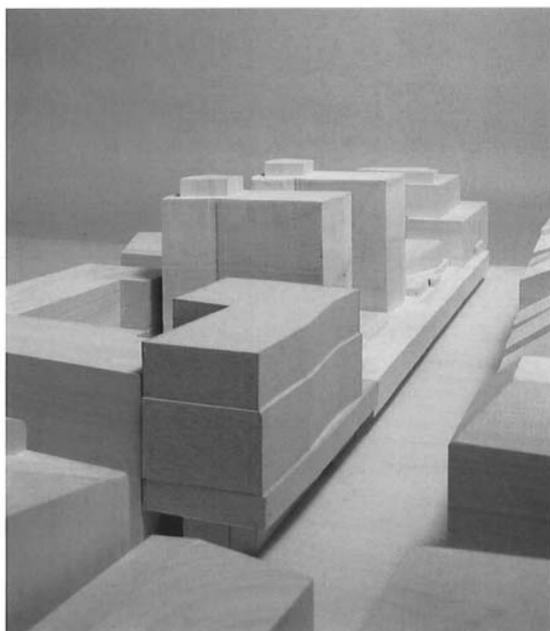
2,4,6 rue Guye (1960) – 108 logements



108 rue de Carouge (2010) – 26 logements HBM



Foyer de Sécheron (2010) – 91 logements HBM



1-3 rue du Cendrier (2011) – 17 logements HBM + Crèche

Sommaire

I. Présentation

II. Organisation

1. Conseil de fondation
2. Commissions
3. Siège de la Fondation

III. Rôle social de la Fondation

IV. Réalisations

V. Patrimoine de la Fondation

VI. Travaux

VII. Gestion et entretien des immeubles

1. Immeubles de la rue des Vollandes 24-26
2. Immeubles de la rue Guye 2-4-6
3. Immeubles de la rue Caroline 43-45
4. Immeubles de la rue du Grand-Bureau 27-37
5. Immeubles de la rue de Montbrillant 76-78 et 80-82

VIII. Location

IX. Finances

X. Projets de construction de nouveaux logements

XI. Approbation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2008

Proposition: comptes 2008 de la Fondation pour le logement social

I. Présentation

- La Fondation de la Ville pour le logement social (anciennement Fondation HLM de la Ville de Genève créée par une loi du 10 décembre 1955) est une fondation d'utilité publique au sens de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.
- Ses nouveaux statuts sont entrés en vigueur en date du 9 mai 2005.
- Son but est de faciliter la construction ou la rénovation de logements à loyers modérés, hors des contingences politiques. Elle bénéficie de la mise à disposition d'immeubles ou de terrains en droit de superficie et agit en tant que maître d'ouvrage.

II. Organisation**1. Conseil de Fondation, dès juin 2007 :**

- Membres désigné-e-s par les groupes politiques du Conseil municipal :
 - BROGGINI Roberto (Verts)
 - FERRIER Daniel (Rad.)
 - SAVARY Guy (PdC)
 - GOBET Henri (UDC)
 - de COULON Linda (Lib.)
 - THOMAÏDES Miltos (PS)
 - JOUSSON Guy (AGT)
- Membres désigné-e-s par le Conseil administratif :
 - PISCETTA Anne-Marie, jusqu'au 05.11.08, remplacée dès le 14.01.09 par LEHMANN Sylvain
 - LUTZ Olivier
 - CHAROLLAIS Isabelle
 - MINO Jacques

Le 5 septembre 2007, le Conseil a élu les membres suivants aux postes de :

Président : Jacques MINO

Vice-président : Guy SAVARY

Secrétaire : Roberto BROGGINI

Trésorier : Daniel FERRIER

2. Commissions

Finances FERRIER Daniel, président
LUTZ Olivier
de COULON Linda
LEHMANN Sylvain (dès le 05.11.08)

Travaux THOMAÏDES Miltos, président
GOBET Henri
BROGGINI Roberto
JOUSSON Guy

Location SAVARY Guy, président
PISCETTA Anne-Marie, jusqu'au 05.11.08, puis, LEHMANN Sylvain
MINO Jacques
JOUSSON Guy

Proposition: comptes 2008 de la Fondation pour le logement social

3. Jetons de présence

- Les membres du Conseil touchent des jetons de présence pour chaque assemblée plénière, pour les séances de commission (Location, Finances, Travaux) et pour les tâches particulières (administration, suivi des projets et des travaux, visites, d'immeubles, etc).
- Le montant des jetons est de CHF 100.- brut par heure, aligné sur celui des jetons de présence des membres des commissions parlementaires du Conseil municipal. Ce montant est identique pour le président, le vice-président, le secrétaire et les autres membres.

4. Siège

- La Fondation a son siège à la Mairie de la Ville de Genève, Palais Eynard, 4 rue de la Croix-Rouge, 1211 - Genève 3, et pour adresse : c/o Régie BROLLIET, 36 rue Cardinal-Mermillod - 1227 - Carouge.
- Cette régie a été mandatée pour gérer les immeubles de la Fondation. Elle met à la disposition du Conseil de Fondation et de ses diverses commissions des locaux pour les séances. Elle assure également le secrétariat avec la collaboration de Mme Nadine Goorts, ainsi que l'administration financière des comptes.

III. Rôle social de la Fondation

- Les logements sis dans les immeubles dont elle est propriétaire sont destinés à loger des personnes à revenu modeste.
- Lors des attributions d'appartements, elle sélectionne donc, parmi les demandes, les ménages dont le revenu global est modique.
- Elle attribue les logements disponibles en fonction de la norme relative au taux d'occupation minimum, soit, dans la règle, une pièce de plus que le nombre de personnes.
- Pour ses immeubles non HLM et sauf situation exceptionnelle, elle fixe le loyer - quelle que soit la valeur objective du logement - à raison de 15 % du revenu du ménage brut, voire de 13 % pour les personnes au bénéfice de l'AVS ou d'une rente invalidité et de 8 % pour les apprentis. Le Tribunal des baux et loyers et la Cour de Justice (cf. Semaine judiciaire 1986, p.450 s) ont validé cette pratique. Lorsque des personnes voient leur loyer payé par l'OCPA ou par l'Hospice général, le loyer est fixé en fonction de sa valeur objective. Pour les personnes travaillant de manière indépendante, le loyer minimum est fixé à CHF 300.-.
- La Fondation contrôle annuellement l'évolution de ce revenu pour lequel le-la locataire est tenu-e de remettre les justificatifs requis.
- Si une modification du revenu intervient en cours d'année, et sur demande du-de la locataire concerné-e, le loyer est réadapté une seule fois au cours de l'année.
- Dans le cas où le revenu du ménage ne serait plus assimilable à un revenu modeste, le-la locataire doit libérer son logement dans un délai raisonnable afin que celui-ci soit mis à la disposition d'un ménage répondant mieux aux normes de la Fondation. Celle-ci s'efforce d'appliquer ces normes avec souplesse et humanité.

Proposition: comptes 2008 de la Fondation pour le logement social

- Le conseil a voté le principe d'avoir un concierge dans nos immeubles pour favoriser le lien social de proximité.

IV. Réalisations

De 1956 à 1987, la Fondation a acquis, rénové ou construit 5 immeubles, soit 16 allées et 402 logements :

24-26 rue des Vollandes (1956-1958)	= 48 logements + arcades
43-45 rue Caroline (1957-1959)	= 63 logements
2,4, 6 rue Guye (1958-1960)	= 108 logements
27 à 37 rue du Grand-Bureau (1960-1963)	= 119 logements
76 à 82 rue de Montbrillant (1985-1987) (HLM)	= 64 logements + arcades et crèche

seuls ces derniers logements HLM ont été construits par la Fondation.

V. Patrimoine de la Fondation

Il est constitué de 5 immeubles, totalisant seize allées, dont trois sont de type HLM.

- Treize de ces allées totalisent 351 logements, soit 1'137 pièces. Il s'agit des immeubles sis rue Caroline 43-45, rue du Grand-Bureau 27 à 37, rue Guye 2-4-6 et rue des Vollandes 24-26.
Au 31 décembre 2007, l'état locatif annuel total des appartements est de CHF 2'873'514.- d'où un loyer annuel moyen à la pièce de CHF 2'527.-
Les locaux commerciaux représentent un état locatif de CHF 299'052.-
et les parkings et garages un état locatif de CHF 102'600.-
- Les trois allées de type HLM sont situées à la rue de Montbrillant 76-78 et 80-82. Elles comportent 64 logements, soit 234 pièces.
Les appartements de 3 pièces (soit un par étage) situés dans l'immeuble rue de Montbrillant 80-82 ont été conçus et équipés pour des personnes en fauteuil roulant.
L'état locatif annuel total des appartements est de CHF 791'460.-, d'où un loyer annuel moyen à la pièce de CHF 3'382.-
Ces logements peuvent dès lors être attribués à des locataires de la Fondation dont le revenu du ménage n'est plus assimilable à un revenu modeste mais qui répondent aux normes de la LGL.
L'état locatif des locaux commerciaux représente CHF 156'000.-
et celui des parkings CHF 154'800.-
A noter que ces immeubles sortiront du régime HLM à fin 2009.
- Loyers libres : en outre, la Fondation dispose de quelques logements en loyers libres, issus de surélévations (2,4,6 rue Guye et 43-45 rue Caroline). IL s'agit de baux qui ne sont pas fixés en fonction du revenu des locataires mais qui sont soumis au code des obligations.

VI. Travaux

- Modalités concernant l'attribution des travaux : en 2004, le conseil a fixé les seuils de responsabilité suivants :
 - jusqu'à CHF 5'000.-, le représentant de Brolliet SA prend la décision, en accord avec le président de la commission des travaux
 - de CHF 5'000.- à CHF 20'000.-, la commission des travaux prend la décision
 - au delà de CHF 20'000.-, le Conseil de Fondation se prononce.

Proposition: comptes 2008 de la Fondation pour le logement social

- Afin de clarifier nos relations avec l'administration municipale, toute aide technique demandée à la Ville fait l'objet d'un mandat rétribué par la Fondation. Certains travaux d'analyse, de suivi ou de promotion, notamment en matière de concours ou de procédures de marché public, peuvent en effet se révéler importants.

VII. Gestion et entretien des immeubles1.- Immeuble de la rue des Vollandes 20-26

- Rien à signaler.

2.-Immeubles rue Guye 2-4-6

- Les travaux de rénovation des immeubles sont évalués à près de 8 millions de francs. Ils débuteront en septembre 2009 et dureront environ un an. Ils consisteront à améliorer l'enveloppe du bâtiment, remplacer les menuiseries de façades (conformément à la norme SIA 380/1) et rénover les locaux sanitaires, les cuisines, les alimentations eau froide et eau chaude et les écoulements, ainsi que la chaufferie, en installant une chaudière au gaz.
- Une séance d'information sur le déroulement des travaux de rénovation avec tous les locataires a eu lieu en date du 23 septembre.
- Le comité de pilotage (COPIL-GU) est présidé par M.Thomaides, accompagné de MM Savary, Mino, Lutz et Gobet.
- En avril 2007, le Conseil mandate M. Stéphane Fuchs (R4-Atelier de réalisation) comme délégué du maître de l'ouvrage.
- En septembre 2007, le bureau d'architectes Hoechler (M.Brunn, Cl.Butty et M.Lopreno) est choisi pour réaliser les travaux.

3.- Immeubles rue Caroline 43-45

- Rien à signaler

4.- Immeubles rue du Grand Bureau 27-37

- Rien à signaler

5.- Immeubles HLM de la rue de Montbrillant 76-78 et 80-82

- un panneau est posé pour la location des places de parking vacantes.

VIII. Location

- Une fiche d'inscription et un règlement sont à la disposition des candidat-e-s.
- Une fiche de demande de renseignements est adressée chaque année aux locataires pour vérifier, notamment, l'adéquation entre loyers et revenus.
- Une collaboratrice du service du contentieux de la régie, Mme Géraldine Mathieu, est présente au début de chaque séance de la commission Location.
- Les personnes ayant des difficultés sont entendues par les commissaires qui proposent un accord évitant d'aller devant la commission de conciliation des baux et loyers.
- Le montant du contentieux est de CHF 33'018,10.
- Le taux d'occupation est de 100%, tous les appartements étant reloués sans délais.
- Le taux de rotation est de 5% soit 20 appartements reloués sur un total de 402 logements (6 à la rue Guye, 1 à la rue des Vollandes, 1 à la rue de

Proposition: comptes 2008 de la Fondation pour le logement social

Montbrillant, 10 à la rue du Grand-Bureau et 2 à la rue Caroline).

- En décembre, nous avons pris acte du départ de Mme Piscetta qui prenait sa retraite. La commission Location et tout les membres du Conseil la remercient pour ses compétences et son engagement social au service de la Fondation et lui ont souhaité une retraite heureuse.

IX. Finances

- La Fondation est exonérée des droits d'enregistrement.
 - La fiduciaire Nicolas Wenger et Nicolas Duruz est mandatée en tant que réviseur des comptes.
 - En date du 05.01.05, le Conseil a approuvé, pour un total d'environ 20 millions d'emprunts hypothécaires, le panachage suivant : 3-5 ans auprès du Crédit Suisse et 7-9 ans auprès de la BCGE, pour un taux moyen de 2,63%.
- Les crédits s'élèvent au 31 décembre 2008 à un total de CHF 24'721'901,40.-, dont CHF 20'083'830.- de crédits hypothécaires.
- Les comptes 200 présentent un bénéfice de CHF 1'575'892,67.-
 - Avec l'accord de Mme Salerno, Conseillère administrative, le Conseil a mandaté M. Philippe KREBS, adjoint à la direction du DFL de la Ville, pour étude, analyse et conseils concernant la gestion du patrimoine financier de la Fondation, ainsi que le financement de ses projets de construction.
 - En novembre, la Fondation a adressé au Conseil administratif un rapport complet sur l'utilisation faite de la première tranche d'un montant de FRS 5'100'000.-, prise sur la dotation de FRS 20'000'000.- votée par le Conseil municipal.

X. Projets de construction de nouveaux logements

- En date du 15.02.06, le Conseil municipal, en accord avec le Conseil administratif, dote la Fondation d'une enveloppe de 20 millions, lui permettant de disposer des mises de fond nécessaires à des opérations d'achats ou de constructions visant la promotion de logements à caractère social.
- Le Conseil administratif libère cette dotation par tranches de 5 millions, en fonction des nécessités de la Fondation.
- Pour chaque tranche perçue, la Fondation fournit un rapport au contrôle financier de la Ville, qui remet un rapport à la commission des Finances du Conseil municipal.
- Des contacts ont été pris avec la Fondation de Valorisation des Actifs de la BCGE et plusieurs visites d'immeubles ont été effectuées. Mais l'état des bâtiments ne nous a pas permis d'envisager leur achat.
- Des contacts ont été pris avec la Fondation HLM de la Ville de Carouge, concernant son projet «Cité Léopard». Le CM de Carouge ayant décidé de ne pas acquérir les terrains, le projet est pour l'instant gelé.
- La Fondation a adhéré à l'Association Suisse pour l'Habitat (ASH).

Foyer de Sécheron (19-21 Avenue de France) :

- Les architectes lauréats du concours organisé par la Ville sont MM Monnerat, Hunger et Petitpierre, assistés de M. Wagnières, du bureau MPH.
- En février 2006, le Conseil municipal autorise la cession à la Fondation, en droit de superficie, du terrain nécessaire à la réalisation de la part logement du projet, dont elle devient ainsi le maître de l'ouvrage.
- Le comité de pilotage (COPIIL-SN) est présidé par M. Thomaidès, accompagné de Mmes Charollais et de Coulon, et de MM Perrier et Broggin.
- Le délégué du maître de l'ouvrage est M. Dietesheim du bureau Tekhné.
- Un cahier de répartition des charges est prévu entre les différents

Proposition: comptes 2008 de la Fondation pour le logement social

intervenants : la Ville pour la Maison de quartier et la crèche, la Fondation ad hoc pour l'EMS de 80 lits, la coopérative pour l'immeuble de 20 logements et La Fondation pour les 91 logements HBM (label Minergie).

- La Fondation est en charge du parking et des locaux du chauffage commun, la Ville prend en charge la gestion du parc. Pour le parking, il a été obtenu de baisser la norme «circulation 2'000 pour la périphérie A» à 0,5 voiture par logement, et des places Mobility sont réservées.
- Le dépôt de la demande d'autorisation de construire a été déposée en octobre 2007 et les travaux ont débuté en octobre 2008. La pose de la première pierre est prévue pour janvier 2009.
- Le projet du chauffage au bois est abandonné au bénéfice du projet réseau Genève-Lac-Nations (GLN) des SIG.
- La part du projet à charge de la Fondation se monte à près de 30 millions.

1-3 Rue du Cendrier :

- En avril 2007, le Conseil municipal autorise la cession du terrain en droit de superficie à la Fondation.
- Les architectes lauréats du concours organisé par la Ville sont MM Sergison, Bates et Jaccaud.
- La part du projet à charge de la Fondation se monte à près de 8 millions pour la construction de 17 logements HBM (label Minergie).
- Une crèche occupera une grande partie du nouvel immeuble et les locaux seront loués ou vendus à la Ville de Genève.
- Le comité de pilotage (COPIL-CE) est présidé par M. Broggin, accompagné de Mmes Charollais et de Coulon, et de M. Thomaidis.
- Le délégué du maître de l'ouvrage est M. Dietesheim du bureau Tekhné.
- Le début des travaux est prévu pour septembre 2009 et la remise des appartements au printemps 2011.

Immeuble 108 rue de Carouge/Maladière (URBANIA) :

- En 2007, Le CM exige la construction d'une majorité de logements sociaux pour accorder la levée de l'ancienne servitude culturelle.
- Le comité de pilotage est présidé par M. Savary, accompagné de MM Mino, Thomaidis et Lehmann.
- L'Eglise protestante genevoise confie à IMPLENTIA la construction de 24 logements en PPE (sur la rue de la Maladière) et de 26 logements HBM (angle rue de Carouge).
- La Fondation s'engage en juin 2008 à acheter «clés en mains» l'immeuble HBM (label Minergie) pour la somme de CHF 9'750'000,00.
- Le chantier est ouvert en novembre 2008, et l'immeuble sera livré en juin 2010.

Projet d'Eco-quartier sur le site d'Artamis :

- En mars 2008, la Fondation a été choisie par le CA pour construire les futurs logements HBM sur ce site.
- Une délégation du Conseil, constitué de MM. Mino, Broggin et Thomaidis, suit régulièrement les travaux de la commission technique et ceux du COPIL.
- Le concours d'architectes s'ouvrira début 2009 et les logements HBM (environ 80, label Minergie) sont prévus pour 2012.

Projet de la rue des Eidguenots :

Une représentation du Conseil participe à l'avancée de ce projet.

Proposition: comptes 2008 de la Fondation pour le logement social

XI. Approbation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2008

- Le Bilan et le compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2008 sont annexés au présent rapport.
- L'exercice 2008 se solde par un résultat positif de CH 1'575'892,67.-
- Les disponibilités qui ressortent des bénéfices servent à financer partiellement les travaux de rénovation lourde que la Fondation réalise.
- Le rapport de l'organe de contrôle figure dans le présent rapport.
- Les comptes 2008 sont approuvés à l'unanimité par le plénum en date du 26.08.09.
- MM Ferrier et Lehmann sont nommés à la charge de contrôleurs des comptes.
- Le Rapport 2008 est approuvé en date du 26.08.09.
- Il est adressé :
 - à la Présidente du Conseil municipal, à la Conseillère administrative et aux Conseillers administratifs, ainsi qu'aux membres de la Commission des Finances, par courrier postal
 - aux Conseillères municipales et aux Conseillers municipaux, par courrier électronique.

Pour le Conseil: Jacques Mino, président



Annexe: comptes 2008 (Rapport de l'organe de contrôle, Bilan, Comptes profits et pertes, Annexe, Détails produits et charges par immeuble).

c/o BROLLIET SA
Avenue Cardinal-Mermillod 36, Case postale 1076, 1227 Carouge
Tél. 022 908 23 23, Fax 022 908 24 00
E-mail : fondationvpls@brolliet.ch

Proposition: acquisition et renouvellement de véhicules et engins spécifiques

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

10. Proposition du Conseil administratif du 2 décembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 2 649 000 francs destiné à l'acquisition et au renouvellement des véhicules et engins spécifiques du site François-Dussaud (Voirie – Ville propre, Service logistique et manifestations, Service du génie civil) (PR-759).

Préambule

L'acquisition et le renouvellement des véhicules et engins spécifiques du site François-Dussaud s'effectuent par tranches prévues au plan financier d'investissement, conformément à la procédure agréée par le Conseil municipal et le Conseil administratif, cela sur la base d'une demande de crédit extraordinaire. La précédente demande remonte au 23 mai 2007.

Ces équipements vieillissent et engendrent des frais d'entretien et de réparations importants. Certains de ces véhicules ne répondent plus aux exigences de la loi sur la circulation routière, tant en ce qui concerne la sécurité que les émissions sonores et polluantes. Leur mise en conformité exigerait des investissements disproportionnés, compte tenu de leur valeur résiduelle. Dès lors, leur remplacement se justifie, permettant ainsi de suivre les dispositions légales et d'acquérir des véhicules adaptés, plus performants, permettant ainsi de rationaliser les activités tout en ménageant l'environnement.

Il convient de rappeler que le Conseil administratif a, en juillet 2009, approuvé un rapport intermédiaire de la Commission de gestion des véhicules (Cogeve) relatif à l'assainissement de l'ensemble du parc des véhicules de la Ville de Genève. Ce rapport prévoit notamment une attribution supplémentaire de 5 millions de francs par an pendant cinq ans. La première demande de crédits complémentaires visant à assainir le parc de véhicules sera déposée en 2010. La Cogeve a considéré qu'il était indispensable de déposer sans attendre la présente demande concernant les véhicules du site François-Dussaud pour répondre aux besoins d'exploitation des services concernés.

L'acquisition ou le renouvellement d'un véhicule ou d'un engin du site François-Dussaud résulte d'une collaboration entre le Service logistique et manifestations (service gestionnaire) et les services utilisateurs bénéficiaires en veillant à adopter la solution technologique disponible sur le marché qui permet de respecter la Déclaration de Florence au plus près, tout en préservant la qualité des prestations.

Proposition: acquisition et renouvellement de véhicules et engins spécifiques

L'amortissement technique servant de référence à ces acquisitions est le suivant:

- véhicules légers jusqu'à 3,5 tonnes 10 ans;
- véhicules lourds de plus de 3,5 tonnes 12 ans;
- engins spécifiques de nettoyage et de travaux 10 ans;
- remorques 15 ans.

Choix des véhicules et engins

La présente demande porte sur 24 objets répartis entre les services de la manière suivante: neuf pour le Service logistique et manifestations, huit pour Voirie – Ville propre et sept pour le Service du génie civil. Dans 19 cas, il s'agit de renouvellement d'équipements existants. Les cinq acquisitions sont justifiées par la nécessité d'assurer les prestations des services (matériel de fête, ateliers généraux, aménagement et entretien de l'espace public, etc.). Chacun de ces véhicules ou engins fera l'objet d'une fiche signalétique à l'attention de la commission municipale qui examinera cette proposition de crédit.

Le tableau joint en annexe récapitule le détail de ces demandes.

Les véhicules et engins spécifiques sont choisis à l'issue d'une procédure unifiée, définissant a priori les qualités requises pour l'accomplissement de la prestation en regard d'un choix de critères, conformément à la législation sur les marchés publics en matière de fournitures et services. Un cahier des charges est établi à cet effet, renseignant les soumissionnaires sur les modalités de traitement des offres par l'autorité adjudicatrice.

La procédure d'appel d'offres pour l'achat de véhicules et engins spécifiques dans le cadre des marchés publics, approuvée par le Conseil administratif le 10 octobre 2007, sert de référence.

Rappel des critères de choix

L'adéquation au cahier des charges technique

Il s'agit de mentionner les caractéristiques techniques couvrant l'ensemble des spécificités d'utilisation, afin d'assurer la qualité des prestations. Cette dernière requiert une grande fiabilité, les véhicules et engins étant soumis à de fortes sollicitations. Les aspects liés à la sécurité, qui visent à assurer l'intégrité physique des collaborateurs-trices et des citoyen-ne-s, entrent également dans cette catégorie de critères.

Proposition: acquisition et renouvellement de véhicules et engins spécifiques

La préservation de l'environnement

La préservation de l'environnement doit être comprise au sens large. Par exemple, la qualité de vie des habitants, dans la mesure où elle peut être évaluée, est prise en compte dans le choix des véhicules. En milieu urbain, une des causes majeures de désagrément est le bruit. Il est la source d'effets physiologiques (maux de tête, altération de la qualité du sommeil), psychologiques (stress, nervosité), mais également sociaux (agressivité, difficulté de communication) et économiques (coûts de la santé, baisse de la productivité). La fréquence et l'intensité augmentant de manière générale avec l'augmentation du niveau sonore.

Dans le cadre de l'Agenda 21 et des objectifs que s'est fixés le Conseil administratif en ratifiant la Déclaration de Florence, les performances environnementales des véhicules sont des critères de choix importants. A cette fin, les cahiers des charges techniques présentés aux fournisseurs potentiels tendront, dans la mesure du possible, à les inciter à proposer des modèles de véhicules et d'engins équipés de motorisation alternative d'un niveau de pollution nulle ou presque nulle.

De plus, pour assurer un suivi et une constante amélioration de son parc de véhicules et machines, la Ville de Genève s'est munie d'un outil d'évaluation environnementale novateur, mesurant les impacts des véhicules et engins spécifiques sur l'ensemble de leur cycle de vie. Cet outil est utilisé pour chaque nouvelle acquisition.

Le service après-vente

Dans la mesure du possible, le fournisseur dispose des infrastructures capables d'assurer un service ad hoc (collaborateurs-trices compétent-e-s, atelier de réparations adéquat, approvisionnement en pièces de rechange, etc.). Toutefois, bon nombre d'engins spécifiques de voirie sont achetés à l'extérieur du canton, notamment en Suisse alémanique, du fait qu'aucune représentation n'est assurée localement. Cela étant, ces constructeurs et leurs représentants doivent fournir les mêmes prestations que celles évoquées plus haut.

La formation

Lors d'une décision d'achat, la formation du personnel est incluse.

Il s'agit de la formation à la conduite, la formation à l'entretien et à la maintenance des engins, la formation des mécaniciens à la réparation des engins.

La bonne utilisation des véhicules passe par une formation adéquate, tant des utilisateurs que du personnel technique chargé de l'entretien.

Proposition: acquisition et renouvellement de véhicules et engins spécifiques

Une utilisation adaptée des véhicules et engins est un gage de durabilité pour les véhicules et engins, mais également de sécurité pour les collaborateurs-trices.

Les prix

Le critère du prix entre naturellement en compte dans le processus de choix. C'est le soumissionnaire dont l'offre est économiquement la plus favorable, au vu également des critères précédents, qui emporte le marché.

Référence au 5^e plan financier d'investissement

La présente demande de crédit porte sur l'acquisition de 24 véhicules ou engins remplaçant ceux qui ne correspondent plus aux critères précités. Elle est inscrite sous la rubrique 082.015.10 du 5^e plan financier d'investissement 2010-2021 pour un montant de 2 650 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation

L'acquisition de ces véhicules n'entraînera aucune charge de fonctionnement supplémentaire.

Arrêté I (véhicules légers et engins spécifiques):

- La charge financière, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, sera de 374 260 francs.

Arrêté II (véhicules lourds):

- La charge financière, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, sera de 109 610 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire de ce projet est le Service logistique et manifestations.

Les services bénéficiaires des véhicules sont:

- le Service logistique et manifestations: 510 000 francs (9 véhicules);
- Voirie – Ville propre: 1 365 000 francs (8 véhicules);
- le Service du génie civil: 774 000 francs (7 véhicules).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants:

Proposition: acquisition et renouvellement de véhicules et engins spécifiques

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 714 000 francs destiné au renouvellement de 21 véhicules légers et engins spécifiques du site François-Dussaud.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 714 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2015.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 935 000 francs destiné au renouvellement de trois véhicules lourds du site François-Dussaud.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 935 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

Proposition: acquisition et renouvellement de véhicules et engins spécifiques

RECENSEMENT LOM-VVP-GCI (PR François-Dussaud)

Centre de coût	Service	Acquisition Renouvellement	Véhicule à remplacer	Type de véhicule	No plaques	Année	Quantité	Véhicule proposé	Prix unitaire	Montant total	Type
230200	LOM	Renouvellement	Ford Courier	Voiture de livraison	GE 565561	1995	1	Voiture de livraison	40'000	40'000	A
230200	LOM	Renouvellement	Élévateur Amann	Élévateur électrique	sans	1986	1	Élévateur électrique	70'000	70'000	C
230200	LOM	Renouvellement	Élévateur Clark	Élévateur à fourches	GE 856	1979	1	Élévateur à fourches	70'000	70'000	C
230200	LOM	Renouvellement	Fiat Panda	Voiture de livraison	GE 134527	1989	1	Fourgon 5-6 m3	40'000	40'000	A
230200	LOM	Renouvellement	Opel Combo	Voiture de livraison	GE 24773	1989	1	Fourgon 5-6 m3	40'000	40'000	A
230200	LOM	Renouvellement	Toyota Lite-Ace	Fourgon	GE 4481	1986	1	Fourgon 5-6 m3	40'000	40'000	A
230200	LOM	Renouvellement	VW LT	Camionnette double-cabine	GE 95294	1986	1	Camionnette double-cabine	85'000	85'000	A
230200	LOM	Acquisition					1	Fourgon 5-6 m3	40'000	40'000	A
230201	LOM	Acquisition					1	Camionnette bâchée ind. élevé.	85'000	85'000	A
				TOTAL LOM			9			510'000	
230500	VVP	Renouvellement	Mercedes	Fourgon corbeilles à déchets	GE 92573	1991	1	Fourgon corbeilles à déchets	120'000	120'000	A
230500	VVP	Renouvellement	Mercedes	Fourgon corbeilles à déchets	GE 335 917	1993	1	Fourgon corbeilles à déchets	120'000	120'000	A
230500	VVP	Renouvellement	Boschung	Balayeuse	GE 580	2000	1	Balayeuse	180'000	180'000	C
230500	VVP	Renouvellement	Boschung	Balayeuse	GE 586	2000	1	Balayeuse	180'000	180'000	C
230500	VVP	Renouvellement	Boschung	Balayeuse	GE 633	2000	1	Balayeuse	180'000	180'000	C
230500	VVP	Renouvellement	Mercedes	Poids lourd	GE 634	2000	1	Balayeuse	180'000	180'000	C
230500	VVP	Renouvellement	Fiat Panda	Voiture de livraison	GE 91415	1987	1	Camion ramassage ordures	350'000	350'000	B
				TOTAL VVP	GE 91049	1990	1	Véh. Électrique "Goupi"	55'000	55'000	A
							8			1'365'000	
260200	GCI	Renouvellement	Saurer 5D	Camion grue/basculant	GE 5196	1975	1	Camion grue/basculant	315'000	315'000	B
260200	GCI	Renouvellement	Mercedes 4x4	Camion basculant	GE 4120	1985	1	Camion basculant	270'000	270'000	B
260200	GCI	Renouvellement	Iveco Daily	Camionnette à pont	GE 8031	1985	1	Camionnette dble cab	41'000	41'000	A
260200	GCI	Renouvellement	Fiat Panda	Voiture de livraison	GE 45351	1989	1	Voiture de livraison	25'000	25'000	A
260200	GCI	Acquisition					1	Machine d'entretien tracage	43'000	43'000	C
260200	GCI	Acquisition					1	Rouleau compresseur	30'000	30'000	C
260200	GCI	Acquisition					1	Camionnette de transport	50'000	50'000	A
				TOTAL GCI			7			774'000	
				TOTAL GENERAL			24			2'649'000	

Proposition: acquisition et renouvellement de véhicules et engins spécifiques

RECENSEMENT LOM-VVP-GCI (PR François-Dussaud)

Véhicules légers	781'000
Véhicules lourds	935'000
Engins spécifiques	933'000
Total	2'649'000

A=	Véhicule léger	13
B=	Véhicule lourd	3
C=	Engin spécifique	8

Service	
LOM	510'000
VVP	1'365'000
GCI	774'000
Total	2'649'000

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

- 11. Proposition du Conseil administratif du 2 décembre 2009 en vue du boucllement du crédit de réalisation N° IX de 307 800 francs voté le 13 mai 2009 (PR-636) permettant ainsi l'ouverture d'un crédit complémentaire de 307 800 francs au crédit VIII de 147 800 francs voté le 13 mai 2009 (PR-636) destiné à la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment de l'«espace de quartier» situé dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N°s 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex. Le crédit à boucler n'a fait l'objet d'aucune dépense à ce jour (PR-761).**

Préambule

Lors de sa séance du 20 octobre 2004, le Conseil administratif a décidé d'engager un programme visant à développer la production locale d'électricité photovoltaïque, cela entre autres, en intégrant des centrales photovoltaïques dans les projets de construction du patrimoine municipal. Les recettes générées par la vente aux Services industriels de Genève de l'électricité produite par les centrales sont à présent affectées à un fonds spécifique dédié au financement de nouvelles centrales photovoltaïques.

A ce jour, ce sont cinq installations qui ont été réalisées. D'une puissance totale de 108 kWp, elles produisent environ 102 000 kWh/an. Les recettes générées par ces centrales se montent à environ 82 000 francs/an.

Les crédits pour la construction de cinq nouvelles centrales ont été récemment votés dans le cadre de projets de constructions.

Le retour sur investissement de tels projets est d'une quinzaine d'années. Les progrès récents de la technologie photovoltaïque et la diminution des coûts de mise en œuvre nous incitent à poursuivre le développement de ce type de projets.

Exposé des motifs

En date du 13 mai 2009, le Conseil municipal de la Ville de Genève approuvait deux crédits d'investissement de:

- 147 800 francs (crédit VIII de la proposition PR-636) pour la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment de l'«espace de quartier» situé dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis à l'avenue Blanc/avenue de France;

Proposition: centrale photovoltaïque au Foyer de Sécheron

- 307 800 francs (crédit IX de la proposition PR-636) pour la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture des bâtiments locatifs construits par la FVGLS situés dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis à l'avenue Blanc/avenue de France.

Durant l'étude de la construction de ces centrales, il est apparu que la superstructure qui sera réalisée sur le toit du bâtiment de l'«espace de quartier» disposera d'une surface nettement plus importante, soit 474 m². Elle sera finalement réalisée de manière à recouvrir l'ensemble des monoblocs de ventilation, installés sur la toiture.

Ainsi, il vous est proposé de considérer cette augmentation de surface comme une opportunité qui permettrait de ne construire qu'une seule centrale photovoltaïque d'une puissance équivalente, mais également d'optimiser le coût nécessaire à la couverture des monoblocs de ventilation.

D'un point de vue architectural, la centrale sera particulièrement bien intégrée à la superstructure du bâtiment, et prendra la forme d'une pergola, comme cela a été réalisé à la crèche de Châteaubriand ainsi qu'à la buvette de la piscine extérieure des Vernets.

La centrale photovoltaïque ainsi réalisée en toiture du bâtiment de l'«espace de quartier» aura une puissance de 46 kWp, pour une production d'environ 45 000 kWh/an, couvrant une surface d'environ 280 m².

Cette installation sera composée de panneaux sans cadres et inclinés à environ 5 degrés.

Le coût moyen du Wp (Watt pic) installé est estimé à 9,50 francs, ce qui représente un coût total d'environ 407 000 francs HT.

Les recettes prévues pour cette installation sont estimées à 29 300 francs/an, ce qui permet d'assurer, compte tenu des tarifs de rachat en vigueur, un retour sur investissement d'une quinzaine d'années.

En cumulant les crédits votés pour les deux centrales photovoltaïques prévues, le budget nécessaire est disponible.

Selon la planification actuelle, la réalisation de cet objet est prévue pour août 2010. Afin de pouvoir disposer des fonds nécessaire à temps, le crédit complémentaire devrait idéalement être voté au plus tard à fin juin 2010.

En résumé, il est proposé de ne construire qu'une seule centrale photovoltaïque, sous forme d'une pergola intégrée en superstructure de l'«espace de quartier», en lieu et place de la réalisation de deux centrales photovoltaïques, l'une en toiture de l'«espace de quartier» et l'autre sur la toiture d'un immeuble de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), selon une pose rapportée standard (voir illustrations en annexe).

<i>CFE</i>	<i>Libellé</i>	<i>Total arrondi</i>
Q	Equipements d'exploitation	407 000
Z	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	31 000
-Z	Coût total de l'installation (TTC)	438 000
ZZ1	Prestations de service pour investissement 4% sur 438 000	17 600
Q-ZZ	Total du crédit demandé	455 600
	Total du crédit VIII voté (PR-636)	147 800
	Total du crédit complémentaire demandé	307 800

Référence au plan financier d'investissement (PFI)

Les objets initiaux sont prévus au PFI 2010-2021 sous les numéros:

- 060.009.12, crédit VIII de la proposition PR-636 pour la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment de l'«espace de quartier» situé dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis à l'avenue Blanc/avenue de France (147 800 francs);
- 011.052.04, crédit IX de la proposition PR-636 pour la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture des bâtiments locatifs construits par la FVGLS situés dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis à l'avenue Blanc/avenue de France (307 800 francs).

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit sera le Service de l'énergie.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le crédit de réalisation de 307 800 francs (crédit IX de la proposition PR-636 voté le 13 mai 2009), qui n'a fait l'objet d'aucune dépense à

ce jour, destiné à la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture des bâtiments locatifs construits par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) et situés dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, est bouclé.

Art. 2. – Ainsi, il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 307 800 francs au crédit de réalisation de 147 800 francs (crédit VIII de la proposition PR-636 voté le 13 mai 2009) destiné à la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment de l'«espace de quartier» situé dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 307 800 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexes: deux illustrations



*Illustration d'une installation sous forme de pergola –
exemple de la buvette de la piscine extérieure des Vernets*



Illustration d'une installation rattachée – exemple de l'école des Crêts-de-Champel

La proposition est renvoyée à la commission des travaux et des constructions sans débat de préconsultation.

12. Proposition du Conseil administratif du 9 décembre 2009 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2008-2009 du Grand Théâtre de Genève (PR-763).

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif vous prie de bien vouloir approuver les comptes de la saison 2008-2009 du Grand Théâtre de Genève qui, compte tenu de la garantie de déficit d'un million de francs votée par le Conseil municipal pour compenser le retrait de la Fondation Wilsdorf, sont équilibrés à 36,8 millions (bénéfice de 289 francs).

A l'appui de cette demande, le Conseil administratif soumet à votre appréciation les éléments d'information suivants:

- A. Le conseil de la Fondation du Grand Théâtre et ses activités
- B. Le plan financier quadriennal 2009-2014 du Grand Théâtre
- C. Les comptes globaux 2008-2009 du Grand Théâtre
- D. Les comptes de la saison 2008-2009 du Grand Théâtre
- E. Conclusion

A. Le conseil de la Fondation du Grand Théâtre et ses activités

1. Le conseil de fondation

Présidé par M^e Lorella Bertani, le conseil de la Fondation du Grand Théâtre, entré en fonction le 1^{er} septembre 2007, se compose de 14 membres, soit:

- a) 7 membres nommés par le Conseil municipal;
- b) 5 membres nommés par le Conseil administratif;
- c) 2 conseillers administratifs.

Au cours de la saison 2008-2009, se réunissant avec la participation du directeur général, le conseil de fondation a tenu 10 séances alors que le bureau du conseil de fondation s'est réuni 26 fois.

Conformément au souhait exprimé par le personnel et les syndicats, le président de la commission des personnels est invité aux séances du conseil de fondation avec voix consultative.

2. Les activités du conseil de fondation

Indépendamment de la préparation des prochaines saisons et de la gestion ordinaire, le bureau et le conseil de fondation ont continué à mettre en œuvre, en

collaboration avec la Ville de Genève, les recommandations de l'audit Sherwood en se concentrant sur trois axes principaux:

- a) Les questions relatives au personnel
 - organisation et suivi de la transition entre la direction sortante et la direction entrante;
 - adaptation de l'organigramme détaillé;
 - élaboration d'un catalogue des fonctions;
 - classification des fonctions;
 - élaboration de nouveaux contrats types à durée déterminée et à durée indéterminée;
 - régularisation et transfert de différents postes;
 - rencontres régulières avec la commission des personnels et les syndicats.
- b) Les questions liées aux finances
 - adaptation du plan financier quadriennal 2008-2012;
 - adoption du budget de la saison 2009-2010;
 - adoption des comptes 2008-2009.
- c) Les questions juridiques
 - mise en place de la commission des personnels du Grand Théâtre;
 - révision de la convention collective du chœur;
 - convention d'exploitation avec la Ville de Genève;
 - protocole d'accord entre le Grand Théâtre et l'Orchestre de la Suisse romande;
 - adoption d'un nouveau règlement du Fonds de solidarité;
 - révision du règlement intérieur;
 - révision du règlement technique;
 - révision du processus d'élaboration du budget;
 - préparation de la révision des statuts.

3. *Les statuts du personnel*

Durant la saison 2008-2009, le Grand Théâtre a compté 312 collaborateurs représentant 260 postes à plein temps, soit:

- 182 collaborateurs engagés par la Ville de Genève en qualité de fonctionnaires (133 employés représentant 127 postes) et de membres du personnel régulier (49 employés représentant 11 postes);
- 130 collaborateurs (représentant 122 postes) engagés par la fondation sous statut de droit privé.

Ces différents statuts et rattachements des personnels du Grand Théâtre génèrent de nombreuses inégalités de traitement, notamment dans le domaine des

rémunérations et de la prévoyance professionnelle. C'est pourquoi le conseil de fondation s'est attaché, dès le début de la législature, à harmoniser les statuts et les rémunérations au sein d'un même service du Grand Théâtre.

Après avoir pris les mesures nécessaires à l'élection d'une seule commission des personnels du Grand Théâtre – qui est entrée en fonction le 1^{er} juillet 2008 – le conseil de fondation a adopté un organigramme détaillé mentionnant tous les secteurs et toutes les fonctions.

Sur cette base, le conseil de fondation a procédé, en collaboration avec M. Guy Reber, ancien secrétaire général de la Ville de Genève, à l'élaboration d'un catalogue exhaustif des fonctions avec, pour chaque fonction, le cahier des charges, l'évaluation et la classification.

Le catalogue exhaustif des fonctions, élaboré en appliquant par analogie la méthode d'évaluation de la Ville de Genève, a été adopté par le conseil de fondation le 25 juin 2009.

Le coulisement des salaires servis au 1^{er} juillet 2009 par la fondation au niveau le plus proche de l'échelle des salaires 2009 de la Ville de Genève a entraîné une augmentation de 1,45% de la masse salariale de la fondation, qui est couverte par le budget 2009-2010 voté.

Par ailleurs, dans le même effort d'harmonisation avec le statut de l'administration municipale, le personnel de la fondation bénéficie dorénavant des mesures suivantes:

- paiement de 100% du salaire de base pendant 730 jours en cas de maladie;
- 5 semaines de vacances;
- participation de 70 francs par mois au paiement de la prime d'assurance maladie pour les salaires annuels inférieurs à 81 649 francs.

En outre, sur proposition du conseil de fondation, le Conseil administratif a donné son accord au versement de la prime de 1000 francs décidée par le Conseil municipal, cette dépense étant financée pour le personnel de la fondation par le non-dépensé sur les postes de personnel fixes du budget 2009 de la Ville.

Enfin, en collaboration avec la Ville de Genève, le conseil de fondation a procédé à la municipalisation de trois postes au 1^{er} janvier 2009 et à la régularisation de sept postes temporaires (six équivalents plein temps).

Ainsi, à la réserve – importante – des mécanismes salariaux et de la prévoyance professionnelle, le statut de droit privé des collaborateurs de la fondation est progressivement harmonisé avec le statut de droit public des collaborateurs de la Ville de Genève.

B. Le plan financier quadriennal 2009-2014 du Grand Théâtre**4. Le plan financier quadriennal 2009-2014**

Le conseil de fondation a élaboré le plan financier quadriennal 2008-2012, présenté le 13 novembre 2007 aux commissions des finances et des arts et de la culture du Conseil municipal.

Etant donné que ce plan financier quadriennal – qui pourrait permettre à terme de renoncer à la procédure dite du «budget préalable» prévue par le statut du Grand Théâtre – doit être dorénavant mis à jour chaque année, le conseil de fondation a commencé l'élaboration du plan financier quadriennal 2009-2014, qui sera présenté en même temps que le budget de la saison 2010-2011 (cf. proposition du Conseil administratif PR-764, du 9 décembre 2009).

Ce travail préparatoire montre que chaque exercice annuel se solde par un déficit s'établissant, en fonction des hypothèses retenues, entre 1,8 et 2,3 millions. Ces déficits indiquent bien quel est l'effort qui devrait encore être consenti par les collectivités publiques et par les institutions et les donateurs privés.

5. Les démarches engagées pour couvrir les déficits

Afin de couvrir les déficits annuels prévus par le plan financier quadriennal, le Conseil administratif et le conseil de fondation ont engagé diverses démarches:

- a) l'Association des communes genevoises s'est déclarée prête à participer aux discussions entre la Ville, le Canton, les communes et les milieux privés en demandant que ces réflexions tiennent compte de la répartition des tâches entre Canton et communes et de la péréquation financière intercommunale. En attendant qu'une solution définitive soit trouvée, elle s'est déclarée prête à porter sa subvention de 1 500 000 francs à 2 000 000 de francs en 2010, soit dès la saison 2010-2011;
- b) à la suite des contacts pris par le conseil de fondation, l'association Opéra et Cité a été constituée le 21 mai 2008. Présidée par M. P. Weiss, député, elle s'occupe de récolter des fonds auprès des personnes morales, le Cercle du Grand Théâtre, présidé par M. C. Pictet, se concentrant sur les personnes physiques. Au cours de la saison 2008-2009, elle a pu apporter une aide financière de 900 000 francs.

Enfin, il faut souligner que la garantie de déficit d'un million, votée par le Conseil municipal en remplacement de l'aide d'un million versée par la Fondation Hans-Wilsdorf, a dû être appelée pour équilibrer les comptes de la saison 2008-2009.

Par ailleurs, relevons que le taux d'effort du Grand Théâtre – soit la part des revenus directs que l'institution consacre à la couverture des coûts directs des spectacles – est de 79,4% pour cette saison 2008-2009, soit le plus élevé parmi les grandes institutions culturelles (OSR: 67,6% – la Comédie 68,9% – Le Poche 28,2%).

C. Les comptes globaux 2008-2009 du Grand Théâtre

6. <i>Le coût global de la saison 2008-2009</i>		Fr.
De façon globale, le coût de la saison 2008-2009 est de	<u>56 424 000</u>	
Ce coût se répartit en		
a) frais fixes (personnel permanent et frais généraux)	42 288 000	74,9%
b) frais variables (production de spectacles)	14 136 000	25,1%

7. *Le financement de la saison 2008-2009*

Le financement de la saison 2008-2009 s'est effectué de la façon suivante:

a) par la Ville de Genève	<u>36 520 000</u>	64,7%
– par des dépenses budgétaires directes	19 546 000	
– par la mise à disposition de locaux	3 084 000	
– par le versement d'une subvention	13 890 000	
b) par l'Association des communes	<u>1 500 000</u>	2,7%
c) par le Grand Théâtre	<u>17 404 000</u>	30,8%
– par les recettes de spectacles	11 224 000	
– par les tournées et coproductions	3 081 000	
– par le mécénat et le sponsoring	3 099 000	
d) par la garantie de déficit de la Ville de Genève	<u>1 000 000</u>	1,8%

Par ailleurs, il faut remarquer les faits suivants:

- les frais fixes représentent 74,9% du coût de la saison 2008-2009. Financés principalement par l'argent public (Ville de Genève et Association des communes), ils couvrent les frais du personnel permanent et les frais généraux. Ils sont, pour l'essentiel, indépendants du nombre de spectacles;
- les frais variables représentent 25,1% du coût de la saison 2008-2009. Financés par l'argent privé (abonnés, spectateurs, tournées, coproductions, mécénat et sponsoring), ils couvrent les frais de production des spectacles;
- les recettes propres du Grand Théâtre représentent 30,8% du coût de la saison. C'est la proportion la plus élevée de tous les opéras examinés par l'audit Sherwood.

D. Les comptes de la saison 2008-20098. *La saison 2008-2009*

La saison du grand abonnement a été constituée de huit ouvrages lyriques et de deux spectacles donnés par le ballet pour un total de 71 représentations dont 15 ont eu lieu au Bâtiment des Forces-Motrices. Le taux d'occupation moyen a atteint 87,13% et le taux financier moyen 78,44%.

9. *Les comptes de la saison 2008-2009*

Les comptes de la saison 2008-2009, accompagnés du rapport administratif, figurent en annexe de cette proposition.

Adoptés par le conseil de fondation le 26 novembre 2009, ils se caractérisent par les principaux montants suivants:

- a) 36 878 450 francs de dépenses;
- b) 36 878 450 francs de recettes.

Les grands groupes de dépenses sont les suivants:

- a) 3 097 196 francs pour les frais d'administration;
- b) 16 560 368 francs pour les frais d'exploitation;
- c) 14 136 421 francs pour les frais de production de spectacles;
- d) 3 084 465 francs pour la mise à disposition des locaux par la Ville.

Les grands groupes de recettes sont les suivants:

- a) 14 305 260 francs de recettes d'exploitation (spectacles, abonnements, billets, programmes, tournées, bars, etc.);
- b) 3 098 867 francs pour les apports privés (Cercle du Grand Théâtre, sponsors, mécénat, dons, etc.);
- c) 17 974 612 francs pour les subventions de la Ville;
- d) 1 500 000 francs pour le Fonds d'équipement communal.

Enfin, le fonds de réserve, qui représente la fortune de la fondation, s'élève au 30 juin 2009 à 1 098 863 francs.

E. Conclusion

Au cours de la saison 2008-2009, le conseil de fondation et la direction générale du Grand Théâtre ont continué à accomplir, en collaboration avec la Ville de Genève, un travail considérable pour surmonter et dépasser les difficultés rencontrées par l'institution en 2007.

Les résultats sont là: le plan financier quadriennal donne une perspective, les budgets sont tenus, le dialogue s'est établi avec les organisations du person-

nel, l'effort de régularisation des postes de personnel est engagé, l'harmonisation entre les statuts de droit public et de droit privé des personnels se fait progressivement, etc. Les recommandations de l'audit Sherwood sont mises en œuvre avec ordre et méthode pendant que le Grand Théâtre continue à produire des spectacles d'une grande qualité, attirant un important public.

Enfin, il faut relever que la saison 2008-2009 est la dernière saison de M. Jean-Marie Blanchard. Durant ces huit dernières années, M. Blanchard a contribué au rayonnement du Grand Théâtre: sachant construire des saisons variées, démontrant sa passion pour des mises en scène exigeantes, prenant des paris audacieux, il a su bousculer les préjugés et ouvrir les mentalités, assumant les controverses agitant la cité. La Ville de Genève le remercie d'avoir partagé son univers et ses choix artistiques avec la population genevoise.

L'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre précise que le Conseil municipal examine et approuve le rapport de gestion, les comptes d'exploitation, le compte de pertes et profits, le bilan et le rapport des contrôleurs arrêtés au 30 juin précédent.

En référence à cette disposition, le Conseil administratif vous invite donc à approuver les comptes de la saison 2008-2009, en votant le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre,

arrête:

Article unique. – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2008-2009 incluant le rapport de gestion, les comptes d'exploitation, le compte de pertes et profits, le bilan ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 est approuvé.

Annexes:

- Compte rendu de la Fondation du Grand Théâtre avec comptes et tableau présentant les comptes globaux du Grand Théâtre (consolidation Ville-Grand Théâtre)
- Rapport de l'organe de contrôle

grand théâtre de genève

FONDATION DU GRAND THEATRE
DE GENEVE

COMPTE RENDU RELATIF AUX COMPTES DE LA SAISON
2008/2009

Genève, le 26 novembre 2009

TABLE DES MATIERES

A. Statistique des spectacles (commentaires)	pp 2-4
B. Statistique des autres activités et manifestations	pp 5-14
C. Statistique de la production hors spectacles	pp 15-18
D. Statistique du personnel au 30.06.2009	pp 19-21
E. Analyse du bilan au 30.06.2009	pp 22-25
F. Analyse du compte de profits et pertes	pp 26-27
G. Analyse de la statistique des dépenses	
- Frais généraux d'administration (groupe 3000)	pp 28-31
- Frais généraux d'exploitation (groupe 4000)	pp 32-35
- Frais directs d'exploitation (spectacles) (groupe 5000)	pp 36-43
H. Analyse de la statistique des recettes (groupe 6000)	pp 44-48
Tableau de financement global	pp 49
I. Conclusions	pp 50-51

A. STATISTIQUE DES SPECTACLES DE LA SAISON 2008/2009

SPECTACLES	Lieu	dates	Nbre repr.	servitudes	Abo	Billetterie + invit	Occupées	Inventues	Taux occupation	Taux financier
Der Freischütz	GTG	9, 15, 21, 28, 30 octobre 2008	6	174	4503	3888	8565	507	97,37%	89,61%
la Damnation de Faust	GTG	14, 17, 23 octobre 2008 1, 4, 8 novembre 2008	6	174	4312	4064	8550	522	96,63%	89,61%
Les Contes d'Hoffmann	GTG	19, 22, 25 octobre 2008 2, 6, 9 novembre 2008	6	178	4297	4158	8633	439	96,36%	91,01%
La Chauve-Souris	GTG	12, 13, 15, 16, 17, 19, 21, 22, 26, 27, 30, 31 décembre 2008	12	173	4673	9604	14450	3694	81,25%	73,56%
Ballet 1 - Kelemenis / ossola / Cherkaoui	BFM	23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 novembre 2008	8	123	2904	2099	5126	2754	66,76%	59,70%
Salomé	GTG	13, 16, 19, 22, 25, 28 février 2009	6	148	4237	3959	8344	728	91,94%	85,17%
Peter Grimes	GTG	28, 31 mars 2009 2, 5, 7, 9 avril 2009	6	143	4731	2864	7738	1334	88,01%	76,02%
Ballet 2 - Roméo et Juliette	GTG	5, 6, 7, 8, 9, 10 mai 2009	6	144	3595	5205	8944	128	101,68%	86,49%
Conversations à Reclin	BFM	8, 9, 11, 12, 14, 15, 17 mai 2009	7	80	3835	842	4757	2138	71,04%	65,02%
Il Trovatore	GTG	5, 8, 10, 12, 15, 18, 21, 23 juin 2009	8	172	4107	6572	10851	1245	92,02%	81,79%
SOUS TOTAL			71	1509	41194	43255	85958	13489	87,13%	78,44%

RECITALS	Lieu	dates	Nbre repr.	servitudes	Abo	Billetterie + invit	Occupées	Inventues	Taux occupation	Taux financier
Claudia Baransky / Journées Webern	GTG	16 novembre 2008.	1	0	205	129	334	651	33,00%	24,62%
Sophie Koch	GTG	18 décembre 2008 / Annulation								
Werner Güra	GTG	17 février 2009.	1	0	216	271	487	498	48,12%	40,13%
Max Emmanuel Cenčić	GTG	30 mars 2009.	1	0	227	343	570	415	56,32%	46,05%
Kate Royal	GTG	3 juin 2009.	1	0	206	574	780	205	77,08%	28,44%
SOUS TOTAL			4	0	854	1317	2171	1769	53,65%	34,81%

HORS ABONNEMENT ET DIVERS	Lieu	dates	Nbre repr.	servitudes	Abo	Billetterie + invit	Occupées	Inventues	Taux occupation	Taux financier
Giselle	GTG	16 et 17 janvier 2009.	2	66	420	2529	3015	9	99,70%	95,79%
SOUS TOTAL			2	66	420	2529	3015	9	99,70%	95,79%

A. SPECTACLES

1. SAISON A L'ABONNEMENT

La saison du grand abonnement a été constituée de huit ouvrages lyriques et deux spectacles de ballet donnés par notre compagnie.

La saison a débuté avec *La Trilogie du diable*, un événement à Genève, salué par la critique internationale, avec la présentation en alternance de trois opéras (*Der Freischütz*, *La Damnation de Faust* et *Les Contes d'Hoffmann*). Elle a commencé le 9 octobre 2008 avec la première représentation du *Freischütz* de Carl Maria von Weber et s'est terminée le 23 juin 2009 avec la huitième représentation de *Il Trovatore* de Giuseppe Verdi.

Notre abonnement « danse » comportait trois productions dont le ballet *Giselle* avec le Ballet de l'Opéra national de Paris.

a) Spectacles lyriques :

Nouvelles productions et coproductions

Der Freischütz, nouvelle production, cette production fait partie de *La Trilogie du diable*.

Salomé, nouvelle production avec le soutien du Cercle du Grand Théâtre et de la Fondation Leenaards,

Peter Grimes, nouvelle production,

Conversations à Reclhin, nouvelle production, collaboration avec le Théâtre de la Comédie, Genève,

Il Trovatore, nouvelle production,

Achat

La Chauve-Souris, production du Festival de Glyndebourne (2003).

Reprises

Les Contes d'Hoffmann, production du Grand Théâtre de Genève, co-production avec le Théâtre de Caen, a été représentée pour la première fois en décembre 2001. La reprise de cette saison a proposé une distribution nouvelle. Cette production fait partie de *La Trilogie du diable*.

La Damnation de Faust, production du Grand Théâtre de Genève, a été représentée pour la première fois en juin 2003. La reprise de cette saison a proposé une distribution nouvelle. Cette production fait partie de *La Trilogie du diable*.

Orchestres

Hormis *Conversations à Reclhin* sans orchestre et les ballets *Giselle* ainsi que *Roméo et Juliette* accompagnés par L'Orchestre de Chambre de Genève, tous les spectacles l'ont été par l'Orchestre de la Suisse Romande.

Captation

Les Contes d'Hoffmann ont fait l'objet d'une captation en collaboration avec la TSR et Bel Air Media. Le DVD est sorti en mai 2008 et a reçu différents prix dont le Diapason d'or.

- Kate Royal, soprano (œuvres de Schumann et de Brahms)

3. RENCONTRE ET JOURNEES THEMATIQUES

Le Grand Théâtre a organisé une rencontre avec Olivier Py, metteur en scène des spectacles de *La Trilogie du diable*, (*Der Freischütz*, *La Damnation de Faust* et *Les Contes d'Hoffmann*).

Deux journées thématiques ont été proposées, la *Journée du diable en musique* et la *Journée Britten*.

b) Danse :

La saison a été inaugurée par le Ballet du Grand Théâtre de Genève par un spectacle composé de trois chorégraphies dont deux créations mondiales : *Image*, chorégraphie de Michel Kalemnis et *Ombre fragile*, chorégraphie de Ken Ossoia. Ce spectacle a été donné huit fois au Bâtiment des Forces Motrices. La deuxième création de notre compagnie fut un ballet de Sergueï Prokofiev: *Roméo et Juliette*, chorégraphie de Joëlle Bouvier. Ce spectacle, donné six fois au Grand Théâtre, bénéficiait de la présence de L'Orchestre de Chambre de Genève, placé sous la baguette experte de Philippe Béran.

L'abonnement danse était complété par un ballet classique *Giselle* d'Adolphe Adam et la venue des Etolles, des Premiers danseurs et du Corps de Ballet de l'Opéra national de Paris. Une soirée était réservée au profit de Foyer Handicap.

Enfin, plusieurs tournées ont eu lieu avec le soutien direct de Pro Helvetia en Suisse, au Canada, en Australie et à Singapour.

2. RECITALS DE CHANT

Cinq récitals ont été proposés au Grand Théâtre:

- Claudia Barainsky, soprano (œuvres de Webern, Berg, Messian organisé dans le cadre des Journées Webern)
- Sophie Koch, mezzo-soprano (récital annulé par l'artiste et non remplacé)
- Werner Güra, ténor (*Le Voyage d'Hiver* de Franz Schubert)
- Max Emmanuel Cencic, contre-ténor (Musique de chambre à la Cour d'Espagne Scarlatti, Corelli, Caldara).

B. ACTIVITES LIEES AUX SPECTACLES

1. Activités de la Compagnie de ballet

Au cours de la saison 08/09 (de septembre 2008 à juin 2009), le Ballet du Grand Théâtre de Genève s'est produit 49 fois à Genève et en tournée, sans compter les 2 générales publiques qui ont été proposées.

Trois créations mondiales de ballet ont été présentées à Genève : *Image* de Michel Kelemenis, *Ombre fragile* de Ken Ossola et *Roméo et Juliette* de Joëlle Bouvier. La pièce *Loin de Sidi Larbi Cherkaoui* a été reprise pour 8 représentations à Genève dans le cadre de notre Ballet 1 afin de célébrer la 100^{ème} représentation donnée par la compagnie depuis sa création le 14 avril 2005.

Quatre tournées ont eu lieu avec le soutien direct de Pro Helvetia : la tournée à Bâle (Suisse) en septembre 2008, la tournée à Singapour (Singapour) en octobre 2008, la tournée à Québec, Montréal, Assomption (Canada) en février 2009 ainsi que la tournée à Perth (Australie) en février 2009.

Durant la saison, le Ballet a été invité à participer à plusieurs festivals : le *dans Festival* à Singapour (Singapour) en octobre 2008, le *Festival Danse*: Danse à Québec, Montréal et Assomption (Canada) ainsi que le *Perth Festival* à Perth (Australie) en février 2009.

A titre de comparaison, le Ballet s'était produit 76 fois en 2006/2007 (71 représentations + 5 générales publiques) et 69 fois en 2007/2008 (67 représentations + 2 générales publiques).

Hors Genève, le Ballet du Grand Théâtre aura dansé dans 15 villes :

Kasern, Bâle (Suisse), septembre 2008
Esplanade, Singapour, octobre 2008
La Coursive, La Rochelle (France), décembre 2008
Espaces Pluriels, Pau (France), décembre 2008
Opéra de Dijon, Dijon (France), décembre 2008
Opéra de Rouen, Rouen (France), janvier 2009
L'Arsenal, Metz (France), janvier 2009
TNS, Strasbourg (France), janvier 2009
Grand Théâtre, Québec (Canada), février 2009
Théâtre Maisonneuve, Montréal (Canada), février 2009
Théâtre H. Chartrand, Assomption (Canada), février 2009
Majesty's Theatre, Perth (Australie), février 2009
La Comédie, Clermont Ferrand (France), avril 2009
Le Grand T, Nantes (France), mai 2009
Le Bateau Feu, Dunkerque (France), mai 2009

Le Ballet a également participé à Genève à une rencontre contemporaine et une répétition publique du Ballet II *Roméo et Juliette* à Uni Mail.

Enfin, les danseurs ont activement participé à la Fête de la Musique en présentant plusieurs extraits de ballets sur la scène de Neuve.

2. Activités du Chœur fixe

Le Chœur fixe a participé à six spectacles lyriques pour 44 représentations. Il a également donné un concert d'œuvres de Britten dans le Foyer du Grand Théâtre.

Un grand concert a été donné dans la grande salle du GTG à l'occasion de la Fête de la Musique.

3. Activités des choristes complémentaires

Des choristes complémentaires sont venus épauler notre Chœur permanent dans les productions suivantes :

- 31 choristes pour *Der Freischütz*
- 50 choristes pour *La Damnation de Faust*
- 8 choristes pour *Les Contes d'Hoffmann*
- 1 choriste pour *La Chauve-Souris*
- 24 choristes pour *Peter Grimes*
- 32 choristes pour *Il Trovatore*
- 2 choristes pour le concert de la *Journée Britten*

L'effectif total des chœurs pour les différentes productions a donc été de :

- 70 choristes pour *Der Freischütz*
- 90 choristes pour *La Damnation de Faust*
- 46 choristes pour *Les Contes d'Hoffmann*
- 38 choristes pour *La Chauve-Souris*
- 62 choristes pour *Peter Grimes*
- 70 choristes pour *Il Trovatore*
- 39 choristes pour le concert de la *Journée Britten*
- 37 choristes pour le concert de la Fête de la Musique

4. Activités de la figuration

L'ensemble de la saison 08/09 a nécessité l'engagement de 135 figurants (123 en 07/08), dont :

- 36 danseurs (*Der Freischütz, La Damnation de Faust, Les Contes d'Hoffmann, La Chauve-Souris*)
- 2 comédiens (*La Chauve-Souris, Peter Grimes*)
- 1 acrobate (*Salomé*)
- 43 adultes (*Der Freischütz, La Damnation de Faust, Les Contes d'Hoffmann, La Chauve-Souris, Salomé, Peter Grimes, Il Trovatore*)
- 8 enfants (*Peter Grimes, Il Trovatore*)
- 24 figurants-pousseurs (*Der Freischütz, La Damnation de Faust*)
- 21 figurants-lumières (*La Damnation de Faust, La Chauve-Souris, Salomé, Peter Grimes, Il Trovatore*)

5. Programme pédagogique et développement des publics jeunes

Grâce au soutien d'un mécène privé, la Fondation de Bienfaisance de la banque Pictet, et à la collaboration étroite du Département de l'Instruction publique, le programme pédagogique, *Les Jeunes au cœur du Grand Théâtre*, a proposé, durant la saison 08/09, de nombreuses activités qui avaient été réduites durant la saison 07/08, faute de moyens financiers.

49 classes = 16 classes primaires, 17 classes du cycle d'orientation et 16 classes du post-obligatoire dont 5 classes provenant d'établissements privés, ont ainsi pu suivre les parcours pédagogiques mis en place autour des ouvrages à l'affiche.

Ce sont 820 jeunes participants qui ont pu côtoyer la création d'un spectacle en visitant les ateliers et les coulisses du théâtre. Un dossier pédagogique est réalisé pour chacun des spectacles du programme.

Plusieurs animations et ateliers ont été proposés aux élèves des différents ordres d'enseignement. A noter :

- ateliers de formation «Voix»
- ateliers de formation «Mouvement»
- ateliers de création «Scénographie»
- ateliers de création «Mise en scène»
- ateliers de création «Danses viennoises»

L'atelier de création Danses viennoises proposé pour *La Chauve-Souris*, est une innovation de la saison pédagogique 08/09. Pour la première fois, une activité liée au domaine Mouvement-danse a été proposée dans le cadre du parcours pédagogique d'une œuvre lyrique.

Le parcours pédagogique de *Peter Grimes* a privilégié l'accueil des classes anglophones, bilingues ou de l'enseignement collégial de l'anglais. Matériaux et activités pédagogiques relatifs à ce spectacle ont été produits et réalisés, pour la première fois dans l'histoire de ce service, en langue anglaise.

Soit 49 ateliers autour de 8 spectacles - 6 opéras et 2 ballets - et l'assistance aux 8 générales de ces spectacles.

Plusieurs actions ont été conduites en association avec d'autres structures :

- Visites du Grand Théâtre et/ou des ateliers dans le cadre du projet "écriture et danse" supervisé par Alexandre Demidoff avec des classes parrainées par l'ADC, en préparation au spectacle *Roméo et Juliette*.

- Le service pédagogique collabore également depuis plusieurs

années par des échanges de services avec les Zamis de l'OSR et les filleuls de l'OSR (jeunes mélomanes ou musiciens).

9 classes du postobligatoire ont été accueillies pour chacune des répétitions générales de *La Trilogie du Diable*, représentant : 175 élèves + 20 enseignants.

Le service pédagogique a fourni des dossiers pédagogiques et proposé des visites (sans obligation) aux classes ayant acheté des billets pour l'un des spectacles de la saison. Ceci représentant : 766 élèves + enseignants.

Le service pédagogique, en lien avec le service Public jeune, a accueilli pour la répétition générale de *La Chauve-souris*, des élèves et des enseignants ayant suivi un parcours pédagogique durant la saison 07/08, soit 317 personnes.

Comme chaque saison, depuis 04/05, le service pédagogique a accueilli et formé un stagiaire Maturité professionnelle, durant 39 semaines.

Abonnements jeunes :

Sur cette saison, 398 abonnements jeunes ont été déléivrés, ainsi répartis :

Grand abonnement	54
Abonnement lyrique	61
Demi abonnement	92
Abonnement découverte	6
Abonnement spécial jeunes	107
Abonnement danse	78

Quant aux billets à tarif jeune, ce ne sont pas moins de 4769 places qui ont été achetées, ainsi réparties :

Lyrique	2991
---------	------

Danse 1744
 Récitals 34

Des points d'informations et diverses animations et rencontres ont contribué à faire connaître l'activité du Grand Théâtre à de nombreux jeunes et étudiants :

- Plus de 900 brochures de saison 08/09 distribuées à différents points d'information pendant la campagne d'abonnement.
- En partenariat avec les Affaires culturelles de l'Université de Genève, organisation de deux rencontres contemporaines; autour de *Ombre fragile* avec Ken Ossola (chorégraphe) et autour de *Conversations à Rechlin* avec François Dupeyron (metteur en scène).
- Répétition publique du Ballet du Grand Théâtre de Genève dans le Hall d'Uni-Mail.
- En partenariat avec Le Grand Théâtre de Genève, l'Alhambra s'est mis à l'heure viennoise. Durant deux semaines, l'Alhambra a été décoré et habité par l'esprit viennois : diapositives, DVD de spectacles, costumes... à l'occasion de l'opérette *La Chauve-Souris* de Johann Strauss fils avec deux moments forts; un brunch viennois et une démonstration de danse viennoise du Club Zou.
- Cinq réunions avec les «relais» (jeunes entre 18 et 30 ans) : diffusion d'information et définition de la politique d'ouverture du GTG vis-à-vis des jeunes.
- 142 places jeunes vendues à travers le service des relations internationales de l'Université.
- Accueil Juvenilia. Un forfait spécial week-end «Trilogie» a été proposé aux jeunes membres de Juvenilia, réseau international regroupant les clubs et associations de jeunes d'institutions lyriques européennes. 12 jeunes se sont inscrits pour ce programme qui a été annoncé sur le site de Juvenilia. Ils provenaient d'Italie, Belgique, Hollande et France.

- Extension des liens académiques avec la Faculté de médecine, l'EPFL, en Musicologie, et pour les 450 ans de l'Université de Genève en collaboration avec la chargée des publics et du développement commercial.
- Création du Club Labo-M
 L'objectif de ce club est de créer un réseau genevois de jeunes amateurs d'opéra et de ballet, de créer une émulation autour des arts de la scène et d'alimenter cette dynamique, de fidéliser un public extrêmement volatile. Le but premier de ce club est de permettre à ces jeunes de se rencontrer à l'occasion d'activités et de spectacles proposés par le Grand Théâtre, mais aussi, à terme, lors de propres événements. Ils peuvent bénéficier d'avantages : invitations spéciales et voyages proposés aux membres de *Juvenilia*.
 Le club Labo-M, destiné aux jeunes de 18 à 30 ans, abonnés ou non, a reçu un très bel accueil lors de son lancement, le 2 octobre 2008. Gratuit pour les abonnés et cotisation de CHF 50.- pour les non-abonnés. Le Club compte 227 membres dont 195 abonnés et 32 non-abonnés. La moyenne d'âge est de 23 ans. Il est composé de 71% de femmes et de 29% d'hommes.

6. Avantages abonnés

Comme les années précédentes, les abonnés ont disposé de nombreux avantages: accès gratuit aux manifestations hors spectacles du Grand Théâtre (répétitions publiques du ballet, journées thématiques annuelles, projection d'un film sur *Pelléas d'Olivier Py*, visites commentées de musées, rencontres avec le Ballet et avec des artistes, Journées de la danse etc... ou de tarifs préférentiels pour le nouveau Cycle de cours-conférence au GTG, à certaines conférences de la Société de lecture, à tous les concerts des Journées Anton

Webern, à un cycle de films consacré à François Dupeyron au CAC Voltaire.

Enfin, ils bénéficient de tarifs réduits à l'achat des DVD et CD parus sur des spectacles du Grand Théâtre et, comme toujours selon leur abonnement, de réductions sur les récétaux.

7. Une heure avant et conférences

Tous les ouvrages lyriques de la saison ont été précédés de la traditionnelle présentation *Une heure avant*. Ces présentations d'environ 45 minutes ont été animées par des musicologues ainsi que par nos pianistes.

Avant chaque production d'opéra, l'Association genevoise des *Amis de l'Opéra et du Ballet* organise, en collaboration avec le Grand Théâtre, une conférence très complète sur l'œuvre, son livret, son contexte et sa musique. Ces conférences sont confiées à des spécialistes tels qu'Alain Perroux, Pierre Michot, Rémy Campos, Rémy Stricker, Mathilde Reichler, Charles Sigel, Georges Schürch ou Sandro Cometta. Elles ont lieu quelques jours avant la première à 18h15, au Grand Théâtre ou au foyer du BFM.

57 *Une heure avant* et 8 conférences ont eu lieu durant la saison. Comme la saison précédente, les *Une heure avant* ont donné lieu à un enregistrement CD qui permet de se préparer à l'écoute de l'opéra. Cette initiative est soutenue par la Fondation BNP Paribas Suisse depuis 2001.

8. Concerts – Rencontres

En marge de certaines productions, le Grand Théâtre offre un contrepoint sous forme de concerts et de rencontres avec les

artistes, dans une atmosphère conviviale où l'on peut aussi se restaurer (brunch ou buffet à disposition). Lors de la saison 08/09, en marge de *La Trilogie du diable*, une rencontre avec Olivier Py, metteur en scène, et une *Journée du diable* ont été organisées, puis une *Journée Britten* à l'occasion de *Peter Grimes*. Ces concerts-rencontres permirent d'accueillir quelque 800 mélomanes.

9. Journées Webern

Les institutions musicales de Genève se sont associées pour faire entendre l'intégralité des partitions du compositeur Anton Webern. Pour sa part, le Grand Théâtre a présenté un récital de Claudia Barainsky, soprano.

10. Répétitions générales

Les générales et pré-générales ont accueilli de nombreux jeunes dans le cadre des activités pédagogiques offertes par le Théâtre.

10 générales et 1 pré-générale ont été fréquentées par les familles du personnel, les invités des artistes, des musiciens, ainsi que par des sponsors et des membres du Cercle du Grand Théâtre. Ce sont 12'396 places qui ont été occupées en ces occasions.

11. Film

La création *Conversations à Rechlin*, texte et mise en scène de François Dupeyron d'après le roman *Chemin Venel* de Martine Chevalier, a fait l'objet d'un film. Une généreuse donation du Cercle a permis la réalisation de ce film.

12. Ateliers de construction et de décoration

Ils ont pris en charge 8 opéras et 2 spectacles de danse.

Les ateliers ont également construit de nombreux agencements ou éléments mobiliers et réalisés des réparations pour nos bureaux et ateliers : Bd du Théâtre, Michel-Simon, Couture, Ballet, etc.

a) Opéra :

Ont été intégralement réalisés par nos ateliers : *Der Freischütz*, *Salomé*, *Peter Grimes*, *Conversations à Reclin*, *Il Trovatore* (à l'exception des sacs de sable).

Le spectacle *La Chauve-Souris*, acheté au Glyndebourne Festival, dont les décors avaient été réalisés par les ateliers de Cardiff ont néanmoins nécessité des interventions importantes d'adaptation ou de restauration (comblage sous tournette, sol, mur, environnement miroir, habillage cadre de scène, rideau claustra, rideau miroir, etc.). Des retouches de peinture ont été effectuées sur le plateau pour *Der Freischütz*, *La Damnation de Faust*, *Les Contes d'Hoffmann*, *Salomé* et *Peter Grimes*.

b) Danse :

Les décors d'*Ombre fragile* ont été entièrement réalisés dans nos ateliers.

Les décors de *Roméo et Juliette* ont été partiellement réalisés par nos ateliers, à l'exception de la rampe, de l'escalier et des trois blocs qui ont été sous-traités auprès de l'atelier Espace & Cie à Lyon.

Des retouches de peinture ont été effectuées pour *Loin*.

Des interventions ont été nécessaires pour l'adaptation ou la réparation des décors de spectacles en tournée; *Coppélia*, *Casse-Noisette* et *Loin*.

13. Bureau d'études

Le bureau d'études du Grand Théâtre a été créé en juillet 2008 avec l'embauche d'un responsable, ingénieur civil ECAM SIA, à mi-temps puis à 90% dès novembre 2008.

Le bureau d'études rassemble les 3 dessinateurs techniques qui étaient déjà présents au Grand Théâtre. Il travaille en étroite collaboration avec la direction des ateliers dont il partage le secrétariat et les locaux.

Le bureau d'études réalise les plans de fabrication et d'implantation des décors et des lumières, la vérification des charges sur les ponts, les plans de montage et démontage par phase, etc...

14. Ateliers des costumes et du cuir

Comme chaque saison, ils ont pris en charge 8 opéras et 2 spectacles de danse.

a) Opéra :

Der Freischütz: réalisation de la totalité des costumes, récupération, achat et adaptation des chaussures, fabrication sellerie, achat et récupération des accessoires costumes et fabrication diverse.

Ce sont 1581 costumes qui, à des titres divers, ont été pris en charge par nos ateliers :

590 entièrement confectionnés aux ateliers
 319 modifiés/adaptés
 62 récupérés
 268 achetés
 326 sous-traités
 16 annulés

La totalité des costumes ont été essayés, retouchés et adaptés dans nos ateliers.

L'atelier de décoration et accessoires costumes a pris en charge 1696 accessoires de costumes :

224 accessoires, chapeaux fabriqués
 141 accessoires, chapeaux achetés
 3 accessoires, chapeaux loués
 233 teintures
 573 palmes/décorations
 503 accessoires modifiés ou adaptés
 19 annulés

L'atelier cuir a manipulé 1230 paires de chaussures ou articles en cuir, dont :

63 paires fabriquées entièrement
 824 paires récupérées du stock dont 519 adaptées
 99 paires achetées
 112 sellerie réalisée
 132 sellerie achetée

La Damnation de Faust : récupérations importantes, achat et adaptation de quelques chaussures et accessoires costume.

Les Contes d'Hoffmann : récupérations importantes, achat et adaptation de quelques chaussures et accessoires costumes.

La Chauve-Souris: production achetée qui a nécessité un peu de fabrication, d'adaptation et de récupération.

Salomé : réalisation et sous-traitance partielle des costumes, récupération et adaptation des chaussures et des accessoires.

Peter Grimes : achat frippes, réalisation et adaptation des costumes, récupération et adaptation des chaussures et important travail de palmes et teintures.

Conversations à Rechl'n: réalisation des costumes, récupération et adaptation des chaussures, teintures et palmes.

Il Trovatore: réalisation et sous-traitance partielle des costumes, achat de sellerie, récupération et adaptation des chaussures, réalisation des accessoires et important travail de palmes et de teintures.

b) Danse :

Image: achat des matières et sous-traitance des costumes.

Ombre fragile: réalisation des costumes et décoration textile.

Loir: sous-traitance des costumes.

Roméo et Juliette: sous-traitance des costumes.

15. Atelier de perruques-maquillages

L'atelier de perruques possède plus de 1500 perruques en stock, dont 300 en bon état, 600 de petite qualité, 660 spécifiques, 187 masques et 67 demi-masques.

Au-delà de l'utilisation, de l'adaptation et de la réfection de ce stock pour cette saison, l'atelier a confectionné 15 perruques neuves et 30 postiches (barbes, moustaches, etc...). Pour la nouvelle production de *Salomé*, une tête de Jokanaan a été créée à l'image de l'artiste interprétant le rôle, Alan Held. Elle a été fabriquée par un sous-traitant, Zehetner Herbert, Burgtheater, Vienne, Autriche.

16. Accessoires

Comme chaque année, le service met à disposition tous les accessoires nécessaires pour les différents spectacles lyriques et de danse et assure les effets pyrotechniques.

De plus, il gère les animaux qui peuvent être demandés dans les productions tels que des chiens, un mouton, un cheval, un python, une cornelle pour *La Trilogie du diable*.

Des armoires magiques ont été réalisées en collaboration avec la menuiserie pour *Der Freischütz*. Les monticules de bouteilles de champagne pour *La Chauve-Souris* ont été fabriqués aux ateliers de même que plus de 1000 m² de toiles de décor pour *Il Trovatore*. Ce sont environ 400 accessoires achetés, plus de 100 accessoires fabriqués ou transformés et plus de 100 accessoires en provenance du stock qui ont été utilisés en 08/09.

17. Son et vidéo

Engagé sur l'ensemble des spectacles, le service son et vidéo a été particulièrement sollicité. Au niveau de *La Trilogie du diable*, un travail préparatoire a été nécessaire afin que les trois spectacles "rentrent" sur la table de mixage, travail de sonorisations délicates sur le *Freischütz* et travail conséquent pour la captation des Contes d'Hoffmann qui s'est bien passée. Un important travail de bruitage a été réalisé pour *Salomé* ainsi que pour *Conversations à Reclin*. Les projections et des systèmes de diffusion sophistiqués utilisés dans les diverses tournées du Ballet ont rendu fréquemment nécessaire la présence de techniciens son et vidéo lors de ces déplacements. La vidéo a été très présente lors de des cinq cours-conférences donnés sur l'opéra. La coordination du planning des différents intervenants pour l'enregistrement des Cd *Une heure avant* en studio a été réalisée.

18. Presse et communication

La charte graphique est restée fidèle aux lignes fixées par l'atelier Roger Plund, les illustrations ont été confiées cette saison à Jean-Charles Blais. Tous les documents ont été réalisés par notre graphiste en interne.

Ont été édités pour le lancement de la saison: une brochure générale d'annonce de saison, un encart de commande d'abonnement, un calendrier de petit format, une affiche, une affichette d'annonce de saison et une carte postale. Ces documents ont été tirés au nombre d'exemplaires suivants:

55'000	brochures de saison
60'000	encarts abonnements
20'000	calendrier/leporello
700	affiches R4 d'annonce de saison

2000 affichettes d'annonce de saison
55'000 cartes postales de saison

17 programmes, 17 dossiers de presse, 17 affiches,
17 affichettes et 10 cartes postales ont été édités pour les
spectacles, totalisant le nombre d'exemplaires suivants:

9'025 dossiers de presse
39'900 programmes
1'810 affiches R4
8'120 affichettes
78'000 cartes postales

Le Grand Théâtre a également fait appel à d'autres supports de
promotion et information : trapèzes, spots vidéo, drapeaux,
points info, etc.

Les activités du Grand Théâtre ont bénéficié d'une large
couverture dans la presse écrite genevoise, suisse et
internationale. Ont rendu compte de nos activités à une ou
plusieurs reprises, journaux, magazines ou catalogues ainsi
répartis :

45 titres suisses
53 titres français
8 titres allemands
7 titres anglais
3 titres belges
5 titres autrichiens
2 titres espagnols
8 titres italiens
1 titre brésilien
2 titres tchèques, russes

En audio-visuel et radiophonie :

Léman Bleu Télévision, TSR, Espace 2, Radio Lac, Radio Cité,
DSR, RSI, DRS 2, Radio Classique, RTBF, Europe 2, I-
Télévision, FR3 (région et national), Arte, Mezzo, France
Musique, RFI, France Culture, France Info, France Bleue (Isère
+ Pays de Savoie), ZDF, RAI, RAI3, BBC Classique + 3,
Frankfurter Rundschau, RSR 1 + 2, Radio Notre Dame, RTBS,
Deutschlandradio-Berlin, ARD, Radio Russe, Radiomagazine-
Köln, Deutschlandfunk, Euronews, WRG, TV, WRS, Prosieben
Munich.

14 agences de presse et sites Internet internationaux.

De nombreuses diffusions en boucle relatives aux productions
ou activités du GTG (tournées du ballet, productions lyriques,
etc.)

A l'occasion de la production de *Peter Grimes*, nous avons
accueilli une délégation de 10 journalistes de la presse
internationale spécialisée.

Tous médias confondus, 29 journalistes ont assisté au Grand
Théâtre à la conférence de presse de présentation de la
prochaine saison. En outre, la conférence organisée à
l'Ambassade de Suisse à Paris a été suivie par 20 journalistes
de différents médias français.

Capitation / Film :

La saison 08/09 a été particulièrement riche en matière de
capitation puisque les productions suivantes ont fait l'objet
d'enregistrements destinés à la TV et au cinéma : *Les Contes
d'Hoffmann* et *Conversations à Reclhin*.

En outre, l'enregistrement des *Contes d'Hoffmann* est
également diffusé sur DVD du commerce. La société de
production Point Prod. a réalisé 3 sujets sur le GTG, lesquels

ont été diffusés sur Léman Bleu TV. Le Centre Multimédia de la Ville a réalisé un sujet documentaire sur *Peter Grimes* et la HEAD un sujet sur *Roméo et Juliette*.

Diffusions :

Les spectacles lyriques ont été diffusés en direct ou en différé selon le détail suivant :

- 8 diffusions en direct ou en différé sur Espace 2
- 28 diffusions à l'étranger vers les pays de l'UER
- 4 diffusions de reportages sur Euronews

Des diffusions de spots publicitaires réalisés par notre graphiste sont passées sur Léman Bleu, dans les bus des TPG et Pathe-Ciné-Balexert.

19. Expositions et service photographique

Deux expositions ont été organisées et montées par le service photographique dans les espaces publics du GTG pour la saison 08/09; *Anton Webern*, exposition conçue et réalisée par la Médiathèque musicale Mahler (Paris) ainsi que *Traces de Salomé*, ouvrages rares prêtés par la Fondation Bodmer et Monsieur Jean Bonna. Tout au long de l'année le bar de direction et la buvette du GTG ont été agrémentés de photos régulièrement renouvelés.

Six photographes ont été choisis pour couvrir les spectacles de la saison 08/09 en vue de la constitution des albums sous format papier ou CD, des archives, de la diffusion presse, site internet, des demandes extérieures.

Le service a assumé la recherche iconographique pour les programmes, autour d'une thématique réfléchie avec son rédacteur en chef. Sept photos sont généralement reproduites en noir et blanc. Elles proviennent de différentes agences

photographiques, parfois de galeries d'art ou d'une commande à un photographe.

Le service s'est également occupé de l'iconographie du magazine *La Grange*.

Le service a assuré les prises de vue pour les pages concernant les activités du service pédagogique.

Enfin, il faut signaler les réalisations suivantes :

- 70 CD gravés de photographies des spectacles
- 420 photos (13x18 - 18x24) tirées par Photorotation, Genève ont réuni les commandes des artistes, du personnel et divers (recette de la revente Frs. 8'180.-).
- 52 grands tirages ont été exposés dans les différents espaces du GTG (escaliers et couloirs publics, buvette, salle du Conseil, corridors, bureaux, etc.).
- 4000 photos gravées et légendées sur 300 CD pour le service de presse.
- 200 photos environ ont été envoyées sur demande, soit sous forme de CD ou par courriel (Avant-Scène Opéra, ADC, Télérama, Passe Danse, OSR, Luthansa, Maisons de disques, Bel Air Média,...)

C. ACTIVITES HORS SPECTACLE

1. Séances de la Fondation

Conseil	10 séances
Bureau	26 séances
Commission du Personnel Technique et Administratif (CPTA)	2 séances
Commission* des Personnels du GTG (CPGTG) avec la direction	3 séances
Commission CPGTG seule	6 séances
Commission Santé et Sécurité	5 séances
Groupe de travail Santé et Sécurité	9 séances
Commission mixte des travaux	2 séances

* La Commission des Personnels du Grand Théâtre (CPGTG) est entrée en fonctions le 1^{er} janvier 2009 après dissolution de la CIC et de la CPTA avec un nouveau règlement et une représentation commune des personnels fondation et ville du Grand Théâtre.

2. Tournées

La production de *Tristan und Isolde*, mise en scène d'Olivier Py, créée en 2005 et ayant reçu le prix de l'Europe francophone a fait une tournée très remarquée dans les théâtres de Nantes, Angers et Dijon en France en 2009.

3. Transports, stockage et manutention

La manutention des différentes productions – soit les transports depuis les ateliers de construction, ateliers de peinture, ateliers-théâtre, théâtre et dépôts de stockage et les transports de nos productions louées ou coproduites, a nécessité, en plus de nos moyens propres, d'affréter 81 camions ou conteneurs (contre 85 pour la saison 2007/2008), pour 57 transports locaux et 24 transports internationaux.

17 productions (dont 3 ballets) sont stockées en vue d'une reprise, d'une location ou d'une vente.

5 productions ont été « déclassées » cette saison, soit :

- *Peirouchka (ballet)*
- *Der Freischütz*
- *La Damnation de Faust*
- *Les Contes d'Hoffmann*
- *Il Trovatore*

4. Prêts de costumes et de matériel

Conformément à notre pratique, et en dehors du travail pour les spectacles du GTG, nous avons prêté à différents théâtres ou institutions genevoises et de France voisine :

1364	pièces de costumes
302	accessoires de costumes
12	jambes velours et diverses toiles et tentures

Ces prêts ont nécessité 234 heures de travail. En outre, 2 visites commentées ont eu lieu pour nos abonnés.

5. Archives

L'orientation souhaitée par la Direction générale a été d'affirmer la préservation du patrimoine historique du théâtre. Il a été choisi de communiquer et de mettre en valeur le patrimoine documentaire par le biais d'internet en publiant une base de données et une banque d'images depuis février 2008. Le nombre de visiteurs du site des archives est d'environ 3000 par mois.

Principales activités et interventions de la saison:

- Mise à jour, maintenance, statistiques et enrichissement du site internet des archives. 2680 notices de documents ont été décrites et saisies en plus des informations de spectacles et productions.
- Numérisation, accroissement important du nombre d'images et documents. Plus de 2500 images ou documents ont été traités.
- Gestion des problèmes liés à la mise à jour des informations et des documents entre la base de données File Maker Pro et les tables MySQL et pages en PHP.
- Demandes externes et internes de documents d'archives. Correspondances. Recherches historiques. Reproduction. Prêt d'ouvrages et de documentation. Les demandes par courriel sont croissantes grâce à la visibilité sur le web.
- Facturation pour reproductions et consultations.
- Archives de la billetterie : état des lieux, photos et PV, proposition d'un calendrier de conservation et d'un tableau de traitement par type de documents.
- Recherches iconographiques pour la plaquette de saison 09/10.

- Sauvegarde et conservation des archives son et vidéo.
- Rencontre avec le centre multimédia de la Ville de Genève : acquisition d'enregistrements.
- Collaborations et partenariats avec diverses institutions.

6. Visites

En dehors des visites organisées dans le cadre de l'animation pédagogique, une vingtaine de visites du Grand Théâtre ou des ateliers ont été pilotées par les divers services du Théâtre.

7. Aide à l'accès aux spectacles

En collaboration avec le service de la promotion culturelle de la Ville de Genève, le Grand Théâtre a participé à l'action visant à favoriser l'accès à la culture aux bénéficiaires d'organismes sociaux: 578 places ont été ainsi mises à disposition (réseau platea-forme).

8. Activité de l'association des Amis de l'Opéra et du Ballet

L'association des Amis de l'Opéra et du Ballet reste fidèle à son activité d'information en organisant les 8 conférences autour des spectacles lyriques du Grand Théâtre, en collaboration avec celui-ci.

Pour la première fois, l'Association des Amis de l'opéra a accepté d'assurer un cycle de cours-conférences sur l'histoire de l'opéra. Cinq cours thématiques de 1h30 ont été donnés au foyer entre février et avril 2009, le mercredi. Ce cycle était accessible sur abonnement ou en billetterie, le prix comprenant une collation, sandwich-boisson. Le succès fut tel, que la jauge

du foyer (220 places) a été atteinte uniquement par les abonnés.

9. Collaborations

Une formation interdisciplinaire de 2 semestres "Art et médecine", initiée par le Grand Théâtre en collaboration avec la Faculté de médecine et la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, a été inscrite au programme des cours à options 08/09 à l'intention des étudiants en médecine de 2^e et de 3^e années et dans le cursus obligatoire des futurs musicologues. Cette formation, la mieux notée par les étudiants, a fait l'objet d'articles dans la presse et d'une série Musique en mémoire, émission de la RSR, Espace 2, du 25 au 29 mai 2009.

Une collaboration avec l'EPFL, Collège des Humanités, et la HEG (Haute école de gestion) a débouché sur un mémoire en management inclus au Master des futurs ingénieurs.

La Faculté de psychologie et de sciences de l'éducation, mention formation d'adultes, a été accueillie par le Grand Théâtre dès 2005 pour une recherche sur l'analyse de l'activité des accessoiristes. Cette dernière se conclut par la soutenance d'une thèse en automne 2009.

Le Grand Théâtre a été partenaire du colloque international Les pouvoirs émotionnels de la musique, mené par le Centre interfacultaire en sciences affectives (CISA) et l'Institut d'histoire de la médecine de l'Université de Genève. La Journée thématique sur Benjamin Britten dévouée à "l'émotion", puis l'accueil de l'atelier « Chanter et déclamer à l'antique » de la HEM (Haute école de musique), enfin le concert d'ouverture (Dido & Aeneas, d'Henry Purcell) du colloque ont eu lieu au Grand Théâtre et avec son concours.

10. Manifestations dans les foyers

Mises à part les activités usuelles de la "Maison", 22 manifestations, dîners, réceptions ou soirées de gala, se sont tenues aux foyers du Grand Théâtre, dont:

12 manifestations organisées à l'interne par le Grand Théâtre :

- Cercle Grand Théâtre
- Bâtie / Université de Genève / GTG
- Université de Genève
- Initiative jeunesse
- Musique & Emotions
- Labo-M
- Fête de la danse

2 manifestations organisées par la Ville de Genève :

- Journées du Patrimoine
- Conférence presse Rousseau

3 manifestations ayant obtenu la gratuité de la part de la Ville de Genève :

- Concours de Genève
- Grand Prix de l'Horlogerie de Genève
- Association PEARLE (Performing Arts Employers Associations League Europe)

5 manifestations privées ayant donné lieu à une location payante.

11. Fête de la musique

A cette occasion, le vendredi 19 juin et le samedi 20 juin, se sont déroulés au GTG des prestations assurées par le ballet, des moments musicaux avec les solistes et chœur du GTG accompagné de ses pianistes.

12. Autres manifestations

Le 13 novembre 2008, le Grand Théâtre de Genève a participé à la journée des filles et a accueilli 8 élèves dans différents services.

Le 13 décembre 2008 a eu lieu le Noël des enfants des collaborateurs du Grand Théâtre et des musiciens de l'OSR au Foyer du GTG.

Le 24 janvier 2009, le « Déjeuner de nos anciens » s'est tenu au Foyer du GTG.

13. Travaux / achats réalisés par la Ville de Genève ou la Fondation

Atelier Michel Simon

- Modification et mise en ordre du lift à décors, création d'un étage intermédiaire, pose des deux tiers de la dalle.
- Rénovation partielle (environ deux tiers) du plancher de la salle de montage.

Grand Théâtre

- Première phase des travaux de mise en conformité des cages d'escalier (création d'exutoires de fumée et confinement), ouverture de secours dans les petits foyers, réhabilitation des portes de secours latérales.
- Nouveaux WC pour le public côté cour sous-sol.

D. STATISTIQUE DU PERSONNEL (au 30.6.2009)

1. PERSONNEL SOUS CONTRAT FONDATION 130 collaborateur-trices

<p>Direction générale (1) Directeur général (membre du Comité de direction)</p> <p>Artistique (76) <i>Ballet (30)</i> Directeur du ballet</p> <p>Adjoint du directeur du ballet Coordinatrice administrative Maître-sses de ballet (2) Pianiste Directeur technique du ballet Régisseur lumières Danseur-euse-s (22)</p> <p><i>Chœur (46)</i> Cheffe des chœurs</p> <p>Assistant de la cheffe des chœurs Pianiste répétiteur Choristes (43)</p>	<p>Administration et finances (7) Directrice administrative et financière (membre du Comité de direction)</p> <p><i>Informatique (2)</i> Chef du service Ingénieur informatique</p> <p><i>Restauration (4)</i> Chef de service Cuisiner Service (2)</p> <p>Ressources Humaines (2) Gestionnaire ressources humaines Assistante ressources humaines</p> <p>Production (7) Directeur de production (membre du Comité de direction)</p> <p>Assistante à l'administration artistique et responsable figuration Régisseuse générale Régisseur de scène Chefs de chant (2) Responsable ressources musicales 80%</p>	<p>Relations extérieures et développement (16) Directrice des relations extérieures et du développement (membre du Comité de direction)</p> <p>Chargé de la diffusion et de la presse Responsable communication et édition Graphiste Chargé du service culturel Chargée de la photographie 50% Responsable des archives 80% Coresponsables du service pédagogique 70% (2) Chargée du public jeune 50% Chargée du mécénat et des partenariats Chargée des publics</p> <p><i>Billetterie (4)</i> Responsable billetterie et développement commercial Collaboratrices billetterie (3)</p>	<p>Technique (21) Directeur technique (membre du Comité de direction)</p> <p>Adjointe administrative Chargée de production technique Ingénieur bureau d'étude 90%</p> <p><i>Technique de scène (4)</i> Huissier Chef du service Perruques et Maquillage Techniciens son et vidéo 70% (2)</p> <p><i>Ateliers décors (1)</i> Assistante chef des ateliers décors</p> <p><i>Ateliers costumes (12)</i> Assistant Assistante 50% Couturières (2) Couturière 75% Couturières 50% (4)</p> <p><i>Atelier de décoration et accessoires costumes (3)</i> Responsable 50% Décoratrice sur costumes 80%</p> <p><i>Atelier cuir</i> Cordonnière 80%</p>
---	--	---	---

2. PERSONNEL SOUS CONTRAT VILLE DE GENEVE (fonctionnaires et personnel régulier) 133 collaborateur-trice-s

Direction générale (1) Adjoint de direction	Technique (119) Adjoint du directeur technique Ingénieur bâtiment et sécurité Régisseur technique Responsable manutention et transports Responsable d'entretien Chauffeur	Habilage (7) Chef du service Sous-chefs (2) Habilleuses Habilleuses 80% Habilleuses 70% (2)	Peinture et décoration (5) Chef de service Sous-chef 80% Peintres (3) Serrurerie (4) Contremaître Serruriers (3)
Administration et finances (8) Adjointe administrative	Finances (6) Chef du service Comptable Comptable 80% Comptables 70% (3)	Huissier-ère-s et Coursiers (6) Huissier responsable Huissier-ère-s (2) Huissier 50% Coursiers (2)	Ateliers costumes (10) Chef de ateliers costumes
Informatique (1) Ingénieur informatique	Technique de scène (79) Accessoires (12) Chef du service Sous-chefs (3) Accessoiristes (4) Accessoiriste 70% Tapisserie-ère-s décorateur-trice-s (3)	Machinerie (26) Chef du service Sous-chefs (3) Brigadiers (5) Sous-brigadiers (3) Machinistes (14)	Atelier de couture (8) Responsable de fabrication Costumière Costumière 50% Tailleur-euses (2) Couturières (3)
Relations extérieures et développement (2) Secrétaire de rédaction Responsable de l'accueil des publics	Electricité (14) Chef du service Sous-chefs (2) Electriciens (8) Electricien-ne-s 60% (2) Electricienne 40%	Perruques et Maquillage (4) Sous-chef Perruquier-ère-s (3)	Atelier cuir (1) Responsable
Ressources Humaines (3) Directeur des ressources humaines (membre du Comité de direction) Gestionnaire RH 90% Gestionnaire RH 80%	Électromécanique (7) Chef du service Sous-chef Électromécaniciens (5)	Son et Vidéo (3) Chef du service Techniciens (2)	
		Ateliers décors (21) Chef des ateliers décors Magasiniers (2)	
		Menuiserie (9) Chef du service Chefs d'équipe (2) Menuisiers (5) Menuisier 80%	

3. PERSONNEL DE SALLE (temporaires Ville à la prestation) 44 collaborateur-trice-s

4. APPRENTANT-E-S, STAGIAIRES, OCCUPATION TEMPORAIRE ET AL. ENVIRON 25 COLLABORATEUR-TRICE-S (sur la saison)

Apprenti-e-s/ maturité (2) Apprentie atelier cuir Stagiaire maturité commerciale service pédagogique	Stagiaires (21) Divers stages de courte durée : Accessoires, Décoration, ateliers décors, costumes, communication, ressources humaines	Collaborateur-trice-s en programme d'occupation temporaire Ateliers décors Archives
--	---	--

Effectif variable de saison et en cours de saison. Le Grand Théâtre, compte tenu de la spécificité de ses métiers, rencontre des difficultés à proposer des formations complètes de type CFC (menuiserie, couture, maquillage, par exemple) mais s'engage auprès des jeunes, par la promotion de stages de courte et de moyenne durée, notamment dans le cadre de cursus de formation théoriques.

5. PERSONNEL ARTISTIQUE OU TECHNIQUE TEMPORAIRE A LA PRESTATION OU AU MOIS (sous contrats Ville ou Fondation) 83 PERSONNES

Effectif variable suivant les besoins des spectacles et destiné à étoffer pour le personnel à la prestation, en cours de saison, les services en manque de personnel (notamment aux ateliers et sur le plateau).

Au total, ce sont donc **415 collaborateur-trice-s** qui ont été occupé-e-s de manière stable ou temporaire tout au long de la saison. A ce nombre, et pour être complet, il convient d'ajouter encore les musicien-ne-s de l'OSR, les choristes auxiliaires, les figurant-es, ainsi que les chef-fe-s d'orchestre, solistes, metteur-euse-s en scène, chorégraphes, décorateur-trice-s et costumier-ère-s avec leurs assistant-e-s qui se sont succédé-e-s à l'affiche (environ 250 à 300 personnes en moyenne par saison). Le Grand Théâtre est ainsi employeur, à des titres divers, de près de **700 collaborateur-trice-s** chaque année, ce qui fait de lui une entreprise de taille importante générant sur le seul plan économique local des retombées financières et fiscales non négligeables.

GRAND THEATRE DE GENEVE

BILAN AU 30 JUIN 2009

	2007-2008		2008-2009	
	CHF	CHF	CHF	CHF
ACTIF				
DISPONIBILITE				
CAISSES	270'747.83		212'276.82	
CHEQUES POSTAUX	89'561.52		55'820.99	
BANQUES (UBS)	3'576'972.00		-68'184.95	
CREDIT SUISSE / FONDS DE RESERVE	126'825.39		1'375'526.86	
BCCge / COMPTE FONDS DE SOLIDARITE	437'775.60	4'501'882.34	628'669.44	2'204'109.16
VALEURS REALISABLES				
DEBITEURS	1'528'920.80	1'528'920.80	1'421'772.84	1'421'772.84
TITRES PLACEMENT FONDS LIBRES	656'260.72		6'742.00	
TITRES PLACEMENT FONDS DE RESERVE	1'442'284.45		1'64'182.00	
TITRES PLACEMENT FONDS DE SOLIDARITE	1'405'673.67	3'504'218.84	1'283'286.29	1'454'210.29
IMMOBILISATION				
MATERIEL ET MOBILIER	2.00		2.00	
COSTUMES	1.00		1.00	
STOCKS DIVERS	110'229.03	110'232.03	75'518.38	75'521.38
ACTIFS TRANSITOIRES				
SUBVENTION MUSIENS COMPL. A RECEVOIR	140'000.00		140'000.00	
SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A RECEVOIR	890'781.70		151'896.00	
PRODUITS A RECEVOIR	-		627'879.51	
GARANTIE DE DEFICIT : Fonds culturel	-		1'000'000.00	
GARANTIE DE DEFICIT : Ville de Genève	-		1'613'358.63	
FRAIS PAYES D'AVANCE POUR SPECTACLES	1'073'661.15		-	
FRAIS PAYES ET A RECUPERER	-13'525.72	2'090'917.13	-4'947.20	3'528'186.94
COMPTE D'ATTENTE				
TOTAL DE L'ACTIF		11'736'171.14		8'683'800.61

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
 Proposition: comptes 2008-2009 du Grand Théâtre

4299

E ANALYSE DE L'ACTIF
 AU 30 JUIN 2009

	CHF	CHF
Caisse :		
Caisse principale	167 782.45	
Fonds de caisse permanents	34 489.40	
Caisse monnaie Euro (EUR 5:376.14, £ 67.09, \$ 1419.48, Kr. 750.-)	10 004.97	212 276.82
CCP :		
Au crédit sont enregistrés des versements de locations de places de spectacles.		
Au débit sont enregistrés les paiements de téléphones, tél. mobiles, affranchissements postaux et versements aux banques		55 920.99
Banques :		
UBS, comptes courants :	-68 184.95	
Ces comptes CHF & EUR) enregistré, au crédit, les versements de la subvention Ville de Genève, les indemnités d'assurances, les produits des abonnements et autres recettes, les versements du CCP; au débit les paiements relatifs aux salaires, frais généraux, d'exploitation et de production		
Crédit Suisse, comptes courants :		
Ces comptes (CHF & USD enregistré les renouvellements et intérêts des placements du Fonds de réserve, les recettes de billetterie de certains ouvrages spécifiques.	107 125.04	
Crédit Suisse, compte courant "Fonds de réserve"	1 268 401.82	
Crédit Suisse, compte libre "Titres"	164 182.00	
Crédit Suisse, compte libre "Fonds de réserve"	6 742.00	
Le compte courant et les titres déposés au Crédit Suisse sont attribués au "Fonds de réserve". Dès l'approbation des comptes par l'organe de contrôle, un versement sera effectué afin d'ajuster cet avoir au niveau dudit fonds.		
BCGE, compte courant "Fonds de solidarité"		
Le compte courant et les titres déposés à la BCGE sont attribués au "Fonds de solidarité". Dès l'approbation des comptes par l'organe de contrôle, un versement sera effectué afin d'ajuster cet avoir au niveau dudit fonds.	628 669.44	
BCGE, compte "Titres"	1 283 286.29	
		3 390 221.64
Débiteurs :		
Ceux-ci sont constitués d'avance sur salaires, d'impôts anticipés à récupérer, de montants dus par divers organismes de cartes de crédit et de factures pour vente, location de décors, frais de coproduction, en attente de paiements et de remboursements.		1 054 190.51
Matériel, mobilier, costumes		
Ces comptes sont sans mouvement, pour mémoire, les frais étant directement comptabilisés dans les charges.		3.00
Stocks :		
Les stocks font l'objet d'inventaires précis :	41 124.69	
- économat	1.00	
- bois de construction	1 812.92	
- tissus et accessoires	32 579.77	
- stocks buvette-bars		75 518.38
Actifs transitoires		
Ceux-ci correspondent aux "produits à recevoir" (subventions, garantie de défit) et "trais payés d'avance"		3 895 769.27
TOTAL DE L'ACTIF		8 683 800.61

Période	DISPONIBILIT	DEBITEURS	TITRES ET FONDS DE SOLIDARITE/ RVE	IMMOBILISAT	ACTIFS TRANSITOIRES
2007-2008	38.35%	13.05%	29.85%	0.94%	17.82%
2008-2009	25.38%	16.37%	16.75%	0.87%	40.63%

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
 Proposition: comptes 2008-2009 du Grand Théâtre

4301

E ANALYSE DU PASSIF
 AU 30 JUIN 2009

	2008-2009	2007-2008
Fonds de solidarité : Ce fonds est placé à la BCGe (compte courant et titres). Il est alimenté par les prélèvements de 2 %, opérés sur les cachets des artistes non soumis aux charges sociales.	1 943 332,23	
Fournisseurs : Les "fournisseurs étrangers" représentent au 30 juin le 3,50%, pour un montant de 641 022,10 Les "fournisseurs suisses" représentent au 30 juin le 7,74%, pour un montant de 452 008,76 Les "fournisseurs genevois" représentent au 30 juin le 66,76%, pour un montant de 874 276,19 Ces montants sont tous justifiés par des factures.	1 943 332,23	22,38%
Produits reçus d'avance : Les recettes de la saison prochaine concernent les spectacles lyriques, les récétaux et les programmes. Les autres produits reçus d'avance se composent de mécénat, parrainage et dons à valoir sur la saison à venir.	2 278 166,00	16,01%
Passifs transitoires : Les passifs transitoires se composent de provisions constituées pour couvrir les frais restant à payer au 30 juin, soit : TVA, droits d'auteurs, salaires du personnel temporaire, cachets, transports, publicité, etc.	2 593 062,00	
Frais à payer : Les frais à payer correspondent aux charges sociales de juin, payées en juillet (AVS, chômage, allocations familiales, impôts à la source, etc.).	866 081,73	
Créanciers divers : Il s'agit de droits TV sur d'anciennes productions encore à restituer aux artistes et de factures diverses	1 599 880,00	52,47%
Provision reportée pour rénovation du réseau informatique	247 229,21	
Subvention d'équipement informatique et agencement	235 000,00	39,18%
Provision système de contrôle interne	147 826,24	
Subvention Ville de Genève pour musiciens complémentaires Ce montant correspond au solde de la subvention de frs 280'000.- budgétisée pour l'année civile 2009, restant à disposition pour juillet à décembre 2009.	30 000,00	
Compte courant Ville de Genève : Ce compte correspond aux frais de téléphones et de liaisons informatiques estimés et provisionnés au 30 juin 2009.	1 40 000,00	
Par couverture complémentaire non utilisée et à restituer à la Ville	46 846,75	2,10%
	2 335,43	5,44%
Fonds de réserve : Celui-ci englobe les mouvements suivants: solde au 01.07.2008 Affectation des revenus des placements du "fonds de solidarité" A déduire frais financiers y relatifs Total Excédent de l'exercice 2008/2009 Nouveau fonds de réserve	1 022 992,35 79 175,19 -3 304,16 1 098 863,38 286,59	12,65%
TOTAL DU PASSIF	8 683 900,61	6,69%

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
Proposition: comptes 2008-2009 du Grand Théâtre

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Budget 2008/2009	Comptes 2008/2009	Ecart Budget/ Comptes 2008/2009	%
FRAIS GENERAUX D'ADMINISTRATION	2410162	2'588'270	3'086'500	3'097'196	10'696	0.35
FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	17287790	16'804'568	16'008'720	16'560'368	551'648	3.45
FRAIS DIRECTS DE PRODUCTION (Spectacles)	14869736	16'806'620	14'636'400	14'136'421	-499'979	-3.42
VALORISATION DES PRESTATIONS EN NATURE - Ville de Genève	3055935	3'075'091	3'075'091	3'084'465	9'374	0.30
TOTAL DES DEPENSES	37'623'622	39'074'549	36'806'711	36'878'450	71'739	0.19
RECETTES D'EXPLOITATION	13'648'112	15'991'888	14'093'401	14'305'260	211'859	1.50
APPORTS EXTERIEURS	447'9406	2'302'560	2'380'000	3'098'867	718'867	30.20
RESULTAT	-236'446	0	-1'075'000	289	1'075'289	-100.03
VILLE DE GENEVE :						
- SUBVENTION D'EXPLOITATION	14'136'802	13'872'345	13'403'220	13'458'251	55'031	0.41
- SUBVENTION D'EXPLOITATION SUPPLEMENTAIRE PRIMES				151'896	151'896	
- SUBVENTION MUSICIENS SUPPL. & AUTRES ORCHESTRES	280'000	280'000	280'000	280'000	0	0.00
- COUVERTURE DE DEFICIT : Subvention complémentaire Ville de Genève	0	2'055'000	0	0	0	
- Part Subvention complémentaire non utilisée à restituer	0	-2'335	0	0	0	
- GARANTIE DE DEFICIT	436'922	0	1'000'000	1'000'000	0	0.00
TOTAL DES SUBVENTIONS	14'863'724	16'205'010	14'683'220	14'890'147	206'927	1.41
- CONTRE-PARTIE FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL	1'350'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	0	0.00
- IMPUTATION RELATIVE AUX PRESTATIONS EN NATURE - Ville de Genève	3055935	3'075'091	3'075'091	3'084'465	9'374	0.30
TOTAL DES RECETTES	37'623'622	39'074'549	36'806'711	36'878'450	71'739	0.19

F. ANALYSE DU COMPTE PERTES ET PROFITS

La clôture des comptes d'exploitation de la Fondation du Grand Théâtre, arrêtés au 30 juin 2009, présente un exercice se soldant par un excédent de CHF 289 par rapport au budget. Cet excédent sera restitué à la Ville de Genève qui avait octroyé au Grand Théâtre une subvention complémentaire de 1 mio de CHF à titre de couverture de déficit.

Le résultat de la saison, largement supérieur au budget qui prévoyait un déficit de CHF 1'075'000, s'explique par les éléments suivants :

- les recettes d'exploitation atteignent 14,3 mio de CHF (16 mio en 06/07), soit 1,5 % de plus que budgété. Elles représentent 38,8 % du total des recettes (40,9 % en 07/08).
- les frais directs de production des spectacles s'élèvent à 14,1 mio de CHF, soit 3,4 % de moins que le budget. Ils représentent 38,3 % du total des charges (42,5 % en 07/08)
- **les recettes d'exploitation couvrent donc 101,2 % des frais directs des spectacles (96,3 % en 07/08).**
- les apports extérieurs, mécénat et sponsoring, pour 3,1 mio de CHF, sont supérieurs de 30,20 % au budget.
- Les différentes subventions reçues sont 1,4 % plus élevées que les montants budgétés.
- les financements publics s'élèvent à 39,020 mio de CHF soit 69,15 % des recettes totales de la Fondation (68,6 % en 07/08). La Fondation a généré 17,404 mio de CHF, soit 30,85 % des recettes nécessaires à son fonctionnement (31,4 % en 07/08).
- les frais généraux d'administration et d'exploitation ont été plutôt bien maîtrisés, puisqu'ils dépassent de 0,35 % seulement le budget 08/09.

- aussi bien les recettes que les dépenses tiennent compte des apports en nature de la Ville de Genève qui s'élèvent à CHF 3'084'465.

Les sections G et H du présent rapport fournissent des explications plus détaillées sur les comptes de la saison.

La Fondation a été autorisée par le Contrôle financier de la Ville à utiliser jusqu'au 31 décembre 2009 la part non dépensée (soit CHF 445'000) de la subvention complémentaire de la ville Genève de 2,5 mio de CHF, accordée pour la saison 07/08. CHF 297'000 ont été dépensés pendant la saison 08/09 pour aménager et équiper des locaux pour les Ressources Humaines (CHF 60'200) et pour réaliser les améliorations des systèmes informatiques du Grand Théâtre selon les recommandations du rapport de Cap Gemini (CHF 237'000).

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
Proposition: comptes 2008-2009 du Grand Théâtre

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Budget 2008/2009	Comptes 2008/2009	Ecart Budget/ Comptes 2008/2009	%
3. FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION	2 410 162	2 588 270	3 086 500	3 097 196	10 696	0,35
30. Traitements et salaires	1 158 423	1 416 329	1 630 000	1 507 141	-122 859	-7,54
300000 Traitements direction	551 465	697 612	535 000	532 634	-2 366	-0,44
300020 Salaires personnel administratif	606 959	718 718	1 095 000	974 506	-120 494	-11,00
Charges sociales direction et personnel administratif (part employeur)	274 709	294 992	375 500	368 147	-7 353	-1,96
301010 Cotisations AVS et chômage	73 121	82 242	110 000	98 477	-11 523	-10,48
301040 Allocations familiales	17 332	19 612	25 000	23 292	-1 708	-6,83
301050 Contr. fs prévoyance (2ème pilier)	149 358	158 366	160 000	173 242	13 242	8,28
301060 Assurances accidents	26 659	26 266	60 000	59 590	-410	-0,68
301070 Assurance maladie	7 992	8 244	20 000	9 540	-10 460	-52,30
301070 Assurance perte de gain	0	0	0	3 673	3 673	
301010 Assurance maternité	248	263	500	333	-167	-33,47
32. Frais de bureau et d'administration	977 029	876 948	1 081 000	1 221 909	140 909	13,04
320000 Fournitures de bureau	31 290	32 274	49 000	44 569	-4 431	-9,04
320020 Entr. et loc. mobilier et matériel de bureau	886 90	82 365	90 000	68 029	-21 971	-24,41
320030 Imprimés	51 364	45 875	40 000	58 827	18 827	47,07
320040 Abonnements journaux, docu., cotisations	36 222	35 122	37 000	32 495	-4 505	-12,18
320050 Frais d'insertion	591 99	171 149	40 000	28 495	-11 505	-28,76
320060 Téléphones, fax et natels	1 227 65	880 49	160 000	84 591	-75 409	-47,13
320070 Frais de port, de banque et C.C.P	14 419	158 796	150 000	189 636	39 636	26,42
320071 Perte sur cours titres & change	1 357 9	56 147	0	63 971	63 971	
320080 Frais de représentation et réceptions	19 364	20 547	30 000	25 528	-4 472	-14,91
320090 Frais de voyages administratifs	6 254 6	39 568	40 000	37 380	-2 620	-6,55
320100 Frais de l'org. de gestion (Fondation)	34 920	51 724	80 000	59 426	-20 574	-25,72
320110 Honoraires avocats, fiduciaire et autres	131 902	85 672	80 000	141 864	61 864	77,33
320120 Assurances RC et diverses	7 151 9	63 610	75 000	61 179	-13 821	-18,43
320130 Frais divers d'administration	6 706 2	93 419	95 000	104 081	9 081	9,56
330 Informatique administration	12 466	6 630	15 000	5 694	-9 306	-62,04
382 Frais de bureau & administration buvette	30 547	0	0	0	0	0
39 Forfait nouvelle direction	0	0	100 000	216 144	116 144	116,14

G. ANALYSE DES DEPENSES
Groupe 3000

- Les frais généraux d'administration s'élevaient à CHF 3'097'196, soit une augmentation par rapport au budget de CHF 10'696 (+ 0.35 %).
- 30.** Les traitements et salaires totalisent CHF 1'507'141 et sont inférieurs au budget de CHF 122'859 (- 7.54 %).
Les salaires des ingénieur-e bureau d'étude et chef-fe du service informatique ont été budgétés dans ce compte, mais comptabilisés dans le compte 400030, soit un non-dépendé de CHF 301'250.
L'engagement différé d'une gestionnaire RH a occasionné un non-dépendé de CHF 15'279.
Les indemnités versées à la Présidente de la Fondation du GTG ont été comptabilisées dans ce compte, mais n'y avaient pas été budgétées, soit une charge de CHF 50'000.
Suite au décès de la responsable figuration, le temps de travail de l'assistante à l'administration de production a été augmenté de 20%, correspondant à une charge supplémentaire de CHF 16'573.
Le surcoût lié aux départs au 30.06.09 de l'équipe de direction sur ce poste (indemnités pour vacances non prises et prorata de la prime de fidélité) a été de CHF 116'708.
- Le versement de la prime extraordinaire de CHF 1'000 net a généré une charge supplémentaire sur ce poste de CHF 7'476.
- 31.** Les charges sociales rattachées à ce groupe présentent une économie de CHF 7'353 par rapport au budget, en lien avec l'écart constaté.
Le poste assurance maladie perte de gain n'avait pas été prévu au budget, le contrat d'assurance ayant été signé en cours de saison (01.01.09), mais la charge supplémentaire est compensée par une réduction des primes d'assurances accidents, négociée avec notre partenaire.
- 32.** Les frais de bureau et d'administration sont supérieurs au budget de CHF 140'909 (+ 13.04 %).
L'augmentation des frais d'imprimés (CHF 19'000 environ) provient principalement du changement de charte graphique entre les saisons 08/09 et 09/10 et donc du fait que nous avons dû sortir du stock valorisé les anciens imprimés, même si les dernières commandes portaient sur des quantités soigneusement calculées.
La perte sur cours titres & change de CHF 63'971, non budgétée, provient des cours de change des euros et dollars convertis en francs suisses pour le bilan au 30 juin 2009, ainsi que de pertes (non réalisées) sur titres.

Le dépassement constaté dans la ligne des frais honoraires avocats, fiduciaires et autres provient principalement d'une provision pour litige de CHF 50'000.

Les frais d'administration (compte 3200130) sont supérieurs au budget de CHF 9'081. Ce dépassement provient uniquement des commissions de cartes de crédit utilisées sur le site internet de la billetterie.

En résumé, les frais de bureau et d'administration sont supérieurs au budget de CHF 91'900 si l'on ne tient pas compte de la perte de change sur titres non réalisée.

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
 Proposition: comptes 2008-2009 du Grand Théâtre

4307

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Budget 2008/2009	Comptes 2008/2009	Ecart Budget/ Comptes 2008/2009	%
4. FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION	17'287'790	16'804'568	16'008'720	16'560'368	551'648	3.45
40. Salaires						
40.0 Salaires personnel d'exploitation	4'268'635	4'152'354	3'998'220	4'294'800	296'580	7.42
400000 Personnel d'exploitation permanent	1'442'532	1'414'882	1'490'000	1'475'861	-141'139	-0.95
400020 Personnel services supplémentaires administratifs	157'612	224'483	242'500	277'963	35'463	14.62
400025 Personnel services suppl. de plateau	1'421'455	1'349'938	1'130'720	1'305'122	174'402	15.42
400030 Personnel technique permanent	1'247'036	1'163'051	1'135'000	1'235'854	100'854	8.89
40.1 Choeur professionnel	3'805'363	3'861'864	3'850'000	3'860'327	10'327	0.27
400100 Chefs & encadrement choeurs	320'195	320'360	315'000	351'157	36'157	11.48
400120 Salaires & indemnités chœur professionnel	3'479'168	3'541'505	3'535'000	3'509'170	-25'830	-0.73
40.2 Ballet	2'213'567	2'409'430	2'305'000	2'397'440	92'440	4.01
400200 Direction artistique, administration & technique du ballet	620'224	706'228	710'000	800'461	90'461	12.74
400210 Salaires et indemnités répétiteurs et professeurs	11'303	12'241	15'000	6'350	-8'650	-51.67
400220 Salaires et ind. diverses du ballet	1'582'041	1'690'961	1'580'000	1'590'629	10'629	0.67
400.3 Salaires OSR	0	0	0	0	0	
40.5 Charges sociales du personnel permanent (part employeur)	2'209'464	2'356'585	2'268'000	2'442'841	174'841	7.71
401010 Cotisations AVS et chômage	646'138	672'469	655'000	684'894	29'894	4.56
401030 Assurance maternité	2'085	2'170	3'000	3'259	259	8.63
401040 Allocations familiales	144'872	148'042	150'000	152'609	2'609	1.74
401050 Contr. : fns prévoyance (2ème pilier)	947'396	1'005'893	950'000	1'004'885	54'885	5.78
401060 Assurances accidents	360'367	421'668	400'000	460'961	60'961	15.24
401070 Assurance prime maladie	108'606	106'343	110'000	109'295	-705	-0.64
401081 Assurance perte de gain	0	0	0	26'938	26'938	

G. ANALYSE DES DEPENSES

Groupe 4000

Les frais généraux d'exploitation dépassent les prévisions budgétaires de CHF 551'648, soit de 3,45 %. Ils sont cependant inférieurs de 1,45 % à l'exercice antérieur.

40.0 Salaires « personnel d'exploitation »

Les salaires du personnel d'exploitation permanent totalisent CHF 1'475'861 et sont inférieurs au budget de CHF 14'139, soit - 0,95 %.

Suite au décès de la responsable de la figuration et au report de l'engagement fixe d'un-e assistant-e ressources humaines sur la saison 09-10, on peut constater un non-dépensé de CHF 110'285.

De plus, le montant des cachets habituellement versés au personnel de la Fondation participant aux événements organisés en marge de la programmation (conférences, journées thématiques) présente une économie de CHF 19'200.

Enfin, la charge correspondant au salaire d'une chargée de mission, budgétée dans ce compte, a été comptabilisée dans le compte personnel services supplémentaires administratifs pour un montant de CHF 67'480.

Du point de vue des charges supplémentaires, les salaires d'un huissier, payé par la fondation, et des régies de scène supplémentaires, budgétés dans le compte personnel

technique permanent, ont été comptabilisés dans ce compte pour un montant de CHF 128'779.

Le surcoût sur ce poste lié aux départs au 30.06.09 (indemnités pour vacances non prises et prorata de la prime de fidélité) a été de CHF 21'587.

Le versement de la prime extraordinaire de CHF 1'000 net a engendré sur ce poste une dépense supplémentaire de CHF 18'157.

Les salaires du personnel services supplémentaires administratifs totalisent CHF 277'963 et sont supérieurs au budget de CHF 35'463 (+14,62 %).

Cet écart est essentiellement dû à l'engagement d'une remplaçante durant le congé maternité de la responsable mécénat et partenariats, pour un montant de CHF 48'378.

Les salaires du personnel services supplémentaires de plateau totalisent CHF 1'305'122 et sont supérieurs au budget de CHF 174'702 (+ 15,89 %).

Cet écart est essentiellement dû à l'engagement d'une remplaçante durant l'absence maladie de la cheffe des ateliers de costumes (CHF 84'914), de personnel de renfort à l'atelier de menuiserie (CHF 66'317) et pour l'organisation des événements privés hors programmation, tels que le Concours de Genève ou l'accueil des soirées de nos mécènes et partenaires (CHF 18'000).

Le versement de la prime extraordinaire de CHF 1'000 net à certains « temporaires structurels » (selon les critères retenus par la Ville de Genève) a engendré une dépense supplémentaire de CHF 5'340.

Les salaires du personnel technique permanent totalisent CHF 1'235'854 et sont supérieurs au budget de CHF 1'008'54 (+ 8,89 %).

Comme indiqué précédemment, la charge des salaires d'un huisier et des régies de scène supplémentaires, comptabilisée dans le compte personnel d'exploitation permanent, génère une diminution de ces charges dans ce poste de CHF 128'779.

Les fonctions d'ingénieur-e bureau d'étude, de chef-fe du service informatique, d'ingénieur-e informatique et de chef-fe de plateau ont été pourvues de manière différée dans la saison, induisant une économie de CHF 276'346.

La charge des salaires des fonctions d'ingénieur-e bureau d'étude et de chef-fe du service informatique a été comptabilisée dans ce compte mais budgétée dans le compte personnel administratif, pour un montant de CHF 301'250.

Le salaire de la cheffe du service perruques et maquillage, dont la municipalisation a été repoussée en raison de son absence maladie, a été comptabilisé sur ce poste mais non budgété, pour un montant de CHF 108'872.

De plus, le salaire de la sous-cheffe du service perruques et maquillage, municipalisée au 01.01.2009, a également été comptabilisé sur ce compte mais non budgété, pour un montant de CHF 42'469.

Enfin, les diverses mutations effectuées au 01.07.08 (changements de temps de travail, ajustement des salaires les plus bas), non budgétées, ont généré une charge supplémentaire sur ce poste de CHF 15'181.

Le versement de la prime extraordinaire de CHF 1'000 net a engendré quant à lui une dépense supplémentaire de CHF 24'565.

40.1 Chœur professionnel

Les salaires de l'encadrement des chœurs totalisent CHF 351'157 et sont supérieurs au budget de CHF 36'157 (+ 11,48 %).

Ceci est essentiellement dû au salaire d'un pianiste répétiteur, budgété à 70% au lieu de 100%, générant une charge supplémentaire de CHF 22'445, ainsi qu'au versement des indemnités pour participation aux événements hors programmation (CHF 11'500), budgétées dans le compte salaires & indemnités chœur professionnel.

De plus, le versement de la prime extraordinaire de CHF 1'000 net a engendré une dépense supplémentaire de CHF 3'204.

Les salaires des choristes totalisent CHF 3'509'170 et sont inférieurs au budget de CHF 15'830 (- 4,49 %).

Cet écart provient d'un non-dépensé de CHF 83'200, correspondant au report de l'engagement fixe d'un choriste sur la saison 09-10, compensé par des indemnités (langues étrangères et quarts d'heures supplémentaires) plus nombreuses qu'estimées (CHF 22'446), en plus du

versement de la prime extraordinaire de CHF 1'000 net qui a engendré une dépense supplémentaire de CHF 43'790.

40.2 Ballet

Les salaires de l'encadrement du ballet totalisent CHF 800'461 et sont supérieurs au budget de CHF 90'461 (+12,74%).

Cet écart est essentiellement dû à l'engagement d'un régisseur plateau à 80 % sur les 6 derniers mois de la saison (CHF 31'824) ainsi qu'aux indemnités versées aux danseur-euse-s qui ont quitté la compagnie en fin de saison (CHF 30'783).

Enfin, le versement de la prime extraordinaire de CHF 1'000 net a engendré une dépense supplémentaire de CHF 26'801 sur ce poste, dont la plus grande partie aurait dû être comptabilisée avec les salaires des danseur-euse-s du ballet.

Les salaires des danseur-euse-s du ballet totalisent CHF 1'590'629 et sont supérieurs au budget de CHF 10'629 (-0,67%).

Cet écart s'explique par l'engagement de danseuses supplémentaires en remplacement d'une danseuse fixe accidentée, pour un montant de CHF 10'630.

40.5 Charges sociales

L'augmentation de ce compte est le corollaire de l'augmentation de la masse salariale.

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
 Proposition: comptes 2008-2009 du Grand Théâtre

4311

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Budget 2008/2009	Comptes 2008/2009	Ecart Budget/ Comptes 2008/2009	%
4. FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION (suite)						
41.0 Frais de publicité générale	465421	394070	420000	345330	-74670	-17.78
410000 Publicité générale de saison (graphisme, affiches, annonces)	203492	159860	140000	118588	-21412	-15.29
410010 Communication presse	99759	79089	100000	88909	-11091	-11.09
410020 Frais de confection avant programmes	155382	155121	140000	137833	-2167	-1.55
410025 Journal "La Grange"	0	0	40000	0	-40000	-100.00
42.0 Autres frais généraux d'exploitation	2815762	2144667	1985000	2128682	143682	7.24
421000 Entr. machines, mat., fournitures des ateliers	344360	313940	300000	347709	47709	15.90
421020 Entretien et location instruments musique	44086	30392	40000	27281	-12719	-31.80
421030 Nettoyage des bâtiments	305972	287680	330000	298000	-32000	-9.70
421035 Location de surface	309145	240140	250000	240840	-9160	-3.66
421040 Surveillance des bâtiments	72834	74932	75000	76791	1791	2.39
421050 Vêtements de travail du personnel	40512	32935	40000	30537	-9463	-23.66
421060 Vêtements travail et fournitures Ballet	65921	50699	70000	75770	5770	8.24
421070 Frais divers exploitation saisons écoulées	9416	16620	20000	2128	-17872	-89.36
422 Frais divers d'exploitation	1204662	843557	700000	769576	69576	9.94
423000 Matériel de répertoire	186349	99372	80000	62853	-17147	-21.43
423010 Acquisitions, matériels & instr. musique	232505	154399	80000	197196	117196	146.50
43. Informatique	139884	211146	115000	23065	-91935	-79.94
Informatique courante	139884	155007	90000	22586	-67414	-74.90
Site internet	0	0	25000	0	-25000	-100.00
Rénovation des installations informatiques	0	56139	0	479	479	
44. Travaux réfection intérieure du Grand Théâtre	71333	0	0	0	0	0
45. Location BFM & Personnel d'huissiers	530069	229792	182500	262367	79867	43.76
411 jrs à frs 3000 - 17 jrs à frs 3'500 --						
48. Bars, buvettes et restaurants	768293	888872	885000	761258	-123742	-13.98
Salaires fixes et temporaires	387530	460436	465000	367177	-97283	-20.92
Charges sociales	37656	54592	70000	43809	-26191	-37.42
Frais divers bars et buvettes	343108	373844	350000	349732	-268	-0.08
49. Autres charges facturées	0	150825	0	28769	28769	
490099. Pertes sur débiteurs	0	4965	0	15489	15489	
Attribution à fonds	0	0	0	0	0	0

G. ANALYSE DES DEPENSES Groupe 4000 (suite)

41.0 Frais de publicité générale

Les frais de publicité générale sont inférieurs de CHF 74'670 au montant budgété. Cette différence s'explique d'une part par l'effet de synergie publicitaire induit par la programmation de trois oeuvres sous le thème commun de *La Trilogie du Diable*. D'autre part, les frais de confection du journal *La Grange* ont été comptabilisés dans le compte 422

nettoyage des bâtiments, les frais divers des saisons écoulées et le matériel de répertoire.

43. Informatique

Selon les recommandations du rapport Cap Gemini, le service informatique s'est construit durant la saison 08/09, avec l'engagement d'un ingénieur et d'un chef de service.

42.0 Autres frais généraux d'exploitation

Les dépenses de ce groupe sont supérieures de CHF 143'682 (+ 7,24 %) au montant budgété. Ce dépassement provient principalement des frais suivants :

- polyvalence de la salle Verdi CHF 20'000
- honoraires ingénieur (voir 40.0) CHF 30'700
- médiation CHF 30'700
- formations CHF 33'500
- rénovation bureaux comptabilité CHF 16'600
- perceuse pour les ateliers CHF 10'100
- poste à souder pour les ateliers CHF 19'700
- frais de projecteurs pour la scène CHF 18'800
- frais matériel audio-vidéo CHF 18'200

soit un total de CHF 198'300

Ce dépassement a été ramené à CHF 143'682 comme mentionné ci-dessus grâce aux économies réalisées sur le

Les dépenses de CHF 23'065 figurant dans les comptes concernant de l'entretien courant, ainsi que les frais de connection.

CHF 237'000 ont été consacrés à la mise en oeuvre des recommandations du rapport Cap Gemini. Nous avons ainsi pu :

- effectuer la mise à jour de logiciels
- équiper le bureau d'étude d'un logiciel de dessin technique performant
- mettre à niveau les ordinateurs et serveurs
- sécuriser le système de sauvegarde automatique
- améliorer la sécurité de notre réseau informatique et renouveler ses switchs

45. Location BFM et Personnel d'huissiers

Le dépassement de CHF 79'900 est dû principalement aux deux raisons suivantes :

- CHF 57'600 : location pour répétitions de *La Trilogie du Diable* (deux des spectacles de *La Trilogie* faisaient appel à des figurants-pousseurs qui ont répété les mouvements de scène au BFM).
- CHF 8'070: fibre optique. Les communications informatiques entre le BFM et le GTG se font par fibre optique, mise à notre disposition par l'Etat de Genève depuis 3 ans. Pendant la saison 2008-2009, l'Etat a régularisé la situation en nous envoyant le contrat et la facture y-relative. Nous avons donc payé CHF 8070 pour 3 ans.

48. Bars, buvettes et restaurants

Ce poste présente un non-dépensé de CHF 123'700 : une collaboratrice de la buvette a donné sa démission pour fin juin 2008, alors que le budget 08/09 était déjà terminé. Les horaires de la buvette ont été revus, avec une grille horaire plus fine, qui correspond mieux aux besoins des collaborateur-ric-e-s et des artistes.

De plus, le responsable des Bars aux publics a su fidéliser une équipe de personnel intérimaire, augmentant ainsi son efficacité.

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Budget 2008/2009	Comptes 2008/2009	Ecart Budget/ Comptes 2008/2009	%
5. <u>FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION (Spect.)</u>	14'869'736	16'606'620	14'636'400	14'113'642	-4'999'79	-3.42
500 Dépenses pour le personnel artistique	7'622'654	7'894'943	6'749'000	6'797'961	48'961	0.73
5001 Artistes	3'714'381	4'272'988	3'643'000	3'545'588	-97'413	-2.67
5002 Metteurs en scène	460'881	383'587	549'000	528'200	-20'800	-3.79
5003 Maquettistes décors et costumes, éclairagistes	715'007	731'500	730'000	685'461	-44'539	-6.10
5004 Artistes, petits rôles	0	2'000	0	5'100	5'100	
5005 Chefs d'orchestre + Etudes musicales	913'250	828'714	734'000	707'300	-26'700	-3.64
5006 Chorégraphes	291'732	297'507	160'000	113'210	-46'790	-29.24
5007 Frais musiciens supplémentaires	869'503	757'579	195'000	506'599	311'599	159.79
5008 Frais de voyages et séjour artistes	657'900	621'070	738'000	706'503	-31'497	-4.27
50.5 Charges sociales du personnel artistique (spectacle) (part employeur)	206'421	202'828	253'800	243'877	-9'923	-3.91
5051 Cotisations AVS et chômage	184'885	173'789	0	210'043		
5052 Allocations familiales	42'704	42'085	253'800	48'523	-9'923	-3.91
5053 Assurances maternité	602	567	0	693		
5054 Assurances accidents	-21'170	-136'13	0	-15'382		
51.0 Choeurs auxiliaires, figuration et danseurs surnuméraires/mimes	523'595	861'735	1'495'000	960'079	-537'921	-35.91
5101 Choeurs auxiliaires	391'149	478'796	750'000	563'280	-186'720	-24.90
5102 Figuration	101'745	160'182	568'000	196'438	-371'562	-65.42
5103 Danseurs surnuméraires/mimes	30'701	222'758	180'000	200'361	20'361	11.31

G. ANALYSE DES DEPENSES DES PRODUCTIONS
Groupe 5000

Les dépenses des comptes 50, qui correspondent aux frais directement liés aux productions, sont inférieures de CHF 499'979 au budget.

50.0 Dépenses pour le personnel artistique

Le budget de ces postes a été dépassé de CHF 48'961.

Le ballet *Roméo et Juliette*, après avoir été prévu «à la bande» a finalement été interprété par L'OCG, pour un coût de CHF 221'800.

L'OCG a demandé CHF 109'600 pour accompagner le ballet *Giselle*.

Différentes économies ont pu être réalisées sur les postes Artistes, Metteurs en scène, Maquettistes, Chorégraphes et Frais de voyage.

51.0 Choeurs auxiliaires, figuration et danseurs surnuméraires

Une économie de près de CHF 538'000 a pu être réalisée sur ces lignes. Certains ouvrages (*Les Contes d'Hoffmann*, *La Damnation de Faust*, *Peter Grimes* et *Le Trouvère*) ont nécessité moins de chœurs auxiliaires que prévu. Pour toute *La Trilogie du Diable*, c'est le nombre de figurants qui a pu être réduit.

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Budget 2008/2009	Comptes 2008/2009	Ecart Budget/ Comptes 2008/2009	%
5. FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION (Spect.)						
(suite)						
52.0 Depenses de production	4 002 148	5 277 971	3 166 15 000	3 324 240	-337 260	-9.21
520000 Confection et achat décors et accessoires	1 586 185	2 363 976		1 456 404		
520020 Confection et achat costumes	301 195	707 999		367 126		
520030 Location de décors et accessoires	272 008	406 560	3 090 000	153 359	-275 693	-8.92
520040 Location de costumes	111 525	910		9236		
520080 Frais personnel supplémentaire aux ateliers <small>cf ANNEXE 1</small>	10 447 89	11 237 769	0	8281 83		
<small>sous-total frais de production</small>	3 315 103	4 603 213	3 090 000	2 814 307	-275 693	-8.92
520050 Arrangement et entretien des costumes	16 741	26 541	41 500	28 248	-13 252	-31.93
520060 Perruques et maquillages	337 916	449 471	250 000	330 638	80 638	32.26
520070 Frais de transport et dédouanement	332 489	198 346	180 000	151 047	-28 953	-16.08
520099 Frais pour imprévus (7.5%)	0	0	100 000	0	-100 000	-100.00
53.0 Publicité des spectacles	550 169	396 186	550 000	597 532	47 532	8.64
53000 Affiches et affichage	1 383 70	47 403	89 000	136 711	47 711	53.61
530010 Frais de voyage et réception presse	34 746	31 513	30 400	26 194	-4 206	-13.83
530020 Publicité pour les spectacles, insertions presse	1 202 58	56 195	117 200	121 796	4 596	3.92
530030 Frais de confection des programmes	253 323	242 432	313 400	312 831	-569	-0.18
Publicité partenariat d'échange	3 472	18 642	0	0	0	0
54.0 Autres frais directs d'exploitation	1 397 921	948 151	1 349 100	1 314 153	-34 947	-2.59
540020 Droits d'auteur	492 955	261 150	467 100	526 707	59 607	12.76
540030 Matériel musical	98 542	89 036	111 000	73 797	-37 203	-33.52
540050 Service surveillance (pompiers, gardes)	42 609	44 388	57 000	42 899	-14 171	-25.81
540060 Service médical	207 96	27 136	21 000	20 497	-503	-2.40
540070 Frais divers de spectacles (y compris photographes)	624 476	354 726	560 000	548 234	-11 766	-2.10
540080 Frais billetterie informatisée	119 042	171 364	133 000	102 629	-30 371	-22.84
Autres manifestations	566 628	1 025 207	575 000	898 579	323 579	56.27
580000 Concerts et manifestations diverses	894	7 973	25 000	3 697	-21 303	-85.21
59 Tournées du ballet	5 665 934	1 017 634	5 500 000	894 882	344 882	62.71
57 Saison chorégraphique (charges selon cptes p/nature)	0	0	0	0	0	0

G. ANALYSE DES DEPENSES DES PRODUCTIONS
Groupe 5000 (suite)

compte 6150 Tournées du ballet qui montre des recettes de CHF 805'373.

52.0 Dépenses de production

Une économie de CHF 337'260 a été réalisée sur ces dépenses. Les principales productions concernées sont *Der Freischütz*, *Salomé* et *Peter Grimes*, où de substantielles économies ont pu être réalisées sur les décors, notamment grâce aux études du nouveau bureau technique. Par contre, les frais de perruques et maquillage ont été plus élevés que prévu dans pratiquement tous les opéras, ce qui explique le surplus de CHF 80'638.

53.0 Publicité des spectacles

Les comptes de ces lignes montrent un surplus de dépenses de CHF 47'532, répartis sur les spectacles qui ont nécessité une promotion particulière, à savoir *La Chauve-Souris* et *Le Trouvère*.

54.0 Autres frais d'exploitation

L'économie sur ces lignes est de CHF 34'947. Les droits d'auteur supplémentaires (en particulier pour *Conversations à Recllin*) sont partiellement compensés par des frais de matériel musical moins élevés que prévu.

Autres manifestations

Le dépassement sur ces comptes de CHF 323'579 provient principalement des tournées du ballet qui ont coûté plus que prévu. Néanmoins, ce manco est à mettre en relation avec le

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Budget 2008/2009	Comptes 2008/2009	Ecart Budget/ Comptes 2008/2009	%
6. A. RECETTES D'EXPLOITATION	13'648'112	15'991'888	14'093'401	14'305'260	211'859	1.50
60.0 Recettes brutes des spectacles	9'997'333	11'975'015	11'177'401	11'224'575	47'175	0.42
600010 Recettes des abonnements	5'906'982	5'871'608		5'547'058		
600020 Recettes des ventes de billets	3'345'007	5'383'897	10'567'401	5'019'196	14'318	0.14
600030 Recettes représentations populaires, scolaires	27'267	37'354		15'464		
630010 Produit vente programmes	347'041	353'676	290'000	319'463	29'463	10.16
600050 Frais d'inscription	371'436	328'480	320'000	323'394	3'394	1.06
Recettes brutes: tournées du ballets et manifestations diverses	863'470	1'182'710	915'000	805'373	-109'628	-11.98
6150 Tournées du ballet	838'470	1'156'710	900'000	805'373	-94'628	-10.51
602010 Manifestations diverses	25'000	26'000	15'000	0	-15'000	-100.00
61.A Autres recettes d'exploitation	2'164'327	2'762'648	2'001'000	2'099'997	98'997	4.95
630610 Publicité des programmes	308'564	404'959	340'000	233'081	-106'919	-31.45
Publicité La Grange	43'862	5'610	0	87'724	87'724	
Partenariat d'échange	10'998	27'041	10'000	9'518	-483	-4.83
630510 Vestiaires	32'708	46'126	35'000	52'977	17'977	51.36
Radio	136'544	136'544	120'000	136'544	16'544	13.79
Produit loc./vente décors, costumes	162'450	290'316	150'000	55'897	-94'103	-62.74
633050 Location des salles et foyers	133'604	167'500	100'000	124'239	24'239	24.24
63... Recettes Bars, buvettes et restaurants	514'149	834'414	800'000	636'481	-163'519	-20.44
6335 Intérêts et commissions	61'457	88'082	60'000	89'166	29'166	48.61
6335 Revenus des placements	21'691	29'476	16'000	14'803	-1'197	-7.48
6335 Recettes diverses	256'733	235'288	220'000	257'654	37'654	17.12
633060 Coproductions	481'568	202'635	150'000	338'700	188'700	125.80
69000 Autres charges rattachées	0	294'656	0	63'214	63'214	
Dissolutions de provisions	622'582	71'516	0	175'315	175'315	

H. ANALYSE DES RECETTES
Groupe 6000

60.0 Recettes brutes des spectacles

Celles-ci sont conformes au budget faisant ressortir un écart positif de CHF 47'175.

60.2 Tournée du Ballet et manifestations diverses

Les tournées du Ballet ont généré des recettes de CHF 805'373 (30,4 % de moins que sur la saison 07/08) et des dépenses de CHF 894'882, laissant apparaître un manco de CHF 89'509.

61A Autres recettes d'exploitation

Ce groupe de compte laisse apparaître un excédent de recettes de CHF 98'997 par rapport au budget, composé de différents surplus et mancos, par exemple :

- (CHF 106'919) de publicité dans les programmes, en liaison avec la situation économique ;
- + CHF 17'977 des vestiaires ;
- (CHF 94'103) de produits de location/vente décors et costumes ;
- + CHF 188'700 de coproductions, grâce à la coproduction avec Foyer Handicap pour le ballet *Giselle* de l'Opéra de Paris ;
- + CHF 63'214 des autres charges refacturées. Cette ligne a été créée afin de faire ressortir les dépenses et les

recettes générées pour Services rendus à des tiers, soumises à la TVA (facturation de sonorisation, nettoyage, mise à disposition de matériel, etc) ;
+ CHF 175'315 de dissolutions de provisions :

- Frais de justice CHF 51'060
- Avances recettes Radio (1999) CHF 69'225
- Liquidation provision Biletel CHF 6'414
- provisions pour frais divers CHF 18'617
- dissolution partielle de la provision pour contrôle CHF 30'000

- (CHF 163'519) sur les recettes bars, buvettes et restaurants.

Si les recettes de la buvette sont restées pratiquement identique (CHF 235'880 en 08/09, contre CHF 243'627 en 07/08), les recettes des soirées Prestiges ont diminué de plus de moitié entre 07/08 et 08/09, passant de CHF 79'030 à CHF 35'706.

Enfin, les recettes des bars au public ont fortement diminué, passant de CHF 553'504 en 07/08 à CHF 349'324 en 08/09. Il convient de relever que la saison 07/08 était probablement atypique, puisqu'en effet tant *Les Troyens* que *Lohengrin* avaient deux entractes et que pendant *La Flûte enchantée* nos bars au public ont été très fréquentés.

H. ANALYSE DES RECETTES
Groupe 6000 (suite)

61B. Apports extérieurs

La différence de CHF 718'867 s'explique par

- a) des moins-values (divers sponsors et mécénat pour CHF 376'865, Cercle du Grand Théâtre pour CHF 100'000) ;
- b) des plus-values (Fondation Safra pour CHF 150'000, dons et legs pour CHF 22'000, mécénat pédagogique de la Fondation de Bienfaisance de la Banque Pictet pour CHF 125'000 et Pro Helvetia pour CHF 60'000).
- c) La contribution importante (CHF 900'000) du mécène Opéra et Cité au financement des représentations supplémentaires du spectacle de fin d'année, *La Chauve-souris*.

ANALYSE ET COMMENTAIRES (suite)
 COMPTES 6000

61. B. Apport extérieurs

Sponsoring partenariat de saison :

Frs.

Fondation BNP Paribas Suisse	175'000
Crédit Agricole (Suisse)	50'000
UBS Private Banking	120'000
Patek Philippe	150'000
GENEVA OPERAFPOOL	12'000
OM PHARMA	12'000
CARGILL INTERNATIONAL	12'000
BANQUE PICTET	12'000
TOTSA OIL	12'000
FORTIS BANQUE	12'000
MIRELIS INVESTRUST	12'000

Sponsoring partenariat d'échange :

Generali Assurances, Fleuron Fleurs, Haute Ecole d'Art et de Design Genève, TV Lemnan Bleu,
 Le Temps, Vranken Pommeroy (Suisse) SA, Kleser Training Genève, Unireso, Radio-Lac

Total du sponsoring

Frs 567'000

MECEMAT

FONDATION PRIVEE 2
 CERCLE DU GRAND THEATRE
 OPERA ET CITE

Frs.
 150'000
 1'032'000
 900'000

PEDAGOGIE :

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE pour la couverture des frais d'animation pédagogique
 BANQUE PICTET & Cie

Frs.
 50'000
 125'000

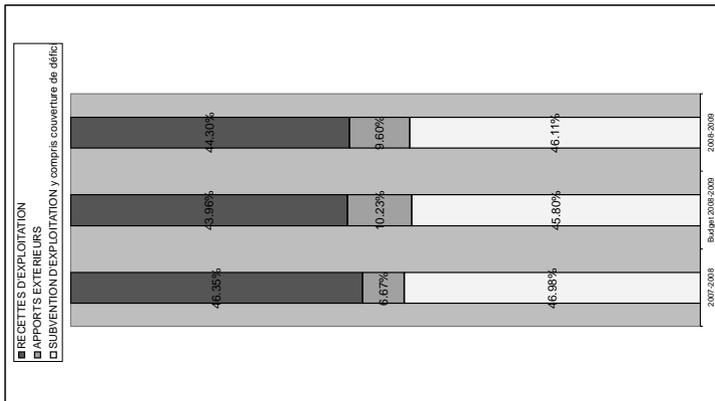
MECEMAT AUTRE

FONDATION VALERIA ROSSI DI MONTELERA
 FONDATION LEENMAARDS
 PRO HELVETIA
 DONS DIVERS

Frs.
 50'000
 150'000
 60'000
 14'867

Total du mécénat

Frs 3'098'967



SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
 Proposition: comptes 2008-2009 du Grand Théâtre

4323

COMPTES GLOBAUX DU GRAND THEATRE

COMPTES D'EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT

(Saison 2008/2009 : comptes)

DEPENSES (en KCHF)		FINANCEMENT (en KCHF)	
Budget Ville	15.687	27.8%	19.546
Personnel municipal permanent administratif et technique			
Autres dépenses municipales (Biens, services et marchandises, amortissements et imputations internes)	3.659	6.8%	
Subventions relatives à des prestations en nature (mise à disposition de locaux gratuits)	3.084	5.5%	17.974
Personnel Fondation permanent et supplémentaire : exploitation (plateau, technique), artistique (chœur, ballet) administratif et direction	14.871	26.4%	3.084
Frais généraux d'administration et d'exploitation : (bureau, entretien, nettoyages, publicité générale, locations, buvette, etc)	4.787	8.5%	13.890
Dépenses de production (spectacles) :			
- achats d'artistes	8.002	14.2%	1.000
- décors, costumes, ateliers	3.324	5.9%	
- divers (tournées, droits d'auteur, musiciens supplémentaires, publicité, etc)	2.810	5.0%	1.500
TOTAL	56.424	100.0%	56.424
Budget de la Fondation du GTG	14.136	25.1%	17.404
Frais variables			
- recettes des spectacles			11.224
- autres recettes (tournées, coproductions, etc)			3.081
- mécénat et sponsoring			3.099
TOTAL	56.424	100.0%	100.0%
Avec son financement global de 37520 KCHF, la Ville de Genève assure la couverture de 66.5% des dépenses totales (56424 KCHF) et la Fondation du GTG, avec ses recettes propres (17404 KCHF), le 30.8% des dépenses totales (56424 KCHF) La Fondation du GTG avec ses recettes propres (17404 KCHF ou 30.8%) assure le financement de la totalité des dépenses de production des spectacles (frais variables : 25.1% ou 14136 KCHF) et 7.7% des frais fixes (4288 KCHF ou 74.9%)			

I- CONCLUSION

Du point de vue artistique, la saison 2008-2009 aura certainement été marquée par *La Trilogie du diable*. Cet événement sans précédent a d'abord constitué un immense défi, tant du point de vue technique qu'opérationnel. L'excellence des infrastructures et le professionnalisme des équipes techniques du Grand Théâtre ont permis que trois ouvrages puissent être présentés en alternance sur la scène de Neuve. Les mises en scènes des trois œuvres réalisées par Olivier PY et le fort engagement de tous les protagonistes en lien avec ces productions ont permis que le public, ainsi que la presse, nationale et internationale, réservent un accueil triomphal à ces opéras.

Malgré le début de la crise, la fréquentation du Grand Théâtre n'a pas subi, cette saison, de diminution significative, ce qui démontre combien le public demeure fidèle à notre opéra.

Par ailleurs, le Grand Théâtre a pu bénéficier de l'aide de l'association Opéra et Cité : il a, ainsi, reçu la somme de CHF 900'000.-, qui a servi au financement des représentations supplémentaires du spectacle de fin d'année, soit *La Chauve-souris*.

La saison 2008-2009 a, également, été une période de transition entre la direction sortante de Monsieur Jean-Marie BLANCHARD et celle entrante de Monsieur Tobias RICHTER.

Bien que les années de transition soient, par nature, des périodes gourmandes en coûts, une gestion serrée et attentive a permis de clore la saison sans aucun déficit.

Maintenant son troisième rang européen au plan de l'autofinancement, le Grand Théâtre s'est autofinancé par ses recettes propres à hauteur de 30.8%.

La saison 2008-2009 a, également, vu l'aboutissement des négociations entre le Grand Théâtre et l'OSR. Ces négociations ont permis la signature d'un nouveau protocole d'accord entre les deux institutions, protocole qui restera en vigueur jusqu'au 31 août 2014. C'est ici l'occasion pour le Grand Théâtre de réaffirmer la synergie entre les deux institutions.

De plus, les réformes structurelles et sociales initiées par le nouveau Conseil de Fondation, dès septembre 2007, se sont poursuivies sans relâche.

Ainsi, la création du bureau d'études a permis que les décors de *Salomé*, par exemple, soient réalisés de façon beaucoup plus légère, ce qui a réduit considérablement les temps de montage et de démontage.

Suite à l'audit confié par la Ville de Genève à la société Cap Gemini, un service informatique indépendant a été constitué au sein du Grand Théâtre. Il est aujourd'hui composé d'un chef et de deux ingénieurs informatiques.

Sur le plan social, la Commission unique des personnels, réunissant les personnels Ville et Fondation, est entrée en fonction le 1^{er} janvier 2009 suite à des élections qui ont eu lieu le 24 novembre 2008. De fait, cette commission est devenue le seul

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
Proposition: comptes 2008-2009 du Grand Théâtre

4325

partenaire social de la Fondation et son président siège au Conseil de Fondation, avec voix consultative.

Suivant les préconisations de l'audit Sherwood et les souhaits des instances politiques, l'harmonisation des statuts des employés s'est poursuivie. Après l'adoption d'un organigramme, le Conseil de Fondation a adopté un catalogue exhaustif de toutes les fonctions présentes au sein du Grand Théâtre. De fait, tous les postes Fondation ont, ainsi, été classifiés conformément à la grille des fonctions de la Ville de Genève. Il s'en est suivi une adaptation et une augmentation de la masse salariale de 1,45 %, sans adoption des mécanismes salariaux de la Ville de Genève.

Suite à la décision du Conseil administratif d'octroyer une prime de CHF 1'000.- à tous les fonctionnaires, une prime équivalente a été versée aux employés Fondation. La durée des vacances des employés Fondation a été portée à 5 semaines afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes congés que les fonctionnaires.

Poursuivant l'effort d'harmonisation, le Conseil de Fondation a également décidé de la conclusion d'une assurance perte de gain maladie en faveur de ses employés, leur offrant une couverture maximale, soit 100% du salaire pendant 730 jours, ce qui n'avait jamais pu être garanti auparavant.

Enfin, 4 postes ont été municipalisés en janvier 2009.

Grâce à une gestion serrée, ces dépenses ont été absorbées par le budget.

D'autres chantiers sont actuellement en cours : modification du Règlement du temps de travail du personnel technique, renouvellement et négociation de la Convention collective du Chœur, harmonisation des contrats de travail, notamment. Ces

réformes, une fois terminées, auront, elles aussi, un impact financier, limité par les moyens du plan financier quadriennal.

C'est dire que le Grand Théâtre a, plus que jamais, besoin du soutien de tous ses sponsors et mécènes et, en premier lieu, du soutien de la Ville, dont il dépend institutionnellement en sa qualité de fondation de droit public.

Que ces lignes soient l'occasion de remercier celles et ceux qui, au sein du Grand Théâtre, ont œuvré et qui continuent à le faire, avec passion, détermination et grande compétence, pour maintenir le rayonnement de notre institution au niveau des plus grandes scènes.

Que toute notre chaleureuse reconnaissance soit aussi exprimée à tous ceux qui apportent leur soutien au Grand Théâtre, en tête de file la Ville de Genève. Leur contribution nous permet d'offrir aux spectateurs des ouvrages de grande qualité, mais aussi de mettre en œuvre les réformes indispensables au plan structurel et social.

Genève, le 26 novembre 2009

Au nom de la Fondation

Le Secrétaire :
Bernard Lescaze

La Présidente :
Lorella Bertani

4326

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
Proposition: comptes 2008-2009 du Grand Théâtre



Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA

BUREAU FIDUCIAIRE FONDÉ EN 1881

Rapport de l'organe de contrôle
Au Conseil de Fondation
de la

Fondation du Grand Théâtre de Genève

pour l'exercice 2008/2009



Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de Fondation de la

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, mouvements du fonds de réserve, tableau de flux de fonds et notes), de la Fondation du Grand Théâtre de Genève pour l'exercice arrêté au 30 juin 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la Fondation.

La fortune de la Fondation s'élève au 30 juin 2009 à CHF 1'098'863.38.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont présentés.

Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA

Caroline Jindra
Experte-réviser agréée
Réviser responsable

Jacques Perrot
Expert-réviser agréé

Genève, le 23 novembre 2009
JPC/086016/A42

Annexes : - comptes annuels
(bilan, compte de profits et pertes, mouvements du fonds de réserve, tableau de flux de fonds, notes)

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Bilan au 30 juin 2009

	<u>Actif</u>		
	<u>2008/2009</u>	<u>Notes</u>	<u>2007/2008</u>
<u>Actif circulant</u>	CHF		CHF
<u>Liquidités</u>			
Caisses	212'276.82		270'747.83
La Poste	55'820.99		89'561.52
Banques	<u>203'521.11</u>	6	<u>3'674'111.26</u>
	<u>471'618.92</u>		<u>4'034'420.61</u>
<u>Autres créances</u>			
Débiteurs	1'421'772.84		1'528'920.80
Frais sur spectacles futurs	1'613'358.63	2.2	1'073'661.15
Actif transitoire	919'775.51		1'030'781.70
Garantie de déficit à recevoir	<u>1'000'000.00</u>		<u>0.00</u>
	<u>4'954'906.98</u>		<u>3'633'363.65</u>
<u>Stocks</u>			
Stocks de matériel	<u>75'521.38</u>	2.4	<u>110'232.03</u>
<u>Autres actifs circulants</u>		2.3	
Titres, placements et liquidités Fonds de solidarité	1'911'955.73	3	1'843'449.27
Titres, placements et liquidités Fonds de réserve	1'432'583.82		1'471'970.58
Titres et placements à terme Fonds libres	<u>6'742.00</u>		<u>656'260.72</u>
	<u>3'351'281.55</u>		<u>3'971'680.57</u>
Total de l'Actif circulant	<u>8'853'328.83</u>		<u>11'749'696.86</u>
Total de l'Actif	<u>8'853'328.83</u>		<u>11'749'696.86</u>

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Bilan au 30 juin 2009

	<u>Passif</u>		
	<u>2008/2009</u>	<u>Notes</u>	<u>2007/2008</u>
<u>Fonds étrangers</u>	CHF		CHF
<u>Dettes résultant d'achats ou de prestations</u>			
Fournisseurs	<u>1'390'387.05</u>		<u>916'943.49</u>
<u>Autres dettes à court terme</u>			
Comptes courants bancaires	164'581.02		0.00
Compte courant Ville de Genève	48'848.75		57'731.50
Part subvention complémentaire non utilisée à restituer	2'624.02		2'335.43
Subvention autres frais d'orchestre à rétrocéder	140'000.00		140'000.00
Subvention reçue d'avance	0.00		455'325.00
Abonnements encaissés d'avance	2'536'228.00	2.1	4'817'756.00
Autres créanciers et passif transitoire	<u>1'528'464.38</u>	4	<u>2'439'910.86</u>
	<u>4'420'746.17</u>		<u>7'913'058.79</u>
 <u>Fonds</u>			
Fonds de solidarité	<u>1'943'332.23</u>	3	<u>1'896'702.23</u>
Total des Fonds étrangers	<u>7'754'465.45</u>		<u>10'726'704.51</u>
 <u>Fortune</u>			
Fonds de Réserve	1'098'863.38		1'022'992.35
Résultat de l'exercice	<u>0.00</u>		<u>0.00</u>
Total de la Fortune	<u>1'098'863.38</u>		<u>1'022'992.35</u>
Total du Passif	<u>8'853'328.83</u>		<u>11'749'696.86</u>

Fondation du Grand Théâtre de Genève**Compte de profits et pertes 2008/2009**

	Produits	
	<u>2008/2009</u>	<u>2007/2008</u>
	(01.07.08 au 30.06.09)	(01.07.07 au 30.06.08)
	CHF	CHF
<u>Produits d'exploitation</u>		
Recettes brutes des spectacles	11'220'289.22	11'966'563.15
Autres recettes d'exploitation	2'909'655.26	3'953'809.12
Apports extérieurs	3'098'866.77	2'302'560.20
Subvention Ville de Genève	13'610'147.00	13'872'345.00
Subvention Fonds équipement communal	1'500'000.00	1'500'000.00
Subvention Ville de Genève, musiciens	280'000.00	280'000.00
Subvention Ville de Genève, en nature (locaux)	3'084'465.00	3'075'091.00
Total des Produits	35'703'423.25	36'950'368.47
<u>Charges</u>		
<u>Charges d'exploitation</u>		
Frais directs d'exploitation	14'136'421.42	16'606'620.18
Frais généraux d'exploitation	16'560'367.65	16'804'568.36
Frais généraux d'administration	3'097'196.08	2'588'269.70
Locaux mis à disposition par la Ville de Genève	3'084'465.00	3'075'091.00
Total des Charges	36'878'450.15	39'074'549.24
Résultat d'exploitation	(1'175'026.90)	(2'124'180.77)
Recettes extraordinaires	175'315.49	71'516.20
Résultat intermédiaire	(999'711.41)	(2'052'664.57)
Subvention complémentaire Ville de Genève	0.00	2'055'000.00
Garantie de déficit Ville de Genève	1'000'000.00	0.00
Restitution subvention non utilisée	(288.59)	(2'335.43)
Résultat	0.00	0.00

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Mouvements du Fonds de réserve

	<u>2008/2009</u>	<u>2007/2008</u>
	CHF	CHF
Fonds de réserve au 01.07	1'022'992.35	994'684.17
Résultat de l'exercice	0.00	0.00
Virements des revenus nets des placements du fonds de solidarité	<u>75'871.03</u>	<u>28'308.18</u>
Fonds de réserve au 30.06	<u>1'098'863.38</u>	<u>1'022'992.35</u>

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Tableau de flux de fonds de l'exercice arrêté au 30 juin 2009

	<u>2008/2009</u>	<u>2007/2008</u>
	CHF	CHF
<u>I. Flux de fonds provenant des activités opérationnelles</u>		
Produits d'exploitation	35'703'423.25	36'950'368.47
./. Charges d'exploitation	(36'878'450.15)	(39'074'549.24)
Recettes extraordinaires	175'315.49	71'516.20
Subvention complémentaire Ville de Genève	0.00	2'055'000.00
Garantie de déficit Ville de Genève	1'000'000.00	0.00
Restitution subvention non utilisée	(288.59)	(2'335.43)
Résultat net de l'exercice	0.00	0.00
Variation des débiteurs	107'147.96	(296'686.38)
Variation des frais spectacles futurs	(539'697.48)	536'083.19
Variation des actifs transitoires	111'006.19	1'002'961.81
Variation de la garantie déficit à recevoir	(1'000'000.00)	0.00
Variation des stocks	34'710.65	(51'852.81)
Variation des fournisseurs	473'443.56	307'601.04
Variation du compte courant Ville de Genève	(8'882.75)	22'409.75
Variation de la part subvention complémentaire non utilisée à restituer	288.59	2'335.43
Variation de la subvention reçue d'avance	(455'325.00)	455'325.00
Variation des abonnements encaissés d'avance	(2'281'528.00)	(722'168.00)
Variation des passifs transitoires	(911'446.48)	309'852.30
Flux de fonds provenant des activités opérationnelles	(4'470'282.76)	1'565'861.33
<u>II. Flux de fonds provenant des activités de placement</u>		
Variation des titres et placements à terme du Fonds de solidarité	(68'506.46)	262'611.85
Variation des titres et placements à terme du Fonds de réserve	39'386.76	6'353.08
Variation des titres et placements à terme des Fonds libres	649'518.72	(9'091.35)
Flux de fonds provenant des activités de placement	620'399.02	259'873.58
<u>III. Flux de fonds provenant des activités de financement</u>		
Variation du fonds de solidarité	46'630.00	(18'627.45)
Variation du fonds de réserve	75'871.03	28'308.18
Flux de fonds provenant des activités de financement	122'501.03	9'680.73
Total des flux de fonds (I+II+III)	(3'727'382.71)	1'835'415.64
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 01.07	4'034'420.61 a)	2'666'466.70
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30.06	307'037.90 b)	4'501'882.34 a)
Variation nette de trésorerie comme ci-dessus	(3'727'382.71)	1'835'415.64

a) Pour 2007-2008, reclassement des comptes courant bancaires liés aux titres du fonds de réserve et du fonds de solidarité, soit CHF 4'501'882.34 - CHF 467'461.73 = CHF 4'034'420.61

b) Liquidités moins comptes courants bancaires passifs, soit CHF 471'618.92 - CHF 164'581.2 = CHF 307'037.90

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Notes relatives aux états financiers

au 30 juin 2009

1. Activité

La Fondation a pour but d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre de Genève, notamment en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique. C'est une fondation d'intérêt public communal dont l'objet est artistique et culturel.

2. Principes comptables appliqués

2.1 Comptabilisation des différents revenus

Le Grand Théâtre enregistre les revenus liés à chaque spectacle durant leur période à l'affiche. Les revenus perçus à l'avance, par exemple les abonnements saisonniers, sont comptabilisés en tant que revenus différés.

Les donations, quant à elles, sont comptabilisées dès que le Grand Théâtre a été notifié du don.

2.2 Coûts liés à la création de nouvelles productions

Le Grand Théâtre enregistre régulièrement des coûts liés à la création de nouveaux spectacles. Ceux-ci sont comptabilisés en tant que "Frais sur spectacles futurs" et sont enregistrés comme charges lorsque le spectacle en question est terminé.

2.3 Titres

Les titres sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur de marché.

2.4 Stocks de matériel

Les différents inventaires des postes bois de construction, tissus et accessoires, lampes, matériel électrique, boissons et divers sont évalués à leur coût d'acquisition. Les objets endommagés ou inutilisables sont éliminés des montants des inventaires.

2.5 Immobilisations

Le matériel, y compris l'informatique, le mobilier, les instruments de musique et les costumes sont immédiatement passés en charge lors de leur achat ou de leur fabrication.

3. Fonds de solidarité (ancien fonds de secours)

Le Fonds de solidarité du Grand Théâtre est destiné à apporter des secours, sous forme de subsides gratuits ou de prêts, aux membres du personnel artistique du Grand Théâtre, engagés par la Fondation.

Ce Fonds est alimenté par un prélèvement de 2 % sur les cachets des artistes non soumis aux charges sociales et jusqu'en 1995 également par les revenus des placements du Fonds. Les demandes d'aide dûment motivées doivent être adressées à la Fondation ou à la Direction du Grand Théâtre. Celle-ci peut également formuler des propositions.

Le règlement du Fonds de solidarité a été modifié par le Conseil de Fondation du Grand Théâtre, en date du 28 mars 1996. Dès 1996, les revenus des placements du Fonds sont désormais attribués au Fonds de réserve.

Le Fonds de secours a été rebaptisé Fonds de solidarité par l'entrée en vigueur du nouveau règlement, le 29 février 2000.

Mouvement du Fonds :

Solde passif au 01.07

Entrée de fonds

Revenus nets des placements du Fonds de solidarité

Ajustement de la valorisation des titres

Retenues sur cachets artistes

Sorties de fonds

Virement du résultat net des titres au fonds de réserve

Solde passif au 30.06

<u>2008/2009</u>	<u>2007/2008</u>
CHF	CHF
1'896'703	1'915'330
48'198	53'362
27'673	(25'054)
46'629	87'322
2'019'203	2'030'960
0	(105'950)
(75'871)	(28'308)
(75'871)	(134'258)
1'943'332	1'896'703

Les fonds de solidarité et de réserves sont couverts par des titres, des placements et des comptes bancaires figurant à l'actif du bilan pour CHF 3'344'539.55.

Les liquidités liées aux titres des fonds ont été reclassées sous la rubrique ad hoc dans les "Autres actifs circulants". Afin d'améliorer la comparaison entre les exercices, les chiffres ont été retraités pour la période clôturant au 30 juin 2008, soit CHF 437'775.60 pour les liquidités liées au fonds de solidarité et CHF 29'686.13 pour celles liées au fonds de réserve.

4. Autres créanciers et passif transitoire

Le détail du poste "Autres créanciers et passif transitoire" se présente comme suit :

	2008/2009 CHF	2007/2008 CHF
Charges sociales à payer	159'880	271'374
Frais à payer	719'077	1'127'442
Provision informatique solde du 30.6.07	295'000	295'000
Subvention d'équipement informatique et agencement *	147'826	445'000
Provision système de contrôle interne	30'000	60'000
Autres provisions	176'681	241'095
Total	1'528'464	2'439'911

* La subvention extraordinaire d'équipement informatique et d'agencement de CHF 445'000 votée par le Conseil Municipal de la Ville de Genève le 27 novembre 2007 a été utilisée à hauteur de CHF 297'174 au 30 juin 2009. Ce montant a été imputé directement en diminution des charges concernées.

5. Apports extérieurs

Les apports extérieurs se décomposent de la manière suivante :

	2008/2009 CHF	2007/2008 CHF
Dons et legs	-	5'822
Cercle du Grand Théâtre, mécénat	1'032'000	970'000
Société de la Loterie Suisse Romande	-	75'000
Mécénat	1'493'732	633'707
Sponsors	573'135	618'031
Total	3'098'867	2'302'560

6. Actifs bloqués

Au 30 juin 2009, un montant de CHF 47'414 (2007/2008 : CHF 47'381) est bloqué auprès d'un établissement bancaire. Il se compose des éléments suivants :

	2008/2009 CHF	2007/2008 CHF
Garantie en faveur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève	45'108	45'096
Garantie de loyer	2'306	2'286
Total	47'414	47'381

7. Assurances

Les biens appartenant à la Fondation du Grand-Théâtre, soit les biens meubles (décors, tentures, meubles et costumes) sont assurés auprès de la Ville de Genève pour une somme de CHF 18'730'000.00.

8. Litige en cours

La fondation du Grand Théâtre de Genève est actuellement en litige avec quatre anciens employés. L'avocat qui défend les intérêts de notre institution confirme que :

"Ces quatre employés contestent la validité des congés qui leurs ont été notifiés et articulent par ailleurs des prétentions pécuniaires pour une montant global de l'ordre de CHF 500'000.--. Le Grand Théâtre de Genève a déposé des demandes reconventionnelles pour une somme globale de l'ordre de CHF 80'000.--.

Les causes sont actuellement jointes dès lors que le Tribunal des Prud'hommes a décidé d'examiner uniquement, dans un premier temps, la question de la validité des congés.

Une audience a eu lieu le 25 août et nous sommes dans l'attente d'une décision du tribunal."

La proposition est renvoyée à la commission des finances et à la commission des arts et de la culture sans débat de préconsultation.

13. Proposition du Conseil administratif du 9 décembre 2009 en vue de l'approbation du budget de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève (PR-764).

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif vous prie de bien vouloir approuver le budget de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève, qui s'inscrit dans le cadre du budget 2010 de la Ville de Genève et du plan financier quadriennal 2010-2014 du Grand Théâtre de Genève.

A l'appui de cette demande, le Conseil administratif soumet à votre appréciation les éléments d'information suivants:

- A. La Fondation du Grand Théâtre
- B. Les personnels
- C. Les questions juridiques
- D. Le plan financier quadriennal
- E. Le budget global du Grand Théâtre
- F. Le budget de la saison 2010-2011
- G. Conclusion

A. La Fondation du Grand Théâtre

1. Les organes de la fondation

Dès le début de la saison 2009-2010, l'organisation institutionnelle de la Fondation du Grand Théâtre s'est stabilisée de la manière suivante:

- a) le conseil de fondation, placé sous la présidence de M^e Lorella Bertani, présidente, se réunit chaque mois;
- b) le bureau du conseil de fondation, placé sous la présidence de M^e Lorella Bertani, se réunit chaque semaine;
- c) le comité de direction, placé sous la présidence de M. Tobias Richter, directeur général, se réunit chaque semaine.

2. Les activités du conseil de fondation

Tout en s'occupant de la préparation des prochaines saisons et en s'assurant de la bonne installation de la nouvelle direction, le conseil de fondation continue de mettre en œuvre, en collaboration avec la Ville de Genève, les recommanda-

tions de l'audit Sherwood. Les travaux du conseil de fondation – détaillés dans le rapport sur les comptes de la saison 2008-2009 (cf. la proposition du Conseil administratif PR-763, du 9 décembre 2009) – s'articulant autour de quatre axes principaux:

- a) les questions relatives au personnel;
- b) les questions relatives aux finances;
- c) les questions relatives à l'informatique;
- d) les questions juridiques.

3. *Les relations avec les partenaires sociaux*

Les relations avec les partenaires sociaux – qui sont complexes en raison des différents statuts et rattachements des personnels du Grand Théâtre – sont organisées de la manière suivante:

- a) chaque mois, une délégation du conseil de fondation rencontre les représentants des organisations du personnel et de la commission des personnels afin de discuter les problèmes généraux du Grand Théâtre et de ses collaborateurs et collaboratrices;
- b) chaque mois, la commission des personnels, élue au scrutin proportionnel par collèges électoraux afin de représenter les différents secteurs d'activités, se réunit librement. Ses représentants entretiennent par ailleurs des contacts réguliers avec la direction générale et avec la direction des ressources humaines pour discuter les problèmes opérationnels et les situations individuelles.

Enfin, le président de la commission des personnels est invité aux séances du conseil de fondation avec voix consultative.

B. Les personnels

4. *L'harmonisation des statuts*

Après avoir mis en place une direction des ressources humaines et adopté un organigramme détaillé donnant une vue d'ensemble de la situation, le conseil de fondation s'est attaché à harmoniser le statut de droit privé des collaborateurs de la fondation avec le statut de droit public des collaborateurs de la Ville de Genève travaillant au Grand Théâtre.

Dans cette perspective, le conseil de fondation a adopté un catalogue exhaustif des fonctions avec, pour chaque fonction, le cahier des charges et la description de la fonction.

Sur cette base, le conseil de fondation, appliquant par analogie la méthode de la Ville de Genève, a fait procéder à l'évaluation et à la classification de chaque

fonction, ce qui a permis de coulisser chaque collaborateur dans sa classe et sa rémunération au 1^{er} juillet 2009.

Ce travail important – qui a entraîné une hausse de la masse salariale de 1,45% – a pu se réaliser dans le cadre des crédits accordés en raison d'une gestion stricte des postes.

Dorénavant, on peut donc considérer que le statut de droit privé et le statut de droit public sont compatibles, à la réserve – importante – des mécanismes salariaux et de la prévoyance professionnelle.

5. *Les régularisations et les transferts*

Après avoir défini les critères permettant d'établir un ordre de priorités (ancienneté, régularité de l'emploi, besoins du service, cohérence des statuts au sein d'un même service, qualité du travail), le conseil de fondation a procédé

- a) à la régularisation de postes temporaires dépendant de la fondation (dits «temporaires structurels»);
- b) au transfert progressif de postes relevant d'un statut de droit public à l'administration municipale.

C. **Les questions juridiques**

6. *Les conventions et les règlements*

Dès le début de la législature, le conseil de fondation s'est attaché à régler différentes questions juridiques qui étaient restées en suspens. Les négociations engagées ont pu aboutir

- a) à la signature du protocole d'accord avec l'Orchestre de la Suisse romande;
- b) à l'adoption du règlement de la commission des personnels;
- c) à l'adoption d'un nouveau règlement du Fonds de solidarité.

7. *Les travaux en cours*

Cet effort de règlement des questions juridiques se poursuit par des discussions en cours qui devraient aboutir

- a) à un nouveau règlement intérieur;
- b) à un nouveau règlement technique;
- c) à une nouvelle convention collective du chœur;
- d) à un nouveau contrat de travail à durée indéterminée;
- e) à un nouveau contrat de travail à durée déterminée;
- f) à la remise à jour de la convention d'exploitation avec la Ville de Genève.

8. *La révision des statuts*

Conformément aux recommandations de l'audit Sherwood, les statuts de la Fondation du Grand Théâtre – qui datent de 1964 – devraient être revus.

S'agissant d'une fondation de droit public, la procédure est longue et complexe: les nouveaux statuts devront en effet être approuvés par le Conseil administratif et le Conseil municipal, puis par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Par ailleurs, la solution juridique qui sera finalement retenue dépendra du résultat des discussions relatives au financement futur du Grand Théâtre: en cas d'issue favorable, de nouvelles collectivités publiques devront probablement siéger au conseil de fondation, ce qui réduira l'influence de la Ville de Genève.

Enfin, il faut s'attendre à ce que la question des institutions culturelles communales d'intérêt cantonal soit traitée dans le cadre des travaux de la Constituante.

Dès lors, le Conseil administratif lancera, en 2010, les études nécessaires afin de faire des propositions au Conseil municipal pour la fin de cette législature.

D. Le plan financier quadriennal

9. *Le 1^{er} plan financier quadriennal 2008-2012*

Après avoir procédé à l'actualisation du budget de la saison 2007-2008, le conseil de fondation a décidé, dès le début de la législature, d'inscrire la problématique financière dans la durée en élaborant un plan financier quadriennal.

Etabli sur la base de situations connues – les comptes de la saison écoulée et le budget de la saison en cours – le plan financier quadriennal définit les grandes masses budgétaires des quatre saisons suivantes et les différentes mesures à prendre.

Le 1^{er} plan financier quadriennal 2008-2012 – présenté le 13 novembre 2007 aux commissions des finances et des arts et de la culture du Conseil municipal – tenait largement compte des recommandations de l'audit Sherwood

- a) en prévoyant le renforcement de la direction générale, la création d'un bureau d'études et la mise en place d'un service informatique;
- b) en régularisant progressivement 20 postes de collaborateurs à transférer à l'administration municipale, avec une réduction correspondante de la subvention d'exploitation de la Ville de Genève;
- c) en adoptant d'importantes mesures de réduction des coûts portant notamment sur la diminution des effectifs professionnels du chœur et du ballet et des engagements de personnel temporaire.

Chaque année, le plan financier quadriennal est mis à jour et complété: c'est ainsi que le 2^e plan financier quadriennal a porté sur la période 2009-2013 et que le 3^e plan financier quadriennal porte sur la période 2010-2014.

10. *Le 3^e plan financier quadriennal 2010-2014*

Le 3^e plan financier quadriennal 2010-2014 a été adopté par le conseil de fondation le 26 novembre 2009.

Comme les deux premiers plans financiers quadriennaux, il comporte

- des données connues: les comptes 2008-2009 et le budget 2009-2010 voté par le Conseil municipal;
- des données prévisionnelles: le projet de budget 2010-2011 et les avant-projets de budgets 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

Sur la période 2010-2014, il prévoit

- a) des saisons composées de quatre productions ou coproductions fabriquées à l'intérieur, de trois locations ou coproductions fabriquées à l'extérieur et d'une reprise;
- b) la poursuite des régularisations et des municipalisations (6 postes en 2008; 3 postes en 2009; 4 postes en 2010; 3 postes en 2011; 2 postes en 2012 et 2 postes en 2013);
- c) la transformation de quatre postes de danseurs professionnels en stagiaires;
- d) la diminution de trois postes de choristes;
- e) la diminution de 30% du personnel temporaire de plateau et des ateliers;
- f) l'achat d'équipements, notamment informatiques;
- g) des cours de santé et sécurité au travail.

Même si toutes les recommandations de l'audit Sherwood n'ont pas pu être prises en compte en raison d'une insuffisance budgétaire, le 3^e plan financier quadriennal démontre que chaque exercice annuel se solde par un déficit s'établissant, selon les saisons, entre 1,8 et 2,3 millions.

Ces déficits indiquent quel est l'effort qui devrait encore être consenti par les collectivités publiques et par les institutions et les donateurs privés.

E. Le budget global consolidé du Grand Théâtre

11. *La saison 2010-2011*

La saison 2010-2011 se compose de:

- a) 8 opéras (60 représentations);
- b) 1 opéra pour les jeunes (5 représentations);
- c) 3 ballets (16 représentations);
- d) 4 récitals.

La saison 2010-2011 compte donc 85 représentations (68 à Neuve et 17 au Bâtiment des Forces-Motrices).

12. *Le coût global de la saison 2010-2011*

De façon globale, le coût de la saison 2010-2011 est de 57 841 000 francs. Ce coût se répartit en:

- | | | |
|---|-------------------|--------|
| a) frais fixes (personnel et frais généraux): | 44 272 000 francs | 76,54% |
| b) frais variables (spectacles): | 13 569 000 francs | 23,46% |

13. *Le financement de la saison 2010-2011*

Le financement de la saison 2010-2011 est prévu de la manière suivante:

- | | | |
|--|--------------------------|--------|
| a) par la Ville de Genève | <u>36 823 000 francs</u> | 63,65% |
| – par des dépenses budgétaires directes | 20 529 000 francs | |
| – par la mise à disposition de locaux | 3 160 000 francs | |
| – par le versement d'une subvention | 13 134 000 francs | |
| b) par l'Association des communes | <u>2 000 000 francs</u> | 3,45% |
| c) par le Grand Théâtre | <u>17 251 000 francs</u> | 29,85% |
| – par les recettes de spectacles | 11 678 000 francs | |
| – par les tournées et coproductions | 3 130 000 francs | |
| – par le mécénat et le sponsoring | 2 443 000 francs | |
| d) par une campagne de récolte de fonds | <u>1 767 000 francs</u> | 3,05% |
| (e) par la garantie de déficit de la Ville de Genève
(cf. lettre du 1 ^{er} avril 2009 du Conseil
administratif relative au projet de budget 2010) | 1 000 000 francs) | |

Par ailleurs, il faut remarquer les faits suivants:

- a) les frais fixes représentent 76,54% du coût de la saison 2010-2011. Financés principalement par l'argent public (Ville de Genève et Association des communes), ils couvrent les frais du personnel permanent et les frais généraux. Ils sont, pour l'essentiel, indépendants du nombre de spectacles;
- b) les frais variables représentent 23,46% du coût de la saison 2010-2011. Financés par l'argent privé (abonnés, spectateurs, tournées, coproductions, mécénat et sponsoring), ils couvrent les frais de production des spectacles;

- c) enfin, les recettes propres du Grand Théâtre représentent 29,8% du coût de la saison. C'est la proportion la plus élevée de tous les opéras examinés par l'audit Sherwood.

Enfin, rappelons que, depuis 2008, la garantie de déficit de 1 million a été inscrite chaque année au projet de budget de la Ville parce qu'il manque environ 2 millions pour chaque saison du Grand Théâtre, dont 1 million résultant du retrait de la Fondation Wilsdorf. Depuis 2010, l'aide accrue de l'Association des communes genevoises permet de diminuer le déficit du Grand Théâtre.

F. Le budget de la saison 2010-2011

14. *Les caractéristiques principales du budget 2010-2011*

Adopté par le conseil de fondation le 26 novembre 2009, le budget de la saison 2010-2011 s'inscrit dans le cadre du budget 2010 de la Ville de Genève et du plan financier quadriennal 2010-2014 du Grand Théâtre. Accompagné de ses commentaires explicatifs, il figure en annexe de cette proposition.

Le budget de la saison 2010-2011 se caractérise par les principaux montants suivants:

- a) 37 311 517 francs de dépenses;
- b) 35 543 362 francs de recettes;
- c) 1 767 955 francs de déficit.

Du côté des dépenses, il présente des dépenses de production qui s'élèvent à 13 568 000 francs, en baisse de 1 410 000 francs par rapport aux dépenses de production de la saison 2009-2010.

Du côté des recettes, il présente une estimation prudente de la jauge financière, qui a été fixée en moyenne à 79% pour les opéras et à 70% pour les ballets.

Enfin, il finance deux innovations importantes destinées aux jeunes, avec la création de la Jeune troupe et cinq représentations d'un opéra destiné aux jeunes.

15. *Les dépenses*

Les grands groupes de dépenses sont les suivants:

- a) 2 837 674 francs pour les frais d'administration;
- b) 17 745 228 francs pour les frais d'exploitation;
- c) 13 568 740 francs pour les frais de production de spectacles;
- d) 3 159 876 francs pour la mise à disposition des locaux par la Ville.

16. *Les recettes*

Les grands groupes des recettes sont les suivants:

- a) 14 522 590 francs de recettes d'exploitation (spectacles, abonnements, billets, programmes, tournées, bars, etc.);
- b) 2 443 000 francs pour les apports privés (Cercle du Grand Théâtre, sponsors, mécénat, dons, etc.);
- c) 16 293 972 francs de subventions de la Ville de Genève;
- d) 2 000 000 de francs de subvention du Fonds intercommunal.

G. **Conclusion**

Au cours de ces cinquante dernières années, le Grand Théâtre, porte-drapeau des arts du spectacle (opéra, ballet, musique et théâtre), a donc été, avec l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), au cœur de la politique culturelle de la Ville de Genève, devenant un opéra de notoriété internationale.

Au fil des directions et des saisons, le Grand Théâtre s'est construit une identité et une tradition, reposant sur une programmation de qualité faite d'équilibres entre:

- œuvres anciennes, du grand répertoire ou de création;
- œuvres classiques, baroques et contemporaines;
- grandes œuvres, œuvres légères, œuvres de chambre et opérettes;
- ouvrages italiens, allemands, français et russes.

Qu'il s'agisse des artistes, chanteurs, danseurs, chefs d'orchestre et metteurs en scène, le Grand Théâtre a fait appel à des artistes confirmés comme à de jeunes talents. S'appuyant tour à tour sur des créations, de nouvelles productions, des coproductions, des locations et des invitations, il a su trouver sa voie entre enjeux artistiques et contraintes budgétaires.

Après avoir fidélisé un public d'abonnés, le Grand Théâtre s'est fait mieux connaître de la population genevoise par une politique active de communication et de relations publiques, accompagnée d'une politique pédagogique tournée vers les jeunes, qui a conduit à un renouvellement et à un élargissement des publics.

En outre, veillant à l'enregistrement des spectacles et à leur retransmission radio-TV dans le monde entier, le Grand Théâtre a su établir les liens nécessaires avec d'autres scènes, orchestres et festivals.

Enfin, le Grand Théâtre a toujours pu s'appuyer sur des personnels artistiques, techniques et administratifs à la compétence reconnue, sachant – des ateliers de

décors aux équipes de plateau en passant par l'accueil, les relations publiques ou l'administration – s'engager pour faire de chaque saison un succès.

Ainsi, grâce au soutien constant des autorités de la Ville de Genève, de l'Association des communes genevoises et de mécènes qui ont su penser au-delà des intérêts particuliers et partisans, «l'opéra municipal d'une ville de province», décrit par Ernest Ansermet à son arrivée à Genève, est devenu un opéra qui compte en Suisse, en Europe et dans le monde et qui participe activement au rayonnement international de Genève.

Reste la question économique et financière.

Indépendamment d'effets économiques certains – tels que la création d'emplois, le versement des salaires, l'achat de biens et services, etc. – le Grand Théâtre génère à l'évidence, comme toute création artistique, des bénéfices sociaux qui ne sont pas pris en compte comptablement: l'importance des arts dans une ville, leur valeur éducative, le maintien de métiers artisanaux ou la transmission d'une tradition artistique.

Economiquement, le Grand Théâtre contribue concrètement à attirer à Genève des investissements et des emplois: l'implantation d'une entreprise ne dépend pas seulement de l'accès au marché ou de la fiscalité, mais surtout d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, sensible à l'existence d'une vie culturelle de qualité et, en particulier, à la présence d'un opéra et d'un orchestre.

Ainsi, le Grand Théâtre d'aujourd'hui ne favorise pas seulement le développement de la vie culturelle et l'épanouissement des personnes: il joue un rôle essentiel pour attirer et retenir à Genève des grandes entreprises et des organisations internationales.

Assurer le bon fonctionnement d'un opéra de niveau international est cependant une lourde charge pour la Ville de Genève, qui doit mettre à disposition des infrastructures et des moyens importants. D'où la question, régulièrement posée dans les milieux politiques: l'investissement pour l'opéra est-il trop lourd? Au-delà de son rôle artistique reconnu, le Grand Théâtre a-t-il des retombées économiques? Ou est-ce une dépense à fonds perdus?

D'ailleurs, à l'avenir, la Ville de Genève continuera-t-elle à soutenir dans la même mesure le Grand Théâtre? Le voudra-t-elle? Le pourra-t-elle? Le statu quo finira-t-il par s'imposer comme si souvent? Ou se dirige-t-on inexorablement vers un établissement public financé par les communes et le Canton? Faudra-t-il procéder à un transfert d'actifs? Ou distinguer la propriété du bâtiment et son exploitation? Et quel sera le statut du personnel? Qui prendra ces décisions? La Constituante et le peuple? Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil? La Ville de Genève acceptera-t-elle une décision qui lui sera imposée? Ou préférera-t-elle finalement conserver un élément essentiel de sa politique culturelle?

Aujourd'hui, personne ne connaît la réponse à toutes ces interrogations.

Afin que la Ville de Genève conserve un rôle déterminant dans l'évolution qui s'annonce, le Conseil administratif lancera en 2010 les études nécessaires de façon à faire des propositions au Conseil municipal pour la fin de cette législature.

Dans l'immédiat, conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève, nous vous invitons à approuver le budget de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre, institution essentielle à la vie culturelle, économique et sociale de Genève et à son rayonnement international, en votant le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève,

arrête:

Article unique. – Le budget de la saison 2010-2011 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Annexes:

- exposé des motifs de la Fondation du Grand Théâtre et budget de la saison 2010-2011 comprenant le tableau de consolidation (comptes globaux Ville de Genève – Grand Théâtre)
- plan financier quadriennal 2010-2014



FONDATION DU GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE

BUDGET DE LA SAISON 2010/2011

PRESENTATION DE LA SAISON 2010/2011

« *L'homme veut voir. La curiosité dynamise l'esprit humain.* »
Gaston Bachelard

Les éléments fondamentaux de la saison 10/11 porteront la signature de la nouvelle direction qui reste fidèle aux principes énoncés lors de la présentation de la première saison, saison composite et saison de transition entre deux directions, mais qui a permis à une nouvelle équipe de présenter de futures perspectives et de mettre en place les différentes orientations motivant les choix de programmation.

Sans dévoiler prématurément les titres proposés au public genevois, suisse et international, la saison 10-11 comporte 8 ouvrages lyriques et 2 ballets créés par le Ballet du Grand Théâtre. Nous inviterons également une grande compagnie de danse internationale. Nous espérons pouvoir accueillir le Tanztheater de Wuppertal, la célèbre compagnie de Pina Bausch, malheureusement disparue trop rapidement, avec qui nous avons mis en place plusieurs projets qu'il nous faudra revoir. Nous avons le ferme espoir de pouvoir rendre un hommage à la chorégraphe au mois de février au BFM. Enfin, il faut également évoquer les 4 récitals avec des artistes de renommée internationale qui nous feront partager leur amour du chant et de la poésie.

Après une ouverture de saison avec un titre très populaire, on retrouvera des œuvres qui figurent au hit-parade des mélomanes, côtoyant des ouvrages, non moins importants, mais à découvrir et à apprivoiser par le public. Des spectateurs, que nous espérons de plus en plus nombreux et de plus en plus curieux, auront ainsi envie de quitter les sentiers battus pour rencontrer des œuvres nouvelles, moins familières, mais qui demeurent des chefs d'œuvre qu'un passionné d'opéra ne peut ignorer. C'est ainsi qu'un jour, le

public, ayant pris confiance dans la politique d'excellence conduite par l'institution, se rendra au Grand Théâtre non seulement pour entendre ses ouvrages favoris mais pour en découvrir de nouveaux. « *On ne force pas une curiosité, on l'éveille...* » nous apprend Daniel Pennac.

Le début de saison fera place à trois ouvrages du grand répertoire. Elle s'ouvrira dans les premiers jours du mois de septembre avec une œuvre du 19ème siècle qui figure au top 10 des opéras les plus joués au monde. Elle nous permettra de présenter de nouveaux talents dans une mise en scène de Damiano Michieletto, qui s'est déjà illustré au Festival de Pesaro, une scénographie de Paolo Fantin et les costumes de Sylvia Aymonino. Puis nous partirons vers les rivages de la Méditerranée, berceau de toutes les civilisations, en compagnie d'un des géants de l'opéra du début du XXème siècle : Richard Strauss, avec une œuvre à la fois mythique et mythologique. Ce sera l'occasion de découvrir un metteur en scène, Christof Nel, qui viendra entouré de Roland Aeschlimann et de Bettina Walter, déjà connus du public. A l'heure des fêtes, fidèles à une certaine tradition, nous laisserons place à la muse légère qui sera entre d'excellentes mains avec Christof Loy qui a décidé de nous être fidèle en nous accompagnant pendant plusieurs saisons. C'est la crise en Marsovie, pourtant on s'amuse tout en cherchant le meilleur moyen pour renflouer les caisses. Le premier mois de l'année nouvelle nous transportera dans le mode fascinant du bel canto avec une œuvre co-produite avec l'Opéra d'Amsterdam, un travail initié par Monsieur Jean-Marie Blanchard, qui fera une nouvelle fois entendre la voix exquise de Diana Damrau. En prélude à l'année Rousseau et à ses nombreuses festivités pour marquer le tricentenaire de la naissance du philosophe, nous accueillerons le Chevalier Gluck qui n'a pas été épargné par la querelle des bouffons et

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
Proposition: budget 2010-2011 du Grand Théâtre

4349

Au cours de cette nouvelle saison, le Ballet fera face aux nombreuses sollicitations et invitations tout en restant fidèle à son port d'attache. Au mois de mars 2011, il participera à une production en apportant une nouvelle preuve de sa synergie avec la composante lyrique du Grand Théâtre.

Les principes esquissés pour la saison 2009/2010 se renforceront et s'affirmeront en 2010/2011. Nous proposerons au public des récitals ainsi que des spectacles lyriques et musicaux plus réduits quant à leur forme, mais toujours exigeants quant à leur excellence et leur intérêt. Cette politique de continuité artistique sera poursuivie dans d'autres domaines tels que l'ouverture, la conquête de nouveaux publics et la synergie avec des partenaires institutionnels ou autres. Le Grand Théâtre doit participer à la vie de la Cité et rester un emblème du dynamisme culturel de Genève. Il doit rester un ambassadeur sur la scène internationale et faire brûler la flamme d'une passion revigorante et régénératrice afin que l'art devienne une des réponses à la morosité et au découragement.

par la plume de Rousseau. Une pièce d'anthologie qui nous amènera sur les bords du Styx et vers la quintessence du monde lyrique en compagnie d'un des grands chorégraphes de notre temps : Mats Ek. Déjà présentée dans sa version italienne sur la scène de Neuve, nous retrouverons au mois de mai une œuvre du compositeur de Busseto, une nouvelle co-production avec l'Opéra d'Amsterdam confiée à Christof Loy et à Johannes Leickner. La saison se terminera avec une des œuvres majeures du siècle passé, façon de rendre hommage à celui qui a dirigé la Comédie de Genève, Benno Besson, ce disciple de Brecht qui a tant marqué le monde du théâtre et qui n'a fait que deux escapades dans le monde de l'opéra. Il y a près de 25 ans, le Grand Théâtre de Genève lui avait confié *Die Zaubertüte* : sa mémoire nous revient dans une œuvre incontournable de Sergueï Prokofiev et avec son complice de longue date Ezio Toffolutti qui a créé de nombreuses scénographies pour lui. La création ne sera pas absente : en avril, un ouvrage de notre temps viendra prendre place au BFM pour une dizaine de représentations.

N'oublions pas un des joyaux du Grand Théâtre, la danse, notre ambassadrice dans le monde entier qui vient de triompher une nouvelle fois avec un ballet narratif, *Cendrillon*, qui a enchanté et conquis un nombreux public de tout âge, séduit par un groupe de 22 artistes qui suppléent à la quantité par une exceptionnelle qualité. Le Ballet du Grand Théâtre présentera, comme chaque année, deux programmes. Au mois d'octobre 2010, seront réunis toutes les forces artistiques, le Ballet, l'Orchestre de la Suisse Romande, ainsi que le Chœur du Grand Théâtre, pour un programme en deux volets. Un programme « à la bande » viendra prendre place au BFM au mois de juin. En outre, nous inviterons également une compagnie choisie parmi les plus emblématiques du monde de la danse. Ainsi, nous pourrions proposer chaque saison trois programmes chorégraphiques.

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
Proposition: budget 2010-2011 du Grand Théâtre

Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Budget 2009/2010	Budget 2010/2011	PFO 2010-2011	Comparaison budget 2010/2011 / budget 2009/2010
2588270	3097196	2730270	2837674	3085000	107404
16804568	16560368	17256524	17745228	16238000	488704
16606620	14136421	14979350	13568740	13960000	-1410610
3075091	3084465	3138000	3159876	3155000	21876
39074549	36878450	38104144	37311517	36438000	-792627
TOTAL DES DEPENSES					
RECETTES D'EXPLOITATION					
15991888	14305260	15051193	14522590	13330000	-528603
Dissolution provision informatique					
		362000	284000	284000	-78000
2302560	3098867	2400000	2443000	2500000	43000
2335	289	-2146798	-1767955	-1768000	378843
VILLE DE GENEVE:					
- SUBVENTION D'EXPLOITATION					
13872345	13610747	13226153	12854096	13121000	-372057
280000	280000	280000	280000	280000	-
2055000	1000000	-	-	-	-
16207345	14890147	13506153	13134096	13407000	-372057
TOTAL DES SUBVENTIONS					
1500000	1500000	1500000	2000000	2000000	500000
3075091	3084465	3138000	3159876	3155000	21876
39074549	36878450	38104144	37311517	36438000	-792627
TOTAL DES RECETTES (RESULTAT COMPRIS)					

REMARQUES PRELIMINAIRES SUR LE BUDGET DE LA SAISON 2010/2011

Le budget que nous présentons ici a été établi à partir de la situation connue, en intégrant les mesures prévues dans le plan financier quadriennal.

Le budget 10/11 affiche un déficit de CHF 1767'955, soit CHF 45 de moins que le résultat prévu par le 3^{ème} plan financier quadriennal 09/13 (PFO) approuvé le 26 novembre 2009 par le Conseil de Fondation.

CHARGES

a) Ordonnance de la saison et frais de production.

La saison sera composée de :

- 8 opéras constituant la saison lyrique et totalisant 60 représentations : 51 à Neuve et 9 au Bâtiment des Forces Motrices.
- 1 opéra pour les jeunes (5 représentations) à Neuve.
- 3 ballets totalisant 16 représentations dont 8 à Neuve et 8 au Bâtiment des Forces Motrices.
- 4 récitals, tous à Neuve.

La saison comprendra donc 85 représentations, 68 à Neuve et 17 au BFM.

Les frais de production s'élevaient à CHF 13'568'740, inférieurs de plus de 1.4 mio de CHF aux frais budgétés de la saison 09/10, et de CHF 567'000 aux frais effectifs de la saison 08/09.

b) Personnel et salaires

Le budget des salaires du personnel fixe s'élève à CHF 12'038'671 soit une augmentation de CHF 405'000 par rapport au budget 09/10, qui s'explique ainsi :

- municipalisation : (CHF 120'000)
- ajustement de taux de cotisations : CHF 45'000
- 5 % de 13^{ème} salaire progressif : CHF 50'000
- changement de classification des danseurs, adaptation de salaire responsable création visuelle, création poste d'assistant-e mise en scène : CHF 233'000
- Jeune troupe (dont CHF 60'000 serviront à diminuer les frais de production) : CHF 257'000

Les salaires seront indexés au même taux que celui retenu par la Ville de Genève pour ses collaborateurs.

c) Location du BFM

Les journées au BFM nous sont facturées au tarif préférentiel de CHF 3'200 par jour de répétition et CHF 3'500 par jour de spectacle, à quoi viennent s'ajouter les frais supplémentaires dus, par exemple, aux huissiers, aux éventuels dépassements d'horaires ou au travail pendant les samedis et dimanches. Les CHF 210'200 portés au budget correspondent à la location prévue pour un spectacle lyrique et un ballet.

RECETTES**a) Recettes d'exploitation**

Ces recettes d'exploitation ont été calculées sur la base prudente d'une jauge financière moyenne de 79 % pour les spectacles lyriques et de 70 % pour les ballets.

Après avoir été augmentés en moyenne de 5 % sur la saison 09/10, les prix des places ne subiront que quelques ajustements pour la saison 10/11.

b) Apports extérieurs

Les apports extérieurs sont évalués à CHF 2443'000 soit un budget presque identique à celui de la saison 09/10.

c) Subventions

La subvention de la Ville de Genève s'élève à CHF 12'854'096. Elle est donc inférieure de CHF 372'000 à celle prévue pour la saison 09/10, ce qui s'explique par la municipalisation de 4 postes.

L'Association des Communes Genevoises a augmenté sa contribution de CHF 500'000, ce qui la porte à CHF 2'000'000. Nous l'en remercions très chaleureusement.

	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Budget 2009/2010	Budget 2010/2011	Comparaison budget 2010/2011 / budget 2009/2010
3.	2 588 270	3 097 196	2 730 270	2 837 674	107 404
30.	1 416 329	1 507 141	1 379 439	1 437 776	58 337
300000	697 612	532 634	494 127	498 866	4 739
300020	718 718	974 506	885 312	938 910	53 598
	294 992	368 147	314 831	357 898	43 067
301010	82 242	98 477	96 989	90 057	-6 932
301040	19 612	23 292	19 441	20 141	700
301050	158 366	173 242	184 777	193 238	8 461
301060	26 266	59 590	4 166	44 868	40 702
301070	8 244	13 213	9 180	9 306	126
301010	263	333	278	288	10
32.	876 948	1 221 909	1 036 000	1 042 000	6 000
320000	32 274	44 569	49 000	50 000	1 000
320020	82 365	68 029	90 000	90 000	0
320030	45 875	58 827	60 000	60 000	0
320040	35 122	32 495	37 000	37 000	0
320050	17 149	28 495	30 000	30 000	0
320060	88 049	84 591	100 000	100 000	0
320070	158 796	189 636	160 000	160 000	0
320071	56 147	63 971	0	0	0
320080	20 547	25 528	25 000	30 000	5 000
320090	39 568	37 380	40 000	40 000	0
320100	51 724	59 426	180 000	180 000	0
320110	85 672	141 864	80 000	70 000	-10 000
320120	63 610	61 179	75 000	75 000	0
320130	93 419	104 081	95 000	110 000	15 000
330	6 630	5 694	15 000	10 000	-5 000
39	0	21 614	0	0	0

COMPTES 3000 – FRAIS GENERAUX D'ADMINISTRATION

Les frais généraux d'administration augmentent de CHF 107'404 par rapport au budget 09/10 et sont de CHF 259'522 inférieurs aux comptes 08/09.

Le budget 10/11 de CHF 2'837'674 présente une diminution de charges de CHF 248'000 par rapport au PFG.

30. Salaires

Ce groupe comprend les salaires de l'équipe de direction (soit le directeur général, le directeur technique, la directrice administrative et financière, le dramaturge, la chargée de marketing et communication et le chargé de production artistique) et de certains personnels administratifs (soit le chargé de planning, l'assistante à l'administration artistique, l'assistante à la DAF – temps de travail supérieur à celui initialement budgété pour la saison 09/10 - et l'ingénieur du bureau d'étude), selon les recommandations du rapport Sherwood.

31. Charges sociales direction et personnel administratif (part employeur)

Les charges sociales sont évaluées sur la base des comptes de la saison 08/09, ajustées aux taux prévisibles, soit une augmentation de CHF 43'000 par rapport au budget 09/10. .

32. Frais de bureau et d'administration

Ce groupe enregistre une augmentation de CHF 6'000, soit 0,6 %, par rapport au budget 09/10.

Cette augmentation est due principalement à l'augmentation du nombre de billets payés par cartes de crédit et aux commissions qui en découlent (ligne 320130 Frais divers d'administration).

Les honoraires de fiduciaire diminuent de CHF 10'000 suite au changement de type de contrôle.

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
 Proposition: budget 2010-2011 du Grand Théâtre

4355

	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Budget 2009/2010	Budget 2010/2011	Comparison budget 2010/2011 / budget 2009/2010
4. FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION	16'804'568	16'560'368	17'256'524	17'745'228	230'789
40. Salaires					
40.0 Salaires personnel d'exploitation	4'152'354	4'294'800	4'126'025	4'506'479	380'454
400000 Personnel d'exploitation permanent	1'414'882	1'475'861	1'886'385	1'963'083	76'698
400020 Personnel services supplémentaires administratifs	2'24'483	2'77'963			0
400025 Personnel supplémentaire technique et exploitation	1'349'938	1'305'122	580'000	973'000	393'000
400030 Personnel technique permanent	1'163'051	1'235'854	1'659'640	1'570'396	-89'244
40.1 Choeur professionnel	3'861'864	3'860'327	3'919'179	3'971'647	52'468
400100 Chefs & encadrement choeurs	3'20'360	351'157	320'566	327'267	6'701
400120 Salaires & indemnités chœur professionnel	3'541'505	3'509'170	3'598'613	3'644'381	45'768
40.2 Ballet	2'409'430	2'397'440	2'525'810	2'558'180	32'370
400200 Direction artistique, administration & technique du ballet	706'228	800'461	831'239	840'865	9'626
400210 Salaires et indemnités répétiteurs et professeurs	1'22'41	6'350	15'000	0	-15'000
400220 Salaires et ind. diverses du ballet	1'690'961	1'590'629	1'679'571	1'717'315	3'7744
40.3 Jeune troupe				257'915	257'915
40.5 Charges sociales (part employeur)	2'356'585	2'442'841	2'453'310	2'492'984	39'674
401010 Cotisations AVS et chômage	672'469	684'894	661'205	712'524	51'319
401040 Allocations familiales	148'042	152'609	147'873	157'496	9'623
401050 Contr. fds prévoyance (2ème pilier)	1'005'893	1'004'885	1'115'759	1'127'554	11'795
401060 Assurances accidents	421'668	460'961	400'000	344'553	-55'447
401070 Assurance maladie	106'343	136'233	126'360	148'580	22'220
401010 Assurance maternité	2'170	3'259	2'113	2'276	163

COMPTES 4000 – FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION

Les frais généraux d'exploitation augmentent de CHF 230'789, par rapport au budget 09/10, et de 1,18 mio par rapport aux comptes 08/09. Les principales différences sont expliquées ci-dessous.

40.0 Personnel d'exploitation

Ce groupe comprend les personnels permanents et temporaires d'exploitation et technique.

Une partie de la différence provient de l'engagement d'un-e assistant-e à la mise en scène et de l'augmentation des frais de personnel supplémentaire de plateau par rapport au budget 09/10.

Au vu de l'expérience des saisons passées et des contraintes imposées par le futur règlement technique, la ligne 400025 Personnel supplémentaire technique et exploitation a été augmentée de CHF 93'000. Une autre partie de l'augmentation, pour CHF 300'000, provient du déplacement de certains personnels auxiliaires de la ligne 52080.

40.1 Chœur professionnel

L'effectif budgété est de 42 choristes. L'application de la classe de salaires de la Ville de Genève compte pour CHF 26'000 dans l'augmentation.

40.2 Ballet

L'effectif de la compagnie est maintenu à 22 danseurs, la différence entre les budgets 10/11 et 09/10 provenant du changement de classification.

40.3 Jeune troupe

Cette idée faisait partie du projet initial de Tobias Richter pour le Grand Théâtre de Genève. Dès la rentrée lyrique 09/10, un premier artiste a rejoint Genève pour participer au spectacle de *L'Étoile* d'Emmanuel Chabrier. Il sera rejoint par deux autres artistes au cours de la saison 09/10. Ils constitueront l'embryon de la troupe qui, à terme, devrait compter 8 artistes. Ainsi le Grand Théâtre pourra compter tout au long de ses saisons à venir sur une compétence artistique supplémentaire permettant de développer des activités nouvelles et des projets complémentaires. Avec une telle structure, le Grand Théâtre contribue également à l'écllosion et à la formation de nouveaux talents qui participeront à certaines productions aux côtés d'artistes internationaux déjà confirmés.

Ce projet voit le jour grâce au soutien déterminé de la banque BNP Paribas.

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
Proposition: budget 2010-2011 du Grand Théâtre

4357

	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Budget 2009/2010	Budget 2010/2011	Comparison budget 2010/2011 / budget 2009/2010
4.					
	FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION (suite)				
41.0	Frais de publicité générale	394070	420'000	420'000	0
410000	Publicité générale de saison (graphisme, affiches, annonces)	159860	140'000	140'000	0
410010	Communication presse	79089	88'909	100'000	0
410020	Frais de confection avant programmes	155121	137'833	140'000	0
410025	Journal ACTO		40'000	40'000	0
42.0	Autres frais généraux d'exploitation	2'144'667	2'295'000	2'211'000	-84'000
421000	Entr. machines, mat., fournitures des ateliers	313'940	347'709	300'000	20'000
	Equipements + matériel santé/sécurité			330'000	236'000
421020	Entretien et location instruments musique	30392	27'281	40'000	0
421030	Nettoyage des bâtiments	287'680	298'000	310'000	0
421035	Location de surface	240140	240'840	250'000	-5'000
421040	Surveillance des bâtiments	74'932	76'791	75'000	0
421050	Vêtements de travail du personnel	32'935	30'537	40'000	0
421060	Vêtements travail et fournitures Ballet	50'699	75'770	70'000	0
421070	Frais divers exploitation saisons écoulées	16620	21'28	20'000	-5'000
422	Frais divers d'exploitation	843'557	769'576	700'000	0
423000	Matériel de répertoire	99'372	62'853	80'000	0
423010	Acquisitions, matériels & instr. musique	154'399	197'196	80'000	0
43.	Informatique	211'146	477'000	284'000	-193'000
	Informatique courante	155'007	22'586	30'000	-85'000
	Site internet	0	0	0	0
	Renovation des installations informatiques	561'39	479	362'000	253'521
45.	Location BFM & Personnel d'huissiers	229'792	262'367	210'200	0
48.	Bars, buvettes et restaurants	888'872	761'258	830'000	2822
	Salaires fixes et temporaires	460'436	367'717	420'000	0
	charges sociales	54'592	43'809	50'000	128'22
	Frais divers bars et buvettes	373'844	349'732	360'000	-10'000
49.	Autres charges refacturées	150'825	287'69	0	0
	Pertes sur débiteurs	4'965	15'489	0	0

48.0 Buvette, Bars

Les dépenses prévues pour ce groupe (CHF 832'000) sont en grande partie compensées par les recettes prévues à la ligne 63 pour CHF 800'000. Une étude est en cours pour optimiser la rentabilité de ce service.

41.0 Frais de publicité générale

Le budget de la saison 10/11 est identique à celui de la saison 09/10.

Ce groupe 41 comptabilise tous les frais inhérents à notre publicité générale (non attachée à une production particulière) dans les médias suisses ou étrangers. Il concerne surtout le lancement de saison, les conférences de presse, les affiches et les programmes de saison, y compris matériaux et supports.

42.0 Autres frais généraux d'exploitation

Ces frais sont en diminution de CHF 84'000. En effet, le budget 09/10 prévoyait l'achat d'un nouveau « jeu d'orgues » (valeur environ CHF 200'000), une dépense importante qui ne se renouvelera pas en 10/11.

Les frais divers d'exploitation (ligne 422) comprennent des frais de personnel et de structure, d'audit, divers frais pour les ateliers, la billetterie, le nettoyage, la pédagogie ainsi que les frais de stockage des décors, ces derniers représentant le 45 % de ce poste.

43.0 Informatique

Ce groupe diminue de CHF 193'000 par rapport au budget 09/10. Le Grand Théâtre continuera à améliorer ses systèmes d'information, sur la base des recommandations de l'analyse de Cap Gemini. Ces frais seront partiellement compensés par la dissolution de la provision pour frais informatiques.

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
 Proposition: budget 2010-2011 du Grand Théâtre

4359

	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Budget 2009/2010	Budget 2010/2011	Comparaison budget 2010/2011 / budget 2009/2010
	16606620	14'136'421	14'979'350	13'568'740	-1'410'610
5. FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION (Spectacles)					
50.0 Dépenses pour le personnel artistique	7894943	6'797'961	7'965'850	6'887'000	-1'078'850
5001 Artistes	4'272'988	3'545'588	4'398'350	3'606'000	-792'350
5002 Meilleurs en scène	383'587	528'200	648'000	590'000	-58'000
5003 Maquettistes décors et costumes, éclairagistes	731'500	685'461	770'500	739'000	-31'500
5004 Artistes, petits rôles	2'000	5'100	0		0
5005 Chefs d'orchestre + Etudes musicales	828'714	707'300	758'500	802'000	43'500
5006 Chorégraphes	297'507	113'210	168'000	160'000	-8'000
5007 Frais musiciens supplémentaires	757'579	506'599	405'000	280'000	-125'000
5008 Frais de voyages et séjour artistes	621070	706'503	817'500	710'000	-107'500
50.5 Charges sociales du personnel artistique (spectacle) (part employeur)	202'828	243'877	240'000	275'000	35'000
5051 Cotisations AVS et chômage	173'789	210'043	240'000	275'000	35'000
5052 Allocations familiales	42'085	48'523			0
5053 Assurances maternité	567	693			0
5054 Assurances accidents	-13'613	-15'382			0
51.0 Choeurs auxiliaires, figuration et danseurs surnuméraires/mimes	861'735	960'079	780'000	560'000	-220'000
5101 Choeurs complémentaires	478'796	563'280	410'000	240'000	-170'000
5102 Figuration	160'182	196'438	350'000	250'000	-100'000
5103 Danseurs surnuméraires/mimes	222'758	200'361	20'000	70'000	50'000

COMPTES 5000 FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION

Les dépenses de production 10/11 s'élèvent à CHF 13'568'740, soit environ 1,4 mio de CHF de moins que le budget 09/10, et CHF 567'000 de moins que les comptes 08/09.

54.0 Autres frais directs d'exploitation

Six oeuvres lyriques et deux ballets nécessiteront le paiement de droits d'auteur.

50.0 Dépenses pour le personnel artistique

Les dépenses prévues pour ce groupe sont inférieures à celles budgétées pour la saison 09/10. En effet deux ouvrages prévoient un nombre de rôles nettement inférieur à celui des saisons précédentes et suivantes.

51.0 Chœurs auxiliaires, figuration et danseurs surnuméraires

Les dépenses pour l'ensemble de ce groupe sont en diminution de moitié par rapport au budget 09/10; cette diminution est liée à la programmation.

52.0 Dépenses de production

Les dépenses de production sont inférieures de CHF 320'000 au budget 09/10. La différence provient du déplacement de la ligne 520080 personnel auxiliaire dans la ligne 400025.

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
 Proposition: budget 2010-2011 du Grand Théâtre

4361

	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Budget 2009/2010	Budget 2010/2011	Comparaison budget 2010/2011 / budget 2009/2010
5. <u>FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION (Spect.)</u>					
(suite)					
52.0 Depenses de production	5277571	3324240	3610000	3290000	-320000
520000 Confection et achat décors et accessoires	2363976	1466404			
520020 Confection et achat costumes	707999	367126			
520030 Location de décors et accessoires	406560	153359	2890000	2570000	-320000
520040 Location de costumes	910	9236			
520080 Frais personnel supplémentaire plateau-ateliers	1123769	828183			
sous-total frais de production	4603213	2814307	2890000	2570000	-320000
520050 Arrangement et entretien des costumes	26541	28248	40000	40000	
520060 Perruques et maquillages	449471	330638	330000	330000	
520070 Frais de transport et dédouanement	198346	151047	230000	230000	
520099 Frais pour imprévus	0		120000	120000	
53.0 Publicité des spectacles	396186	597532	500000	500000	
53000 Affiches et affichage	47403	136711			
530010 Frais de voyage et réception presse	31513	26194			
530020 Publicité pour les spectacles, insertions presse	56195	121796	500000	500000	
530030 Frais de confection des programmes	242432	312831			
Publicité partenariat d'échange	18642				
54.0 Autres frais directs d'exploitation	948151	1314153	1308500	1481740	173240
540020 Droits d'auteur	261501	526707	390000	600000	210000
540030 Matériel musical	89036	73797	167000	120000	-47000
540050 Service surveillance (pompiers, gardes)	44388	42289	54000	54000	
540060 Service médical	27136	20497	19500	19500	
540070 Frais divers de spectacles (y compris photographes)	354726	548234	550000	550000	
540080 Frais billetterie informatisée	171364	102629	128000	138240	10240
Autres manifestations	1025207	898579	575000	575000	
580000 Concerts et manifestations diverses	7573	3697	25000	25000	
59 Tournées au ballet	1017634	894882	550000	550000	

	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Budget 2009/2010	Budget 2010/2011	Comparaison budget 2010/2011 / budget 2009/2010
6. A RECETTES D'EXPLOITATION	15'991'888	14'305'260	15'051'193	14'522'590	-528'603
60.0 Recettes brutes des spectacles	11'975'015	11'224'575	12'136'193	11'677'590	-458'603
600010 Recettes des abonnements	5871'608	5'547'058			
600020 Recettes des ventes de billets	5'383'897	5'019'196	11'661'193	11'312'590	-348'603
600030 Recettes représentations populaires, scolaires	37'354	15'464			
630110 Produit vente programmes	353'676	319'463	345'000	365'000	20'000
600050 Frais d'inscription	328'480	323'394	130'000		-130'000
Recettes brutes: tournées du ballets et manifestations diverses	1'182'710	805'373	915'000	825'000	-90'000
6150 Tournées du ballet	1'156'710	805'373	900'000	810'000	-90'000
602010 Manifestations diverses	26'000	0	15'000	15'000	0
61.A Autres recettes d'exploitation	2'834'164	2'275'312	2'000'000	2'020'000	20'000
630610 Publicité des programmes	404'959	233'081	340'000	340'000	0
Publicité "La Grange"	56'10	87'724		0	
Partenariat d'échange	27'041	9'518	10'000	10'000	0
630510 Vestiaires	46'126	52'977	40'000	40'000	0
Radio	136'544	136'544	120'000	135'000	15'000
Produit loc.vente décors, costumes	290'316	55'897	150'000	150'000	0
633050 Location des salles et foyers	167'500	124'239	100'000	125'000	25'000
63... Recettes Bars, buvettes et restaurants	834'414	636'481	800'000	800'000	0
6335 Intérêts et commissions	88'082	89'166	60'000	60'000	0
6335 Revenus des placements	29'476	14'803	10'000	10'000	0
Recettes diverses	235'288	257'654	220'000	240'000	20'000
633060 Coproductions	202'635	338'700	150'000	150'000	0
Autres charges refacturées	294'656	63'214			
Dissolutions de provisions	71'516	175'315			

COMPTES 6000 RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation d'un montant de CHF 14'522'590 diminuent, dans leur ensemble, de 3,5 %, soit de CHF 528'600 par rapport au budget 09/10.

Le PFO 10/11 prévoit un écart Recettes d'exploitation-Frais directs d'exploitation de (CHF 630'000), alors que le budget 10/11 prévoit un écart de + CHF 954'000.

60.0 Recettes brutes des spectacles

Les taux financiers – prudents - retenus pour l'estimation des recettes sont de 79 % pour les spectacles lyriques et de 70 % pour les ballets.

61. Autres recettes d'exploitation

Cette estimation prudente reprend le budget de la saison 09/10.

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
 Proposition: budget 2010-2011 du Grand Théâtre

	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Budget 2009/2010	Budget 2010/2011	Comparaison budget 2010/2011 / budget 2009/2010
61.B	2'302'560	3'098'867	2'400'000	2'443'000	43'000
6160	618031	573'135	730'000	680'000	-50'000
	618031	573'135	680'000	680'000	106'885
	0	0	50'000	0	0
6161	970'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	0
	800'000	800'000	800'000	800'000	0
	50'000	100'000	100'000	100'000	0
	120'000	100'000	100'000	100'000	0
6163	250'000	150'000	250'000	250'000	0
		900'000			
6164	260'000	200'000	290'000	260'000	-30'000
6165	5'822	32'000	10'000	10'000	0
6600	129'000	175'000	120'000	175'000	55'000
66	50'000	50'000	50'000	50'000	0
6162.3	4'000	125'000	70'000	125'000	55'000
	75'000	0	0	0	0
6610	69707	68'732	0	68'000	68'000
6680	60'000	60'000	0	60'000	60'000
	9707	8'732	0	8'000	8'000

COMPTES 6100 APPORTS EXTERIEURS

Les apports extérieurs représentent un budget de CHF 2'443'000, c'est-à-dire un montant légèrement inférieur au PFQ (CHF 57'000) pour tenir compte de la situation économique difficile.

Le Cercle du Grand Théâtre apporte la contribution la plus élevée avec un montant de CHF 1'000'000, ce dont nous lui sommes extrêmement reconnaissants.

Genève, le 26 novembre 2009

Au nom de la Fondation

Le secrétaire :
Bernard Lescaze

La Présidente :
Lorella Bertani

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
Proposition: budget 2010-2011 du Grand Théâtre

BUDGET GLOBAL DU GRAND THEATRE
BUDGET D'EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT

(Saison 2010/11 : budget)

DEPENSES (en KCHF)		FINANCEMENT (en KCHF)	
Budget Ville	17.136	29.6%	35.5%
Personnel municipal permanent administratif et technique	3.393	5.9%	
Autres dépenses municipales (Biens, services et marchandises, amortissements et imputations internes)	3.160	5.5%	
Subventions relatives à des prestations en nature (mise à disposition de locaux gratuits)	15.583	26.9%	28.2%
Personnel Fondation permanent et supplémentaire : exploitation (plateau, technique), artistique (chœur, ballet) administratif et direction	5.000	8.6%	5.5%
Frais généraux d'administration et d'exploitation : (bureau, entretien, nettoyages, publicité générale, locations, buvette, etc)			
Budget de la Fondation du GTG	13.569	23.5%	22.7%
Depenses de production (spectacles) :	7.722	13.4%	
- cachets d'artistes	3.290	5.7%	
- décors, costumes, ateliers	2.557	4.4%	
- divers (tournées, droits d'auteur, musiciens supplémentaires, publicité, etc)			
Budget de la Fondation du GTG	2.000		3.1%
Frais variables	57.841	100.0%	100.0%
TOTAL	57.841	100.0%	100.0%
<p>Avec son financement global de 36823 KCHF, la Ville de Genève assure la couverture de 63.7% des dépenses totales (57841 KCHF) et la Fondation du GTG, avec ses recettes propres (17251 KCHF), le 29.8% des dépenses totales (57841 KCHF)</p> <p>La Fondation du GTG avec ses recettes propres (17251 KCHF ou 29.8%) assure le financement de la totalité des dépenses de production des spectacles (frais variables : 23.5% ou 13569 KCHF) et 8.3% des frais fixes (44272 KCHF ou 76.5%)</p>			

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
Proposition: budget 2010-2011 du Grand Théâtre

4367

GRAND THEATRE DE GENEVE
3EME PLAN FINANCIER QUADRIENNAL POUR LES SAISONS 2010/2011 A 2013/2014

PLAN FINANCIER QUADRIENNAL/BUDGET (chiffres en CHF 000)	08/09 Comptes	09/10 BUDGET	10/11 BUDGET	11/12 PFQ	12/13 PFQ	13/14 PFQ
DEPENSES						
Comptes 3000 Frais généraux d'administration (direction, pers. adm., frais de bureau)	3.097	2.730	2.838	2.866	2.895	2.923
Comptes 4000 Frais généraux d'exploitation (pers. permanent, chœur, ballet, ateliers)	16.857	17.257	17.745	17.727	17.865	18.101
Loyers des locaux occupés par le GTG (gratuités)	3.084	3.138	3.159	3.177	3.194	3.211
Comptes 5000 Frais directs de production (spectacles) (artistes, décors, costumes, etc...)	14.136	14.979	13.568	13.764	14.041	14.323
TOTAL DES DEPENSES	37.175	38.104	37.310	37.535	37.995	38.558
RECETTES						
Comptes 6000 Recettes d'exploitation (abonnements, billetterie, coproductions, etc...)	14.305	15.051	14.523	14.668	14.814	14.862
Apports extérieurs privés (sponsoring, mécénat)	3.099	2.400	2.443	2.600	2.700	2.800
Dissolution provision informatique	0.297	0.362	0.284	0.000		
Subventions :						
- Fonds d'équipement communal (ACG)	1.500	1.500	2.000	2.000	2.000	2.000
- Ville de Genève :						
Subvention de base	13.610	13.227	12.854	12.804	12.931	13.060
Subvention pour musiciens et orchestres supplémentaires (non indexée)	0.280	0.280	0.280	0.280	0.280	0.280
Subvention en nature (gratuité des locaux)	3.084	3.138	3.159	3.177	3.194	3.211
TOTAL DES RECETTES	36.176	35.958	35.543	35.529	35.919	36.213
DEFICIT	1.000	2.146	1.767	2.006	2.076	2.345
Garantie de déficit par la Ville de Genève	1.000	1.000				
Ratio 1)						
Ratio 2)						
Taux d'effort						

	08/09 Comptes	09/10 BUDGET	10/11 BUDGET	11/12 PFQ	12/13 PFQ	13/14 PFQ
COMPTES 3000 FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION (chiffres en CHF 000) (traitements de la direction et du personnel administratif, frais de bureau)						
Base de départ: 2.800 Indexation : 1,0% par année	3.097	2.730	2.838	2.866	2.895	2.923
Total des frais généraux d'administration à retenir pour le plan quadriennal	3.097	2.730	2.838	2.866	2.895	2.923

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
 Proposition: budget 2010-2011 du Grand Théâtre

4369

	08/09 Comptes	09/10 BUDGET	10/11 BUDGET	11/12 PFQ	12/13 PFQ	13/14 PFQ
COMPTES 4000 FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION (chiffres en CHF 000) (personnel d'exploitation permanent, chœur professionnel, ballet, ateliers, etc...)						
Indexation : 1,0% par année dès 11/12	16.575	16.845	17.535	17.710	17.887	18.066
<u>Dont:</u>						
Achats informatiques	0.297	0.362	0.284	0.117		
Biens d'équipement	0.060	0.297	0.216	0.205	0.143	0.200
Achats et cours santé/sécurité au travail		0.033	0.020	0.020	0.020	0.020
Ajustements de salaires, régularisations et transferts supplémentaires de personnel à la Ville de Genève (14 collaborateurs) :						
moins : transfert des 14 collaborateurs : (-1.080) échelonné sur cinq ans	-0.135	-0.280	-0.310	-0.140		
plus : coût marginal de la municipalisation : 280 (compris dans la diminution de la subvention Ville)	0.060					
autres dépenses de régularisation : 180 échelonnées sur trois ans						
coût total net pour la Fondation : -480						
moins : Ballet (actuellement 22 postes) économie due à la transformation de 4 postes de professionnels en stagiaires (120 échelonnés sur quatre années)				-0.030	-0.030	-0.030
moins : Chœur professionnel (actuellement 43 postes) économie due à la diminution de 3 postes (240 échelonnés sur trois années)				-0.080	-0.080	-0.080
moins : Diminution de 30% des engagements de temporaires plateau (actuellement 1.000) (300 échelonnés sur quatre ans)				-0.075	-0.075	-0.075
Total des frais généraux d'exploitation à retenir pour le plan quadriennal	16.857	17.257	17.745	17.727	17.865	18.101

	08/09 Comptes	09/10 BUDGET	10/11 BUDGET	11/12 PFQ	12/13 PFQ	13/14 PFQ
COMPTES 5000 FRAIS DIRECTS DE PRODUCTION (SPECTACLES) (chiffres en CHF 000) (artistes, décors, costumes, chefs, metteurs en scène, figuraton, etc...)						
Pour l' opéra , les saisons seront composées en principe de quatre nouvelles productions (dont une légère) ou coproductions fabriquées à l'intérieur, de trois locations ou coproductions fabriquées à l'extérieur et d'une reprise. Pour le ballet , une soirée grand spectacle et une soirée légère.						
Base de départ : 14.200 + musiciens et orchestres supplémentaires 600 = 14.800	14.136	14.979	13.568	13.839	14.116	14.388
Indexation : 2 % par année par rapport au dernier budget						
moins : Diminution d'environ 30% des engagements de temporaires ateliers. (actuellement 1.000) (économie de 300 échelonnés sur quatre ans)				-0.075	-0.075	-0.075
	14.136	14.979	13.568	13.764	14.041	14.323
Total des frais directs de production à retenir pour le plan quadriennal						

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
 Proposition: budget 2010-2011 du Grand Théâtre

4371

	08/09 Comptes	09/10 BUDGET	10/11 BUDGET	11/12 PFQ	12/13 PFQ	13/14 PFQ
COMPTES 6000 ET AUTRES : RECETTES (chiffres en CHF 000) (recettes de spectacles et d'exploitation, apports extérieurs, subventions)						
RECETTES DE SPECTACLES ET D'EXPLOITATION (abonnements, billetterie, coproductions, etc...) Pour l'opéra, les saisons seront composées en principe de quatre nouvelles productions (dont une légère) ou coproductions fabriquées à l'intérieur, de trois locations ou coproductions fabriquées à l'extérieur et d'une reprise. Pour le ballet, une soirée grand spectacle et une soirée légère. Indexation : 1.0% chaque année dès 11/12	14.305	15.051	14.523	14.668	14.814	14.862
APPORTS EXTERIEURS PRIVÉS (sponsor.ing., mécénat) (base de départ : 2.300)	3.099	2.400	2.443	2.600	2.700	2.800
SUBVENTIONS Fonds d'équipement communal : non indexé	1.500	1.500	2.000	2.000	2.000	2.000
Ville de Genève soit, 13,873 en 2007/08 + 139 (indexation de 1.0% chaque année) = 14,015 Municipalisations	13.942	13.610	13.258	12.981	12.931	13.060
	-0.332	-0.383	-0.404	-0.178		
Subvention VdG de base	13.610	13.227	12.854	12.804	12.931	13.060
Total des recettes pour le plan quadriennal (hors subvention musiciens et gratuité des locaux)	32.514	32.178	31.820	32.072	32.445	32.722
moins :						

La proposition est renvoyée à la commission des finances et à la commission des arts et de la culture sans débat de préconsultation.

14. Proposition du Conseil administratif du 16 décembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant net total de 1 443 000 francs, déduction faite d'une subvention fédérale à l'assainissement et aux mesures d'isolation acoustique des routes existantes de 61 000 francs, destiné au gros entretien et à l'assainissement du bruit routier (OPB) du viaduc de l'avenue d'Aïre (OA 3808), soit un montant brut de 1 504 000 francs (PR-766).

Préambule

Au cours des années 1960, l'Etat de Genève décide de construire un viaduc permettant d'éviter la mise en place d'un carrefour entre deux axes à fort trafic routier que sont l'avenue d'Aïre et l'avenue de l'Ain. En 1970, le viaduc de l'avenue d'Aïre est mis en service.

Le 3 septembre 1976, une convention entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et la commune de Vernier est signée afin de clarifier et de rationaliser l'exécution des travaux de contrôle, d'entretien et de nettoyage. Le plan N° 1017 annexé à la convention reflète l'image des répartitions de responsabilités et de frais concernant l'entretien et le nettoyage.

En 2004, le Service d'entretien des ouvrages d'art (SEOA) du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) de l'Etat de Genève, propriétaire de l'ouvrage, effectue un constat d'inspection du viaduc de l'avenue d'Aïre (OA 3808). Le diagnostic soulève des problèmes de non-conformité aux normes en vigueur, relatives aux passages de convois exceptionnels de type II (240 to). Dès lors, l'Etat décide d'entreprendre les travaux de renforcement nécessaires à la mise en conformité de l'ouvrage.

En 2008, conformément à la convention de 1976, le Service du génie civil de la Ville de Genève complète ce constat avec un rapport d'auscultation de chaussée et des analyses effectuées sur les bétons de la rampe d'accès, côté Genève.

Pour rappel, l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, oblige la Ville de Genève, propriétaire des infrastructures routières en son territoire, à supporter le coût de l'assainissement du bruit produit par la circulation des véhicules. Le délai d'assainissement, selon la décision du Conseil fédéral, est fixé au 31 mars 2018.

La Ville de Genève accorde une grande importance à la qualité de vie de ses habitants; la diminution des nuisances sonores constitue l'une de ses priorités.

Cette dernière cherche donc à mettre en place les mesures d'assainissement les plus efficaces possibles.

En 2009, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, en charge des dossiers OPB (ordonnance sur la protection contre le bruit) en Ville de Genève, a établi le diagnostic des mesures à préconiser sur le viaduc pour un assainissement du bruit routier.

L'ouverture de ce crédit permettra de réduire les émissions sonores engendrées par le trafic routier du viaduc de l'avenue d'Aire, les valeurs limites d'immissions étant dépassées sur la majorité des façades situées aux abords de l'ouvrage.

Exposé des motifs

L'ouvrage est situé sur un itinéraire qui doit être capable d'assurer le passage des convois exceptionnels de type II, à savoir 240 [to] par convoi. Or, selon les normes actuellement en vigueur, la structure du viaduc ne permet pas de supporter ces charges. De ce fait, l'Etat, qui est propriétaire de l'ouvrage et responsable de l'entretien de la structure porteuse, a décidé de remettre en conformité le viaduc.

Selon la convention du 3 septembre 1976, l'Etat de Genève prend en charge les frais d'entretien du viaduc suivants:

- les culées, murs, dalles, piles, poutres, tablier et trottoirs;
- les appareils d'appui;
- les étanchéités.

La Ville de Genève et la commune de Vernier se partagent, quant à elles, à part égale, les frais d'entretien des éléments suivants:

- les joints de dilatation;
- les canalisations d'eaux pluviales;
- les revêtements de l'ouvrage;
- les cunettes;
- les bordures;
- les glissières de sécurité;
- les barrières.

De plus, les frais d'entretien et de nettoyage des raccordements routiers (rampes et surfaces annexes hors viaduc), situés sur le territoire des communes, leur incombent.

En outre, l'avenue d'Aire présente de nombreuses façades d'immeubles en dépassement des valeurs limites d'immissions de bruit, dont certaines se situent directement aux abords du viaduc et de ses rampes d'accès; il est donc nécessaire de procéder à des mesures d'assainissement du bruit sur l'ouvrage pour respecter l'OPB.

Obligation légale

L'entretien des voies publiques communales comprend la mise en état des chaussées et de leurs dépendances, l'entretien des ouvrages d'art et le nettoyage de la chaussée. Cet entretien est à la charge de la Ville de Genève, selon l'article 25 de la loi sur les routes (L 1 10).

La convention du 3 septembre 1976, signée par l'Etat de Genève, la Ville de Genève et la commune de Vernier, clarifie et rationalise l'exécution des travaux de contrôle, d'entretien et de nettoyage du viaduc de l'avenue d'Aire. Chacune des parties signataires de cette convention assume à titre exclusif l'entière responsabilité de tout dommage causé à des tiers ou à l'ouvrage ensuite d'un défaut d'exécution des tâches qui lui incombent.

Au regard de la législation fédérale et du principe du pollueur-payeur, les cantons et les communes, propriétaires de leurs réseaux routiers, sont contraints d'assainir leurs voies de circulation, afin de réduire les nuisances sonores en dessous des valeurs limites légales. Un délai d'assainissement avait initialement été fixé au 31 mars 2002 puis a été prolongé au 31 mars 2018.

Dans les faits, cela signifie qu'à ce terme, si la Ville de Genève n'a pas assaini la totalité de ses rues, elle sera dans l'obligation de supporter le coût de la pose de double vitrage sur toutes les façades exposées à des nuisances sonores dépassant les valeurs d'alarme.

Description des travaux

Sur les rampes d'accès à l'ouvrage, la superstructure en enrobé est fortement dégradée en raison des importantes sollicitations engendrées par le trafic. Les profondeurs de l'orniérage de la voie bus sont de l'ordre de 2 cm. Les valeurs de déflexion relevées sont homogènes et démontrent une bonne portance de la fondation de la chaussée. De ce fait, seuls les enrobés bitumineux seront remplacés.

Sur l'ouvrage, la totalité du revêtement bitumineux sera remplacée, permettant ainsi à l'Etat de Genève d'entreprendre l'assainissement et le renforcement de l'ouvrage.

Le projet prévoit également la réfection complète du trottoir existant. Les bordures situées dans le périmètre de réfection des enrobés bitumineux seront déposées. Elles seront changées sur 165 m.

La surface totale d'enrobés bitumineux à remplacer sur l'ouvrage, ainsi que sur le territoire de la Ville de Genève, est d'environ 3200 m², dont 2350 m² à charge de celle-ci.

L'état des joints de dilatation nécessite le démontage, rezingage et remontage de leur plaque de serrage, ainsi que le remplacement des profils d'étanchéité en élastomère.

Les 100 m de garde-corps existants seront remplacés à l'identique par des éléments neufs.

Pour améliorer la sécurité des utilisateurs de cette portion de route, les glissières de sécurité seront remplacées.

Le remplacement des grilles d'écoulement d'eaux pluviales et leurs raccords sont également inclus dans le chiffrage des coûts de la présente demande de crédit.

Sur les murs et les bordures de la rampe d'accès, côté ville, les agressions extérieures liées au gaz carbonique attaquent et corrodent les aciers d'armature trop proche de la surface du béton. Ce phénomène est appelé carbonatation. La méthode de réfection consiste à hydrodémolir les zones friables, traiter les aciers d'armature, puis à recréer une nouvelle couverture avec un microbéton approprié. Une fois cette opération terminée, l'ensemble des surfaces sera traité avec un inhibiteur de corrosion, qui constituera une barrière contre les agressions extérieures.

Dans le cadre de l'assainissement du bruit routier, il a été décidé de retenir les mesures suivantes:

- la réalisation d'une paroi antibruit légère de 130 m de long et de 2 m de hauteur sur le viaduc, entre le chemin Désiré et l'avenue de l'Ain;
- la pose d'un revêtement phonoabsorbant sur environ 3000 m² de chaussée à réparer, dont 1400 m² se situent exclusivement sur le territoire de la Ville, 1400 m² sur l'ouvrage et 200 m² sur la commune de Vernier.

Le modèle de calcul des effets de la paroi antibruit prévoit, selon l'implantation des bâtiments, des réductions de bruit comprises entre 6 et 10 dB(A) pour les rez-de-chaussée, de maximum 10 dB(A) pour les 1^{es} étages, et de 4 dB(A) à 8 dB(A) pour les 2^{es} étages.

Ces mesures auront donc un effet important. Elles ont d'ores et déjà été approuvées par le Service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants de l'Etat de Genève, le 3 avril 2009.

Le coût de réalisation de la paroi antibruit ainsi que celui d'un revêtement bitumineux phonoabsorbant se répartissent comme suit:

- sur le territoire de la Ville de Genève: 100% Ville de Genève;
- sur l'ouvrage: 50% commune de Vernier et 50% Ville de Genève.

Dans le cadre des travaux, il est également prévu de rénover l'éclairage de l'espace se trouvant sous le pont. Le nouvel éclairage sera de même type que l'existant, à savoir un éclairage posé sous l'ouvrage. Les sources actuelles à vapeur de mercure ont un mauvais rendement énergétique et un rendu des couleurs médiocre. Elles seront remplacées par des sources lumineuses à halogénure métallique. Les luminaires seront également substitués par des éléments plus récents et plus performants. Cet échange se fait en cohérence avec le plan lumière et son précepte «consommer moins, éclairer mieux».

Pour permettre la réalisation de l'ensemble de ces travaux, les voies de circulation sur et aux abords de l'ouvrage devront être basculées au fur et à mesure des différentes étapes de chantier. Cela nécessitera, par conséquent, des interventions de nuit pour les déplacements de la ligne aérienne des TPG.

Estimation du coût

		Fr.
<u>Génie civil</u>		
Installations générales de chantier	125 000	
Démolition revêtement existant	140 000	
Revêtements bitumineux	280 000	
Joints de dilatation	35 000	
Bordures	24 000	
Glissières de sécurité et barrières	195 000	
Sacs d'eaux pluviales et raccords	25 000	
Traitement anti-carbonatation des bétons	178 000	
Paroi anti-bruit	148 000	
Travaux pour lignes aériennes TPG	<u>25 000</u>	
Total		1 175 000
<u>Eclairage public</u>		
		45 000
<u>Honoraires ingénieur civil</u>		
		65 000
<u>Frais divers</u>		
Assurances RC et travaux de construction	10 000	
Héliographies	4 000	
Essais de matériaux en laboratoires	<u>6 000</u>	
Total		20 000
<u>Information et communication</u>		
		<u>11 000</u>
Total HT		1 316 000
TVA 8% (arrondi)		<u>105 000</u>
Total TTC		1 421 000
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)		<u>57 000</u>
Total TTC		1 478 000

Intérêts intercalaires: $\frac{TTC \times 12 \times 3,5\%}{2 \times 12}$	26 000
Total TTC brut	1 504 000
A déduire:	
– Subvention fédérale de 25% (arrondi) pour les mesures d'isolation acoustique des routes existantes de la Ville de Genève	– 61 000
Total TTC net arrondi à	<u>1 443 000</u>

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2009).

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune éventuelle hausse des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Subvention(s) et partenariat(s)

Selon l'article 21 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, la Confédération alloue des subventions en faveur de l'assainissement des routes et des mesures d'isolation acoustique appliquées à des bâtiments, jusqu'à l'expiration des délais d'assainissement. Lors de l'élaboration des projets d'assainissement du bruit, le taux prévisionnel de subvention des mesures d'assainissement est établi, en moyenne, à 25% du coût des aménagements exerçant une action en faveur de la réduction des nuisances sonores. L'article 24 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit stipule en effet que le taux de la subvention sera défini en fonction du nombre de personnes bénéficiant de la diminution des nuisances sonores, ainsi que de l'intensité de cette diminution. En tous les cas, les subventions fédérales sont uniquement allouées après la réalisation des travaux, une fois l'efficacité de l'assainissement prouvée par des mesures de bruit effectuées sur le terrain par les instances cantonales.

Programme des travaux

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront commencer après le vote du Conseil municipal et dureront douze mois. L'Etat de Genève pilote l'exécution du projet en coordination étroite avec la Ville de Genève et la commune de Vernier.

Agenda 21 et choix écologiques

Les masses d'étanchéité des joints présents sur l'ouvrage contiennent des PCB (polychlorobiphényles), qui sont des substances chimiques synthétiques faisant partie des polluants organiques persistants. Ils seront de ce fait enlevés et traités selon la filière de traitement des déchets conformément à la réglementation en vigueur.

La grave et les enrobés bitumineux utilisés pour la chaussée seront constitués en partie de matériaux recyclés.

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite ainsi que des malvoyants.

Information publique

Trois panneaux de chantier sont prévus, à chacun des accès au viaduc (avenue d'Aire côté Genève, route d'Aire côté Vernier et rampe d'accès depuis l'avenue de l'Ain). Ils contiendront des informations sur la nature des travaux, leur durée, leur coût et les entreprises concernées.

Un avis payant sera publié dans la presse au début du chantier, notamment pour annoncer les mesures de circulation mises en place.

Avant le début du chantier, voire pendant si nécessaire, un tout-ménage sera distribué aux riverains des abords du viaduc, à savoir: avenue d'Aire, avenue Henri-Bordier, chemin Désiré, chemin Michée-Chauderon, route d'Aire et avenue de l'Ain.

Le montant destiné à l'information publique précitée sera réparti entre les trois maîtres d'ouvrage.

Autorisation de construire

Le projet fera l'objet d'une requête en autorisation de construire en demande définitive.

Régime foncier

La rampe côté Genève se situe sur la parcelle N° 4744 appartenant au domaine public communal.

Intérêts intercalaires

La durée des travaux étant de douze mois, les intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffre de la présente demande de crédit.

Référence au cinquième plan financier d'investissement

Cet objet sera imputé sur la ligne N° 101.400.32 «Aïre, pont de l'avenue d': Entretien et renforcement de l'ouvrage» d'un montant de 2 000 000 de francs figurant au cinquième plan financier d'investissement 2010-2021.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le projet de la présente demande de crédit a été élaboré par le Service du génie civil en collaboration avec le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité.

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

La maîtrise d'ouvrage est conjointe à l'Etat de Genève, la Ville de Genève et la commune de Vernier. L'Etat de Genève est chargé de son pilotage.

La maîtrise d'œuvre, quant à elle, est assurée par un bureau d'ingénieurs civils qualifié et expérimenté dans les réfections d'ouvrages d'art.

Budget provisionnel d'exploitation

Le coût de l'entretien de la paroi antibruit est estimé à 4500 francs par année. Ce montant devra être imputé au budget d'entretien du Service du génie civil.

Pour le solde de l'ouvrage, l'entretien courant et le nettoyage seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraîneront pas de charge d'exploitation supplémentaire.

Charge financière

Pour ce crédit, il faudra tenir compte d'une charge financière annuelle de 96 990 francs (amortissement au moyen de 20 annuités, intérêts au taux de 3%)

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 sur la loi sur les eaux du 5 juillet 1961,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'un montant net total de 1 443 000 francs, déduction faite d'une subvention fédérale à l'assainissement et aux mesures d'isolation acoustique des routes existantes de 61 000 francs, destiné au gros entretien et à l'assainissement du bruit routier (OPB) du viaduc de l'avenue d'Aïre (OA 3808), soit un montant brut de 1 504 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 504 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2031.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à consulter, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexes: plan de répartition des travaux, selon convention du 3 septembre 1976
plan d'autorisation de construire de la paroi antibruit: situation, élévation, coupes

La proposition est renvoyée à la commission de l'aménagement sans débat de préconsultation.

15. Proposition du Conseil administratif du 16 décembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 397 800 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de véhicules à deux roues pour l'ensemble de l'administration municipale (PR-767).

Préambule

La dernière demande de crédit extraordinaire déposée par la Commission de gestion des véhicules (Cogeve) relative au renouvellement et à l'acquisition de véhicules spécifiques hors Service d'incendie et de secours et Voirie (PR-659) date de 2008. Les vélos, vélos électriques et autres scooters en avaient été retirés dans l'attente d'une étude complète des besoins des services et de l'examen du marché des scooters électriques, le remplacement de scooters thermiques étant exclu pour des raisons écologiques. La présente proposition est en accord avec la position du Conseil administratif en matière de développement durable et est en adéquation avec la Déclaration de Florence: agir positivement sur l'environnement en recourant autant que faire se peut à la mobilité douce, réduire les émissions de gaz, diminuer la densité du trafic et le temps de déplacement.

La Cogeve a donc procédé à une étude complète qui a permis aux entités administratives (départements et services) d'exprimer des besoins répondant à la nécessité de transfert modal en matière de transports. Au cours des entretiens avec les responsables des entités, la discussion a porté sur les types de véhicules choisis. Ainsi, le vélo simple a été choisi dans de nombreux cas, alors que le vélo électrique est retenu pour des déplacements plus importants ou pour transporter du matériel. Les scooters électriques, quant à eux, intéressent en priorité les agents de police municipale pour des trajets au centre-ville.

La Cogeve a mené également une étude technique relative à l'évolution des scooters électriques. Elle en a retenu deux modèles qui ont fait l'objet de tests. Ces scooters ont une vitesse limitée à 45 km/h, ils se conduisent sans permis et sont destinés à des trajets urbains, à l'instar des vélos.

Acquisition de véhicules à deux roues

La présente proposition, dont le détail figure dans le tableau annexé, se compose de 101 objets: 16 vélos, 40 vélos électriques, 23 scooters électriques, 6 remorques, 16 vélos spéciaux.

L'amortissement technique de ce type de véhicules est analogue à celui des véhicules légers (voitures, fourgonnettes, fourgons de max. 3,5 t): cinq ans.

Plan financier d'investissement

Cet investissement émerge au 5^e plan financier d'investissement 2010-2021, aux rubriques 111.034.60 et 111.034.62, pour un montant total de 400 000 francs.

Procédure d'acquisition des véhicules à deux roues prévue en 2010-2011

Chaque acquisition fera l'objet d'une étude de marché comparative. Les prix, le service après-vente et les expériences internes, ainsi que celles d'autres collectivités, figurent parmi les critères de choix.

Les véhicules actuellement disponibles sur le marché intègrent la notion de performance environnementale. Par conséquent, plus la technologie choisie sera innovante, plus l'impact environnemental positif sera important.

S'agissant des scooters électriques, le produit retenu répondra aux dernières évolutions technologiques connues.

D'une façon générale, tout véhicule ou engin de l'administration municipale doit, de nos jours, répondre à des critères de choix essentiels:

- la performance;
- la sécurité;
- la fiabilité;
- la diminution des nuisances;
- le service après-vente;
- les prix.

A ce sujet, tant pour les achats prévus dans la présente demande de crédit que pour le futur, les critères environnementaux seront déterminants.

Les acquisitions seront effectuées dans le respect de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994. Les marchés dont la valeur globale dépasse le seuil de 250 000 francs seront effectués en procédure ouverte. La procédure dite «sur invitation» sera utilisée pour les marchés inférieurs au seuil légal.

Budget prévisionnel d'exploitation

L'acquisition de ces véhicules n'entraînera pas d'augmentation globale des charges de fonctionnement. Leur entretien, suivi et maintenance seront assumés

par le Service logistique et manifestations selon une procédure précise, sans que cela entraîne de changement organisationnel notable.

La charge financière annuelle comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 5 annuités se montera à 82 490 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Service bénéficiaire: Service logistique et manifestations

Service gestionnaire: Service logistique et manifestations

L'ensemble des objets en question sera regroupé au Service logistique et manifestations qui, en qualité de bénéficiaire et de gestionnaire, sera porteur des charges d'amortissement.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 397 800 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de certains véhicules à deux roues.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 397 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.

RECENSEMENT VEHICULES DEUX ROUES

Dpt	Centre de coût	Service	Acquisition Renouvellement	Véhicule à remplacer	Type de véhicule	Quantité	Véhicule proposé	Prix unitaire	Montant total
A	A0020299	ACE	Renouvellement	Honda Spacy	Vélo électrique	1	Vélo électrique	4000	4'000
	100100	DFL	Acquisition		Total ACE	1		4000	4'000
1	100501	GIM	Acquisition		Vélo électrique	2	Vélos électriques	4000	8'000
					Total DFL	2		4000	8'000
1	100501	GIM	Acquisition		Vélo électrique	3	Vélos électriques	4000	12'000
					Total GIM	3		4000	12'000
2	210600	BAT	Acquisition		Vélo électrique	2	Vélos électriques	4000	8'000
					Total BAT	2		4000	8'000
2	210700	ENE	Acquisition		Vélo électrique	2	Vélos électriques	4000	8'000
2	210700	ENE	Acquisition		Vélo	2	Vélos	1500	3'000
2	210700	ENE	Acquisition		Remorque vélo	1	Remorque	800	800
					Total ENE	5		7000	11'800
3	311100	GTH	Renouvellement	Honda Spacy	Scoter	1	Scoter électrique	7000	7'000
					Total GTH	1		7000	7'000
3	320100	CJB	Acquisition		Vélo électrique	6	Vélos électriques	4000	24'000
3	320100	CJB	Acquisition		Remorques vélo	4	Remorques à ridelles	800	3'200
					Total CJB	10		4800	27'200
3	310500	SPC	Acquisition		Vélo électrique	1	Vélo électrique	4000	4'000
					Total SPC	1		4000	4'000
3	310600	SEC	Acquisition		Vélo électrique	1	Vélo électrique	4000	4'000
					Total SEC	1		4000	4'000
3	320200	MAH	Acquisition		Vélo électrique	3	Vélos électriques	4000	12'000
					Total MAH	3		4000	12'000
3	320300	MEG	Acquisition		Vélo électrique	1	Vélos électriques	4000	4'000
					Total MEG	1		4000	4'000
3	320400	MHN	Acquisition		Scoter	1	Scoter électrique	7000	7'000
3	320400	MHN	Acquisition		Vélo électrique	1	Vélo électrique	4000	4'000
					Total MHN	2		11'000	11'000
3	331100	BMU	Acquisition		Vélo électrique	1	Vélo électrique	4000	4'000
					Total BMU	1		4000	4'000
4	110900	DISC	Renouvellement	Honda Spacy	Scoter	2	Scoters électriques	7000	14'000
					Total DISC	2		7000	14'000
4	230202	LOM	Acquisition		Vélo	10	Vélos	1'500	15'000
					Total LOM	10		1'500	15'000
4	400100	DEUS	Acquisition		Vélo électrique	1	Vélo électrique	4000	4'000
					Total DEUS	1		4000	4'000
4	400300	SIS	Acquisition		Vélo électrique	2	Vélos électriques	4000	8'000
					Total SIS	2		4000	8'000
4	400700	SEEP	Acquisition		Scoter	16	Scoters électriques	7000	112'000
					Total SEEP	16		7000	112'000

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
 Proposition: deux-roues pour l'administration municipale

4387

17.12.2009

RECENSEMENT VEHICULES DEUX ROUES

Dpt	Centre de coût	Service	Acquisition Renouvellement	Véhicule à remplacer	Type de véhicule	Quantité	Véhicule proposé	Prix unitaire	Montant total
5	400223	SPO	Acquisition		Vélo électrique	3	Vélos électriques	4000	
					Total SPO	3			12'000
5	500100	SJS	Acquisition		Vélo électrique	1	Vélo électrique	4000	
					Total SJS	1			4'000
5	500200	DPE	Acquisition		Vélo électrique	2	Vélos électriques	4000	
					Total DPE	2			8'000
5	500300	ECO	Acquisition		Vélo électrique	2	Vélos électriques	4000	
					Total ECO	2			8'000
5	500400	SEVE	Acquisition		Vélo	1	Vélo	1500	
5	500400	SEVE	Acquisition		Vélo électrique	1	Vélo électrique	4000	
5	500400	SEVE	Acquisition		Vélos spéciaux	16	Triponeurs/Tandems	3000	
5	500400	SEVE	Renouvellement	Honda Spacy	Scoter	1	Scoter électrique	7000	
5	500400	SEVE	Acquisition		Scoter	1	Scoter électrique	7000	
					Total SEVE	20			67'500
5	500600	FUN	Acquisition		Vélo électrique	2	Vélos électriques	4000	
					Total FUN	2			8'000
5	500700	SOC	Acquisition		Scoter	1	Scoter électrique	7000	
5	500700	SOC	Acquisition		Vélo électrique	1	Vélo électrique	4000	
5	500700	SOC	Acquisition		Vélo	2	Vélos	1500	
					Total SOC	4			14'000
5	500800	DEJ	Acquisition		Vélo	1	Vélo	1500	
5	500800	DEJ	Acquisition		Vélo électrique	1	Vélo électrique	4000	
5	500800	DEJ	Acquisition		Remorque vélo	1	Remorque à ridelles	800	
					Total DEJ	3			6'300
				TOTAL		101			337'900

La proposition est renvoyée à la commission Agenda 21 sans débat de préconsultation.

16. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 novembre 1998 de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 4 décembre 2002, intitulée: «A bas la sourdine» (M-364)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir la liste exhaustive des salles accueillant régulièrement des spectacles et susceptibles d'être équipées d'un système de facilitation acoustique pour les personnes souffrant d'un déficit auditif;
- de présenter un projet d'arrêté concernant un crédit d'étude permettant au Conseil municipal de se déterminer sur les travaux d'équipement acoustique, en effectuant des choix adéquats.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les services constructeurs du département des constructions et de l'aménagement tiennent systématiquement compte des questions relatives aux thèmes de l'accessibilité lors d'opérations de rénovation de salles de spectacle, mais aussi de lieux accueillant du public de façon plus large.

Le second crédit «accessibilité aux bâtiments publics» inscrit au plan financier d'investissement sous le numéro 112.026.02, qui sera déposé par le Service des bâtiments en 2010, fera l'inventaire des lieux culturels nécessitant la mise en œuvre de dispositifs à l'intention des personnes malentendantes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

¹ «Mémoire 160^e année»: Rapport, 3351.

Motion: pour le maintien de l'Alhambar

- 17. Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 mars 2008 de M. Gérard Deshusses, M^{mes} Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Martine Sumi, Christiane Olivier, Annina Pfund, Véronique Paris, Silvia Machado, Isabelle Brunier, MM. Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Patrick Baud-Lavigne, Christian Lopez Quirland, Christophe Buemi et Thierry Piguët, acceptée par le Conseil municipal le 22 avril 2008, intitulée: «Pour le maintien de l'Alhambar dans son affectation actuelle» (M-788)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'assurer la pérennité de l'Alhambar dans son mode d'exploitation actuel;
- de veiller en conséquence à ce que l'espace réservé à l'Alhambar soit garanti et aménagé dans le cadre des travaux de rénovation et de réaffectation du bâtiment de l'Alhambra.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le résultat du référendum populaire lancé pour la conservation de l'Alhambra, qui a abouti le 12 mars 1995 à la votation cantonale en faveur de son maintien, se concrétise ensuite par une convention d'échange de terrains entre la Ville et l'Etat: l'édifice, classé monument historique le 29 avril 1996, devient ainsi propriété de la Ville de Genève le 1^{er} janvier 2000.

Le 30 novembre 2002, un bail à ferme est signé entre la Ville de Genève et M^{me} Maroussia Baud, ayant pour objet l'ancien foyer désigné comme le café-restaurant sis au 1^{er} étage du bâtiment, l'ancienne cabine de projection à titre de dépôt, et les toilettes; un bureau au 2^e étage, trois caves au sous-sol et une petite terrasse sur la parcelle voisine N° 6966, propriété de la Ville de Genève (rue de la Pélisserie-rue Calvin).

Le contrat est conclu pour une durée déterminée de deux ans et demi, du 1^{er} janvier 2003 au 30 juin 2005, qui précise que le bâtiment abritant le fermage fait l'objet d'un projet de réhabilitation complète et que les locaux devront être libérés dès que les travaux débiteront. Le bail sera toutefois prolongé si les travaux ne débutent pas au 1^{er} juillet 2005, aux mêmes conditions et jusqu'au début des travaux de réhabilitation.

¹ «Mémoire 165^e année»: Développée, 5218.

Dès 2002, le Service d'architecture entreprend les études pour l'aménagement de l'Alhambra en salle de musique, impliquant une amélioration d'ensemble: de l'espace scénique, des équipements techniques, de l'acoustique, ainsi que de la salle et du foyer d'accueil du public (crédit d'étude PR-117 de 150 000 francs voté le 15 janvier 2002 par le Conseil municipal). L'évaluation de la future destination et la définition du programme menées en concertation avec les milieux associatifs concernés (utilisateurs potentiels de l'Alhambra) aboutissent à une clarification de l'affectation du lieu qui sera dédié principalement à la musique amplifiée et accessoirement à la musique acoustique.

Sur cette base, un projet a été élaboré (crédit d'étude PR-320 de 933 000 francs voté le 13 septembre 2004 par le Conseil municipal) et un crédit de réalisation déposé (crédit de construction PR-704 de 25 264 940 francs déposé le 29 avril 2009). La réussite de ce projet repose sur la possibilité d'augmenter le nombre et la variété des spectacles produits et sur l'amélioration des capacités d'accueil des artistes et du public.

L'Alhambra devrait être une salle dédiée à la musique: concerts en priorité, comédies musicales, théâtre musical, projections vidéo musicales et, exceptionnellement, cinéma et théâtre.

Une salle dont le nombre de représentations annuelles pourrait se situer autour de 200.

Une salle dont la jauge se situera autour de 780 places assises, dont la programmation s'adressera à un public local et régional.

Une salle dont la viabilité reposera en particulier sur la réhabilitation architecturale et fonctionnelle des deux foyers situés au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage.

Une des interventions consistera à restituer les relations spatiales dont profitait à l'origine le foyer du 1^{er} étage avec le reste du bâtiment, en rétablissant la distribution par la cage d'escalier principale, ainsi que la communication entre la salle, l'avant-foyer et le foyer.

Celui-ci étant un des rares espaces ayant conservé la majeure partie de sa substance dans un bâtiment qui a subi de nombreuses modifications ayant altéré certaines de ses parties constitutives, une attention particulière sera portée à la restauration de son décor.

Concernant la gestion, alors que la Maison des musiques sera louée à des organisateurs de concerts avant tout associatifs, les buvettes des foyers pourraient, elles, être confiées à un gérant extérieur qui ouvrira les soirs de concerts de manière à garantir un accès exclusif aux spectateurs de la salle.

L'affectation du foyer du 1^{er} étage ne se limitera pas à une simple buvette mais s'inscrira dans le contexte plus large du projet culturel de la salle. L'animation

Motion: pour le maintien de l'Alhambar

complétera la programmation de la salle offrant un prolongement aux spectacles. Ledit foyer pourra servir, outre de foyer d'attente (entrée, entractes), de lieu d'exposition, de conférences, de petites productions et pourra être utilisé indépendamment de la salle (périodes de montage, de répétitions sur scène).

Dans la mesure où la réussite du projet repose sur la possibilité d'offrir au public, organisateurs et artistes genevois, une salle de concerts performante et, notamment, sur l'amélioration des capacités d'accueil dans les foyers, il est en effet souhaitable que la gestion des buvettes se fasse en lien avec la salle de spectacle, sous faute de connaître des problèmes majeurs en termes de flux du public et de sécurité lors des soirs de concerts.

Hors exploitation des concerts, le gérant aura aussi la possibilité d'ouvrir durant la journée pour l'ensemble de la population genevoise.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif entend:

- proposer un projet digne d'une Maison des musiques tel qu'il est contenu dans sa proposition du 29 avril 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à la rénovation de l'Alhambra et à l'aménagement du bâtiment en salle de musique (PR-704). Dans ce contexte, le foyer est considéré comme un espace d'accueil du public, dont le potentiel devra être exploité afin d'en faire un établissement festif et convivial, un lieu chaleureux de rencontre dans un secteur de la ville trop dépeuplé;
- soumettre à votre Conseil plusieurs options dans ladite demande de crédit, notamment la construction d'un pavillon provisoire destiné à abriter l'Alhambra, permettant la poursuite de l'exploitation du restaurant hors les murs sans compromettre la réhabilitation du foyer en tant que lieu rattaché à l'Alhambra.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

18. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation du 3 mai 2000 de M. Roberto Broggin, développée le 30 septembre 2000, intitulée: «Les «oreilles de Mickey» à Rousseau et le Picsou de l'Hôtel de Ville» (I-30)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

J'avais essayé de faire en sorte que, avant la pause, on ait un petit dessin animé, mais je crois que ma programmation tombe un peu à l'eau. Néanmoins, je ferai mon interpellation devant le Conseil administratif, qui est très bien représenté! (*Le banc du Conseil administratif est vide.*)

Nous avons voté le 19 janvier 2000 la proposition N° 400 ouvrant un certain nombre de crédits pour des modifications de trottoirs et d'avancées sur la chaussée pour les bus TPG, ce que l'on appelle les «oreilles de Mickey». A ce propos, il y avait eu un amendement que je suis allé relire dans le *Mémorial*: j'ai bien vu qu'il y avait une déduction de 45 900 francs pour le carrefour de la rue Rousseau et de la rue Paul-Bouchet qui annulait les travaux prévus. Malheureusement, et à mon grand étonnement, j'ai constaté qu'on les avait quand même effectués, alors que notre Conseil municipal n'en avait pas voté le crédit. J'aimerais des explications à ce sujet, d'autant plus que nous savons que nous allons bientôt devoir nous prononcer, puisque celle-ci figure à l'ordre du jour, sur la proposition N° 469, pour laquelle nous avons quatre rapports à l'appui, où des pistes sont justement données pour faire un autre type de réalisation.

Ma question est la suivante: j'aimerais savoir pourquoi les services de la Ville de Genève dépendant du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie – je ne sais pas s'il s'agit du Service entretien du domaine public ou du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public – ont réalisé un projet, alors que le Conseil municipal s'était opposé à cela. J'estime que le «Picsou» doit bien se trouver à l'Hôtel de Ville et c'est pour cela que je parle des «oreilles de Mickey» et du «Picsou» de l'Hôtel de Ville. Je vous remercie, Monsieur le président, de transmettre cela au Conseil administratif qui nous répondra peut-être ultérieurement ou peut-être tout de suite, je n'en sais rien.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 5 octobre 1998, une proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 315 500 francs destiné à la réalisation d'aménagements d'espaces publics a été déposée auprès du Conseil municipal. Celle-ci a

¹ «Mémorial 158^e année»: Développée, 1255.

Question: caissettes à journaux

été votée le 19 janvier 2000 en retirant l'objet «2.4.3. Carrefour rue Rousseau, rue Paul-Bouchet» d'un montant de 45 900 francs.

En mai 2000, l'entreprise Zschokke, pour un montant de 30 873 francs, a réalisé, sur demande du service dénommé à l'époque Service d'entretien du domaine public, les travaux conformément à la description faite dans la proposition PR-400. Le montant a été financé par la ligne budgétaire 314 dudit service.

La construction de ces avancées de trottoir avait été motivée par les demandes répétées d'une personne en chaise roulante qui, lors d'une rencontre sur place, avait exposé moult difficultés qu'elle rencontrait pour traverser la chaussée et convaincu le Service d'entretien du domaine public de l'importance et de l'urgence de la création d'abaissements de trottoir sécurisés, permettant une traversée sans danger de la rue Rousseau au niveau de la rue Paul-Bouchet.

A ce jour, ces constructions, appelées dans l'interpellation «oreilles de Mickey», sont toujours en place.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 février 2008 de M. Thierry Piguet et M^{me} Diana Duarte Rizzolio, intitulée: «Aménagement urbain: les caissettes sont-elles dans la ligne?» (QE-281)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Après plusieurs mois de mise à l'essai des nouvelles caissettes à journaux avec prépaiement, une enquête devait statuer sur l'opportunité de généraliser ces installations. Qu'en est-il de ce rapport et quelles sont ses conclusions?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis le 25 février 2008, les services compétents de la Ville de Genève ont réalisé un rapport de test qui a convaincu le Conseil administratif de déployer cet

¹ «Mémorial 165^e année»: Annoncée, 4514.

équipement sur l'ensemble du territoire municipal. Une demande de crédit a été déposée pour le financement de l'opération, à savoir les supports et les travaux de génie civil (proposition PR-638 du 16 juillet 2008, votée par le Conseil municipal le 4 novembre 2008). La fabrication des caissettes et leur pose sur les supports sont à la charge des éditeurs. La sécurisation des portes a toutefois été abandonnée par les éditeurs. Le prépaiement restera conforme au système standard actuel.

L'objectif est de finaliser l'équipement sur l'ensemble du territoire municipal pour la fin 2009. Les services de la Ville de Genève ont travaillé ces derniers mois avec les différents éditeurs à l'identification des sites de pose et coordonnent la fabrication, suivant les directives en matière de marchés publics.

La pose débutera à la mi-septembre 2009 et se poursuivra jusqu'à la fin décembre 2009.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

20. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Vera Figuerk, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo, acceptée par le Conseil municipal le 21 janvier 2008, intitulée: «Réquisition des logements abusivement vides et construction de logements d'utilité publique» (M-697)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- recenser les logements laissés vides ainsi que les locaux commerciaux vides susceptibles de servir à des logements en ville de Genève;
- intervenir énergiquement auprès du Conseil d'Etat pour qu'il applique la réquisition des logements maintenus abusivement vides en application de l'article 26 de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation;

¹ «Mémorial 165^e année»: Développée, 3910.

Motion: réquisition des logements vides

- recenser les terrains constructibles pour du logement en ville de Genève et inviter leurs propriétaires à construire des logements; à défaut, à engager des procédures en expropriation pour réaliser des logements d'utilité publique.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le recensement des logements inoccupés, qui se fonde principalement sur la localisation des fermetures des compteurs des Services industriels de Genève, est publié annuellement par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) à l'échelle du secteur statistique. Pour des raisons de protection des données, cette information ne permet pas d'identifier à l'adresse les 331 logements vides indiqués en date du 31 décembre 2008 pour la Ville de Genève (272 en 2007).

L'expérience d'un inventaire élaboré en 2000 sur les locaux de travail a montré les limites d'exploitation de ce type de données, alors même que les adresses précises sont connues. L'augmentation constante du stock de bureaux vides observée par la statistique cantonale depuis 1992 (140 000 m² pour la seule Ville de Genève en 1997), avait en effet incité le Service d'urbanisme à procéder à un repérage systématique des locaux vides dans les quartiers statistiques de Genève Cité et de Plainpalais, entre les mois de janvier et d'avril 2000, à l'aide de visites sur le terrain et des annonces de location. Un fichier de 366 adresses avait pu être ainsi constitué, afin d'analyser les possibilités d'y aménager des logements et d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour généraliser un inventaire sur l'ensemble du territoire communal et assurer sa mise à jour.

Cette démarche n'a pas conduit à des actions concrètes en faveur du logement et n'a pas été poursuivie. Outre la constatation que la plupart des immeubles repérés ne se prêtait pas à l'aménagement de logements, les informations recueillies se sont révélées rapidement caduques: une comparaison du fichier de l'administration municipale avec celui de l'OCSTAT a révélé qu'un écart de quelques mois suffit à modifier profondément une situation observée à un moment donné dans un marché immobilier en perpétuel mouvement.

Cette expérience peu concluante incite à partager le point de vue de l'OCSTAT, qui estime qu'un «dénombrement complet des logements inhabités reste illusoire», compte tenu des situations multiples en cause: appartements loués par des entreprises, logements d'urgence, logements insalubres, logements en cours de travaux, résidences secondaires, logements réservés par des propriétaires en vue d'y emménager, etc. Les autorités publiques, en particulier le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), n'agissent ainsi qu'au cas par cas dans l'application de l'article 26 de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, suite, le plus souvent, à des dénonciations.

La dernière invite est en revanche plus aisément opérationnelle et parfaitement en phase avec le plan directeur communal, en particulier avec son chapitre 2.2 «Stratégie de développement» et sa fiche A 13 «Suivi du développement». Les objectifs annoncés dans la «priorité 2» pour la réalisation de nouveaux logements se fondent sur des analyses très fines des potentiels constructibles en Ville de Genève et des conditions de leur mise en œuvre. En outre, les informations statistiques et administratives relatives aux plans d'affectation et aux requêtes en autorisation de construire saisies dans la base de données Urbasit permettront de mieux connaître les facteurs de retard ou de blocage des projets, d'établir des relations entre le type de logement mis sur le marché et le type d'opération, de vérifier les évolutions entre les surfaces construites pour les activités et celles pour le logement, etc. Un monitoring de la production du logement en Ville de Genève est ainsi en phase de constitution et devrait donner des résultats de plus en plus fiables et précis que de nouvelles informations y sont intégrées.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

21. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 novembre 2007 de MM. Alexandre Wisard, Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Alexis Barbey, Jacques Hämmerli, M^{mes} Charlotte Meierhofer, Anne Carron-Cescato, Patricia Richard et Sylvia Machado, acceptée par le Conseil municipal le 6 novembre 2007, intitulée: «Pour un contrôle technique régulier des différents ouvrages d'art placés sous la responsabilité de la Ville de Genève» (M-726)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la fermeture du pont de la Jonction, partiellement endommagé par les intempéries, a permis à la commission des pétitions de constater, dans le cadre de l'étude de la pétition P-196, que cet ouvrage n'avait pas fait l'objet d'un contrôle technique strict depuis un temps indéterminé, et supérieur, pour le moins, à deux décennies;

¹ «Mémorial 165^e année»: Développée, 2349. Réponse partielle, 2402.

Motion: entretien des ponts en ville

- que la Ville de Genève est responsable de l'entretien de nombreux ouvrages d'art ouverts au public;
- que le département des constructions et de l'aménagement n'est pas en mesure de fournir une liste exhaustive des ouvrages concernés;
- que la Ville ne dispose pas de planification des contrôles techniques à effectuer périodiquement pour garantir une surveillance adéquate desdits ouvrages;
- que cette lacune aurait pu avoir des conséquences graves en ce qui concerne les usagères et usagers du pont de la Jonction, fermé initialement pour des raisons autres que l'état de détérioration avancé de sa structure,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre rapidement les mesures suivantes:

- établir une liste exhaustive des ouvrages d'art dont la Ville doit assurer l'entretien;
- mettre en place une planification des contrôles techniques nécessaires à un entretien adéquat des ouvrages d'art dont la Ville a l'entière responsabilité.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Selon la liste exhaustive des ouvrages d'art établie par le Service du génie civil, la Ville de Genève entretient 62 ouvrages, 10 800 m linéaires environ de quais et de rives, ainsi que l'ensemble des murs de soutènements, disséminés sur son territoire.

Afin de respecter les directives de l'Office fédéral des routes, une inspection principale de chaque ouvrage est effectuée tous les cinq ans au minimum, ce qui correspond à l'inspection de 12 ouvrages par année sur cinq ans.

Par conséquent, une nouvelle demande de crédit sera prochainement déposée en vue d'obtenir un montant spécifique destiné à mandater des bureaux d'ingénieurs civils, afin qu'ils effectuent une campagne d'inspection de l'ensemble des ouvrages d'art.

Cette campagne sera répartie sur cinq ans et se répétera de manière cyclique.

Il en résultera des constats et des rapports d'inspection permettant d'établir un état de santé de l'ensemble des ouvrages d'art. Ces documents seront complétés par un dossier photographique, des analyses des matériaux effectuées en laboratoires ou *in situ* et d'un devis estimatif des travaux de réfection et d'entretien. De plus, chaque ouvrage possédera une notation qualifiant son état, de même que des informations relatives à l'évolution de celui-ci dans le temps. Un chiffrage et une planification des interventions à entreprendre pourront être ainsi établis.

Dès lors, des demandes de crédit annuelles seront déposées par le Service du génie civil du département des constructions et de l'aménagement, afin de pouvoir disposer du financement nécessaire à l'exécution des travaux de réfection et d'entretien.

En conclusion, l'ensemble du processus décrit ci-dessus garantira la sécurité et la pérennité des ouvrages d'art de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je me permets d'intervenir parce que cette motion faisait suite aux travaux de la commission des finances sur des problèmes au bois de la Bâtie. En effet, la Ville de Genève avait «découvert» les problèmes sur le chemin d'accès au bois de la Bâtie et nous avions été surpris à l'époque – l'ensemble de la commission des finances – de savoir qu'il n'y avait pas de suivi régulier des ouvrages d'art sous la responsabilité de la Ville de Genève. M. Deshusses avait un peu levé le lièvre sur cette question.

Aujourd'hui, je ne comprends pas très bien la réponse. Qu'y a-t-il de nouveau par rapport à la pratique ancienne? Soit le contrôle est le même qu'avant cet incident et, à ce moment-là, il n'y a pas d'amélioration et nous risquons de nous retrouver avec le même problème que nous avons eu à ce niveau-là, soit il y a une chose nouvelle et je ne la comprends pas. Est-ce une demande de crédit régulière? Peut-on m'éclairer sur ce point?

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur Buschbeck, nous avons eu affaire à ce dossier dans les premiers temps de cette législature, où, comme vous l'avez relevé, il était même question de remettre en cause la propriété des ponts. Nous avons donc dû régler cette problématique avec le Canton, pour faire une étude juridique qui se détermine sur la propriété effective de la Ville de Genève. Et il y a de cela une année maintenant, nous avons acquis la certitude que nous étions propriétaires des ponts.

Nous devons donc les entretenir. Alors deux problèmes se posent dès ce moment-là. Premièrement, un contrôle régulier, pour lequel, pour les ponts sur lesquels passent les routes cantonales, nous devons bien trouver un mode de financement, parce que ce sont des opérations extrêmement lourdes pour les finances de notre municipalité. Je parle par exemple de la réfection du pont de Carougé, qui se fera incessamment.

En conséquence de quoi, je vous confirme que nous avons mis en place non seulement un système de contrôle régulier, mais aussi un système qui nous permette de mettre en ligne dans le plan financier d'investissement l'ensemble des réfections que nous devons entreprendre par rapport aux ponts – un par un, si j'ose dire – comme nous avons mis en place un programme de rénovation des bâtiments qui dépassaient le niveau de la méthode Stratus.

Voilà pour le premier volet. Pour le second, nous nous sommes tournés vers l'Etat de Genève afin de régler une fois pour toutes cette affaire de rétribution de la manne de la Confédération, qui vient de la taxe sur les carburants. Nous entendons bien faire en sorte que le Canton comprenne les difficultés dans lesquelles nous allons nous trouver en matière d'entretien des routes cantonales qui passent sur notre territoire, parce que, concrètement, dans toutes les autres communes qui voient passer des routes cantonales sur leur territoire, ces routes et ces ponts sont entretenus par l'Etat de Genève, et la Ville, jusqu'à maintenant, trouvait à quelque part normal d'entretenir elle-même l'ensemble de son réseau.

L'Etat de Genève et la Ville, nous avons fait chacun un pas en direction de l'autre et j'ai le plaisir de vous annoncer que nous sommes en négociation en ce qui concerne cette rétrocession sur l'entretien, qui nous permettra de dégager quelques millions de francs. Vous serez sollicités à ce moment-là, sous la forme de demande de crédit, pour l'entretien et le contrôle réguliers des ponts, ainsi que pour la mise à niveau des chaussées. Elles en ont bien besoin, parce que, vous l'avez constaté, il y a de plus en plus de vagues, notamment là où les bus passent, ce qui provoque un phénomène de ralentissement de la vitesse commerciale des transports publics.

La présidente. Il est 19 h pile, chers collègues, nous reprendrons à 20 h 30 avec quinze minutes de réponses aux questions, puis nous traiterons des urgences. Je vous remercie, excellent appétit, à tout à l'heure!

22. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

23. Interpellations.

Néant.

4400

SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 (après-midi)
Questions écrites

24. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4178
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4179
3. Questions orales	4181
4. Prise en considération de l'initiative populaire municipale, déclarée valide par le Conseil municipal le 23 juin 2009, intitulée: «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!».	4196
5. Proposition du Conseil administratif du 18 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 178 000 francs destiné à l'extension du carillon de la cathédrale Saint-Pierre, situé à la cour de Saint-Pierre, bâtiment 429, parcelle 4950, feuille 22 du cadastre, section Cité (PR-754)	4211
6. Proposition du Conseil administratif du 18 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit net de 166 200 francs, déduction faite de la participation de la commune de Cologny d'un montant identique, soit un montant brut de 332 400 francs, destiné à des travaux d'amélioration de la ventilation naturelle des classes et du bâtiment pour le groupe scolaire de Pré-Picot, sis chemin Frank-Thomas 31 (PR-755)	4217
7. Proposition du Conseil administratif du 18 novembre 2009 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant total de 1 187 600 francs destinés à des travaux d'amélioration de la ventilation naturelle du bâtiment, couplés avec une installation photovoltaïque en toiture, pour le groupe scolaire de Cayla, sis chemin William-Lescaze 12, soit: – un crédit de 563 000 francs pour des travaux d'amélioration de la ventilation naturelle dans les classes et les couloirs du groupe scolaire; – un crédit de 624 600 francs pour la fourniture et la mise en place d'une centrale photovoltaïque de 60 kWp sur la verrière du groupe scolaire (PR-756)	4221

8. Proposition du Conseil administratif du 25 novembre 2009, concernant la parcelle N° 1053, sise à la rue Agasse 38, en vue de l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces requises pour la délivrance de la demande préalable N° 18131 qui prévoit la création d'une villa de deux logements et d'un garage souterrain d'une surface de plancher équivalente à 42% de la surface du terrain (PR-757) 4227
9. Proposition du Conseil administratif du 25 novembre 2009 en vue de l'approbation des comptes 2008 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (PR-758) 4233
10. Proposition du Conseil administratif du 2 décembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 2 649 000 francs destiné à l'acquisition et au renouvellement des véhicules et engins spécifiques du site François-Dussaud (Voirie – Ville propre, Service logistique et manifestations, Service du génie civil) (PR-759) 4257
11. Proposition du Conseil administratif du 2 décembre 2009 en vue du bouclement du crédit de réalisation N° IX de 307 800 francs voté le 13 mai 2009 (PR-636) permettant ainsi l'ouverture d'un crédit complémentaire de 307 800 francs au crédit VIII de 147 800 francs voté le 13 mai 2009 (PR-636) destiné à la construction d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment de l'«espace de quartier» situé dans le périmètre dit «Foyer de Sécheron» sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles N°s 2129 et 5191, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex. Le crédit à boucler n'a fait l'objet d'aucune dépense à ce jour (PR-761) 4264
12. Proposition du Conseil administratif du 9 décembre 2009 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2008-2009 du Grand Théâtre de Genève (PR-763) 4269
13. Proposition du Conseil administratif du 9 décembre 2009 en vue de l'approbation du budget de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève (PR-764) 4337
14. Proposition du Conseil administratif du 16 décembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant net total de 1 443 000 francs, déduction faite d'une subvention fédérale à l'assainissement et aux mesures d'isolation acoustique des routes existantes de 61 000 francs, destiné au gros entretien et à l'assainissement du bruit routier (OPB) du viaduc de l'avenue d'Aire (OA 3808), soit un montant brut de 1 504 000 francs (PR-766) 4372

15. Proposition du Conseil administratif du 16 décembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 397 800 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de véhicules à deux roues pour l'ensemble de l'administration municipale (PR-767). 4383
16. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 novembre 1998 de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 4 décembre 2002, intitulée: «A bas la sourdine» (M-364). . . 4388
17. Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 mars 2008 de M. Gérard Deshusses, M^{mes} Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Martine Sumi, Christiane Olivier, Annina Pfund, Véronique Paris, Silvia Machado, Isabelle Brunier, MM. Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Patrick Baud-Lavigne, Christian Lopez Quirland, Christophe Buemi et Thierry Piguet, acceptée par le Conseil municipal le 22 avril 2008, intitulée: «Pour le maintien de l'Alhambra dans son affectation actuelle» (M-788). 4389
18. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation du 3 mai 2000 de M. Roberto Brogini, développée le 30 septembre 2000, intitulée: «Les «oreilles de Mickey» à Rousseau et le Picsou de l'Hôtel de Ville» (I-30) 4392
19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 février 2008 de M. Thierry Piguet et M^{me} Diana Duarte Rizzolio, intitulée: «Aménagement urbain: les caissettes sont-elles dans la ligne?» (QE-281). 4393
20. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Vera Figurek, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo, acceptée par le Conseil municipal le 21 janvier 2008, intitulée: «Réquisition des logements abusivement vides et construction de logements d'utilité publique» (M-697) 4394
21. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 novembre 2007 de MM. Alexandre Wisard, Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Alexis Barbey, Jacques Hämmerli, M^{mes} Charlotte Meierhofer, Anne Carron-Cescato, Patricia Richard et Sylvia Machado, acceptée par le Conseil municipal le 6 novembre 2007, intitulée: «Pour un contrôle technique régulier des différents ouvrages d'art placés sous la responsabilité de la Ville de Genève» (M-726). 4396

22. Propositions des conseillers municipaux	4399
23. Interpellations	4399
24. Questions écrites	4400

La mémorialiste:
Marguerite Conus